

( 1 )  
( N° 109. )

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 4 MARS 1884.

## COMMISSION D'ENQUÊTE SCOLAIRE.

### RAPPORT

de M. VANDERKINDERE, Membre de la Chambre des Représentants,

SUR

L'ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC ET PRIVÉ.

MESSIEURS,

L'honorable M. Le Hardy de Beaulieu a présenté à la Chambre, dans la séance du 30 mars 1882, un premier rapport sur les travaux de la Commission d'enquête scolaire. Ce rapport embrassait les opérations de la Commission depuis sa constitution jusqu'au 31 décembre 1881. Il s'attachait spécialement à montrer, d'après les témoignages entendus et les publications de l'épiscopat, quelle avait été l'attitude du clergé belge à l'égard de l'enseignement public, et de quelles armes s'étaient servis les adversaires de cet enseignement.

Objet  
du rapport.

Sur ces points la démonstration est faite, et les chefs du parti catholique eux-mêmes n'ont pas essayé de l'infirmier. Ils ont affecté, il est vrai, de rabaisser l'enquête, de hausser les épaules chaque fois qu'il en était question, de dire qu'elle n'était pas sérieuse; mais de pareils moyens de discussion ne convaincront personne: quand une recherche attentive et loyale est faite d'un bout à l'autre du pays, il ne suffit pas de quelques phrases dédaigneuses pour en détruire l'effet moral; des milliers de témoins ont été interrogés; adversaires et partisans de la loi ont été admis à s'expliquer, à produire leurs griefs; les dépositions ont été actées et reconnues exactes par leurs auteurs qui les ont signées. Or, si de tous les cantons un même cri s'élève, une même protestation contre la pression odieuse à laquelle s'est livré le clergé, on n'est plus ici devant une simple présomption de vérité, on est devant la vérité même.

Nous ne reviendrons pas dans ce rapport sur les questions qui ont été élucidées par M. Le Hardy : les raisons qui ont motivé l'enquête, l'histoire des opérations de la Commission dans la période indiquée ci-dessus, les attaques dont la loi scolaire a été l'objet, la résistance que le clergé, les administrations publiques ou des particuliers ont opposée à son exécution, tout cela a été mis en lumière.

Notre travail a son cadre spécial et bien déterminé; c'est l'enseignement même qui doit en faire l'objet, l'enseignement tel qu'il se donne aujourd'hui dans les écoles officielles et dans les écoles libres. Nous aurons donc moins en vue les faits politiques que les faits pédagogiques, mais nous montrerons combien les préoccupations politiques de nos adversaires priment chez eux toute autre considération. Quand ils créent des écoles, quand ils entament leur fameuse campagne contre les établissements officiels, ce qui les guide, ce n'est point l'intérêt de l'instruction, c'est l'intérêt de leur propre cause : la lutte contre l'ignorance, le désir d'élever les populations par l'intelligence et la moralité, ne sont que choses secondaires : l'essentiel, c'est d'assurer le triomphe de l'Église et la domination du parti clérical sur un pays qui doit à cette domination des siècles de misère et d'abaissement, et qui n'a pris son rang de nation libre et prospère que depuis le jour où la tolérance y a été proclamée.

---

## I.

### LES ÉCOLES ADOPTÉES SOUS LE RÉGIME DE LA LOI DE 1842.

Opposition du  
clergé  
aux écoles offi-  
cielles.

La loi de 1842 donnait au clergé une situation toute privilégiée dans les écoles publiques : à une Église organisée librement et sur laquelle l'État n'a aucune autorité, on accordait des droits d'ingérence et de surveillance qui venaient contrarier et souvent annihiler ceux de l'État : l'inspection religieuse, l'approbation des livres scolaires, par conséquent une action directe et constante sur le personnel enseignant et sur les élèves.

Il semble que le clergé belge eût pu se contenter de cette situation, et en effet, si l'on en croyait aujourd'hui les représentants les plus autorisés de la droite parlementaire, la loi de 1842 ne laissait rien à souhaiter; les faits démontrent cependant qu'au fond du cœur l'épiscopat était peu satisfait de ses prérogatives, et que toutes ses visées ne tendaient alors déjà qu'à substituer l'école congréganiste à l'école communale, partout où il le pouvait.

Les efforts du clergé tendirent toujours à attirer les élèves dans les écoles congréganistes et à provoquer l'adoption de ces écoles, là même où existaient des écoles communales en nombre suffisant; les autorités catholiques ne se firent jamais faute de favoriser ces tendances : les députations permanentes et les conseils provinciaux où la majorité appartenait au parti clérical, entravèrent plus d'une fois l'essor de l'enseignement officiel, pour réserver tout leur appui aux écoles libres.

C'est ce qui ressort à l'évidence des dépositions apportées à la Commission d'enquête par les hommes les plus autorisés (voir notamment le tome V, *Enquêtes tenues au Palais de la Nation*).

Dans une commune de la province d'Anvers, à Calmpthout, le curé avait essayé de fonder dès 1850 deux écoles privées; le succès n'ayant pas répondu à ses efforts, il mit en œuvre le moyen qui est devenu aujourd'hui la grande arme de combat : il refusa la première communion aux enfants de l'école communale (V, 531). A Esschen, dans la même province, le curé eut recours à un procédé tout aussi énergique pour peupler son école; il se rendit à l'école officielle et là il enjoignit aux filles de se lever et de le suivre, et il les mena en cortège à l'établissement des sœurs (V, 533).

Dans plusieurs communes, le clergé prenait, ce semble, un malin plaisir à entraver les travaux des instituteurs communaux, à déranger leurs cours : c'est ainsi qu'arbitrairement il fixait les heures de catéchisme à des moments de la journée où elles interrompaient la classe : les enfants devaient alors quitter l'école, se rendre à l'église et perdaient ainsi une bonne partie du temps consacré à l'étude.

En thèse générale, les curés exerçaient une action considérable sur la nomination des instituteurs : grâce à l'influence qu'ils possèdent dans les villages sur les membres de l'administration, ils ne négligeaient rien pour assurer le choix d'un homme qui leur fût dévoué, et ils enrayaient systématiquement la nomination d'un candidat connu comme libéral (V, 63). On ne choisissait pas le candidat le plus capable, mais celui qui plaisait le mieux au curé et qui lui donnait le plus de garanties de soumission.

C'était surtout le droit d'inspection qui permettait au clergé de s'immiscer dans les écoles; on croirait que des inspecteurs dussent être en même temps des protecteurs, et que dans l'exercice de ces fonctions leur devoir tout indiqué fût de défendre l'école, d'y amener le plus d'enfants possible. Il n'en est rien. Les inspecteurs profitaient de leurs prérogatives pour reconnaître les élèves les plus intelligents, et ils cherchaient à les enlever à l'école communale pour les introduire dans les écoles congréganistes (V, 50-53, 529).

Dans les conférences trimestrielles, ils n'hésitaient pas à faire de la propagande politique : ils revendiquaient les droits supérieurs de l'Église (V, 535), et tel d'entre eux recommandait un journal pédagogique dont il était lui-même l'un des principaux collaborateurs et qui se donnait pour tâche d'exalter l'enseignement privé et de le placer bien au-dessus de l'enseignement public (V, 537).

Faut-il s'étonner alors si, en toute circonstance, ces mêmes inspecteurs ecclésiastiques travaillaient à empêcher les communes de choisir des laïques plutôt que des instituteurs religieux et les dissuadaient de créer des écoles, en leur conseillant de donner la préférence aux congrégations?

Or, que valaient ces écoles adoptées? Un homme des plus compétents, M. Germain, qui a été pendant longtemps inspecteur de la Flandre occidentale, nous l'apprend et son témoignage est confirmé par de nombreuses déclarations. Valeur  
des  
écoles adoptées.

« Les écoles privées, dit M. De Schutter, instituteur à Nieuwmoer (Calmpthout), étaient pour la plupart, tenues comme le sont aujourd'hui les écoles catholiques, par des gens qui n'avaient pas d'instruction et qui se bornaient à apprendre le catéchisme aux enfants. Cela suffisait au curé (V, 530).

Personnel et programme laissaient également à désirer.

Dans la Flandre occidentale, sur 509 maîtresses d'écoles adoptées, en 1869, il y en avait 7 de diplômées; ce chiffre est officiel (T. V, 85). L'enseignement dans ces écoles ne valait rien; le plus souvent il était donné uniquement dans le patois du pays, et les élèves n'arrivaient à connaître ni le français, là où il eût été indispensable, comme sur la frontière de France, ni même le flamand littéraire; c'est-à-dire qu'ils étaient incapables de comprendre la langue écrite. Aussi, quand ils savaient lire, était-ce d'une façon toute machinale, et sans entendre ce dont il s'agissait dans leur livre. M. Germain cite une école de filles où le livre de lecture était un abrégé de l'histoire des croisades; pas une élève ne comprenait le mot de *croisades*. Dans un établissement important de Wervicq, le plus grand nombre des frères qui donnaient l'enseignement, étaient des allemands, baragouinant un flamand inintelligible.

L'arithmétique se bornait aux opérations les plus élémentaires.

Les collections scientifiques destinées à vivifier l'enseignement et à lui donner le caractère intuitif, faisaient entièrement défaut.

Les écoles gardiennes sous la loi de 1842.

Les écoles qui s'intitulaient écoles gardiennes ne répondaient en aucune façon à leur titre; on y appliquait à de tout jeunes enfants, les procédés de l'enseignement primaire, absolument condamnables en cette occurrence.

Enfin, ne l'oublions pas, car c'est une des plaies de la Flandre, un grand nombre d'écoles primaires adoptées étaient des écoles dentellières, où, sous prétexte d'enseignement, on ne pratiquait que l'exploitation la plus éhontée de l'enfance. Je n'insiste pas sur ce point qui fait l'objet de rapports spéciaux confiés à MM. De Ridder et Scailquin.

Tout concourt donc à établir que les écoles adoptées n'étaient pas de bonnes écoles et cependant sur elles se reportaient toutes les faveurs.

En 1869, il y avait dans la Flandre occidentale 168 écoles adoptées (105 de filles, 8 de garçons, 55 mixtes) en présence de 291 écoles communales, parmi lesquelles 52 seulement pour filles, 169 pour garçons, 90 mixtes. Les filles étaient ainsi, on peut le dire, entièrement abandonnées à des religieuses, presque toujours incapables de rien leur enseigner; 16 p. c. seulement des écoles étaient communales.

On verra plus loin par des chiffres quels résultats produisait cet enseignement.

Comment s'obtenait l'adoption.

Si les inspecteurs officiels s'efforçaient de réagir contre la fâcheuse tendance de préférer l'école adoptée à l'école communale, ils trouvaient devant eux des résistances invincibles; c'était le clergé, c'était l'évêque, c'étaient aussi la députation permanente et le conseil provincial. Malgré les rapports les plus fortement motivés, la députation permanente accordait toujours l'adoption, même si elle était sans nécessité, si les écoles communales étaient suffisantes (V, 27-29), même si l'école adoptée ne présentait aucune garantie (V, 24-27). Au surplus, on usait des subterfuges les plus condamnables pour donner une apparence de valeur aux écoles qui sollicitaient l'adoption; on allait jusqu'à y placer provisoirement une personne expérimentée, qui donnait les leçons au moment où les inspecteurs se présentaient, et qui disparaissait ensuite

pour céder la place aux institutrices définitives, non diplômées et incapables (V, 28).

Au moins, les écoles d'adultes venaient-elles corriger ce que l'enseignement primaire avait de défectueux? En aucune façon; car loin de les encourager, on entravait leur création et leur développement. En 1869, le conseil provincial et la députation permanente de la Flandre occidentale refusèrent les subsides demandés pour elles (V, 46). Dès 1868, quand M. Pirmez, Ministre de l'Intérieur, permit de ne pas y donner l'enseignement religieux, l'évêque de Bruges écrivait aux prêtres de son clergé : « Il faut veiller soigneusement à ce que nos écoles dominicales, qui font tant de bien, ne souffrent en rien de l'érection des écoles d'adultes à laquelle les administrations communales ont été ou seront bientôt invitées à procéder..... Veillez à ce que les conseils communaux soient invités à temps à accorder, suivant la loi organique de 1842, le bénéfice de l'adoption. »

Entraves au développement de l'école d'adultes.

Ici donc, encore une fois, sous le régime de la loi de 1842, on voit le clergé manifester ses véritables tendances : l'école officielle est un danger; même des adultes, qui cependant doivent être capables de discerner le bien du mal, qui sont entrés dans la vie, qui peuvent être maîtres d'eux-mêmes, doivent être tenus sous la tutelle de l'Église; on leur destine les écoles dominicales. Et que sont ces écoles? Suivant M. Germain (V, 44), « ce sont des sortes de congrégations dirigées par le curé ou le vicaire, avec l'aide, pour les garçons, de jeunes gens pieux, pour les filles, de religieuses de la localité, et à leur défaut, de filles dévotes. » On n'y enseignait guère que le catéchisme.

Écoles dominicales.

Le catéchisme, l'a, b, c, et la somme de toute science! C'est ainsi préparées que les populations doivent livrer le combat de la vie; c'est avec de pareilles armes qu'elles doivent affronter la formidable concurrence des nations voisines, qui trempent autrement l'homme pour cette lutte agricole, commerciale, industrielle, dont l'issue est l'avenir du pays, sa prospérité ou sa ruine!

Le tableau de ce qui se passait dans la Flandre occidentale, dans cette Bretagne du pays belge, est assurément fort instructif : c'est là que le clergé pouvait le mieux, sur son propre terrain, déployer ses ressources; c'est là qu'on pénètre ses vues intimes. Son plan a toujours été de supplanter l'action de l'État, de se rendre maître de l'instruction. Et à quel résultat aboutissaient ses efforts? On l'a déjà constaté par les faits qui viennent d'être cités. On le constatera mieux encore par quelques chiffres absolument indiscutables et qui établissent l'état de l'instruction des femmes formées sous le régime de la loi de 1842.

La Commission d'enquête scolaire a entendu dans les divers cantons où elle a siégé 1,259 témoins féminins, parmi lesquels 1,014 ont pu signer leur déposition; 245 ont déclaré ne pas savoir écrire, soit 19 p. %. Mais il est à remarquer qu'au nombre de ces témoins figurent 306 institutrices ou sous-institutrices publiques ou privées, qui toutes ont signé. Si on les élimine, il reste un total de 953 femmes entendues au cours de l'enquête, et les 245 illettrées donnent ainsi une proportion de 25 p. %.

Témoins féminins qui n'ont pu signer

Nous insérons ici le tableau complet, dressé par provinces :

FEMMES :	ayant signé	ou	n'ayant pas signé
	leurs dépositions à l'enquête scolaire.		
	Total par province.		Total par province.
Anvers. . . . .	52		20 28 p. %
Brabant . . . . .	54		18 33 —
Liège . . . . .	47		16 34 —
Flandre occidentale. . . . .	54		11 32 —
Flandre orientale . . . . .	54		30 55 —
Hainaut. . . . .	186		25 13 —
Namur . . . . .	259		47 19 —
Limbourg. . . . .	26		12 46 —
Luxembourg. . . . .	522		66 20 —
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>1014</b>		<b>245</b>

Laissant de côté le Brabant dont la population est mixte, si nous groupons les huit autres provinces d'après la langue, nous obtenons les résultats suivants :

Provinces flamandes. — Anvers	sur 52	n'ont pu signer	20
Flandre occidentale	— 54	—	11
Flandre orientale	— 54	—	30
Limbourg	— 26	—	42
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>166</b>		<b>73</b>

soit 43.97 p. %.

Provinces wallonnes. — Hainaut	sur 186	n'ont pu signer	25
Namur	— 259	—	47
Liège	— 47	—	16
Luxembourg	— 522	—	66
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>794</b>		<b>154</b>

soit 19.39 p. %.

En détachant le Luxembourg, où l'instruction est très répandue et où l'on pourrait croire que le nombre considérable de témoins entendus a dénaturé les résultats, on trouve pour les trois provinces de Hainaut, Namur et Liège, une moyenne de 18.64 p. %.

On voit immédiatement combien les provinces flamandes sont moins favorisées. Or, il y avait en Belgique, au 31 décembre 1878, 1,353 écoles adoptées, patronnées ou libres sur un nombre de 5,729 écoles primaires, et dans les deux Flandres seulement on comptait 825 de ces 1,353 écoles, c'est-à-dire plus de la moitié. Il est impossible de ne pas établir de relation entre ces deux faits : là où les écoles adoptées sont le plus nombreuses, l'ignorance est le plus forte.

Femmes qui  
n'ont pu signer  
leur acte  
de mariage.

Un autre travail que la Commission d'enquête a fait faire en 1881 fournit des conclusions identiques : il établit le nombre des femmes qui, nées de 1850 à 1860 et mariées de 1876 à 1880, n'ont pu signer leur acte de mariage.

Agées alors de 16 à 30 ans, ces femmes avaient toutes été élevées sous le régime de la loi de 1842.

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS judiciaires.	NOMBRE de MARIAGES contractés de 1876 à 1880.	NOMBRE DE FEMMES MARIÉES nées de 1850 à 1860			PROPORTIONS des FEMMES ayant signé sur 100.
			ayant signé.	n'ayant pas signé.	TOTAL.	
Anvers . . . . .	Anvers . . . . .	4,205	2,060	820	2,880	71.57
	Malines . . . . .	2,540	1,084	205	1,349	80.35
	Turnhout . . . . .	2,540	1,190	542	1,552	77.60
		8,054	4,354	1,455	5,767	75.10
Brabant . . . . .	Bruxelles . . . . .	9,278	4,351	1,513	5,844	74.11
	Louvain . . . . .	2,784	1,226	470	1,696	71.69
	Nivelles . . . . .	5,262	2,400	648	3,048	78.75
		15,324	7,957	2,651	10,588	75.01
Flandre occidentale . . . . .	Bruges . . . . .	4,542	1,684	957	2,641	65.76
	Courtrai . . . . .	5,041	1,711	1,199	2,910	58.45
	Furnes . . . . .	1,065	880	534	1,214	72.48
	Ypres . . . . .	2,402	985	480	1,465	60.40
		12,548	5,260	2,970	8,250	65.89
Flandre orientale . . . . .	Audenarde . . . . .	5,907	1,000	668	1,668	59.95
	Gand . . . . .	4,891	2,024	1,207	3,251	62.64
	Termonde . . . . .	5,527	1,950	1,384	3,314	58. .
		15,425	4,954	3,259	8,213	60.31
Hainaut . . . . .	Charleroi . . . . .	15,580	7,954	2,880	10,814	75.56
	Mons . . . . .	10,475	4,966	2,858	7,824	65.47
	Tournai . . . . .	6,199	2,895	1,142	4,055	71.69
		30,052	15,795	6,880	22,675	69.62
Liège . . . . .	Huy . . . . .	5,007	1,700	255	1,955	87.85
	Liège . . . . .	5,572	2,600	924	3,584	74.21
	Verviers . . . . .	2,912	1,675	187	1,860	89.95
		11,291	6,055	1,346	7,579	81.75
Limbourg . . . . .	Hasselt . . . . .	2,180	884	411	1,285	68.26
	Tongres . . . . .	1,174	621	116	737	84.26
		3,354	1,505	527	2,052	74.06
Luxembourg . . . . .	Arlon . . . . .	1,956	1,289	24	1,313	98.17
	Marche . . . . .	782	505	11	516	07.86
	Neufchâteau . . . . .	1,007	650	21	671	96.87
		3,725	2,444	56	2,500	97.76
Namur . . . . .	Dinant . . . . .	5,515	2,164	78	2,242	96.52
	Namur . . . . .	4,065	2,617	182	2,799	95.49
		7,578	4,781	260	5,041	94.84
	<b>TOTAL GÉNÉRAL.</b>	106,051	55,061	19,562	72,423	75.26

Il résulte de ce tableau que nos provinces peuvent être rangées, au point de vue de l'ignorance des femmes, dans l'ordre suivant :

Luxembourg	sur 100 femmes n'ont pu signer :	2.24
Namur	—	5.16
Liège	—	18.25
Anvers	—	24.90
Brabant	—	24.99
Limbourg	—	25.94
Hainaut	—	30.38
Flandre occidentale	—	36.11
Flandre orientale	—	39.69

La situation défavorable du Hainaut (30.38 p. % d'illettrées) s'explique par le travail prématuré dans les mines. Mais en est-il de même des deux Flandres? Des populations agricoles peuvent faire, on le sait, de rapides progrès dans l'instruction, et quant aux empêchements qu'apporte l'industrie, on n'ignore pas que dans les centres manufacturiers de la Flandre des efforts considérables ont été faits pour multiplier les écoles et en assurer la fréquentation.

Est-ce à l'isolement des populations flamandes qu'il faut attribuer cette infériorité? On ne peut nier que ce soit un des éléments du problème; mais à lui seul il ne rend pas compte de l'intensité du mal.

Rapprochons, en effet, en deux groupes distincts, les arrondissements flamands et les arrondissements wallons :

<i>Flamands.</i> — Anvers	nombre total :	5,767	n'ayant pas signé :	1,433
Brabant flamand	—	7,540	—	1,983
Flandre occident.	—	8,230	—	2,970
— orient.	—	8,213	—	3,259
Limbourg	—	2,032	—	527
		<u>31,782</u>		<u>10,172</u>

Moyenne des femmes qui n'ont pu signer : 32.00 %.

<i>Wallons.</i> — Brabant wallon	. . . . .	3,048	848
Hainaut	. . . . .	22,673	6,880
Liège	. . . . .	7,379	1,346
Luxembourg	. . . . .	2,500	56
Namur.	. . . . .	5,041	260
		<u>30,641</u>	<u>9,190</u>

Moyenne des femmes qui n'ont pu signer : 29.99 %.

La différence, on le voit, n'est que de 2.01 %.

Si, au contraire, nous comparons les trois provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège, qui offrent les résultats les plus favorables, avec les deux Flandres, nous avons d'un côté :

Liège . . . . .	nombre total :	7,379	n'ayant pas signé :	1,346
Namur . . . . .	—	5,041	—	260
Luxembourg . . . . .	—	2,500	—	56
		<hr/>		<hr/>
		14,920		1,662
		<hr/>		<hr/>

Soit 11.13 p. % d'illettrés.

Et de l'autre :

Flandre occidentale. . . . .	—	8,230	—	2,970
— orientale . . . . .	—	8,213	—	3,259
		<hr/>		<hr/>
		16,443		6,229
		<hr/>		<hr/>

Soit 37.88 p. % d'illettrés.

Différence : 26.75 p. %.

Or, nous le savons déjà, c'est dans les deux Flandres que le nombre des écoles adoptées était le plus considérable, et nous aboutissons ici à la même constatation, à savoir que les pays où domine le clergé catholique et où l'instruction est entre ses mains ou tout au moins sous sa direction, sont précisément les asiles de l'ignorance.

La situation de l'enseignement en Irlande, en Espagne, en Italie, dans une partie de la France, ne démentira pas ces conclusions.

Après avoir jeté un coup d'œil sur l'état de choses antérieur à la revision de 1879, et avoir constaté que les efforts du clergé pour opposer aux écoles communales les écoles adoptées n'avaient eu pour résultat que d'entretenir l'ignorance, nous aborderons l'étude de la situation actuelle.

## II.

### LES ÉCOLES PRIVÉES DEPUIS LA LOI DE 1879.

A peine la loi nouvelle était-elle votée et le parti catholique avait-il résolu de lui déclarer la guerre, qu'un mot d'ordre fut donné et que sur tous les points du pays l'on vit surgir des écoles privées. Nos adversaires, il faut le reconnaître, ont fait preuve d'une grande énergie, et d'un zèle digne d'une meilleure cause. Mais l'école privée n'est pas une véritable école et si l'on va au fond des choses, on s'aperçoit bien vite que l'œuvre réalisée est tout extérieure. Il s'agissait de faire une manifestation. Comme ces généraux qui

L'école privée n'est pas une véritable école.

veulent tromper l'ennemi sur l'importance de leurs forces, et qui, la nuit, allument de tous côtés des feux pour faire croire à l'existence de corps d'armée multiples, de même les chefs du parti catholique ont voulu frapper l'imagination de la foule: des écoles, il y en aura partout; chaque commune possédera la sienne, en aura même plusieurs. Et les écoles se sont ouvertes : on a bâti, on a loué des constructions existantes. Dans quelles conditions? Un autre membre de la Commission d'enquête, l'honorable M Bergé, fera sur ce point des constatations bien instructives! N'importe, les écoles sont là, prêtes à recevoir les élèves. Belle affaire en vérité que d'avoir un espace entre quatre murs! Rien n'est plus simple pour qui possède assez d'argent, et l'argent ne fait jamais défaut au clergé.

Mais une maison ornée de la plus belle inscription du monde suffit-elle pour constituer une école? On sait de longue date que les enseignes sont trompeuses; on sait aussi que le catholicisme vit d'apparences. Qu'un jeune paysan, à peine dégrossi, reçoive la tonsure, et le voilà transformé en un personnage respectable et presque divin; il a le droit d'entendre les confessions les plus délicates, et quelles que soient les passions qui bouillonnent dans son âme, il est le juge impartial, l'homme austère et chaste, en qui s'incarne la vertu.

Pareillement, sans doute, on a espéré que la bénédiction de l'évêque métamorphoserait une étable en un établissement modèle, et comme l'esprit saint s'est exhalé souvent par la bouche des pâtres et des simples d'esprit, on ne s'est pas mis longuement en peine pour découvrir le personnel enseignant.

Et cependant, car ces faits, dont on peut rire un instant, sont profondément tristes, que de conditions ne faut-il pas réunir pour enseigner dignement à la jeunesse? L'instituteur, tel qu'on aime à le rêver, est presque un être idéal : il doit avoir les qualités du cœur et de l'esprit, et la santé physique en même temps que la santé morale; il doit savoir, et ce qu'il sait le communiquer aux autres; il doit, à force de patience et de bonne humeur, sans découragement et sans brusquerie, imprimer dans les intelligences les plus rebelles ces notions élémentaires de toutes choses, sans lesquelles l'homme dans notre monde moderne est condamné à la misère et à la douleur; il doit semer autour de lui les germes des idées bonnes, justes et vraies; il doit, de plus, comprendre la vie, en faire goûter les joies et discrètement en faire deviner les épreuves, enfin de tous ces petits enfants qu'on lui amène pour qu'il en fasse des hommes honnêtes, éclairés, il doit s'improviser le père, à la fois tendre et sévère, indulgent et ferme.

Pour préparer de tels instituteurs nous créons des écoles normales, nous y appliquons les méthodes les plus perfectionnées, nous les dotons de collections scientifiques, des instruments qu'une longue expérience a fait reconnaître les meilleurs; nous soumettons les candidats à cette discipline de l'éducation, que les anciens philosophes, les Pythagore et les Socrate, avaient déjà pressentie, et que la pédagogie moderne a complétée; nous tenons le travailleur en éveil par des épreuves multipliées, — et à la suite de tous ces efforts nous constatons trop souvent avec chagrin que l'œuvre n'est qu'ébauchée, et nos critiques incessantes prouvent que nous voulons mieux encore.

Et comment procède le grand parti catholique qui n'a plus que des injures

pour l'enseignement officiel, et qui prétend à lui seul faire l'éducation de la jeunesse belge? L'instituteur libre peut être le premier venu : ni capacité, ni diplôme, ni préparation, ni maturité d'esprit, ni garanties morales.

Ceci est strictement exact : l'enquête le démontre surabondamment, et ce sont les intéressés eux-mêmes, les membres du clergé, les instituteurs libres, les organisateurs des écoles catholiques qui plus d'une fois nous l'apprendront. Leurs dépositions, faites en public, ont été, après lecture, signées par eux.

Nous avons vu précédemment que, sous le régime de la loi de 1842, le plus grand nombre des instituteurs dans les écoles adoptées étaient dépourvus de diplômes. Dans les écoles privées actuelles cette situation n'a fait que s'aggraver. Instituteurs non diplômés

La plupart des écoles congréganistes, dit M. l'inspecteur cantonal Roulin, sont tenues par des jeunes filles de 13 à 16 ans, non diplômées, et n'ayant pas, à ma connaissance, fréquenté les écoles normales. » (Enquête de Couvin, p. 149.) — Même déclaration pour le canton de Philippeville, (p. 860) : « En général, les instituteurs libres ne sont pas diplômés. »

Très peu d'instituteurs libres sont diplômés », dit à son tour l'inspecteur cantonal Delcampe. (Enquête de Seneffe, pp. 403 et suiv.)

Dans l'enquête du canton de Nassogne, nous lisons la déposition suivante, faite par M. Bremer, inspecteur cantonal à St-Hubert. « Tous les instituteurs officiels sont diplômés. Il n'y a qu'une seule institutrice libre qui soit diplômée. Les autres instituteurs libres n'ont fait que des études primaires ou suivi les cours d'une école d'adultes » (p. 3 et suiv.).

Ces déclarations générales sont confirmées par une multitude de faits particuliers, qu'il serait fastidieux d'énumérer au complet.

Circonstance aggravante, la plupart de ces instituteurs improvisés sont de véritables enfants : à défaut de direction pédagogique, ils n'ont donc pas même l'expérience de la vie.

Citons quelques-uns des exemples les plus caractéristiques.

Dans l'enquête de Viel-Salm (p. 370), le nommé Schmitz, âgé de 16 ans, déclare qu'il a été instituteur libre à Cierreux : « Je n'avais pas fait d'études préliminaires..., j'avais comme traitement 35 francs par mois... Maintenant je travaille aux champs. »

A Givroulle (Enquête de Sibret, p. 393), l'école libre est tenue par une jeune fille de 17 ans, sœur du curé. L'école de garçons de Gives est tenue par un jeune homme de 20 ans environ, qui a fait des études primaires.

A Aublain (Enquête de Couvin, p. 130), l'école catholique est tenue par le curé, assisté d'un garçon de 13 ans, élève de l'école du soir de l'année précédente, et qui n'avait obtenu au concours d'adultes que 96 points sur 130.

A Olloy (Enquête de Couvin, p. 220, déposition du bourgmestre), l'école catholique est tenue par un élève de l'école moyenne de Couvin, non diplômé

A Benonchamps (Enquête de Bastogne, p. 637), l'instituteur libre déclare avoir 13 ans.

A Marwic, Wardin (Enquête de Bastogne, p. 664), l'instituteur libre reconnaît n'être pas diplômé et n'avoir suivi que l'école primaire.

A Mabompré (Enquête de Bastogne), l'institutrice libre a 17 ans. (Dépositions de l'institutrice communale, p. 695, et de l'institutrice libre, pp. 697 et suiv.)

A Vellereux, Mabompré (Enquête de Bastogne, p. 698), trois instituteurs libres se sont succédé : aucun n'était diplômé.

A Michamps, Longvilly (Enquête de Bastogne, pp. 706 et suiv.), l'institutrice libre, âgée de 18 ans, déclare n'être pas diplômée et n'avoir fait que des études primaires.

A Guygoven (Enquête de Tongres et Looz, p. 227), l'instituteur libre, âgé de 17 ans, est un ancien élève de l'école communale.

A Eysden (Enquête de Tongres et Looz, p. 1118), l'instituteur communal dépose en ces termes : « L'école catholique est dirigée par un instituteur de 24 à 25 ans, non diplômé, et qui a reçu son instruction exclusivement chez moi. »

A Welkenraedt (Enquête de Limbourg, p. 29), l'école libre de garçons a été tenue par le sacristain, à la fois marguillier et organiste, et âgé d'environ 60 ans ; il était aidé de son fils, dont les capacités, dit le témoin, peuvent être celles d'un élève d'une division moyenne de nos écoles primaires. (Déposition de l'instituteur communal.)

A Coursel (Enquête de Beeringen, pp. 1161 et s.), le sous-instituteur catholique est un jeune homme de la commune, qui a suivi pendant deux ans les cours de l'école moyenne à Beeringen.

A Saint-Vaast (Enquête de Soignies, p. 151), l'institutrice libre est une jeune fille de 17 ans, non diplômée.

A Noisieux (Enquête de Rochefort, p. 379), l'institutrice libre n'est pas diplômée et n'a pas même terminé ses études primaires, elle n'est âgée que de 15 ans (*ibid.*, p. 582, déposition de l'intéressée).

A Grapfontaine (Enquête de Neufchâteau, p. 865), l'instituteur libre est un jeune homme qui n'a fait que des études primaires.

A Ferrières (Enquête de Nassogne, p. 31), l'instituteur libre, âgé de 25 ans, est, suivant la déposition de l'instituteur communal, absolument ignorant et n'a fait que des études primaires.

A Masbourg (Enquête de Nassogne, p. 42), même situation. L'instituteur libre n'a fréquenté que pendant un an l'école d'adultes.

A Chaineux (Enquête de Herve, p. 154), l'une des classes dans l'école catholique est faite par une jeune fille de 15 ans, non diplômée.

A Verleumont (Enquête de Stavelot, p. 489), l'instituteur libre n'a que 14 ans, il sort de l'école primaire.

A Bœur, Ravigny (Enquête d'Houffalize, p. 455), l'institutrice libre, âgée de 18 ans, n'a fait que des études primaires.

A Dochamps (Enquête d'Erezée, p. 249), l'instituteur libre n'a fait que des études primaires.

A Beffe (Enquête d'Erezée, p. 269), un témoin rapporte que l'institutrice libre « a vraiment l'air d'une gamine, » tant elle est jeune.

A Chéoux, Rendeux (Enquête de Laroche, p. 344), l'instituteur libre est un jeune homme du village, âgé de 17 à 18 ans, il n'a pas de diplôme.

L'instituteur libre de Warnach, Tintange (Enquête de Fauvillers, p. 412), n'en a pas davantage ; âgé de 14 ans, lors de sa nomination, il n'avait fait que des études primaires.

Celui de Honville, Hollange (Enquête de Fauvillers, p. 440), est dans le même cas, il est âgé de 19 ans.

A Strainchamps, Hollange (*ibid.*, p. 441), l'instituteur catholique déclare être âgé de 16 ans ; « j'avais 13 ans, quand je suis devenu instituteur privé ; j'ai eu 23 élèves, garçons et filles. »

A Chassepierre (Enquête de Florenville, p. 603, déposition du bourgmestre), l'instituteur libre est encore mineur.

A Freylange (Enquête d'Arlon, p. 654), l'instituteur catholique est entré en fonctions à 14 ans et 4 mois (déposition de l'intéressé).

A Villers-Sainte-Gertrude (Enquête de Durbuy, p. 138) et à Erneuville (*ibid.*, p. 181), les instituteurs libres, âgés de 19 à 20 ans, n'ont fait que des études primaires.

A Regnez-Bihain (Enquête de Houffalize, p. 446), « l'instituteur catholique est un gamin de 15 à 16 ans. » (Déposition de M. Laurent.)

A Petite-Taille, Bihain (Enquête de Houffalize, p. 430), le curé déclare que l'instituteur libre, âgé de 17 à 18 ans, n'est pas diplômé ; « je ne crois pas qu'il ait fait d'autres études que celles qu'il a faites à l'école de son village. »

A Rethigny-Cherain (Enquête de Houffalize, p. 473), l'instituteur libre est un garçon de 16 ans, sortant de l'école primaire.

A Heffen (Enquête de Malines, p. 710), l'instituteur libre n'est pas diplômé ; le sous-instituteur a 14 ou 15 ans.

Inutile de pousser plus loin cette énumération. Nous avons d'ailleurs des documents qui nous permettent de donner exactement, au 31 décembre 1881, le nombre des instituteurs diplômés dans les écoles officielles et dans les écoles privées. (Statistique des écoles primaires, officielles et privées au 31 décembre 1881, page 287.)

#### *Enseignement primaire.*

Nombre total des instituteurs officiels . . . . .	8,362	
Instituteurs diplômés. . . . .	7,202	
Proportion. . . . .		87 p. %
Nombre total des instituteurs privés . . . . .	7,777	
Instituteurs diplômés. . . . .	1,330	
Proportion. . . . .		18 p. %

#### *Écoles gardiennes.*

Instituteurs officiels . . . . .	1,081	
— diplômés . . . . .	703	
Proportion . . . . .		65 p. %

Instituteurs privés . . . . .	1,522	
— diplômés . . . . .	21	
Proportion. . . . .		1,5 p. ‰.

Il est à remarquer que depuis le 31 décembre 1881 un grand nombre de membres du personnel des écoles gardiennes officielles ont suivi les cours temporaires organisés par le Département de l'Instruction publique et ont, après examen, obtenu leur diplôme. La proportion des institutrices gardiennes officielles diplômées doit donc aujourd'hui être bien supérieure à 65 p. ‰, alors que celui des institutrices gardiennes privées n'est que de 13 pour mille.

En réunissant le personnel des écoles primaires et celui des écoles gardiennes, on obtient les chiffres suivants :

Instituteurs officiels . . . . .	9,443	
— — diplômés. . . . .	7,903	
Proportion . . . . .		83 p. ‰
Instituteurs privés . . . . .	9,299	
— — diplômés . . . . .	1,351	
Proportion . . . . .		14 p. ‰

La différence en faveur des écoles officielles est donc de 69 p. ‰.

Composition  
du personnel  
enseignant.  
Instituteurs.

Examinons maintenant comment s'est fait le recrutement du personnel et dans quelles catégories sociales on l'a pris.

Pour les institutrices, le choix était plus facile. Sans aller jusqu'à ramasser des filles errantes, comme le rapporte un témoin (Enquête de Sibret p. 598), on pouvait, à la condition de n'être difficile ni sur l'âge ni sur les capacités, trouver aisément des jeunes filles que leur passé ne signalait pas d'une façon trop défavorable. Dans sa famille même, le curé du village rencontrait plus d'une fois des auxiliaires qu'il sacrerait institutrices.

A Remoiville, Hompré (Enquête de Sibret), l'école libre est dirigée par la nièce du curé, âgée de 20 ans ; elle n'est pas diplômée ; son école est mixte ; il s'y est trouvé des garçons plus grands qu'elle. (Dépositions de l'instituteur communal de Witry, p. 577, et de l'institutrice même, p. 578.)

A Givroulle (Enquête de Sibret, p. 593), nous l'avons vu déjà, l'institutrice est la sœur du curé, âgée de 17 ans.

A Namoussart (Enquête de Neufchâteau, p. 828), l'école était tenue par le curé ; quand il était empêché, il se faisait remplacer par un cultivateur de l'endroit, et quand celui-ci était empêché, par sa sœur.

A Menufontaine (Enquête de Fauvillers, p. 449), le curé dit : « je tiens l'école catholique avec ma sœur. »

A Anlier (Enquête d'Etalle, p. 691), l'une des deux écoles catholiques est tenue par la sœur du curé.

A Latour (Enquête de Wellin, déposition de l'instituteur communal.

p. 264, confirmée par celle du bourgmestre, p. 265), l'enseignement de l'école privée est donné par la sœur du curé, qui a été *servante à Bruxelles*.

A Hodister (Enquête de Laroche, p. 318), ce n'est plus la sœur du curé, c'est tout simplement sa *servante* qui tient l'école gardienne.

Mais c'est surtout aux religieuses que l'on a eu recours, et dans bien des cas, à des sœurs étrangères, la plupart françaises (Romerée, enquête de Philippeville, p. 899; Henry Chapelle, enquête de Limbourg, p. 7; Longlier, enquête de Neufchâteau, p. 815; Tintigny, enquête d'Étalle, p. 712; etc.).

Voici l'énumération des divers ordres de sœurs qui enseignent dans les écoles privées :

Sœurs de la Miséricorde, — de la St<sup>e</sup>-Enfance, — Apostolines, — de St-François de Sales, — de St-Vincent de Paul, — du Sacré-Cœur de Marie, — de St-François d'Assises, — de la Visitation, — de la Sainte-Famille, — de N.-D. de la Présentation, — de Charité, — Maricolles, — filles de Marie, — Annonciades, — de St-Joseph, — de l'Immaculée conception, — pauvres claires, — de St-Jean-Baptiste, — de la Sainte-Union, — de St-Charles Borromée, — Ursulines, — de N.-D. des Sept Douleurs, — de la Providence, — de l'enfant Jésus, — de N.-D. de la Nativité, — de la consolation de Jésus, — Augustines, — Grises, — de N.-D. de la Treille, — récolletines, — de la St<sup>e</sup>-Croix, — de l'Assomption, — pénitenciers, — de la doctrine chrétienne, — de la prévoyance, — du St-Sépulcre.

Quant aux instituteurs, il était assurément moins aisé de trouver des hommes dont la profession antérieure ne fût pas en désaccord avec la mission qu'on prétendait leur confier. Instituteurs.

Les ordres religieux ont fourni leur contingent; ce sont des Frères de la doctrine chrétienne, des Maristes, des Prémontrés, même des Trappistes (le 13 août 1880, le tribunal de Furnes condamnait à 10 ans de prison un Trappiste instituteur, pour attentat à la pudeur).

Parfois on a affaire à des religieux défrqués : à Mont (Enquête de Houffalize, p. 429), l'instituteur privé dépose qu'il a été petit-frère pendant 4 ans; à Izier (Enquête de Durbuy, p. 167), l'instituteur privé est un ancien petit-frère, qui reçoit dans sa classe des filles et des garçons.

Très souvent c'est le curé lui-même qui tient l'école privée, et qui concilie tant bien que mal avec cette besogne toutes les autres exigences de son ministère.

Les marguilliers, sacristains, clercs, sonneurs de cloches, organistes ont été enrôlés à leur tour dans la légion sainte.

A Dourbes (Enquête de Couvin, p. 229), dit le bourgmestre, l'école catholique de garçons est tenue par le marguillier, qui est à la fois chantre, organiste, sonneur, et n'est pas diplômé.

A Welkenraedt (Enquête de Limbourg, p. 27), l'école privée de garçons a été tenue par le sacristain-marguillier, organiste, âgé d'environ 60 ans.

A Oostmalle (Enquête de Brecht, p. 1283), l'instituteur privé est le sacristain.

Il en est de même à Woubrechtgem (Enquête d'Herzele, p. 1234), à Blaas-

velt (Enquête de Malines, p. 739), à Zeveren (Enquête de Deynze, p. 238), à Bevere (Enquête d'Audenarde, p. 920 : le sous-instituteur), à Boucle-St.-Blaise (*ibid.*, p. 937), etc.

Une fois que l'on est entré dans cette voie et qu'il suffit, pour avoir un instituteur, de prendre un être humain qui ne soit ni sourd, ni muet, ni aveugle, on ne s'arrête plus, et l'analyse de l'enquête est fort curieuse à cet égard : car elle nous montre que presque toutes les professions imaginables sont représentées dans ces écoles catholiques, si recommandables, si distinguées.

Voici d'abord les *boulangers*, auxquels on demande le pain de l'intelligence (Cortessem, enquête de Tongres et Looz, p. 237) : l'école catholique de garçons est tenue par Ant. Erendt, non diplômé et autrefois garçon boulanger.

Puis les *menuisiers* : Wasmuel (Enquête de Boussu, p. 511.), déposition du bourgmestre, « l'un des instituteurs privés était menuisier. » Le curé, cité comme témoin, conteste ce fait, mais avec cette restriction « du moins que je sache. »

Les *ardoisiers* : Mabompré (Enquête de Bastogne, p. 695) : l'école libre est tenue par un jeune homme de 17 ans, apprenti ardoisier.

Les *maçons* : Morhet (Enquête de Sibret, p. 598).

Les *ouvriers de carrière* : Lierneux (Enquête de Stavelot, p. 484).

Les *tailleurs de pierre* : Regnez-Bihain (Enquête de Houffalize, p. 447). Wisembach (Enquête de Fauvillers, p. 450. Déposition de l'instituteur libre) : « En dehors des classes, je m'occupe à tailler des pierres pour les tombes. »

Les *badigeonneurs* : La Clouzé (Enquête d'Aubel, pp. 999 et 1005 : « l'instituteur libre est un ancien badigeonneur, qui ne sait rien. »

Les *cordonniers* : Forrières (Enquête de Nassogne, p. 35. Déposition de l'instituteur libre « avant d'entrer dans l'enseignement libre, j'étais cordonnier de mon état. »

Les *tisserands* : Volkegem (Enquête d'Audenarde, p. 948).

Les *boutiquiers* : Berlaer (Enquête de Lierre, p. 597), My, Soy (Enquête d'Erezée, p. 263) : « l'institutrice libre tient à côté de la salle d'école une boutique d'épicerie. »

Les *tailleurs* Deux-Ris (Enquête d'Erezée, p. 239) : « l'instituteur libre était, dit-on, un tailleur. »

Les *marchands* : Écaussines-Lalaing (Enquête de Soignies, p. 141) : marchand de machines à coudre.

Les *commis-voyageurs* : Cetturu, Tavigny (Enquête d'Houffalize, p. 453. Déposition de l'instituteur privé) : il n'est pas diplômé; il était voyageur de commerce, il continue encore cette profession, il voyage et vend des liqueurs, en son absence le curé le remplace; il n'a fait que des études primaires.

Les *commis des postes* : La Neuville, Sainte-Marie (Enquête de Neuchâteau, p. 861) « l'instituteur libre est un employé du pénitencier de Saint-Hubert, ancien commis des postes.

Les *domestiques* : Horrués (Enquête de Soignies, p. 145).

Les *anciens soldats* : Stal, Coursel (Enquête de Beerlingen, pp. 1164) : « l'instituteur libre est un ancien militaire, qui n'a fait ni études normales, ni études moyennes. »

Morhet (Enquête de Sibret, p. 598) : « on a eu comme instituteur libre un milicien qui rentrait dans ses foyers. »

Aubel (Enquête d'Aubel, p. 1003) : un ancien sergent non libéré.

Fraigneux, Dochamps (Enquête d'Erezée, p. 247, déposition du bourgmestre) : un ex-caporal.

Grandménil (Enquête d'Erezée, p. 251, déposition de l'instituteur privé) : un sergent.

Turpange (Enquête de Messancy, p. 1096) : un maréchal des logis à l'artillerie.

Othé-Bihain (Enquête de Houffalize, p. 449, déposition de l'instituteur libre) : caporal, puis domestique.

Hollogne (Enquête de Marche, p. 51, déposition du président du comité scolaire) : « l'école libre a été dirigée par un homme de moralité très douteuse, qui a été renvoyé de l'armée. »

Bihain (Enquête de Houffalize, p. 441) : l'instituteur libre est un ancien gendarme, chassé du corps.

Les *journaliers* : Erneuville (Enquête de Laroche, p. 297); Wibrin (Enquête de Houffalize, p. 492), journalier-bûcheron; Rouchempay (Enquête de Laroche, p. 285), ouvrier; Beffe (Enquête d'Erezée, p. 269), journalier; Fays-les-Veneurs (Enquête de Paliseul, p. 685) : « avant de devenir instituteur privé, j'étais journalier. » (Dép. de l'instituteur privé, 19 ans); Mont (Enquête de Houffalize, p. 428), journalier; etc.

Les *cultivateurs* : Le nommé Schmitz, 16 ans (Enquête de Viel-Salm, p. 370), déclare qu'il a été instituteur à Cierreux : « je n'avais pas fait d'études préliminaires... maintenant je travaille aux champs. »

Arbre-Fontaine (Enquête de Viel-Salm, p. 400), déposition de l'instituteur libre) : « je n'ai pas de diplôme... j'étais cultivateur. »

Guygoven (Enquête de Tongres et Looz, p. 229, déposition du bourgmestre) : « l'instituteur libre est un ancien élève de l'école communale; ensuite il est devenu ouvrier de ferme, et à 17 ans, on en a fait un instituteur. »

Coursel (Enquête de Beeringen, p. 1150) : « l'instituteur libre de Coursel-centre a toujours été cultivateur. »

Engreux, Mabompré (Enquête de Bastogne, p. 703) : « l'instituteur libre n'a pas fait d'études, c'était un laboureur. »

Salvacour, Hompret (Enquête de Sibret, p. 572), « d'abord douanier, puis cultivateur. »

Mont-le-Ban (Enquête de Houffalize, p. 483, déposition de l'instituteur communal) : « l'instituteur libre est un cultivateur de l'endroit, qui n'a fait que des études primaires; il a suivi dans ces dernières années les cours de mon école d'adultes, mais il savait si peu de chose que je n'osai pas le présenter au concours. »

Radelange, Martelange (Enquête de Fauvillers, p. 403, déposition de l'instituteur libre) : « je suis instituteur en hiver, cultivateur en été; je remplis également les fonctions de chantre; j'ai fait mes études primaires à l'école communale de Radelange, je n'ai pas suivi les cours d'une école d'adultes... »

Même constatation à Vesqueville (Enquête de Saint-Hubert, p. 837), à Namoussart (Enquête de Neufchâteau, p. 828), à Dinez (Enquête de Houffa-

lize, p. 451), à Fosses (Enquête de Stavelot, p. 496), à Gammèrages (Enquête de Lennick-Saint-Quentin, p. 263), à Filly-Ollomont (Enquête de Houffalize, p. 498), « cultivateur en hiver et instituteur en été », etc.

Nous avons réservé pour la fin les vachers et les gardeurs de pourceaux :

Regnez-Bihain (Enquête de Houffalize, p. 447) : le premier instituteur libre fut un jeune homme de 26 ans, qui était tailleur de pierres à rasoirs ; le second fut un petit vacher de 13 à 14 ans.

Marvie, Wardin (Enquête de Bastogne, p. 664, déposition de l'instituteur libre) : il n'est pas diplômé, il a suivi l'école primaire ; « je suis également vacher, ou plutôt je l'ai été. »

Freylange (Enquête d'Arlon, p. 634, déposition du bourgmestre) : « l'instituteur libre de Freylange était vacher l'année dernière. Je l'ai vu moi-même cent fois pendant cette occupation. » L'instituteur cité comme témoin, âgé de 15 ans, reconnaît qu'il a gardé les vaches, même d'autres personnes du village.

Metzert (Enquête d'Arlon, p. 599) : l'instituteur catholique était gardeur de cochons (déposition de M. Schmit, propriétaire, confirmée par celle de M. Bosseler, *ibid.*, p. 598). L'instituteur catholique nie le fait ; il déclare avoir été journalier (*ibid.*, p. 603).

Awenne (Enquête de Nassogne, p. 20, déposition de M. Dufoing, échevin) : « l'instituteur libre était vacher et travaillait dans les champs ; il ne faisait rien d'autre. Aujourd'hui même il garde ses vaches, puis va tenir la classe. »

La Neuville, Sainte-Marie (Enquête de Neufchâteau, p. 861) : l'instituteur libre était d'abord un vacher.

Bourcy (Enquête de Bastogne, p. 706) : l'instituteur libre était vacher ou porcher.

Parmi les institutrices le même fait est signalé.

L'institutrice libre de Michamps n'a fait que des études primaires et l'année même où elle fut nommée, elle gardait encore les vaches (Enquête de Bastogne, p. 706).

A Noisieux (Enquête de Rochefort, p. 379), l'institutrice communale déclare que l'institutrice libre peut avoir de 16 à 17 ans ; elle n'est pas diplômée, elle n'a pas même terminé ses études primaires ; elle a fréquenté l'école communale en 1878, mais pendant l'hiver seulement ; car pendant l'été elle était occupée à garder le bétail. Et l'institutrice libre, qui en réalité n'a que 15 ans (*ibid.*, p. 382), reconnaît l'exactitude de cette déposition : « Pendant l'hiver j'allais à l'école communale et pendant l'été je vaquais aux travaux des champs, gardant le bétail de mes parents. » Seulement, elle ajoute qu'elle a suivi pendant deux mois les cours de l'école normale de Bastogne.

Nous aurions pu ajouter encore mainte rubrique à cette énumération. Dans le Limbourg, suivant la déposition du Gouverneur, M. le vicomte Goupy de Beauvolers (Vol. V, p. 516), « on a été obligé d'avoir recours à des personnes n'ayant aucune instruction, des douaniers révoqués, des garçons de café et de distillerie, des bergers, etc » — Dans le ressort scolaire d'Alost, M. l'inspecteur principal Billiet cite un instituteur qui exerçait la profession de boucher : il abattait des porcs (Vol. V, p. 550).

Voilà donc l'armée du parti catholique. Un des personnages de Rabelais

raconte qu'étant descendu aux Enfers, il y a vu les rois, les grands personnages exerçant les professions les plus modestes : Alexandre rapetassait de vieilles chaussures, Xerxès criait la moutarde, Cyrus était vacher, Boniface VIII était écumeur de marmites . . . . . En Belgique c'est l'inverse qui a lieu : les porchers, les cordonniers, les maçons sont métamorphosés en instituteurs du peuple; nous vivons au siècle de l'opérette, et les chefs de la droite et l'honorable M. Malou en personne font semblant de prendre au sérieux cette farce de carnaval; ils dressent des statistiques et ils comptent gravement combien d'enfants chrétiens reçoivent les leçons d'hommes qui manient la bêche mieux que la plume, et dont quelques-uns ne savent pas écrire! « Il y a des écoles, dit M. Verdeyen, inspecteur principal du ressort scolaire de Gand, où les instituteurs auraient peine à écrire leur nom. » (Vol. V, p. 408.)

Recueillons quelques dépositions typiques, afin d'établir par le témoignage des intéressés eux-mêmes jusqu'où va leur ignorance.

A Salvacour, Hompré (Enquête de Sibret, p. 572), l'instituteur libre, qui a été d'abord douanier, puis cultivateur, tient l'école dans un cabaret. On lui demande ce que c'est que la géographie, et il répond qu'il en a entendu parler tout de même.

L'instituteur libre de Morhet (Enquête de Sibret, p. 404), un ex-maçon, dépose en ces termes : « J'enseigne l'histoire sainte; quant à l'histoire de Belgique, nous avons des renseignements donnés dans la petite géographie. »

L'instituteur libre de Freylange (Enquête d'Arlon, p. 634), 45 ans, n'enseigne pas la géographie : « Mes élèves n'ont pas assez d'instruction pour cela. » Je leur apprends l'histoire sainte, mais point l'histoire nationale.

Voici la déposition de l'instituteur libre de Forrières (Enquête de Nassogne, p. 53) : « J'étais cordonnier, j'ai été pendant six mois petit-frère. Je connais les quatre règles de l'arithmétique, mais je ne connais rien au delà. Quant aux dictées, il y a peu de personnes, je crois, qui pourraient en faire sans fautes. Je connais aussi quelque chose en géographie. — Je continue à m'occuper de mon métier de cordonnier; comme livres, j'ai la Bible, le livre de lecture de Van Hollebeke, la géographie du frère Alexis. J'ai une carte de la Belgique, mais pas de carte de l'Europe. »

A Moinet, Longvilly (Enquête de Bastogne, p. 707), l'instituteur libre, qui a 61 ans, a perdu la mémoire; il croit se rappeler qu'il avait en hiver de 15 à 20 élèves.

Le nommé Robert, cultivateur à Smuid-Libin (Enquête de St-Hubert, p. 837), a été instituteur catholique à Smuid. Il savait lire et écrire un peu. — « Savez-vous quelque chose en géographie ? » — « Oh ! un tout petit peu ; quand j'étais jeune, j'avais appris quelque chose, mais j'avais assez bien oublié. »

A Radelange, Martelange (Enquête de Fauvillers, pp. 402 et 403), l'instituteur libre, suivant la déposition de l'instituteur communal pourrait à peine être admis dans la section moyenne d'une école communale actuelle. Quand on l'interroge sur le point de savoir s'il y a des tables dans sa classe, il répond : « je pense qu'il n'y en a pas. »

L'instituteur catholique de Wibrin (Enquête de Houffalize, p. 494) recon-

naît n'être pas diplômé, mais il a assisté à des conférences d'instituteurs libres ; il ne pourrait dire où ni quand ces conférences ont été tenues...

Celui de Filly-Ollomont (*ibid.*, p. 498) ne sait pas ce que c'est que la géographie.

L'instituteur de Marvie, Wardin (Enquête de Bastogne, p. 664) ne comprend pas le sens du mot *pédagogie*. Cela n'a rien d'étonnant ; il a été vacher.

L'instituteur de Benonchamps (Enquête de Bastogne, p. 657) déclare qu'il enseigne « dans l'arithmétique » ; il a 13 ans ; je suis, dit-il, encore moi-même en âge d'aller à l'école, mais *j'espère grandir*. Mon école est mixte. » A la question de savoir ce que l'on entend par école mixte, le témoin répond que c'est une école où l'on ne reçoit que des garçons.

A Oombergen (Enquête de Sottegem, p. 127), l'instituteur catholique est un ivrogne notoire ; il a subi plusieurs condamnations du chef de rixes dans les cabarets, de coups et blessures, etc.

A Strypen (Enquête de Sottegem, p. 118), l'instituteur catholique a été en premier lieu un étudiant du collège d'Audenarde, qui était devenu fou. Lorsqu'il est sorti de la maison de santé, le curé l'a placé à la tête de son école. Il n'avait pas la moindre autorité sur ses élèves. Ceux-ci se moquaient de lui, le traitaient de fou et l'auraient bien frappé. Alors l'homme prenait un long chapelet ou s'agenouillait les bras écartés et priait pour la conversion de ses élèves. Cela a duré toute une année, jusqu'à ce qu'enfin le malheureux s'enfuit de l'école. Il a été remplacé par un garçon de 15 à 16 ans, qui n'est resté que quinze jours et est ensuite allé au collège....

A Bihain (Enquête de Houffalize, p. 440), l'instituteur libre « s'occupe de sorcellerie ; il prétend qu'il a le pouvoir de « démacraler » (désensorceler). Cet individu m'a même un jour appelé à la porte d'un cabaret où nous étions avec une autre personne, et m'a demandé de dire à cette personne qu'il savait « démacraler ». Il a dit aussi un jour à un nommé Niclou qu'il allait se mettre auprès de l'étable d'un habitant de Manhay et qu'il ferait comparaître celui qui avait ensorcelé ses bêtes, et il a même dit à Niclou de venir avec lui, qu'il aurait vingt francs, qu'il y avait une vache à gagner : Niclou lui aurait servi d'aide, et c'est lui qui aurait apparu aux évocations de l'instituteur. » (Déposition de M. Lambert.)

Un instituteur sorcier, c'est un phénomène intéressant, mais il surprend moins, quand on voit un curé exercer la même profession. Un grand nombre de témoins (Enquête de Bastogne, pp. 664, 665, 666, 667, 668) affirment que le curé Maka de Wardin prétend faire retrouver les objets perdus ou volés. « On voit souvent entrer chez lui des gens qui viennent le consulter. . . . Ils lui donnent quelque rétribution ou font chanter une messe. . . . Pourtant la puissance de ce sorcier ne doit pas être bien grande ; car, étant venu un jour à Bastogne avec un sac de grains, on le lui a pris, et il n'a pas pu le faire revenir » (p. 664). « On en a beaucoup ri » (p. 668).

Et voilà comment, à la veille du XX<sup>e</sup> siècle, on fait l'éducation du peuple !

L'enquête a été longue et laborieuse ; mais ce qu'elle a établi est désormais indéniable : le clergé a ramassé de partout les hommes qui lui sont tombés sous la main, sans souci de l'âge, des antécédents, des capacités. Plus

d'un curé avoue à l'enquête qu'il ignore si son instituteur est diplômé; il ne s'en inquiète guère; l'important, c'est d'avoir un instrument obéissant et qui ne coûte pas trop cher.

Bon nombre de ces instituteurs de hasard le sont devenus malgré eux, et ne savent pas trop comment ce mystère s'est accompli. « C'est à peu près comme si cela m'était tombé du ciel, dit l'un d'eux (Wisembach, *Enquête de Fauvillers*, p. 450). J'ai été nommé instituteur, je ne sais par qui. » — « Je suis un instituteur improvisé, avoue un autre, je le reconnais volontiers » (Wibrin, *Enquête de Houffalize*, p. 494.).

Et quelle est la situation qu'on leur crée? Plusieurs déclarent n'avoir aucun traitement; d'autres refusent de s'expliquer sur ce point, ou quand on les presse, finissent par avouer un chiffre absolument dérisoire. L'institutrice privée de Sibret reçoit 400 francs (*Enquête de Sibret*, p. 620); celle de Lavacherie (*Enquête de St-Hubert*, p. 779), 400 francs. L'instituteur de Metzert, 400 francs (*Enquête d'Arlon*, p. 604); l'instituteur de Moinet (*Enquête de Bastogne*, p. 707) déclare qu'il reçoit 150 francs pour les cinq mois qu'il enseigne par an; l'instituteur de Mont (*Enquête de Houffalize*, p. 450) a un traitement de 250 francs; celui de Regnez-Bihain (*ibid.*, p. 447) recevait un franc par jour; son successeur a touché 100 francs pour un hiver; celui de Filly-Ollomont (*ibid.*, p. 498) a un traitement de 100 francs.

Les institutrices libres de Rondu (*Enquête de St-Hubert*, p. 769) et de Remagne (*ibid.*, p. 767) refusent obstinément de faire connaître leur traitement. La dernière déclare qu'elle prend ses repas chez le curé. Et ce détail nous ouvre des aperçus nouveaux.

Un grand nombre de jeunes filles ont été obligées non-seulement de partager la table du curé, mais même de loger chez lui, et il est probable qu'elles ne recevaient pour leur travail aucune autre indemnité. On n'a donc pas tenu compte du dommage moral qui pourrait résulter pour elles de cette cohabitation; les mauvaises langues ne sont pas rares dans les villages, et il y a certainement quelque chose de choquant à voir une enfant de 16 à 18 ans enfermée dans la maison d'un prêtre. Mais il paraît que pour une cause sainte il faut sacrifier même sa réputation.

Nous hésitons à rapporter ici des témoignages, mais il faut cependant que les faits soient établis. A Grune (*Enquête de Nassogne*, p. 25), l'institutrice privée loge et est nourrie chez le curé.

A Habergy (*Enquête de Messancy*, p. 482), l'institutrice privée, âgée de 18 ans, logeait chez le curé.

A Heikant-Berlaer (*Enquête de Lierre*, p. 605), le curé, 31 ans, reconnaît que l'institutrice libre, sa cousine au sixième degré, demeure chez lui.

A Baffe (*Enquête d'Erezée*, p. 269), « l'institutrice actuelle est âgée de 18 à 19 ans, elle a vraiment l'air d'une gamine; elle est logée et nourrie chez le curé ». (Déposition de M. Houssa, membre du comité scolaire.)

Même constatation à Poupehan (*Enquête de Bouillon*, p. 750), l'institutrice de 18 ans a logé tout un hiver chez le curé; à Lavacherie (*Enquête de St-Hubert*, pp. 776, et suiv.), etc.

Ne retenons de tout ceci qu'une chose, c'est que les organisateurs de la lutte scolaire, non contents de mettre en péril l'avenir des enfants, en leur donnant des maîtres incapables, exploitent d'une façon indigne leurs propres

Traitement.  
des  
instituteurs  
privés.

collaborateurs : l'instituteur improvisé, l'instituteur à prix réduit n'a pas même besoin à leurs yeux du respect des pères de famille, et quant à son avenir, nul ne s'en préoccupe.

Des exemples nombreux montrent comment la pression exercée sur les instituteurs officiels pour les amener à quitter le service de l'État, a eu pour certains d'entre eux des conséquences désastreuses. Nous ne voulons rappeler qu'un seul cas, celui de l'instituteur de Poucques (déposition de M. Verdeyen, Vol. V, pp. 406 et suiv.) : le malheureux, ayant donné sa démission, est désigné par le sort pour le service militaire; il parvient à se cacher dans un établissement de petits-frères, on l'y découvre; il demande alors à rentrer dans l'enseignement officiel; cette faveur lui est accordée, mais sous l'inspiration malfaisante de ceux qui une première fois déjà l'avaient dévoyé, il refuse de prêter le serment qu'exige la loi; il est démissionné, on l'incorpore au régiment, il déserte et est condamné à deux années de brouette.

Jusqu'ici nous nous sommes occupé du personnel des écoles catholiques; examinons maintenant l'enseignement qui s'y donne.

Mobilier  
scolaire  
des écoles  
privées.

Et tout d'abord quel est le mobilier scolaire? Généralement il se compose d'une ou de deux cartes géographiques, d'un tableau noir et de quelques tableaux de lecture; les collections scientifiques, les collections de poids et mesures sont d'ordinaire remplacées par des images du Sacré-Cœur, des figures du Christ et de la Vierge.

Dans la plupart des écoles libres, dit M. Bremer, inspecteur cantonal à St-Hubert (Enquête de Nassogne, pp. 3 et suiv.), il n'y a presque pas de mobilier scolaire.

Dans la plupart des écoles, dit M. Verdeyen, inspecteur du ressort de Gand (vol. V, p. 408), le matériel laisse à désirer.

Les visites que les commissions ont faites dans les locaux de quelques écoles libres confirment ce dénûment.

A Sensenruth (Enquête de Bouillon, p. 768), la Commission constate la présence d'un Christ, du portrait du Roi et de la Reine, d'une carte géographique et de quelques tableaux; à Mandé-St-Étienne (Enquête de Bastogne, pp. 694 et suiv.), on trouve dix feuilles de lecture, un tableau noir, un Christ; à Benonchamps-Wardin (*ibid.*, p. 649), un Christ, une carte de Belgique; à Robelmont (Enquête de Wellin, p. 530): un Christ, une carte muette de l'Océanie, une carte muette de l'Europe et une carte politique de la Belgique; à Framont (Enquête de Paliseul, p. 687): deux Christ, un Enfant-Jésus, une Vierge, deux tableaux noirs, une carte de la Belgique, treize tableaux de lecture, un boulier-compteur.

Les témoignages des instituteurs libres eux-mêmes montrent que cette pénurie de matériel scolaire est générale :

Turpange (Enquête de Messancy, p. 1096, déposition de l'instituteur libre) : un tableau noir, deux cartes géographiques.

Fays-les-Veneurs (Enquête de Paliseul, p. 684, déposition de l'instituteur

libre) : un Christ, une Vierge, une image du Sacré-Cœur; ni carte géographique, ni collections scientifiques.

Sibret (Enquête de Sibret, p. 820, déposition de l'instituteur libre) : un Christ, deux images du Sacré-Cœur, deux tableaux noirs, quatre cartes (Belgique, Europe, mappemonde, Luxembourg); pas de collections scientifiques, ni pour le système métrique, ni pour les sciences naturelles.

Morhet (Enquête de Sibret, p. 604, déposition de l'instituteur libre) : un Christ.

Vesqueville (Enquête de St-Hubert, pp. 845 et suiv., déposition de l'instituteur libre) : un tableau noir, trois cartes, pas de collection de poids et mesures.

Bovigny (Enquête de Viel-Salm, p. 380, déposition de l'instituteur libre) : une mappemonde, pas d'autre carte; pas de système de poids et mesures.

Courtil-Bovigny (*ibid.*, p. 365, déposition du curé) : trois cartes (Palestine, Belgique, mappemonde); rien de plus.

Lavacherie (Enquête de Saint-Hubert, p. 779, déposition de l'institutrice libre) : pas de cartes ni de collections scientifiques.

Hondelage (Enquête de Messancy, p. 1085, déposition de l'instituteur libre) : une carte de la Belgique, pas de collection de poids et mesures, ni d'autres collections scientifiques.

Deux-Ris, Harre (Enquête d'Erezée, p. 246, déposition de l'institutrice libre) : deux tableaux noirs, une carte de la Belgique, une carte de l'Europe, un Christ, une horloge.

Grandménil (*ibid.*, p. 251, déposition de l'instituteur libre) : deux tableaux noirs, six tableaux de lecture, un Christ, un Sacré-Cœur, trois cartes géographiques.

Erneuville (Enquête de Laroche, p. 298, déposition de l'instituteur libre) : ni cartes, ni système métrique, ni rien d'autre.

Radelange-Martelage (Enquête de Fauvillers, p. 403, déposition de l'instituteur libre) : pas de cartes géographiques, pas de collection de poids et mesures, ni de collections scientifiques.

Warnach-Tintange (Enquête de Fauvillers, p. 413, déposition de l'instituteur libre) : deux cartes, pas de collection de poids et mesures.

Strainchamps, Hollange (Enquête de Fauvillers, p. 441, déposition de l'instituteur libre) : pas de collections scientifiques, ni de poids et mesures, pas de cartes géographiques, mais les élèves ont des atlas (?).

Metzert (Enquête d'Arlon, p. 603, déposition de l'instituteur libre) : deux tableaux noirs.

Autelbas (*ibid.*, p. 625, déposition de l'institutrice libre) : deux cartes (Europe et Belgique).

Mabompré (Enquête de Bastogne, p. 697, déposition de l'instituteur libre) : pas de cartes.

Othé-Bihain (Enquête de Houffalize, p. 449, déposition de l'instituteur libre) : deux tableaux noirs.

Cetturu, Tavigny (*ibid.*, p. 453, déposition de l'instituteur libre) : « neuf bancs-pupitres, un Christ, un tableau noir, c'est tout. »

Nous n'avons à dessein fait figurer dans cette énumération que les

dépositions des instituteurs privés; l'aveu est plus saisissant. Si nous voulions y joindre les témoignages des instituteurs communaux et d'autres personnes, nous en remplirions un volume.

Voici, au surplus, des chiffres qui facilitent la comparaison des écoles officielles et privées au point de vue de l'ameublement. (*Statistique des écoles primaires officielles et privées au 31 décembre 1881*, pp. 246-247.)

**ÉCOLES GARDIENNES :**

	Nombre des écoles.	Écoles où l'ameublement est complet.	Proportion.
Officielles . . . . .	702	369	52 p. %.
Privées . . . . .	1255	0	0 p. %.
Écoles organisées d'après le système Frœbel :			

Officielles . . . . .	458	65 p. %.
Privées . . . . .	61	4,8 p. %.

**ÉCOLES PRIMAIRES :**

Nombre total des écoles :

Officielles . . . . .	4,705
Privées . . . . .	3,730

Écoles possédant des collections de poids et mesures :

Officielles . . . . .	3,889	82 p. %.
Privées . . . . .	1,481	39 p. %.

Écoles possédant des cartes géographiques :

Officielles . . . . .	4,056	86 p. %.
Privées . . . . .	2,222	59 p. %.

Écoles possédant des globes terrestres :

Officielles . . . . .	2,769	58 p. %.
Privées . . . . .	431	11 p. %.

Écoles possédant des collections de formes géométriques :

Officielles . . . . .	2,068	43 p. %.
Privées . . . . .	90	2 p. %.

## Écoles possédant des modèles de dessin :

Officielles . . . . .	1,366	29 p. %.
Privées . . . . .	79	2 p. %.

## Écoles possédant des engins de gymnastique :

Officielles . . . . .	178	3 p. %.
Privées . . . . .	29	0,7 p. %.

## Écoles possédant des collections scientifiques :

Officielles . . . . .	2,117	44 p. %.
Privées . . . . .	114	3 p. %.

Ce qui est visible, c'est qu'aucune règle n'a présidé à cette organisation ; on a acquis le mobilier au hasard, suivant que l'occasion s'en présentait ; sans doute les greniers des châteaux voisins se sont cotisés pour fournir leurs rebuts. A Freylange (Enquête d'Arlon, p. 638), l'unique carte a été achetée à un colporteur qui passait dans le village.

Et comment pourrait-il en être autrement ? L'instruction proprement dite est le moindre souci des créateurs de l'école catholique : là où le maître est ignorant, l'élève aussi peut ne rien savoir ; les membres du clergé avouent naïvement, du reste, que tel est bien le fond de leur pensée.

Mépris de  
l'instruction.

Écoutons la déposition de M. Desselle, instituteur communal à Mesnil-Saint-Martin (Enquête de Couvin, pp. 217 et suiv.) : « L'instruction que le curé donne dans l'école catholique est à peu près nulle. Ainsi, la plus grande partie du temps est consacrée à la religion et à l'histoire sainte. Pas un mot d'histoire ou de géographie. En fait de géographie, M. le curé dit aux enfants : vous savez bien que vous êtes de Mesnil ? Eh bien, cela doit vous suffire. Quant aux mathématiques, M. le curé a dit qu'il enseignerait les quatre règles, et puis les fractions en une leçon. Et il a ajouté au catéchisme de persévérance en présence des enfants et des parents, qu'il était inutile d'apprendre l'intérêt au Mesnil ; que depuis qu'il y était, il n'avait jamais vu que quelqu'un prêtât de l'argent ; au contraire, qu'on en empruntait. — Pas de gymnastique, pas de dessin, pas de notions de droit constitutionnel, pas de sciences naturelles. »

C'est ce même curé de Mesnil qui enseignait aux enfants la chanson du *Bouc de Châtillon*, et il le reconnaît : il a trouvé qu'il était plus facile de leur enseigner cette chanson-là qu'une autre (Enquête de Couvin, pp. 218 et suiv.).

Le curé de Libin attaque comme inutile l'enseignement des sciences naturelles. Il dit que « c'était bien nécessaire dans nos écoles ! Qu'on allait apprendre aux enfants qu'un cochon avait une queue et quatre pattes ! » Il disait aussi « que les écoles officielles peuvent convenir aux protestants, aux juifs, et même, ajoutait-il, aux brutes, aux bêtes de somme... » (Dépo-

sition de l'instituteur communal de Libin. Enquête de Saint-Hubert, pp. 746 et suiv.)

Le curé de Porcheresse a dit en chaire « qu'il ne fallait pas tant d'instruction, qu'il était inutile d'apprendre les sciences naturelles. » (Enquête de Wellin, p. 531.)

Le curé de Juseret prêche à peu près ceci, le 29 juin 1879 : « Demandez aux enfants où ils vont, ils vous répondront qu'ils vont à l'école pour apprendre à lire, à écrire, à calculer, à faire de la gymnastique, à vivre comme une brute, à crever comme un chien. » (Déposition de l'instituteur communal. Enquête de Sibret, p. 104). — Le rapprochement est significatif.

C'est surtout la gymnastique qui a le don d'irriter le clergé ; ils y voient un art païen et sans doute une contradiction trop vive avec l'idéal de l'Église.

« Le jour de la fête scolaire, dit le curé de Lobbes, j'ai vu passer devant ma maison une escouade de jeunes filles, marchant en cadence, musique en tête... Je trouvai cette marche inconvenante pour des filles ; j'en ai ri, et j'ai dit aux enfants que c'était bon pour des amazones, et expliquant ce terme, j'ai dit : pour des femmes de soldats, des vivandières » (Enquête de Thuin, déposition du curé de Lobbes, p. 788).

Ce ne sont pas seulement de futures vivandières que le curé de Remoiville-Hompré voit dans les élèves des écoles officielles. « Le monde, a-t-il dit au sermon, veut avoir des filles publiques ; c'est parce que dans les écoles officielles on ne parle pas de Dieu aux enfants ; on leur apprend la gymnastique, on leur apprend à sautiller sur un pied, à se tenir sur une jambe...etc. » (Déposition de l'instituteur communal de Witry. Enquête de Sibret, p. 377.)

Les exercices physiques ne trouvent donc pas grâce auprès du clergé : l'idéal catholique est revêché à tout ce qui fait la santé du corps. Ce qu'il lui faut, c'est la vie sédentaire et inoccupée, la solitude énervante interrompue seulement par les pompes du service religieux, la griserie de l'encens et de l'orgue, puis le trouble du confessionnal, et finalement cette contemplation mystique qui surexcite la sensibilité et conduit tant de femmes à la mélancolie et aux accidents hystériques. Jamais une jeune fille robuste, endurcie aux intempéries, habituée à la gymnastique, ne deviendra une extatique de l'église.

Les sciences naturelles, elles aussi, sont tenues pour suspectes et condamnées. Quand certaines personnes voient une planche d'anatomie ou de physiologie, elles frémissent d'indignation. Cet enseignement n'est bon, dit un curé, que pour former des sages-femmes. Nous connaissons l'horreur que les nudités inspiraient à Tartufe : l'aspect d'un cœur, d'une trachée-artère, d'un diaphragme ne trouble pas moins ses émules actuels « Cachez cet estomac que je ne saurais voir. » Quand finira-t-on par comprendre que l'idée de la loi dans les phénomènes physiologiques est seule capable de donner à l'homme le respect de son corps, et par conséquent d'imprimer en lui la notion du devoir physique : la sobriété, la tempérance, toutes ces obligations de l'homme envers lui-même qui ne commandent pas le renoncement, mais la modération ?

Mais le clergé, si chatouilleux sur ces questions où la logique et l'expérience lui donnent tort, oublie tout à coup ses scrupules, quand il s'agit d'ex-

pliquer aux enfants certains faits de l'histoire sainte, qu'il y aurait tout profit pour eux d'ignorer. Nous avons sous les yeux un Manuel A. M. D. G., publié à Paris, librairie internationale catholique, rue Bonaparte, et à Tournai, veuve H. Casterman, et qui est en usage dans plusieurs écoles catholiques de notre pays. Nous y relevons les passages suivants :

Page 85 (Histoire de Suzanne)... « Deux infâmes vieillards... conçurent pour elle une passion criminelle. Ils la menaçèrent de dire publiquement, si elle résistait, qu'ils l'avaient surprise en adultère. Suzanne ne se rendit point à leurs menaces ; elle aima mieux s'exposer à la mort que de perdre son innocence... Les vieillards, n'ayant pu séduire Suzanne, déposèrent qu'ils l'avaient surprise en adultère dans son jardin. »

Voilà assurément un texte bien autrement scabreux que l'explication de la digestion et de la respiration. Qui de nous se chargerait de l'interpréter dans une classe de petites filles ? Pour les maîtres catholiques, il y a pour ces choses des grâces spéciales. Il est vrai que dans leurs écoles, les enfants ne doivent pas saisir le sens des paroles qu'ils répètent. « Que vont devenir les enfants, disait un prêtre, si maintenant on leur apprend à comprendre ce qu'ils lisent ! (Déposition de M. Germain, Vol V, p. 55.) Ce cri, parti du cœur, prouve que les enfants lisent dans les établissements du clergé bien des choses qu'ils ne doivent pas comprendre.

Je n'insisterai à propos du même manuel, ni sur l'histoire de Bethsabée que David rendit infidèle (p. 58), ni sur celle de Joseph dans la maison de Putiphar (p. 29), ni sur cette énonciation que la marque de l'alliance faite par Dieu avec Abraham est la circoncision (p. 25). Mais voyons comment le pieux auteur rend compte du plus grand mystère du christianisme :

Page 109. « L'ange Gabriel... apparut ensuite à Marie, épouse de Joseph, et lui déclara qu'elle serait la mère du Messie, sans cesser d'être vierge..... Marie, dans la crainte de perdre sa virginité, lui demanda comment cela pourrait se faire. L'ange lui dit que le Saint-Esprit surviendrait en elle, et que le Très-Haut la couvrirait de son ombre, pour former dans son chaste sein le fils de Dieu ; et il ne la quitta qu'après qu'elle l'eut assuré de son obéissance, en lui disant : « Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre volonté. »

« *Demande.* — Dans ce moment quel mystère s'opéra dans le sein de Marie ? »

« *Réponse* — Dans ce moment, le plus heureux qui sera à jamais pour tout le genre humain, s'opéra le mystère de l'Incarnation, et le fils de Dieu vint se faire homme dans les chastes entrailles de la Sainte-Vierge » (p. 110).

On voit avec quelle complaisance le manuel insiste sur ces questions délicates qui doivent provoquer chez les enfants de l'étonnement, de la curiosité et peut-être même des interprétations indiscrettes. On ne peut en être surpris ; car on sait que c'est le faible des gens qui prétendent échapper aux conditions de la vie sexuelle, de rechercher avec une sorte de passion fiévreuse les moindres allusions qui les en rapprochent. Les dévots, dit La Bruyère, ne connaissent d'autre crime que l'incontinence.

Cette pensée hante leurs esprits avec une persistance malade. Le curé de Fays-les-Veneurs demande au fils de l'instituteur communal, en présence

des autres enfants, s'il est vrai que son père exerce les petits garçons à écrire des lettres aux petites filles (Enquête de Paliseul, p. 673 et p. 682 : déposition du curé, qui reconnaît le fait).

Le curé d'Éthe dit à son sermon, en parlant d'une nouvelle école d'adultes : Cette école servira naturellement à nous amener des embarras. On a dit qu'il y avait un vicaire de trop à Éthe; mais je me verrai bientôt dans le cas de réclamer le concours d'un second vicaire pour baptiser les fruits de cette école, les enfants de ces filles de rien qui fréquenteront l'école d'adultes » (Enquête d'Arlon. dépositions conformes de plusieurs témoins, pp. 659, 661, 662).

Les scandaleuses aberrations que maint débat judiciaire nous a révélées et que nous ne prétendons certes pas mettre à la charge du clergé tout entier, ne sont dues qu'à l'exacerbation de cette folie, engendrée par une véritable idée fixe.

**Punitions.**

Notre tâche n'est pas d'insister sur cette question; mais nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'à elle se rattache l'étrange perversion que manifestent parfois les instituteurs religieux dans le choix des punitions qu'ils infligent. On sait qu'en France les tribunaux ont dû sévir contre des sœurs qui obligeaient de malheureux enfants à lécher des crachats sur le plancher. Pareille abomination a été signalée en Belgique, à la charge des religieuses de Bertrix (Enquête de Paliseul, p. 721). A Harlue-Bolinne, l'instituteur catholique force plusieurs de ses élèves à cracher dans la bouche d'un de leurs condisciples (Enquête d'Eghezée, pp. 170 et suiv.): « Un jour le petit Vermeren est arrivé à une heure et demie passée; il avait été chercher de l'oseille sauvage dans les prés. Pour le punir, l'instituteur le fit mettre à genoux et rester dans cette position pendant toute la classe de l'après-midi. A la fin de la classe, il nous commanda de cracher dans la bouche de Vermeren, ce que nous fîmes, malgré nous, et uniquement pour lui obéir, Quintin, Hanozet et moi. Le petit pleurait, et le maître nous regardait faire en riant. » D'autres enfants font la même déclaration. Ces faits témoignent d'une dépravation inouïe. Leurs auteurs, esclaves des préoccupations physiques, ont perdu toute confiance dans l'efficacité de la répression morale. La terreur sensible, le tressaillement nerveux, le dégoût, la nausée sont seuls assez puissants pour les émouvoir eux-mêmes, et leur pédagogie corrompue croit avoir besoin des mêmes procédés pour agir sur l'enfance.

Le respect de l'enfance est chose rare d'ailleurs chez tous ceux qui se défient de la nature humaine; au lieu de cette douceur si féconde en résultats heureux et qui donne à l'âme naïve et fraîche de l'enfant la sécurité, la confiance, la liberté, ils ne connaissent guère que la compression et la violence. La crainte est une mauvaise éducatrice et la brutalité n'a jamais fait la vertu. Mais des hommes étrangers à l'enseignement d'une pédagogie raisonnée ont bien vite épuisé leurs moyens de persuasion; il ne leur reste alors que l'éloquence des coups de parapluie; c'est l'arme ordinaire des curés.

Nous n'essaierons pas d'épuiser toute la collection des exemples que fournit l'enquête scolaire sur l'application de cette règle.

A Anvers, les élèves d'une des écoles communales se plaignent d'avoir été

pendant la leçon de catéchisme, dans l'église, frappés par le vicaire, à coups de pied ou de parapluie (p. 7). Un des enfants, exaspéré par ce traitement, a riposté en lançant un de ses sabots à la tête du vicaire. — Tel est le résultat de cette éducation : la violence provoque la violence. — Dans une autre paroisse, un enfant déclare qu'il a été empoigné par le vicaire, qui l'a jeté trois fois contre le mur : « il m'a donné un coup de pied dans le dos, de façon que je suis tombé dans les petites chaises, ce qui m'a fait saigner du nez » (p. 54).

« M. Van Alken, vicaire de l'église des Dominicains, rapporte un autre témoin, jette par terre et piétine un enfant, donne des soufflets, frappe avec son parapluie » (p. 56).

« Une des sœurs religieuses brutalisa une de mes enfants; elle lui donna un coup violent dans la poitrine; quand elle rentra chez nous, l'enfant se ressentait encore du mal qu'elle avait eu » (Enquête de Bouillon, p. 767).

Le curé d'Auby fait mettre une petite fille sur les dalles de l'église en hiver, au point que l'enfant en est tombée faible (Enquête de Paliseul, p. 699). Les soufflets sont aussi dans ses habitudes.

A Ledeborg : « un jour, l'instituteur, un ecclésiastique, a gardé mon garçon à l'école à midi, avec une croûte de pain. L'après-midi, il l'a mis au grenier, et l'y a violemment maltraité. L'enfant est venu à la maison tout saignant, avec deux dents incrustées dans ses lèvres » (Enquête de Gand, p. 211).

L'instituteur libre de Harlue-Bolinne, déjà signalé pour les répugnantes pratiques rapportées plus haut, frappait les enfants, leur plaçait sur la tête des poids écrasants, un seau rempli de houille: il les mettait à genoux sur le poêle (Enquête d'Eghezée, p. 171, 172).

A Auby-Cugnon (Enquête de Paliseul, pp. 688 et 691), des enfants de moins de six ans étaient descendus par un bras dans une sorte d'oubliette, située sous le plancher de la salle d'école, et où parfois on les laissait pendant des heures.

« L'instituteur catholique chez lequel je vais en classe, dit un écolier de Bottelaere (Enquête d'Oosterzeele, p. 368), m'a à diverses reprises fortement frappé avec son mètre sur les jambes et le dos; c'était parce que j'avais fait l'école buissonnière. J'ai dû en témoigner devant le tribunal de Gand. » L'instituteur, qui a frappé plusieurs autres élèves, a été condamné; il le reconnaît dans sa déposition (p. 369).

« Une fois ma petite fille est revenue avec son peigne en morceaux. Elle m'a dit que le curé l'avait frappée avec son parapluie, et lui avait cassé le peigne » (Enquête de Liège, p. 355, déposition de M<sup>me</sup> Verreydt).

« J'ai vu un jour, dit M. Feller (Freylange, Enquête d'Arlon, p. 633), l'instituteur catholique à son école, pendant la leçon de catéchisme, frapper un de ses élèves avec un bâton. J'ai entendu dire que l'on avait vu l'instituteur privé jeter des pierres après ses élèves et ceux-ci riposter de la même façon. »

On ne dira pas que ce sont là des faits exceptionnels. La verge et le fouet figurent toujours à l'arsenal des châtimens catholiques. Citons à l'appui de cette assertion le *Manuel de pédagogie* d'Overberg, professeur à l'école normale de Munster, dont la traduction a paru à Liège (1874), en une 4<sup>e</sup> édition,

revue et remaniée par M. Alphonse Grandmont, docteur en philosophie et lettre. Ce livre est revêtu de l'approbation du vicaire général Jacquemotte, qui, je dois à la vérité de le déclarer, fait quelques réserves sur « l'application littérale de certaines punitions corporelles » Voici ce qu'on y lit : « La verge peut être rangée parmi les peines les plus utiles, lorsque l'on s'en sert d'une façon convenable; aussi la Sainte Écriture la recommande-t-elle. Mais on en abuse très souvent : d'abord, aux termes du § 219, b, partout où on ne l'envisage ni ne l'emploie uniquement comme moyen de rendre efficaces les châtimens ordinaires; quand on atteindrait le même but à l'aide d'expédients plus doux ou agissant plus droit sur l'âme, comme l'humiliation, les discours sévères, les menaces, les privations; et enfin en frappant les enfans avec le gros bout sur la tête, la poitrine ou le ventre. Le plus sûr, par rapport à leur santé, c'est de battre au derrière et seulement avec les rameaux. Je partage néanmoins l'opinion d'un pédagogue expérimenté qui, tout en reconnaissant que pour la santé cette manière de flageller est la meilleure, pense toutefois qu'elle offre le danger d'éveiller des idées indécentes soit chez le fustigeant, soit chez le fustigé, et plus encore chez les autres... » (pp. 283 et 284). Cet avis prévoyant fait honneur au corps enseignant, auquel il s'adresse.

Plus loin, l'auteur ajoute : « Servez-vous de la verge quand elle est requise, mais de manière à produire quelque douleur » (p. 286). — « Ne donnez pas tout de suite à l'enfant que vous venez de châtier, des ordres qui lui sembleraient inutiles et outrés, par exemple, *de baiser votre main ou la verge* » (p. 288). — « S'il arrivait qu'un élève dur et rebelle ne cédât point aux coups, je vous conseille de ne pas recourir à des moyens *plus violents*, avant d'avoir, de concert avec M. le curé, réfléchi à ce que vous avez à faire..... Je parle d'un écolier grand et fort, car on peut user de contrainte à l'égard des petits..... » (pp 288 et 289).

Ces extraits ont leur éloquence. Que ne peut-on faire parler tous les petits malheureux martyrisés par des barbares, qui n'ont point au cœur le sentiment de la famille et qui cependant prétendent exercer une mission de charité et d'amour !

La programme. Le programme des écoles catholiques est généralement très restreint; il ne comprend guère que la lecture, l'écriture, les éléments du calcul et les éléments de la langue maternelle, sans oublier le catéchisme qui prend nécessairement la part du lion.

Quant aux autres branches, la statistique dressée par la Commission d'enquête au 31 décembre 1881 fournit les données suivantes (pp 270-271):

Nombre des écoles primaires :

Ecoles officielles :	4,703
— privées :	3,750

Nombre d'écoles où l'on enseigne :

La géographie.	écoles officielles :	4,673	99 p. %
	— privées :	2,117	56 —

L'histoire de Belgique . . . . .	officielles :	4,665	99	—
	privées :	1,385	36	—
Le dessin . . . . .	officielles :	4,534	96	—
	privées :	156	3	—
Le droit constitutionnel . . . . .	officielles :	1,990	42	—
	privées :	26	0,6	—
Les formes géométriques . . . . .	officielles :	4,524	91	—
	privées :	118	3	—
La gymnastique . . . . .	officielles :	4,219	89	—
	privées :	291	7	—
Le chant . . . . .	officielles :	3,208	89	—
	privées :	1,530	38	—

Il nous est impossible de parler en connaissance de cause des méthodes suivies dans les écoles privées ; d'une manière directe nous n'avons pu, en effet, constater les procédés des instituteurs, ni les progrès des élèves, et les rapports que publient les journaux catholiques sur la situation de leurs écoles sont absolument muets sur ce point. C'est à croire vraiment que l'on n'y attache aucune importance. Nous pouvons affirmer d'ailleurs que les méthodes employées ne présentent guère d'unité ; les meilleurs inspecteurs seraient impuissants à imprimer une direction raisonnée à des instituteurs qui n'ont pas reçu de formation pédagogique. Il y a bien des instructions générales comme celles du diocèse de Bruges (*Recueil complet des documents relatifs à l'organisation de l'enseignement primaire catholique*. Bruges 1881), mais l'histoire sainte, le catéchisme et la morale religieuse en remplissent la majeure partie ; des autres branches d'enseignement il est à peine question.

Les comités diocésains n'ont pas au surplus la compétence nécessaire pour surveiller et redresser les instituteurs. Nous y voyons figurer beaucoup de noms sonores, des membres de l'aristocratie, des sénateurs et des représentants, puis aussi des curés, des chanoines, mais les membres capables d'apprécier la valeur et l'enseignement y sont rares. Tout au plus y remarque-t-on quelques anciens inspecteurs passés du service de l'État à celui de l'église, comme MM. Emond pour la province de Liège, Troch pour Anvers, Kervyn pour la Flandre orientale. Les véritables inspecteurs sont les curés, et que peut-on en attendre ?

Les méthodes de l'école privée sont donc insaisissables, car elles varient suivant les hommes.

Pour constater les résultats de l'enseignement, la Commission d'enquête ne pouvait, sans susciter des conflits incessants, pénétrer dans les écoles privées, et y eût-elle pénétré, qu'elle se serait heurtée à un mauvais vouloir systématique. Mais elle a voulu suppléer à cette lacune dans nos informations et, par un procédé indirect, elle a pu mettre en comparaison les connaissances des élèves appartenant aux écoles privées avec celles des élèves des écoles officielles. Chaque année, après l'époque de la première communion, un certain nombre d'enfants rentrent dans les établissements communaux : au mois d'avril 1883, on a soumis ces élèves à un examen, concurrentement à un nombre égal d'élèves de l'école officielle, désignés par le sort.

Examens  
comparatifs.

L'épreuve s'est accomplie dans des conditions d'égalité parfaite ; les questions qui n'étaient connues de personne ont été communiquées aux élèves, au moment même de l'examen ; ils ont inscrit leurs noms dans des enveloppes fermées, et la revision des compositions a eu lieu sans que les correcteurs pussent soupçonner de qui elles émanaient.

On s'est adressé aux trois degrés de l'enseignement primaire, c'est-à-dire aux enfants de 8 à 10 ans, de 10 à 12 ans et de plus de 12 ans. Nous donnons aux annexes l'indication des questions posées pour chaque degré, ainsi que les tableaux, résumant par communes, pour garçons et pour filles, les résultats obtenus. Nous y joignons la reproduction de quelques-unes des meilleures compositions, afin de faire voir que le travail n'était pas au-dessus de la force des élèves.

Les chiffres de ces tableaux ont besoin d'être groupés et interprétés, pour avoir toute leur signification. Si l'on rapproche tous les élèves des écoles officielles et qu'on les oppose à ceux qui sont sortis des écoles privées, on obtient les moyennes suivantes :

## ÉCOLES OFFICIELLES.

	Nombre des concurrents.	Total des points obtenus.	Moyenne.
Garçons 1 <sup>er</sup> degré . . . . .	213	4,854.5	22.83
— 2 <sup>e</sup> id. . . . .	189	4,885.»	25.84
— 3 <sup>e</sup> id. . . . .	44	972.»	22.09
Filles 1 <sup>er</sup> id. . . . .	222	5,792.»	17.08
— 2 <sup>e</sup> id. . . . .	193	3,944.5	20.28
— 3 <sup>e</sup> id. . . . .	63	923.5	14.69
Les trois degrés réunis : garçons. . . . .	446	10,721.5	24.03
Id. : filles. . . . .	478	8,632.»	18.05
Les trois degrés : garçons et filles réunis. . . . .	924	19,353.5	20.94

## ÉCOLES PRIVÉES.

	Nombre des concurrents.	Total des points obtenus.	Moyenne.
Garçons 1 <sup>er</sup> degré . . . . .	198	1,120.5	5.70
— 2 <sup>e</sup> id. . . . .	175	1,140.5	6.51
— 3 <sup>e</sup> id. . . . .	36	238.»	6.51
Filles 1 <sup>er</sup> id. . . . .	216	1,142.»	5.28
— 2 <sup>e</sup> id. . . . .	183	941.5	5.08
— 3 <sup>e</sup> id. . . . .	61	349.»	5.72
Les trois degrés réunis : garçons. . . . .	409	2,528.»	6.18
Id. : filles. . . . .	462	2,452.5	5.26
Les trois degrés : garçons et filles réunis. . . . .	871	4,960.5	5.69

On voit du premier coup d'œil qu'à chaque degré et pour les filles comme pour les garçons l'infériorité des élèves venus des écoles privées est patente; le chiffre des points obtenus de part et d'autre est tellement disproportionné qu'on aurait peine à y croire, si l'on n'avait pas sous les yeux les documents qui en attestent l'exactitude. Pour le total, les élèves des écoles libres n'ont eu qu'un peu plus du quart des points attribués à leurs concurrents. Ces résultats sont écrasants.

On cherchera sans doute à les amoindrir, en insinuant que les élèves qui changent d'école sont toujours les moins bons. Mais cette défense est sans valeur : d'abord les concurrents des écoles officielles n'ont pas été choisis; le sort les a désignés, et il est incontestable que dans la meilleure classe les élèves médiocres ou faibles forment la majorité; c'est donc vraisemblablement à cette catégorie qu'appartiennent la plupart des concurrents. En tout cas, même en admettant que les élèves des écoles privées fussent tous de qualité inférieure, cela ne justifierait pas encore l'énorme disproportion qui se manifeste entre eux et les premiers élèves venus des écoles officielles. Mais la supposition est d'ailleurs toute gratuite : chacun sait et personne n'oserait nier que la pression du clergé s'exerce surtout à l'occasion de la première communion. Les parents les plus indépendants et les plus détachés de l'influence cléricale hésitent cependant encore à rompre ouvertement avec les traditions religieuses; pour la première communion ils cèdent donc aux sollicitations, aux menaces; mais immédiatement après ils reprennent leur liberté, bien entendu si leur position le permet, et on voit alors leurs enfants revenir à l'instituteur officiel. Il est permis d'affirmer que la grande majorité des élèves qui ont changé d'école à Pâques appartiennent à des familles aisées qui ne craignent pas l'hostilité du curé et qui ont voulu seulement faire la concession traditionnelle aux usages religieux. Nos chiffres gardent donc toute leur signification.

Soumettons-les à un examen plus approfondi.

Si l'on groupe les élèves d'après la langue qu'ils parlent, voici les résultats auxquels on arrive :

	MOYENNE DES POINTS.	
	FLAMANDS.	WALLONS.
Filles. Écoles officielles. . . . .	15,81	18,30
»    »    privées . . . . .	5,43	4,13
Garçons. Écoles officielles. . . . .	22,90	23,96
»    »    privées . . . . .	7,60	8,33
Garçons et filles. Écoles officielles . .	19,38	20,83
»    »    privées . . . . .	6,60	5,39

Ces chiffres n'établissent pas de différence notable entre les deux éléments ethniques de la population : la distance entre les écoles officielles et les écoles privées reste dans les deux groupes très considérable. On remarquera seulement que si les élèves flamands des écoles officielles sont légèrement inférieurs aux élèves wallons, les flamands des écoles privées l'emportent sur les wallons des mêmes écoles, et cela s'explique, si l'on songe que dans les provinces flamandes les écoles catholiques ont une organisation beaucoup plus

ancienne Néanmoins cette condition favorable n'a pas suffi pour les mettre au niveau des écoles communales; il s'en faut de beaucoup : six points d'un côté, dix-neuf de l'autre.

Comparons maintenant les villes aux campagnes en laissant de côté les localités mixtes, à demi urbaines, à demi rurales.

Les résultats sont les suivants :

VILLES : (Bruxelles et faubourgs; Anvers, Malines, Gand, Bruges, Ostende, Mons, Tournai, Charleroi, Liège, Verviers, Namur.

Garçons.	Écoles officielles :	26,20	Écoles privées :	7,50
Filles.	—	18,76	—	6,51
Garçons et filles.	—	22,21	—	6,98

CAMPAGNES :

Garçons.	Écoles officielles :	24,17	Écoles privées :	6,56
Filles.	—	20,82	—	3,06
Garçons et filles.	—	22,52	—	4,64

Ainsi, pour les écoles officielles, les moyennes sont identiques dans les villes et les campagnes : 22 points; pour les écoles privées, les élèves des campagnes n'obtiennent que 4,64, ceux des villes 6,98; les premiers perdent donc encore un point sur la moyenne générale, 5 69, des écoles privées; les filles descendent même à 3 points.

Enfin nous avons tenu à voir si les branches que toute école catholique doit évidemment enseigner et qui constituent le *minimum* d'un programme ne donneraient pas un résultat plus favorable. Voici les chiffres pour l'arithmétique, l'écriture, l'orthographe et la rédaction : on constatera que l'écart est toujours énorme; les élèves des écoles privées n'atteignent guère que le tiers des points obtenus par leurs concurrents des écoles officielles.

ARITHMÉTIQUE :		MOYENNE		
Garçons.	Écoles officielles :	7.97	Écoles privées :	2.29
Filles.	—	4.69	—	1.40
Garçons et filles.	—	6.79	—	1.81

ÉCRITURE, ORTHOGRAPHE ET RÉDACTION :

Garçons.	Écoles officielles :	4.31	Écoles privées :	1.55
Filles.	—	3.59	—	1.53
Garçons et filles.	—	3.94	—	1.47

Résultats de la  
lutte scolaire.

On a dit plus d'une fois que la lutte scolaire avait ceci de bon qu'elle stimulait le zèle des partis, et qu'elle donnait ainsi un essor nouveau à l'enseignement; en dépit des souffrances momentanées qu'elle provoque, elle aboutirait donc, en somme, à un résultat favorable à l'ensemble du peuple belge. Cette thèse n'est point soutenable : nous constatons que les

écoles catholiques ne produisent pas d'effets utiles ; elles peuvent faire désertier les écoles officielles, mais elles ne mettent rien à leur place. L'équivoque, nous l'avons déjà dit, repose sur la définition du mot *école*. Si l'on entend par là un local quelconque où l'on réunit un certain nombre d'enfants, l'atelier dans lequel on consacre une heure à l'enseignement et le reste de la journée au travail de la dentelle, méritera le nom d'école ; il en sera de même des établissements dirigés par des filles dévotes dont l'horizon intellectuel ne dépasse pas la récitation machinale du catéchisme et du chapelet.

Les créateurs des écoles catholiques ont montré assez de générosité, mais peu de vraie sagesse ; ils ont ouvert leur bourse, mais ils n'ont point fait œuvre d'éducateurs du peuple ; ignorants pour la plupart des questions de pédagogie, ils n'ont pas vu qu'en se confiant entièrement au clergé, ils compromettaient leur œuvre.

Le clergé, par son éducation même, ne connaît qu'une chose, le catéchisme, et il s'imagine que le catéchisme peut faire la base et le couronnement de l'éducation. Il n'y a pas de plus fâcheuse erreur. Pour s'en convaincre, qu'on se demande pourquoi il est nécessaire de consacrer, comme on le fait dans les écoles privées, tant d'heures à cet enseignement. C'est parce que le catéchisme est au-dessus de l'intelligence des enfants ; ses définitions abstraites, ses notions dogmatiques inspirées d'une philosophie obscure, ne disent rien ni à la raison ni à l'imagination des jeunes élèves ; pour eux ce sont des mots dont ils ne parviennent jamais à saisir le sens. Or, des mots appris par cœur ne développent pas l'intelligence, et ne donnent point la moralité. C'est ce que prouve l'exemple du présent et du passé chez tous les peuples dont le catéchisme est le principal instrument d'éducation.

Dans nos campagnes, le clergé si puissant n'est point parvenu à détruire l'ivrognerie, l'esprit batailleur, qui caractérise notamment les Flamands. En Irlande, nous avons sous les yeux un peuple catholique qui rivalise de violence avec les plus farouches sectaires de l'anarchie et du nihilisme. La Bavière n'est-elle pas tristement célèbre par le grand nombre de ses naissances illégitimes ? Et en Italie le clergé n'a-t-il pas donné, pendant des siècles, l'exemple du désordre et du libertinage ?

Ce n'est pas impunément qu'on livre à l'Église la direction d'un peuple ; la morale n'a rien à y gagner, et la prospérité matérielle en souffre elle-même par l'effet d'un incurable abâtardissement. L'histoire de l'Espagne opposée à celle de l'Écosse a fourni à Buckle une éclatante illustration de cette vérité. Et aujourd'hui, quand les catholiques belges déplorent la crise économique, qui éprouve notre pays, ils devraient savoir que ce n'est pas avec les moyens qu'ils emploient qu'ils parviendront à la faire cesser. Il ne suffit pas de dire des patenôtres pour faire la conquête du monde.

Lourde est donc la responsabilité de ceux qui ont dit au peuple : venez à nous ! car ils n'ont rien à leur donner, et cependant un jour ils devront rendre des comptes à tous ceux qu'ils ont séduits et dévoyés. Quand les élèves de ces maîtres incapables viendront leur dire : vous avez mutilé notre avenir, vous avez gâté notre vie, vous nous avez laissés au sortir de l'école aussi ignorants que nous y étions entrés, qu'auront-ils à leur répondre ? C'est alors que la

nation, amoindrie par leurs stériles violences, pourra leur reprocher amèrement cette coupable politique, qui fait de l'enfant l'enjeu des luttes de partis et qui compromet l'avenir de tous pour satisfaire l'ambition de quelques-uns.

### III.

#### L'ÉCOLE OFFICIELLE.

Nous avons démontré d'une manière péremptoire l'insuffisance des écoles privées.

Lacunes de  
l'enseignement  
officiel.

Les écoles officielles, de leur côté, ne laissent-elles rien à désirer? Il serait puéril de le prétendre, car on n'atteint jamais la perfection. Les locaux, dans mainte commune, sont encore mal appropriés à leur destination; ils ne réunissent pas toutes les conditions hygiéniques; nous avons constaté dans certaines classes la présence de quatre-vingts à quatre-vingt-dix élèves confiés à un seul instituteur, qui doit nécessairement les grouper en plusieurs divisions; de là l'obligation de donner plusieurs cours simultanés, ce qui fait perdre beaucoup de temps et amène forcément pour les enfants la distraction et le désordre.

D'autre part, le personnel enseignant n'a pu encore s'assimiler complètement l'esprit du nouveau programme; les uns font trop, les autres trop peu, et la routine ancienne reprend parfois le dessus: tel instituteur croit être fidèle à la méthode intuitive, qui suit aveuglément les errements de la pédagogie mécanique. Voici, par exemple, une leçon de géographie: le programme recommande de marcher du simple au composé, de partir de la commune pour enseigner les éléments de la topographie et familiariser l'élève avec le tracé des cartes; l'enfant qui connaît la rue où il habite, la place qu'il traverse, le boulevard sur lequel il joue, n'aura pas de peine à s'orienter sur le tableau noir, il reconnaîtra bientôt les lignes à l'aide desquelles se fait la figuration des lieux. Or, comment procède notre instituteur? Appliquant à rebours cette méthode si sage, il décrit à ses élèves une ville où ils n'ont jamais mis les pieds, dont ils n'ont pas vu un seul monument; il en fait réciter de mémoire la description topographique, il en fait dessiner les avenues, les squares, les églises. Voilà assurément une grave erreur pédagogique; nous aimons à croire qu'elle est rare, mais elle montre que l'on peut interpréter de travers le meilleur programme.

Dans une autre école, assistant à une leçon d'histoire donnée à des petites filles de 10 à 11 ans, nous entendons faire la description du nègre aux « cheveux *crollés*, » de ses mœurs, de sa manière de vivre, de ses penchants, de ses aptitudes: le plan de la leçon n'est assurément pas mauvais, mais le détail y est surabondant, et ne peut que jeter la confusion dans l'esprit des élèves. Bien des traits cités comme caractéristiques sont en effet communs à tous les peuples restés à ce degré de civilisation. De plus, en donnant une telle extension à un sujet qui, dans le cours d'histoire, doit n'occuper qu'une place restreinte, on s'expose fatalement à brûler les étapes quand on arrive aux faits d'une importance majeure.

Nous pourrions multiplier ces exemples, mais il faudrait dresser ici le procès-verbal de toutes les leçons auxquelles ont assisté les membres de la

Commission d'enquête. Bornons-nous à ajouter que trop souvent le maître exige la reproduction intégrale du texte du manuel. Si le manuel était un chef-d'œuvre de style et d'exactitude scientifique, on blâmerait encore le procédé; dans une école toutes les petites filles définissent la bouche: « un carrefour où aboutissent plusieurs voies. » La phrase est tirée d'un fort bon livre; malheureusement aucune des élèves ne comprend le sens du mot: *carrefour*. Même observation pour l'histoire. On parle aux enfants, à propos de la Belgique, de personnages qui leur restent absolument inconnus. Qui était ce César, dont vous racontez si bien les conquêtes? Personne ne le sait. Et l'on aboutit ainsi à des réponses qui dénotent la plus effroyable confusion d'idées. On avait demandé dans un devoir écrit: Que vous rappelle le nom de Woeringen? L'élève répond: César assiégea Clovis dans son château de Woeringen!

On aurait tort cependant de voir dans nos critiques un amoindrissement de l'école officielle. Sa supériorité est attestée par les témoignages mêmes de ses adversaires: ils dirigent contre elle des accusations vagues, mais ne trouvent à articuler aucun fait précis.

Supériorité de  
l'école  
officielle.

Que reprochez-vous à l'école communale, demande-t-on à plusieurs curés? Les livres dont on y fait usage sont-ils inconvenants, dangereux pour la jeunesse; y enseigne-t-on l'immoralité, l'oubli des devoirs? Les élèves n'y font-ils pas de progrès? A toutes ces questions, les réponses, quand elles ne sont pas franchement favorables, sont dissimulées et pleines de réticences. Nous n'avons pas relevé dans tout le cours de l'enquête une seule imputation qui soutint l'examen et qui méritât l'attention.

La meilleure justification de l'école officielle, c'est qu'elle ne se cache point; tout ce qui s'y passe est connu du public. Les organisateurs de l'enseignement libre ferment soigneusement leurs portes et refusent accès même aux membres de l'enquête scolaire; ils n'osent faire appel au contrôle qui seul pourrait les venger des attaques qu'ils disent imméritées.

L'école officielle, au contraire, est soumise à toutes les critiques: on connaît son personnel, son programme, ses résultats. Tout abus qu'on y signale, est pour elle une cause de progrès, et les lacunes que révèlent les concours, les inspections, les examens extraordinaires (ceux des miliciens, par exemple) fournissent précisément les éléments de l'amélioration future.

Nous n'avons pas l'intention d'énumérer ici toutes les conditions qui constituent les garanties de l'enseignement officiel. La formation des instituteurs dans les écoles normales fera l'objet d'un rapport spécial; la supériorité de l'installation et du matériel scolaire ne peut être mise en question: nos adversaires reprochent plutôt au Gouvernement d'avoir exagéré les dépenses en ce sens.

C'est sur le programme seulement que nous voudrions émettre quelques réflexions; il a été en butte à de nombreuses critiques, qui sont parties même des rangs des amis de l'enseignement officiel. Ces critiques, nous en sommes convaincus, sont absolument injustifiées.

Le programme  
officiel

Le programme nouveau s'inspire des idées pédagogiques de notre époque, et ceux qui le condamnent sont généralement des hommes formés aux leçons de la vieille école et qui ne peuvent se défendre des préjugés de leur propre

éducation. Ce qu'ils n'ont pas appris eux-mêmes, ils ne veulent pas que d'autres l'apprennent, et les méthodes qu'ils ont suivies ne leurs paraissent susceptibles d'aucune modification. Faut-il réfuter un pareil raisonnement, et l'exemple des nations voisines n'y répond-il pas suffisamment? Les plus grands savants de l'Angleterre, les Huxley, les Freeman, les Balfour Stewart, les Geikie, les Roscoe n'ont pas dédaigné de publier des manuels de toutes les sciences : géologie, physiologie, géographie, physique, chimie, etc., précisément en vue de l'enseignement primaire.

Deux principes dominant en effet la pédagogie moderne :

1° Avec l'enfant il ne faut point procéder par abstraction; la science des mots n'a pour lui aucune valeur;

2° Il faut lui fournir dès l'école primaire un ensemble de notions élémentaires qui lui donnent l'intelligence du monde où il vit.

Systeme  
intuitif.

C'est par application du premier de ces principes que l'école fait une large place à l'intuition : à cet âge on ne comprend bien que ce que l'on a vu; de là l'emploi du boulier compteur, les collections de poids et mesures, les figures anatomiques, les dessins d'animaux et de plantes, les costumes historiques, les collections de matières premières et de produits industriels, etc. Mais il ne suffit pas que ces objets soient dans la classe; il faut que l'élève en fasse lui-même usage : qu'il mesure le bâtiment, le préau, qu'il pèse des objets, qu'il jauge des liquides, qu'il fasse des paiements avec de la monnaie réelle, qu'il manie des solides pour connaître les formes géométriques, qu'il recueille des plantes et les compare aux figures qu'il a sous les yeux, qu'il observe des animaux, qu'il identifie le tracé d'une carte avec la disposition des lieux qu'elle reproduit. On a trouvé fort plaisante cette mention qui figure au programme des écoles normales primaires : « Faire observer la circulation dans la *membrane interdigitale* de la grenouille. » Il n'y a rien là cependant que de très raisonnable; car dans ce tissu transparent on a une occasion presque unique de suivre les globules du sang circulant dans les vaisseaux capillaires. « Si vous n'avez pas vu cela, dit M. Foster, auteur du manuel de physiologie dans la collection des *Sciences Primers* de Huxley, Roscoe et Balfour Stewart, vous n'aurez jamais la moindre idée de la physiologie (p. 40). »

Quand une notion pénètre par les yeux, elle s'imprime dans l'esprit avec une force et une netteté que ne lui donneraient pas cinquante leçons apprises par cœur.

Sans doute, il ne faut pas négliger la culture de cette faculté conservatrice, la mémoire, qui crée la véritable continuité et en quelque sorte l'identité de l'individu aux diverses phases de son existence; mais les choses retenues doivent avoir été d'abord comprises. Anommer des catéchismes, qu'ils soient géographiques, grammaticaux, historiques ou religieux, c'est absorber en vue de se nourrir des substances qui ne peuvent être assimilées. « Scavoir par cœur n'est pas scavoir, » a déjà dit Montaigne. La digestion intellectuelle a besoin, elle aussi, d'une élaboration préparatoire. Les enfants doivent être exercés non à répéter des mots, mais à exprimer des idées, c'est-à-dire à

trouver eux-mêmes une forme qui traduise une pensée. Et cette exigence sera précisément le meilleur frein pour l'instituteur qui serait tenté de dépasser les limites assignées à l'enseignement primaire. Tout ce que les élèves comprendront, ils sauront le dire ; si les mots leur manquent, c'est le signe que l'explication du maître a été mauvaise ou qu'elle touche à un domaine inaccessible pour leur âge.

L'éducation des sens se rattache intimement à cette discipline : il faut apprendre à voir, à analyser ce que l'on voit ; le dessin est ici un adjuvant précieux. Savoir lire et savoir parler, puis, à l'aide d'un crayon, être en état de compléter pour les yeux l'expression de la pensée, c'est déjà être armé pour la vie, et l'école, ne donnât-elle que cela, serait déjà utile et féconde.

Au point de vue de la méthode, nous ne pouvons donc qu'approuver pleinement les innovations du régime actuel : à l'école morte il a substitué l'école vivante. au pur mécanisme le travail réfléchi, à la lettre l'esprit ; il s'est mis par là dans la grande tradition pédagogique des Montaigne, des Rousseau, des Pestalozzi et de leurs continuateurs actuels.

Méthode.

Ajoutons cependant que partout l'enseignement primaire doit, d'une manière suivie, être donné dans la langue maternelle.

Langue véhiculaire.

Nous extrayons des documents recueillis par la Commission d'enquête, quelques compositions faites à Bruges, les unes en flamand, les autres en français ; on verra dans ces dernières que plus d'une fois l'usage d'une langue étrangère, avec laquelle les enfants ne sont qu'à demi familiarisés, semble avoir déformé leur pensée, et que les rédactions, pour le fond aussi bien que pour la forme, sont alors d'une naïveté et d'une maladresse qui frisent le ridicule (voir annexe VI). Que l'on essaie dans les localités mixtes d'habituer les enfants à parler à la fois les deux langues, rien de mieux ; mais on ne pourra y réussir qu'à la condition de conserver à la langue maternelle son rôle de langue *véhiculaire* et principale.

Quant à la question du programme, nous l'avons dit, c'est la géométrie, ce sont les sciences naturelles (physique, chimie, zoologie, botanique, physiologie) qui fournissent le thème habituel aux récriminations des partisans de l'ancien système. Eh quoi ! tout cela dans l'enseignement primaire ! Tout cela, oui, mais à dose primaire ; ce n'est pas la science qu'il faut inscrire au programme, mais la connaissance élémentaire des faits que personne ne peut ignorer ; il ne s'agit donc pas de faire des écoliers des encyclopédies vivantes ; il ne s'agit pas de leur exposer des théories, ni même de leur apprendre tout un vocabulaire technique. On veut seulement leur expliquer, en termes simples et clairs, ce qui passe chaque jour sous leurs yeux : on leur donnera par cette étude la notion de la loi naturelle, si rare même chez les personnes qui ont reçu ce qu'on est convenu d'appeler de l'éducation. Et c'est ici qu'on trouvera le remède aux superstitions encore trop répandues. Déjà le peuple s'émancipe des terreurs que provoquait autrefois l'apparition d'une épidémie, d'un phénomène météorique, et qui donnaient lieu aux plus lamentables excès.

Sciences naturelles.

En même temps s'affaiblit la croyance aux maléces, aux herbes, aux potions mystérieuses, à toutes les puissances occultes. Qu'on le remarque, l'historien, le littérateur contribuent à dissiper ces erreurs ; mais eux-mêmes ils font appel

à la confiance de leurs lecteurs; on doit les croire sur parole. La science naturelle seule avec ses procédés d'expérimentation fournit la preuve de ce qu'elle avance; elle établit rigoureusement que les lois de la nature ne subissent point de dérogation: aucune volonté, aucune formule cabalistique, aucune mandragore charmeresse ne peut arrêter les effets de l'électricité, ni rendre la vie aux êtres qui l'ont perdue. L'ère de la physique et de la chimie a clos l'ère des sorciers et des miracles.

Physiologie. Pareillement la physiologie est une grande éducatrice morale; car en dévoilant les fonctions des organes, elle montre que la santé du corps ne se maintient que par l'observation de règles sévères, elle dénonce les excès comme la cause habituelle des maladies qui abrègent la vie humaine. Combien d'hommes n'ont aucune idée du tort que leur fait l'ingestion de l'alcool, par exemple; ils n'en goûtent que l'effet agréable, immédiat, et ne sentent pas qu'ils absorbent un poison mortel. C'est à l'enfant qu'il faut inculquer les notions d'hygiène, comme on lui donne des leçons de morale, de savoir-vivre; le besoin d'air pur, de propreté, d'exercice, de régularité dans les repas, de tempérance deviendra pour lui une seconde nature.

Culture intellectuelle. Enfin, il convient de ne pas perdre de vue l'influence que les diverses études exercent sur le jugement et sur le caractère. L'ancien programme, qui se bornait à la lecture, à l'écriture et à l'arithmétique, avec un peu d'histoire et de géographie apprises par cœur, n'était pas de nature à développer l'intelligence, ni même à donner à l'enfant le goût du savoir, la curiosité des choses de l'esprit; on lui fournissait un instrument dont il ne pouvait soupçonner le mécanisme, ni la puissance. Aussi combien d'adultes conservaient-ils des traces de leur instruction primaire? Ils avaient passé dix ans à apprendre l'orthographe et la grammaire, et devenus hommes, ils ne savaient plus même lire, et pour le fond de leurs connaissances ils étaient aussi pauvres qu'avant.

Tout autre est le but de l'instruction primaire: base commune et suffisamment large sur laquelle s'édifieront les autres degrés de l'instruction générale ou spéciale, elle doit avoir en vue et les progrès de ceux qui continueront leurs études et la préparation en quelque sorte définitive de ceux qui n'iront pas plus loin; c'est donc pour la vie qu'elle armera ces derniers, et en leur ouvrant un aperçu sur le monde, en leur révélant l'attrait de l'étude et la valeur intrinsèque de ses enseignements, elle les initiera aussi aux procédés de l'expérimentation et de l'observation méthodiques, elle les habituera peu à peu à n'ajouter foi qu'aux vérités rigoureusement démontrées; elle leur fournira en même temps que les idées accessibles à l'enfance, le désir et le moyen d'acquérir les idées qui font l'homme et le citoyen.

Or quel est le meilleur instrument pour exercer l'attention et la réflexion? C'est évidemment l'étude des phénomènes physiques dans leur vérité et leur multiplicité.

Il va sans dire qu'en tout ceci la mesure doit être strictement gardée; c'est le cas d'appliquer le dicton: rien de trop; le manque de proportion, comme le dit Bain, est l'un des plus grands défauts en matière de pédagogie. Mais c'est par la formation convenable des instituteurs qu'on remédiera à cet inconvénient. Les écoles normales doivent assurer le recrutement d'un corps enseignant suffisamment instruit, capable d'appliquer les méthodes nouvelles, et

qui, de plus, par sa tenue, par son langage, par son éducation générale puisse relever le niveau moral de nos populations.

Nous touchons à un point capital, l'éducation morale. Ici commence la partie la plus délicate de la tâche de l'instituteur, mais aussi la plus belle, la plus digne d'attirer une âme noble et généreuse. Il est certain qu'un homme honnête et ignorant vaut cent fois mieux qu'un coquin lettré et savant, mais heureusement la vertu n'exclut pas la culture intellectuelle, et elle n'a même de valeur que lorsqu'elle est consciente, appuyée sur la réflexion.

Éducation  
morale.

Le programme de l'enseignement primaire ne se contente pas d'un cours de morale, il recommande à l'instituteur de ne laisser échapper aucune occasion de faire goûter aux enfants tout le prix d'une bonne action; pour une nature saine et équilibrée ces premières notions sont ineffaçables : toujours le stigmate de la réprobation s'attachera aux actes que l'enfant s'est habitué à considérer comme honteux et criminels. Les récits bien choisis, appropriés à l'âge et au développement intellectuel des élèves fournissent les premiers éléments de cette pédagogie morale; l'histoire intervient plus tard, et comme les facteurs qu'elle met en scène ne sont point des créations de l'imagination, mais des êtres réels, ses leçons n'en ont que plus de force.

Mais c'est surtout la vie de l'école elle-même, les rapports journaliers de l'instituteur avec l'élève, ceux de l'élève avec ses compagnons, ce sont aussi les petits événements dont la commune est le théâtre qui permettent à un maître habile de diriger vers le bien ces natures flexibles qui cherchent comme de jeunes plants vivaces, l'air et la lumière. Malheureusement l'exemple des parents ne vient que trop souvent détruire l'effet moral des leçons de l'école, et nous comprenons jusqu'à un certain point les préoccupations des législateurs anciens qui arrachaient l'enfant à la famille et confiaient son éducation tout entière à l'État.

Qu'on ne soit donc pas trop sévère pour les échecs qu'éprouve parfois l'instituteur. S'il a été fidèle aux règles d'une pédagogie ferme et paternelle, si par son langage, par sa discipline, par son exemple il a épuisé tous les moyens qui étaient à sa disposition, ne le rendons pas responsable des fautes d'autrui. Une loi répressive de l'ivrognerie ferait peut-être disparaître quelques-unes des causes qui dans les familles paralyse l'œuvre moralisatrice de l'école.

Ajoutons enfin que l'école n'aura pleinement accompli sa mission sociale que lorsqu'elle aura su faire une large place au travail manuel. Nous avons constaté souvent avec plaisir, notamment dans les localités suburbaines et rurales, quel prix maîtres et élèves attachaient à tous les exercices qui développent l'habileté des doigts. Cet objet, l'ancienne pédagogie le perdait de vue, en se préoccupant trop exclusivement de la formation littéraire. Nous tenons à ce qu'on donne aux enfants des *clartés de tout*, mais nous voulons aussi qu'on développe cette éducation professionnelle qui, dans le sein du ménage comme dans l'exercice d'un métier, fécondera le travail : pour les filles, la couture, la confection des vêtements, l'économie domestique; pour les garçons, destinés à devenir charpentiers, tailleurs de pierres, maçons, plafonneurs, etc., le dessin linéaire, les formes géométriques, le maniement

des instruments; pour les futurs agriculteurs, l'étude des procédés de culture perfectionnés, spécialement aussi l'arboriculture; dans les villes, les éléments de maint autre métier. L'Allemagne, qui a abordé cette question avec la résolution qu'elle met dans toutes ses œuvres, est en train de réaliser des merveilles (voir notamment un travail de M. Jules Guillaume dans les *Bulletins de la Ligue de l'enseignement*, 1884, n° 2). Il s'agit ici d'un véritable complément d'éducation morale; car l'habileté professionnelle, c'est pour l'ouvrier le gain assuré, c'est l'aisance, ce sont ces garanties du lendemain qui donnent à la vie la stabilité, et dont les effets bienfaisants sont l'amour de l'ordre, l'honnêteté, la moralité.

Les populations comprennent cela parfaitement, et si elles se sont laissé entraîner souvent par les séductions des écoles dentellières, c'est qu'elles croyaient y voir les promesses d'un avenir calme et prospère.

La vérité est cependant qu'on n'acquiert d'aptitudes professionnelles qu'à la condition de développer en même temps l'intelligence; pour le travail, fait à l'aveuglette, la machine est plus habile que l'homme. Les facultés d'observation et de raisonnement doivent avoir été aiguisées, et l'expérience prouve que la supériorité de notre pédagogie réside précisément en ce fait qu'elle donne à l'esprit une intuition plus nette du but à atteindre et des moyens à employer pour y parvenir; elle remet l'enfant en contact plus intime avec la nature; or on sait combien les peuples primitifs, par cela seul qu'ils sont toujours attentifs aux phénomènes qui les entourent, acquièrent de sagacité, de pénétration, en même temps qu'ils deviennent, par l'expérience, adroits, habiles à tous les travaux, voire même artistes. L'homme a été soumis trop longtemps, surtout par l'Eglise, à une domestication qui a pu adoucir sa rudesse, mais qui a meurtri d'une manière fâcheuse ses instincts prime-sautiers et qui, le jour où il est abandonné à ses propres forces, le laisse faible, défilant de lui-même, en face du grand combat de la vie.

#### IV.

##### CONCLUSIONS.

Les conclusions qui s'imposent à ce rapport sont les suivantes :

I. En ce qui concerne l'enseignement officiel, l'organisation actuelle est bonne, elle offre toutes les garanties désirables, elle n'exclut pas le progrès. Si les instituteurs ne réalisent pas aujourd'hui la perfection, l'application prolongée du programme nouveau leur permettra de le comprendre mieux, et les écoles normales conduites avec intelligence assureront pour l'avenir un recrutement plus sûr.

Le programme lui-même ne mérite point les reproches qui lui ont été adressés; il répond aux exigences de notre époque, il a en vue le développement intégral des facultés et non plus le dressage mécanique qui se pratiquait auparavant. Sans dépasser les limites naturellement assignées à l'instruction primaire, il embrasse tout l'ensemble des connaissances dont un

enfant peut tirer profit et qui l'aideront à prendre sa place dans la société, comme membre de la famille et de l'État.

Sans doute son exécution présente certaines difficultés, et c'est ce qui explique les critiques qu'ont parfois formulées des amis sincères de l'enseignement officiel. Mais rien ne s'oppose à ce que, dans la pratique, on cherche les moyens propres à rendre plus aisée la tâche des instituteurs. En réalité nous sommes dans une période d'expérimentation ; mais dès à présent les résultats produits sont excellents.

II. En ce qui concerne l'enseignement privé, l'enquête a révélé toute son insuffisance ; elle a montré que le recrutement du personnel, l'acquisition du mobilier scolaire, la confection du programme, l'application des règles pédagogiques, en un mot l'organisation scolaire dans son entier était abandonnée au hasard ; ces écoles privées, dirigées souvent par des hommes incapables, ne donnent pas même aux pères de famille des garanties sérieuses de moralité ; aux enfants, victimes de cet enseignement, elles ne promettent que l'ignorance et ses suites fatales.

Ces résultats sont attestés par des constatations si nombreuses et si décisives qu'aucun fait historique, on peut l'affirmer, ne se présente à nous revêtu d'un caractère plus authentique. Nous avons en effet sur chacun des points mis en lumière, l'aveu de la partie adverse, et quel que soit le scepticisme plus ou moins sincère de nos contradicteurs, ils n'iront pas jusqu'à infirmer le témoignage des instituteurs libres eux-mêmes et des membres du clergé qui les ont recrutés et qui les dirigent.

Qu'en faut-il conclure ? La moitié de la population belge, en âge d'école, est entraînée aujourd'hui par violence dans des établissements où on exploite indignement sa faiblesse. Cette situation n'est pas tolérable, et l'on est tenté de s'en prendre tout d'abord au principe constitutionnel qui n'a pas su distinguer exactement la limite où par la liberté de l'un commence l'esclavage de l'autre.

Appliquée à l'enseignement primaire, la liberté absolue et sans restriction n'aurait-elle pas pour résultat de mettre en péril l'avenir même de la nation ? En supposant que l'école catholique tuât l'école officielle, grâce à la puissance des grandes fortunes et à la pression du clergé, et que, d'un bout à l'autre de la Belgique, on n'apprit plus aux enfants qu'à réciter le catéchisme et l'histoire sainte, non seulement nous aurions dans toute la force du terme « une génération de crétins », comme le prophétisait naguère un des hommes politiques les plus autorisés du parti conservateur, mais perdant l'estime de l'Europe entière nous serions exposés à payer cher cet abandon de nous-mêmes.

Nous n'irons pas cependant jusqu'à demander qu'on subordonne l'exercice de la profession d'instituteur à la production de certaines preuves de capacité, nous ne réclamerons pas davantage l'inspection obligatoire de tous les établissements d'instruction primaire. Ces mesures seraient inconciliables avec la Constitution que nous n'entendons pas mettre en cause.

Mais nous croyons que, sans toucher aux principes, la loi doit s'efforcer de ramener par des moyens indirects les établissements libres au respect de l'enfance et de la dignité nationale. Toutes les fois qu'il est possible d'atta-

cher un privilège au fait de la fréquentation d'une école qui présente les garanties nécessaires, il faut en saisir l'occasion. L'examen électoral nous en fournit un premier exemple; la loi veut que le candidat ait reçu l'instruction primaire complète; mais il est de stricte justice de ne considérer comme remplissant cette condition que les élèves d'écoles ayant accepté l'inspection, et il doit dépendre des inspecteurs nommés et contrôlés par l'État de juger si l'école répond ou non aux exigences de la loi. Il ne peut donc suffire qu'une école fasse pour la forme une déclaration qui ne soit soumise qu'à un contrôle illusoire; il faut que l'on s'assure si son programme est sérieux, si ses instituteurs sont capables, si ses élèves reçoivent une réelle instruction.

On voudrait inscrire une garantie analogue dans la loi qui réglera l'instruction obligatoire; mais ici on vient derechef se heurter au *non possumus* de la Constitution. Tout au moins faut-il donner à l'obligation scolaire une autre sanction que l'amende et la prison. L'examen de sortie avec interdiction du travail pendant une période à déterminer, pour les enfants qui n'ont pas acquis un minimum de connaissances, paraît dans notre organisation politique la seule solution recommandable. En tout cas, il est impossible que l'on se contente de la fréquentation corporelle de l'école, qui ne serait que la caricature de l'instruction obligatoire.

Il est encore un autre moyen de soutenir et de défendre les écoles dignes de ce nom; l'honorable M. Jottrand, dans son premier rapport sur les examens des miliciens, y a fait allusion; c'est la création du certificat scolaire, donnant lieu à certaines prérogatives. La délivrance de ce certificat serait également subordonnée à cette condition expresse: l'inspection avec la sanction qu'elle entraîne. Quant aux avantages qui s'attacheraient à ce document, ils seraient de diverse nature: réduction de la durée du service militaire, privilège en matière de remplacement, privilège pour l'admission aux emplois publics, etc.

D'une manière générale, il faut en arriver à distinguer nettement les bonnes écoles des écoles mauvaises ou insuffisantes, encourager les unes et mettre en défiance des autres. Les états modernes luttent moins en effet par la force des armes que par la force des intelligences, et le premier devoir d'un peuple, c'est de se préparer à une concurrence loyale, mais soutenue et énergique. La sauvegarde de la prospérité, la condition même de l'existence du pays, est dans l'organisation d'un enseignement public qui soit au niveau de celui des nations voisines. Si les manœuvres d'un parti pouvaient aboutir à la destruction ou à l'affaiblissement de cet enseignement, la nation tout entière se trouverait abaissée. Car la plupart des écoles que l'on substitue à celles de l'État sont incapables de remplir la mission qu'elles se donnent; ce ne sont point des créations florissantes de la liberté, ce sont des parasites qui transforment en poison la sève qu'elles absorbent et qui finiraient par étouffer la liberté elle-même.

---

## ANNEXES.

## TABLEAU

*indiquant le nombre des points obtenus par les élèves des écoles officielles et des écoles privées admis au concours organisé en 1883 par les soins de la Commission d'enquête scolaire.*

## Premier degré. — Enfants de 8 à 10 ans.

NOMS DE LA PROVINCE ET DE LA COMMUNE.	NOMBRE de concurrents des écoles officielles et privées.	ARITHMÉTIQUE. Points obtenus sur la							GÉOGRAPHIE. Points obtenus sur la		
		1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	3 <sup>e</sup> quest.	4 <sup>e</sup> quest.	5 <sup>e</sup> quest.	6 <sup>e</sup> quest.	Total.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	Total.
<b>ANVERS.</b>											
Anvers . . . . .	O. 19	18	26	16 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	21	9	90 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	21	22 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
	P. 18	9	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	6	9	9	49 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	15	24
Borgerhout. . . . .	O. 3	9	"	2	"	3	"	14	"	"	"
	P. 5	6	3	"	"	"	"	9	3	"	3
Malines . . . . .	O. 4	"	3	3	3	6	3	18	6	9	15
	P. 4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>BRABANT.</b>											
Anderlecht. . . . .	O. 5	6	6	9	"	6	6	33	9	6	15
	P. 5	3	3	"	3	6	3	18	6	3	9
Bierges . . . . .	O. 2	6	6	3	6	3	6	30	3	"	3
	P. 2	3	"	"	"	6	"	9	"	"	"
Bruxelles-Nord. . . . .	O. 10	18	17	20	6	21	14	96	6	18	24
	P. 10	6	6	6	3	"	"	21	"	"	"
Bruxelles-Sud . . . . .	O. 8	12	6	6	3	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	46 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	6	15
	P. 6	4	2	"	"	"	"	6	"	"	"
Dieghem. . . . .	O. 1	"	3	3	"	"	"	6	3	"	3
	P. 1	3	3	"	"	"	3	9	3	"	3
Evere, Helmet . . . . .	O. 6	9	9	9	"	"	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"	"
	P. 6	3	"	"	"	"	"	3	"	"	"
Geet-Betz . . . . .	O. 2	3	"	"	"	"	"	3	"	"	"
	P. 2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ixelles. . . . .	O. 4	9	12	12	6	12	12	65	12	6	18
	P. 3	3	3	3	3	6	6	24	"	"	"
Etterbeek . . . . .	O. 1	3	3	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	3	3	13 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	3	6
	P. 1	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	0	"	"	"	"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	"	3

Écoles de garçons. — Maximum des points : 51.

DESSIN ET FORMES GÉOMÉTRIQUES. Points obtenus sur la			SCIENCES NATURELLES. Points obtenus sur la					ÉCRITURE. Points obtenus.	ORTHOGRAPHE. Points obtenus.	RÉDACTION Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE de points par élève.	Observations.
1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	3 <sup>e</sup> quest.	4 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.							
22 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	28 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	51	15	51	26 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	75	52 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	20 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	14	87	350	18.75	
4	6	10	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	6	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17	12	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	26	126 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7.04	
•	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	2	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	1	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	50 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10.16	
•	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	2	•	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	26 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5.50	
9	9	18	9	12	2	4	27	4	5	4	15	91	22.75	
•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	2	2	0.50	
7	9	16	9	7	7	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	26 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	4	5	15	105 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	21.10	
•	•	•	5	5	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	2	1	5	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8.70	
6	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>2</sup> / <sub>2</sub>	6	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	•	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	56 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	28.25	
1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	4	•	•	5	2	1	•	3	18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9.25	
25 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	26	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	25	25	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	66 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	16	22	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	55 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	291 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	29.15	
•	5	5	2	2	•	•	4	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	•	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	35 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5.55	
10	10	20	12	10	8	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	35 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	6	4	16	151	26.20	
1	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	1	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	1	1	5	17	2.85	
•	•	•	5	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	•	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	4	17 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17.50	
•	•	•	5	5	5	•	9	2	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	25 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	25.50	
9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8	17 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	9	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	91	15.16	
•	•	•	•	•	•	•	•	5	•	•	5	6	1.00	
5	•	5	•	•	3	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	•	•	1	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5.25	
•	•	•	•	1	•	•	1	1	•	•	1	2	1.00	
7	12	19	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	7	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	50	9	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	25	153	38.25	
•	•	•	•	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	•	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	2	•	5	35 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	11.16	
1	2	3	3	3	3	1	10	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	40	40. •	
•	2	2	3	1	1	•	5	1	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	15	15. •	







DESSIN ET FORMES GÉOMÉTRIQUES. Points obtenus sur la			SCIENCES NATURELLES. Points obtenus sur la					ÉCRITURE. Points obtenus.	ORTHOGRAPHE. Points obtenus.	RÉDACTION. Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE de points par élève.	Observations.	
1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	3 <sup>e</sup> quest.	4 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.								
47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	45	92 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	37 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	40	52 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10	120	30	30 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	24 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	85	547 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	24.88		
15	18	31	19	12	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12	11	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	28 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	178	8.00		
6	4	10	8	5	5	3	21	5	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	102	20.40		
"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	2	0.50		
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	3	2	"	5	1	1	"	2	10	5.00		
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8	7	7	2	24	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10	92 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	30.85		
1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	1	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8	35	11.66		
5	3	6	3	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	"	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	41 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	20.75		
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"	8	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	22.75		
"	"	"	"	"	"	"	"	2	0	"	2	5	2.50		
6	4	10	6	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	58 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	29.25		
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	"	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	"	1	2	24	24.00		
"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1.00		
12	15	25	10	11	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	36	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	154 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	22.41		
"	"	"	"	"	"	"	"	4	"	"	4	4	0.66		
5	6	9	9	8	4	2	23	5	5	5	15	76 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	25.50		
3	"	3	6	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	14	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	7	42	21.00		
1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	"	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7.25		
"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	0.50		
5	6	9	6	6	5	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	20 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17	87	43.50		
1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	3	1	"	4	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	4	26	13.00		
4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8	9	2	"	19	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	88	29.33		
"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	2	1.00		
3	"	3	9	9	6	2	26	8	4	4	16	85 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17.10		
"	"	"	"	"	"	"	"	4	"	"	4	4	1.00		



DESSIN ET FORMES GÉOMÉTRIQUES Points obtenus sur la			SCIENCES NATURELLES. Points obtenus sur la					ÉCRITURE. Points obtenus.	ORTHOGRAPHE. Points obtenus.	REDACTION. Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE de points par élève.	Observations.
1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	3 <sup>e</sup> quest.	4 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.							
10	15	25	13	17	13	2	45	12	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10	33 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	102	27.50	
1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	10	7	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	47	7.83	
1	3	4	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	»	»	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	1	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17.50	
»	3	3	2	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	»	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	1	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	50	15. »	
0	6	12	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	5	1	17 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	12	77 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	38.75	
»	2	2	»	3	1	»	4	1	1	1	3	17 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8.75	
6	6	12	6	6	6	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	21 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	16 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	98	40.60	
3	6	9	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	4	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	60 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	25.16	
»	»	»	3	2	»	1	6	2	1	1	4	30	15. »	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	3	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	1	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	38	6.53	
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	2	2	0.50	
6	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	21 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	16	18	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	44 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	32	153 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	21.93	
1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	20	»	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	20	99 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	14.21	
9	9	18	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	24	7	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7	19 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	121	30.25	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	6	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	1	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	18.50	
»	»	»	»	2	»	»	2	1	»	»	1	3	3. »	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	



Écoles de garçons. — Maximum des points : 51.

SCIENCES NATURELLES Points obtenus sur la			HISTOIRE. Points obtenus sur la			DROIT PUBLIC. Points obtenus.	ÉCRITURE. Points obtenus.	ORTHOGRAPHE. Points obtenus.	RÉDACTION Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE DE POINTS par élève.	Observations.
1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.								
48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17	65 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	18	13	31	45	36	55 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	58	107 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	48 <sup>2</sup> / <sub>2</sub>	21.90	
18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	22 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	5	6	20	19 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	16	19	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	23 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10.20	
11	"	11	"	2	2	16 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	58 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	161 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	20.20	
7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	3	5	3	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	19 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	75 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8.10	
15	12	27	"	2	2	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	11	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12	34 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	172	28.65	
2	"	2	"	"	"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	8	22 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3.75	
"	"	"	"	"	"	"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	30 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	50.50	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
31 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	29	60 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	18	58	19 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	24	61	406 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	29 "	
7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	1	1	18	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	109	7.8	
14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	14	28 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	13	10	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	55 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	186 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	37.30	
1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"	"	"	2	"	1	3	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	15.50	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	1	1	12	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	5	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	77 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	19.40	
5	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	1	1	6	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	40	20 "	
"	"	"	"	"	"	3	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3.25	
2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	2	5	3	2	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	39 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	39.50	
"	"	"	"	"	"	"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	1	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8	8 "	
15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	24 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	2	2	3	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	20	142 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	23.75	
"	"	"	"	"	"	"	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	25 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4.25	
3	1	4	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	1	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	25	12.75	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
1	"	1	3	"	3	6	3	5	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	58	29 "	
"	"	"	"	"	"	"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	1	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4.25	
2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	1	1	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	"	"	1	13	13 "	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	

NOMS de la PROVINCE ET DE LA COMMUNE.	NOMBRE de concurrents des écoles officielles et privées.	ARITHMÉTIQUE. Points obtenus sur la						GÉOGRAPHIE. Points obtenus.	ASTRONOMIE. Points obtenus.	GÉOMÉTRIE. Points obtenus sur la		
		1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	3 <sup>e</sup> quest.	4 <sup>e</sup> quest.	5 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.			1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.
Laeken . . . . .	O. 7	15	2	15 <sup>1/2</sup>	6	12	48 <sup>1/2</sup>	10	1	2	12	14
	P. 0	5	3	1 <sup>1/2</sup>	»	3	12 <sup>1/2</sup>	3	»	1	1	2
Koekelberg . . . . .	O. 1	2	1	3	»	3	9	1 <sup>1/2</sup>	»	»	1	1
	P. 1	3	1	2	»	»	6	1 <sup>1/2</sup>	»	»	1	1
Molenbeek . . . . .	O. 12	21	15	17	24	27	94	20	8	18	21	39
	P. 12	14	3	4	»	3	24	8	1	3	5 <sup>1/2</sup>	6 <sup>1/2</sup>
St-Josse-ten-Noode . . . . .	O. 4	8	9	9	9	9	44	10 <sup>1/2</sup>	7 <sup>1/2</sup>	9	10 <sup>1/2</sup>	19 <sup>1/2</sup>
	P. 3	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1
Schaerbeek . . . . .	O. 9	18	9	10	7	18	62	20 <sup>1/2</sup>	4 <sup>1/2</sup>	15	11 <sup>1/2</sup>	26 <sup>1/2</sup>
	P. 10	6	6	2 <sup>1/2</sup>	3	3	20 <sup>1/2</sup>	6	»	0	4 <sup>1/2</sup>	10 <sup>1/2</sup>
Wavre . . . . .	O. 6	18	18	16 <sup>1/2</sup>	15	15	82 <sup>1/2</sup>	10	2	9	11	20
	P. 4	3	3	5	3	3	17	»	»	»	»	»
<b>FI. OCCIDENTALE.</b>												
Bruges . . . . .	O. 1	3	»	3	»	»	6	1 <sup>1/2</sup>	»	1	»	1
	P. 1	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Neuve-Eglise . . . . .	O. 1	»	3	3	3	3	12	3	2	3	3	6
	P. 1	1 <sup>1/2</sup>	»	1 <sup>1/2</sup>	»	3	6	1 <sup>1/2</sup>	»	1	3	4
Ostende . . . . .	O. 1	2	2 <sup>1/2</sup>	1 <sup>1/2</sup>	»	3	9	3	2	2	»	2
	P. 1	3	»	»	3	3	9	2 <sup>1/2</sup>	»	»	2	2
<b>FI. ORIENTALE.</b>												
Alost . . . . .	O. 1	3	»	3	3	3	12	3	»	»	2 <sup>1/2</sup>	2 <sup>1/2</sup>
	P. 1	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»
Gand . . . . .	O. 15	31	21	22	21	21	116	25	3	13	19 <sup>1/2</sup>	32 <sup>1/2</sup>
	P. 13	7	3	8	3	6	27	11	»	5	5 <sup>1/2</sup>	8 <sup>1/2</sup>
Ledeberg . . . . .	O. 6	18	12	12	15	15	72	18	9	6	10 <sup>1/2</sup>	16 <sup>1/2</sup>
	P. 5	11	3	3	9	3	29	12	3	3	6	9
Ninove . . . . .	O. 4	4	11	7	8	9	39	12	»	7	»	7
	P. 4	4	»	»	»	»	4	5	»	»	3	3

SCIENCES NATURELLES Points obtenus sur la			HISTOIRE. Points obtenus sur la			DROIT PUBLIC. Points obtenus.	ÉCRITURE. Points obtenus.	ORTHOGRAPHE. Points obtenus.	RÉDACTION. Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE DE POINTS par élève.	Observations.
1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.								
16 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	21 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	5	5	20 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	27	147 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	21. "	
4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	"	1	1	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	3	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	42 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7. "	
1	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"	"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	1	1	3	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	19.50	
2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"	"	3	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	1	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17.50	
31 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	19	49 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	13	9	22	27	17	18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	55	320 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	20.70	
7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"	"	12	11	4	3	18	77	6.40	
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12	22 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	7	16	12	8	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	25	155	57. "	
"	"	1	"	"	"	3	1	"	"	1	7	2.35	
19	15	34	6	8	14	24	10	7	8	25	210 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	25.40	
2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	3	5	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	3	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	71 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7.15	
8	15	23	"	1	1	9	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12	11	32 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	180	30. "	
5	"	3	"	"	"	3	2	2	2	6	29	7.25	
1	"	1	"	1	1	3	2	2	2	6	19 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	19.50	
1	"	1	"	"	"	"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	4	6	6. "	
3	3	6	3	2	5	5	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	44 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	44.50	
1 <sup>2</sup> / <sub>2</sub>	"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"	"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	2	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	21	21. "	
1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"	"	"	1	1	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	21	21. "	
2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"	"	"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	5	24	24. "	
"	"	"	1	3	4	"	"	1	1	2	25 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	25.50	
"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	4	4. "	
27 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17	44 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	9	15	28 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	20 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	21	23	64 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	327	21.80	
12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	2	5	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12	4	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	21 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	94	7.20	
14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	20 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	10	19	18	12	13 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12	37 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	210 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	35. "	
8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	3	9	12	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	6	18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	104	20.80	
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	20 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	4	10	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	7	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	115 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	28.80	
2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"	"	"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	1	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	18	4.50	



SCIENCES NATURELLES. Points obtenus sur la			HISTOIRE. Points obtenus sur la			DROIT PUBLIC. Points obtenus.	ÉCRITURE. Points obtenus.	ORTHOGRAPHE. Points obtenus.	RÉDACTION. Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus	MOYENNE DE POINTS par élève.	Observations.	
1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.									
2 1/2	2	4 1/2	"	1	1	"	1 1/2	1	2	4 1/2	50	30. "		
3	2 1/2	5 1/2	"	3	3	3	2	2 1/2	3	7 1/2	42	42. "		
13	16	29		11 1/2	20 1/2	18	11 1/2	13	13 1/2	38	247	41.10		
1	3	4	"	1	1	3	2	1	1 1/2	4 1/2	17 1/2	8.80		
1 1/2	3	4 1/2	"	"	"	"	1 1/2	1 1/2	1	4	27	27. "		
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
3	1 1/2	4 1/2	3	2	5	2 1/2	1 1/2	2	2	5 1/2	30 1/2	30.50		
"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1. "		
6	9	15	"	3	5	11 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2	22 1/2	117 1/2	23.50		
2 1/2	"	2 1/2	3	1	4	6	4	2	2	8	44 1/2	8.90		
2 1/2	3	5 1/2	"	1	1	3	2 1/2	1 1/2	2	6	33	33. "		
3	3	6	3	2	5	3	2	1 1/2	2 1/2	6	45 1/2	22.75		
3	3	8	"	"	"	8 1/2	3 1/2	3	2	8 1/2	51 1/2	17. "		
3 1/2	3	6 1/2	"	"	"	3	3	"	"	3	29 1/2	9.80		
3	3	6	"	1	1	3	4 1/2	3	4 1/2	12	52	17.30		
"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	4	1.30		
24	24	48	3	11 1/2	16 1/2	23 1/2	15 1/2	16 1/2	15 1/2	47 1/2	300 1/2	33.40		
5	"	5	"	"	"	9	8	2	2 1/2	12 1/2	52 1/2	6.50		
17	15	32	15	9	24	17 1/2	13 1/2	9 1/2	13 1/2	36 1/2	232 1/2	23.25		
5 1/2	"	5 1/2	"	2	2	2 1/2	3 1/2	2	2	7 1/2	38 1/2	3.50		
2 1/2	"	2 1/2	"	1	1	"	1	2	2	5	14 1/2	14.50		
"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1. "		
1 1/2	3	4 1/2	"	1	1	"	1 1/2	1	2	4 1/2	15 1/2	15.50		
"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1. "		
1	"	1	"	"	"	"	1	"	"	1	2	2. "		
"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1. "		

NOMS de la PROVINCE ET DE LA COMMUNE.	NOMBRE de concurrents des écoles officielles et privées.	ARITHMÉTIQUE. Points obtenus sur la						GÉOGRAPHIE. Points obtenus.	ASTRONOMIE. Points obtenus.	GÉOMÉTRIE. Points obtenus sur la		
		1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	3 <sup>e</sup> quest.	4 <sup>e</sup> quest.	5 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.			1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.
St-Nicolas . . . . .	O. 2	5	"	5	5	6	19	5	"	1	"	1
	P. 1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Verviers . . . . .	O. 4	6	6	6	6	6	30	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	5	"	5
	P. 2	"	"	"	5	"	5	"	"	"	"	"
<b>NAMUR.</b>												
Namur . . . . .	O. 2	5	3	6	"	6	20	5	"	4	4	8
	P. 2	2	"	"	"	"	2	4	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	1
Limbourg . . . . .	Néant. .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Luxembourg . . . . .		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

*Note.* — Le concours de Lokeren a été annulé, l'élève officiel désigné par le sort ayant été remplacé par un autre directement désigné par l'instituteur.

Les points obtenus étaient pour l'élève officiel, au total : 11,50 ;  
pour l'élève privé, » : 3

SCIENCES NATURELLES. Points obtenus sur la			HISTOIRE. Points obtenus sur la			DROIT PUBLIC, Points obtenus.	ÉCRITURE, Points obtenus.	ORTHOGRAPHE, Points obtenus.	RÉDACTION Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE DE POINTS par élève.	Observations.
1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL								
2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	3	3	3	2	1	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	42	21. »	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	6	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	15	74 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	18.60	
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	4	2. »	
6	5	11	»	1	1	6	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12	63	31.50	
4	3	7	2	2	4	6	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	2	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	31	15.50	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

## Troisième degré. — Élèves âgés de plus de 12 ans.

N O M S DE LA PROVINCE ET DE LA COMMUNE.	NOMBRE de concurrents des écoles officielles et privées.	ARITHMÉTIQUE. Points obtenus sur la				GÉOGRAPHIE. Points obtenus sur la			ASTRONOMIE. Points obtenus.	GÉOMÉTRIE Points obtenus sur la			
		1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	3 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.		1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	
<b>ANVERS.</b>													
ANVERS . . . . .	O.	6	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7	4	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8	»	8
	P.	5	5	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	3	»	3
Borgerhout . . . . .	O.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	P.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maliues . . . . .	O.	3	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	3	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	4	»	4
	P.	3	2	4	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	»	»
<b>BRABANT.</b>													
Bierges . . . . .	O.	1	3	3	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	2	»	2
	P.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bruxelles-Nord . . . . .	O.	1	»	»	»	»	1	1	2	»	»	1	1
	P.	1	»	»	»	»	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	»	»	»	»
Bruxelles-Sud . . . . .	O.	1	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	1	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	»	»
	P.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ixelles . . . . .	O.	1	3	3	»	6	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	»	3	3
	P.	1	3	3	1	7	1	»	1	»	»	»	»
St-Gilles . . . . .	O.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	P.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Genappe . . . . .	O.	1	3	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	»	1	1
	P.	1	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	»	»	»	»	»	»	»
Molenbeek-S <sup>t</sup> -Jean . . . . .	O.	1	3	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	2	»	2	»	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
	P.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
St-Josse-ten-Noode . . . . .	O.	1	1	1	3	5	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	2	1	1	2
	P.	1	»	»	1	1	»	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	»	»	»
Schaerbeek . . . . .	O.	1	3	2	1	6	1	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	1	»	1
	P.	1	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	2	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	»	»	»
Wavre . . . . .	O.	4	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	21	11	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7	»	7
	P.	5	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	»	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	»	»	»	»	»	»

## Écoles de garçons. — Maximum des points : 48.

	PHYSIQUE. Points obtenus.	BOTANIQUE. Points obtenus.	HISTOIRE. Points obtenus.	DROIT PUBLIC Points obtenus sur la			ÉCRITURE. Points obtenus.	ORTHOGRAPHE Points obtenus.	RÉDACTION. Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE DE POINTS par élève.	Observations.
				1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.							
	4	15	1 1/2	1	7	8	11 1/2	12 1/2	7 1/2	31 1/2	107 1/2	17.90	
	"	5 1/2	1 1/2	4	3	7	7 1/2	6	6	19 1/2	57 1/2	11.50	
	1	"	"	"	"	"	1	"	"	1	2	2. "	
	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1. "	
	"	3	2	5	5 1/2	10 1/2	6	7 1/2	5 1/2	19	62 1/2	20.80	
	2	"	"	2	4	6	4	2	"	6	26 1/2	8.80	
	1	1	1 1/2	1	5	4	3	3	2	8	35 1/2	33.50	
	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1. "	
	"	1	"	"	"	"	1 1/2	1	1	4 1/2	8 1/2	8.50	
	"	2	"	"	"	"	2	1	1	4	9	9. "	
	"	1	"	1	2 1/2	5 1/2	2	2	1	5	17	17. "	
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	"	2	"	1 1/2	"	1 1/2	1 1/2	1 1/2	1	4	18	18. "	
	"	2	"	"	1	1	1 1/2	1	1 1/2	4	15	15. "	
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	1	1	1	"	2	2	1 1/2	1 1/2	2	4	21	21. "	
	"	"	"	"	"	"	2	1	1	4	7	7. "	
	2	2 1/2	"	"	1 1/2	1 1/2	2 1/2	2 1/2	2 1/2	7 1/2	24	24. "	
	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1. "	
	3	1 1/2	2	3	2 1/2	5 1/2	3	2 1/2	2 1/2	8	34	34. "	
	"	1 1/2	"	2	"	2	1	2	1	4	10	10. "	
	"	1	"	1 1/2	3	4 1/2	1	1 1/2	1 1/2	4	19	19. "	
	"	1	"	1	1 1/2	2 1/2	1 1/2	2	1 1/2	5	18	18. "	
	8 1/2	6	6 1/2	9	9	18	9	9	8	26	115	28.70	
	"	3	"	"	"	"	5	2 1/2	1	8 1/2	14	28.0	



	PHYSIQUE. Points obtenus.	BOTANIQUE. Points obtenus.	HISTOIRE. Points obtenus.	DROIT PUBLIC. Points obtenus sur la			ÉCRITURE. Points obtenus.	ORTHOGRAPHE. Points obtenus.	RÉDACTION. Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE DE POINTS par élève.	Observations.
				1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.							
1	1 $\frac{1}{2}$	"	"	"	"	"	2 $\frac{1}{2}$	2	2	6 $\frac{1}{2}$	17 $\frac{1}{2}$	17.50	
"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	3	5	3	"
2 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	3	3	3	3	6	3	3	3	9	47	47.	"
"	"	"	"	"	"	"	1 $\frac{1}{2}$	1	1	4 $\frac{1}{2}$	6	6.	"
2	2	0	2	1 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	3	3	3	9	33	33.	"	
"	1	1	"	"	"	"	1	1	1	3	4	4.	"
5 $\frac{1}{2}$	10	6 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	7	15 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$	28 $\frac{1}{2}$	141 $\frac{1}{2}$	28.50		
"	"	"	"	"	"	"	1 $\frac{1}{2}$	1	1	3 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	4.50	
"	1 $\frac{1}{2}$	"	"	1	1	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1	4	12	12.	"	
"	"	"	"	1	1	1	1	"	1	2	2.	"	
"	"	"	"	2 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	2	2	1 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	20 $\frac{1}{2}$	20.50		
"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1.	"
3	5	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	6	5 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	13 $\frac{1}{2}$	69	23.	"	
3	"	1 $\frac{1}{2}$	1	3	4	2	2	2	6	28	28.	"	
2	2 $\frac{1}{2}$	1	1	1	2	1 $\frac{1}{2}$	1	1	3 $\frac{1}{2}$	27	27.	"	
"	2	"	"	"	"	2	1	1	4	8	8.	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	"	3 $\frac{1}{2}$	11	11		
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1		





(68)

## ÉCOLES DES FILLES.



## TABLEAU

*indiquant le nombre des points obtenus par les élèves des écoles officielles et des écoles privées admises au concours organisé en mai 1883 par les soins de la Commission d'enquête scolaire.*



## Premier degré. — Enfants de 8 à 10 ans.

NOMS DE LA PROVINCE ET DE LA COMMUNE.	NOMBRE de concurrentes des écoles officielles et privées.	ARITHMÉTIQUE. Points obtenus sur la							GÉOGRAPHIE. Points obtenus sur la			
		1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	3 <sup>e</sup> quest.	4 <sup>e</sup> quest.	5 <sup>e</sup> quest.	6 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	
<b>ANVERS.</b>												
Anvers . . . . .	O. 22	15	30	7 <sup>1/2</sup>	18	27	12	109 <sup>1/2</sup>	27	9	30	
	P. 23	15 <sup>1/2</sup>	11	3	"	12	0	47 <sup>1/2</sup>	15	7 <sup>1/2</sup>	22 <sup>1/2</sup>	
Berchem . . . . .	O. 2	3	"	"	"	"	"	3	3	"	3	
	P. 2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Borgerhout . . . . .	O. 5	6	6	"	"	"	5	15	9	"	9	
	P. 6	"	6	"	"	"	"	6	"	"	"	
Malines . . . . .	O. 5	15	10	6	1	"	"	32	6	6	12	
	P. 5	3	3	3	3	6	3	21	"	"	"	
<b>FL. ORIENTALE.</b>												
Alost . . . . .	O. 6	3	"	6	"	"	"	9	10	6	16	
	P. 6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Erembodegem . . . . .	O. 1	"	3	1 <sup>1/2</sup>	"	"	"	4 <sup>1/2</sup>	3	"	3	
	P. 1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Gand . . . . .	O. 15	24	20	16 <sup>1/2</sup>	3	9	6	78 <sup>1/2</sup>	24	6	30	
	P. 14	12	5	"	"	3	3	23	3	"	3	
Ledeberg . . . . .	O. 15	23	32	12	3	27	18	143	36	9	45	
	P. 11	12	3	"	"	"	"	15	9	"	9	
Lokeren . . . . .	O. 1	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	
	P. 1	"	3	3	"	"	"	6	"	"	"	
Ninove . . . . .	O. 2	"	"	"	"	"	"	"	3	"	3	
	P. 2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Termonde . . . . .	O. 3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	P. 3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
<b>BRABANT.</b>												
Anderlecht . . . . .	O. 3	3	3	3	"	"	"	9	3	3	6	
	P. 2	3	2	"	"	"	"	5	3	"	3	

Écoles des filles. — Maximum des points : 51.

DESSIN ET FORMES GÉOMÉTRIQUES. Points obtenus sur la			SCIENCES NATURELLES. Points obtenus sur la					ÉCRITURE. Points obtenus.	ORTHOGRAPHE. Points obtenus.	RÉACTION Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE de points par élève.	Observations.
1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	3 <sup>e</sup> quest.	4 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.							
50	33	63	20	32 $\frac{1}{2}$	21 $\frac{1}{2}$	2	82	29	25 $\frac{1}{2}$	10	68 $\frac{1}{2}$	359	16.31	
9 $\frac{1}{2}$	20 $\frac{1}{2}$	50	16	24	25 $\frac{1}{2}$	1	64 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$	14	8	31 $\frac{1}{2}$	195	8.47	
3	0	3	3	3	2	0	8	2	1	1	4	21	10.50	
5	4 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$	6	4 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	1	16	4 $\frac{1}{2}$	2	2	8 $\frac{1}{2}$	56	11.20	
1 $\frac{1}{2}$	0	1 $\frac{1}{2}$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 $\frac{1}{2}$	1.25	
1 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	7	9	6 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	2	22	5 $\frac{1}{2}$	5	4	14 $\frac{1}{2}$	87 $\frac{1}{2}$	17.50	
0	3	3	6	6	4 $\frac{1}{2}$	0	16 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	2	11	51 $\frac{1}{2}$	10.30	
4 $\frac{1}{2}$	6	10 $\frac{1}{2}$	5	15 $\frac{1}{2}$	10	0	28 $\frac{1}{2}$	6	0 $\frac{1}{2}$	6	10 $\frac{1}{2}$	85 $\frac{1}{2}$	13.91	
0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	2	0.33	
2	0	2	3	5	1	0	7	1	2	1	4	20 $\frac{1}{2}$	20.50	
0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1.00	
7 $\frac{1}{2}$	14	21 $\frac{1}{2}$	22	22	11	5	60	15 $\frac{1}{2}$	17	9 $\frac{1}{2}$	42	252	15.47	
1 $\frac{1}{2}$	0	1 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	3	1	0	6 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	1	7	41	2.92	
28	36	64	40 $\frac{1}{2}$	32	24 $\frac{1}{2}$	8 $\frac{1}{2}$	105 $\frac{1}{2}$	22	20	16	58	417 $\frac{1}{2}$	27.85	
0	6 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	2	3	0	10 $\frac{1}{2}$	5	3 $\frac{1}{2}$	0	8 $\frac{1}{2}$	49 $\frac{1}{2}$	4.50	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1.00	
0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	7	7.00	
0	0	0	3	2	1	0	6	1	1	1	3	12	6.00	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
1 $\frac{1}{2}$	2	3 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	0	0	0	1 $\frac{1}{2}$	3	0	0	3	8	2.66	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
0	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	0	0	0	0	0	3 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	2	8	24 $\frac{1}{2}$	8.16	
1 $\frac{1}{2}$	0	1 $\frac{1}{2}$	3	3	1 $\frac{1}{2}$	0	7 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	2	1	5 $\frac{1}{2}$	22 $\frac{1}{2}$	11.25	

N O M S de la PROVINCE ET DE LA COMMUNE.	NOMBRE de concurrentes des écoles officielles et privées.		ARITHMÉTIQUE. Points obtenus sur la						GÉOGRAPHIE. Points obtenus sur la			
			1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	3 <sup>e</sup> quest.	4 <sup>e</sup> quest.	5 <sup>e</sup> quest.	6 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.
Diargos . . . . .	O.	2	6	6	6	6	6	6	56	6	6	12
	P.	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bruxelles-Nord . . . . .	O.	10	12 <sup>1/2</sup>	19	10 <sup>1/2</sup>	6	9	9	66	12	9	21
	P.	10	6	6	6	4	"	3	25	3	3	6
Bruxelles-Sud . . . . .	O.	10	25 <sup>1/2</sup>	18	6	9	6	9	75 <sup>1/2</sup>	6	6	12
	P.	10	9	2	"	"	"	"	11	"	"	"
Dieghem . . . . .	O.	1	3	3	3	"	"	3	12	3	"	3
	P.	1	3	"	"	"	3	"	6	3	"	3
Etterbeek . . . . .	O.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	P.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Evere . . . . .	O.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	P.	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3
Geet-Betz . . . . .	O.	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	P.	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Genappe . . . . .	O.	2	3	1	1 <sup>1/2</sup>	3	3	3	14 <sup>1/2</sup>	3	3	6
	P.	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Hamme-Mille. . . . .	O.	3	3	"	"	3	"	1	7	9	6	15
	P.	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ixelles . . . . .	O.	11	22	24	15	21	21	12	115	9	15	24
	P.	10	18	7	6	9	9	12	61	3	12	15
Koekelberg . . . . .	O.	1	2	2	"	"	"	"	4	3	"	3
	P.	0	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Laeken . . . . .	O.	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	P.	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Molenbeek . . . . .	O.	10	12	9	7 <sup>1/2</sup>	6	18	6	58 <sup>1/2</sup>	9	3	12
	P.	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Schaerbeek . . . . .	O.	6	12	8	"	3	6	6	55	3	3	6
	P.	11	18	15	5 <sup>1/2</sup>	5	13	12	66 <sup>1/2</sup>	9	15	24
St-Josse-ten Noode . . . . .	O.	3	6	6	6	5	6	6	53	6	7 <sup>1/2</sup>	13 <sup>1/2</sup>
	P.	1	3	1	"	"	"	"	4	"	"	"

DESSIN ET FORMES GÉOMÉTRIQUES. Points obtenus sur la			SCIENCES NATURELLES. Points obtenus sur la					ÉCRITURE. Points obtenus.	ORTHOGRAPHE. Points obtenus.	RÉDACTION. Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE de points par élève.	Observations.
1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	3 <sup>e</sup> quest.	4 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.							
4 $\frac{1}{2}$	6	10 $\frac{1}{2}$	6	6	5 $\frac{1}{2}$	5	20 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	5	4	12 $\frac{1}{2}$	91 $\frac{1}{2}$	43.75	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
18	10 $\frac{1}{2}$	28 $\frac{1}{2}$	15 $\frac{1}{2}$	16	5	"	56 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$	11	8	29 $\frac{1}{2}$	155 $\frac{1}{2}$	15.55	
5	5	6	4 $\frac{1}{2}$	6	7	6	25 $\frac{1}{2}$	5	4 $\frac{1}{2}$	2	11 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$	5.35	
15	15	26	17 $\frac{1}{2}$	15	7	4	45 $\frac{1}{2}$	15	14 $\frac{1}{2}$	12 $\frac{1}{2}$	42	197	19.70	
"	"	"	"	"	"	"	"	6	1	"	7	18	1.80	
5	"	3	"	5	1 $\frac{1}{2}$	"	4 $\frac{1}{2}$	3	2 $\frac{1}{2}$	1	6 $\frac{1}{2}$	29	29. "	
1	"	1	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	"	"	5	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1	4	17	17. "	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	2	5	5. "	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	3	3	1	"	7	1 $\frac{1}{2}$	1	1	3 $\frac{1}{2}$	31	15.50	
"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	0.50	
"	"	"	9	6	5	"	20	5 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	3	11	55	17.76	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
18	17	35	20 $\frac{1}{2}$	24	7 $\frac{1}{2}$	6	58	21	19	14 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$	286 $\frac{1}{2}$	26.04	
7	7	14	9	5 $\frac{1}{2}$	4	3	21 $\frac{1}{2}$	7	5 $\frac{1}{2}$	4	16 $\frac{1}{2}$	128	12.80	
"	"	"	"	2	2	"	4	5	2 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	8	19	19. "	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	2	1. "	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
7 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	15	15	5	4	"	22	12 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	3	20	116	11.60	
"	1	1	"	1 $\frac{1}{2}$	1	"	2 $\frac{1}{2}$	2	1	"	3	6	0.55	
1	1	2	5 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	7	"	18	5 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	3	15	61 $\frac{1}{2}$	10.25	
10 $\frac{1}{2}$	8	18 $\frac{1}{2}$	15 $\frac{1}{2}$	12	7	2	36 $\frac{1}{2}$	11 $\frac{1}{2}$	10	9	30 $\frac{1}{2}$	176	16. "	
7	8 $\frac{1}{2}$	15 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	4	2 $\frac{1}{2}$	19 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	7	6	19 $\frac{1}{2}$	101	53.66	
"	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	2	2	1 $\frac{1}{2}$	"	5 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1	1	3 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{2}$	14.50	



DESSIN ET FORMES GÉOMÉTRIQUES Points obtenus sur la			SCIENCES NATURELLES Points obtenus sur la					ÉCRITURE. Points obtenus.	ORTHOGRAPHE. Points obtenus.	REDACTION. Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE de points par élève.	Observations.	
1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	3 <sup>e</sup> quest.	4 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.								
6	6	12	0	8	4 <sup>1/2</sup>	3	24 <sup>1/2</sup>	0	0	5 <sup>1/2</sup>	17 <sup>1/2</sup>	100	50.33		
1 <sup>1/2</sup>	2	3 <sup>1/2</sup>	3	3	1	1	8	4	2	2	8	35 <sup>1/2</sup>	10.75		
6	3	9	7	0	0	1	26	4 <sup>1/2</sup>	4 <sup>1/2</sup>	2 <sup>1/2</sup>	11 <sup>1/2</sup>	81 <sup>1/2</sup>	20.38		
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
1 <sup>1/2</sup>	4	5 <sup>1/2</sup>	0	5	3	•	14	4 <sup>1/2</sup>	2 <sup>1/2</sup>	1	8	46 <sup>1/2</sup>	11.62		
•	•	•	2	2	1	•	5	3	1	1	5	14	3.50		
•	•	•	3	3	•	1	7	5	1 <sup>1/2</sup>	1	7 <sup>1/2</sup>	20 <sup>1/2</sup>	5.12		
•	•	•	6	5	•	•	11	4 <sup>1/2</sup>	4	3	11 <sup>1/2</sup>	52 <sup>1/2</sup>	8.12		
6	6	12	6	6	6	1 <sup>1/2</sup>	9 <sup>1/2</sup>	4	6	2 <sup>1/2</sup>	12 <sup>1/2</sup>	78	59. •		
•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	1	1	•.50		
1 <sup>1/2</sup>	3	4 <sup>1/2</sup>	3 <sup>1/2</sup>	4	•	1	8 <sup>1/2</sup>	3 <sup>1/2</sup>	3	2	8 <sup>1/2</sup>	35 <sup>1/2</sup>	17.75		
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
1 <sup>1/2</sup>	1 <sup>1/2</sup>	3	2 <sup>1/2</sup>	2 <sup>1/2</sup>	•	•	5	1 <sup>1/2</sup>	2	1	4 <sup>1/2</sup>	31	31. •		
•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	1	1	1. •		
3 <sup>1/2</sup>	6	9 <sup>1/2</sup>	6	6	4 <sup>1/2</sup>	1	17 <sup>1/2</sup>	4	3 <sup>1/2</sup>	3 <sup>1/2</sup>	11	72	56. •		
3	3	6	1 <sup>1/2</sup>	3	2	1	7 <sup>1/2</sup>	2	2	2	6	40 <sup>1/2</sup>	20.25		
1	•	1	•	•	•	•	•	2	•	•	2	3	1.50		
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
1 <sup>1/2</sup>	•	1 <sup>1/2</sup>	3	2 <sup>1/2</sup>	•	•	5 <sup>1/2</sup>	5 <sup>1/2</sup>	1	1	5 <sup>1/2</sup>	28 <sup>1/2</sup>	7.12		
1 <sup>1/2</sup>	6	7 <sup>1/2</sup>	6	6	1	3 <sup>1/2</sup>	16 <sup>1/2</sup>	5 <sup>1/2</sup>	5	2	12 <sup>1/2</sup>	46	11.50		
1 <sup>1/2</sup>	2 <sup>1/2</sup>	4	5 <sup>1/2</sup>	7	2 <sup>1/2</sup>	1	16	5	3	1	9	39	6.50		
•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	1	1	•.16		
9	7 <sup>1/2</sup>	16 <sup>1/2</sup>	7	8	1	1	17	6	6	4	16	114 <sup>1/2</sup>	19.08		
•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	2	14	2. •		
5 <sup>1/2</sup>	12	17 <sup>1/2</sup>	25	21 <sup>1/2</sup>	18	6	68 <sup>1/2</sup>	15	14 <sup>1/2</sup>	9 <sup>1/2</sup>	39	254 <sup>1/2</sup>	29.31		
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	5 <sup>1/2</sup>	8	2	1	16 <sup>1/2</sup>	4	3	2	9	52	8.66		
•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	2	2	•.50		



DESSIN ET FORMES GÉOMÉTRIQUES Points obtenus sur la			SCIENCES NATURELLES. Points obtenus sur la					ÉCRITURE. Points obtenus.	ORTHOGRAPHE. Points obtenus.	REDACTION. Points obtenus	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE de points par élève.	Observations.
1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	3 <sup>e</sup> quest.	4 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.							
3	0	12	16	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	1	27 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7	5	4	16	85 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	14.25	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
3	5	6	3	3	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	44	44.	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	5	2.50	
"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	2	1.	"
"	3	3	2	2	"	"	4	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	4	16	16	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	3	3	1	"	1	"	2	1	"	"	1	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6.25	
"	5	5	6	2	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	2	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	54	8.50	
7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	11	18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	14	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	38	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8	19 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	107 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17.91	
5	5	10	1	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	"	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	53	6.62	
8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8	16 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	26	6	6	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	105 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	35.18	
"	7	7	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	2	10	5	4	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12.12	
3	6	9	9	7	1	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	3		65	13.	"
1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	3	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	1	4	23	4.60	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

## Deuxième degré. — Élèves de 10 à 12 ans.

NOMS de la PROVINCE ET DE LA COMMUNE.	NOMBRE de concurrentes des écoles officielles et privées.	ARITHMÉTIQUE. Points obtenus sur la						GÉOGRAPHIE. Points obtenus.	ASTRONOMIE. Points obtenus.	GÉOMÉTRIE. Points obtenus sur la			
		1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	3 <sup>e</sup> quest.	4 <sup>e</sup> quest.	5 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.			1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	
<b>ANVERS.</b>													
Anvers . . . . .	O.	10	0	7	8	3	0	30	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	0	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	20 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
	P.	10	8	4	7	3	3	25	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	2	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
Berchem . . . . .	O.	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	P.	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Malines . . . . .	O.	4	5	•	•	•	6	11	6	•	•	7	7
	P.	4	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
<b>BRABANT.</b>													
Bruxelles-Nord. . . . .	O.	9	16	16	19	6	21	78	21	4	15	15	26
	P.	9	4	3	3	•	3	13	4	•	1	2	3
St-Gilles . . . . .	O.	14	24	20	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	21	32	111 <sup>2</sup> / <sub>3</sub>	31	10	15	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	24 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
	P.	5	2	3	•	•	•	5	2 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>	•	3	•	3
Ixelles . . . . .	O.	0	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	P.	4	2	•	•	3	6	11	3	•	1	1	1
Bruxelles-Sud . . . . .	O.	5	15	14	15	6	15	65	14 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>	6 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>	12	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	21 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
	P.	6	1	•	•	•	•	1	2 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>	•	1	3	4
Dieghem . . . . .	O.	1	3	3	3	3	•	12	2 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>	2	2	•	2
	P.	1	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1
Evere . . . . .	O.	5	•	•	•	6	9	15	6	•	2	•	2
	P.	5	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	•
Gwet-Betz . . . . .	O.	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	P.	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Genappe . . . . .	O.	2	5	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	3	3	18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>	•	•	•	•
	P.	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Hamme-Mille . . . . .	O.	2	4	•	2	6	6	18	3	•	•	•	•
	P.	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Laeken . . . . .	O.	5	9	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	11	6	5	37 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	•	•	•	•
	P.	5	5	6	3	3	•	17	4	•	•	2	2

## Écoles de filles. — Maximum des points : 51.

SCIENCES NATURELLES. Points obtenus sur la			HISTOIRE. Points obtenus sur la			DROIT PUBLIC. Points obtenus.	ÉCRITURE. Points obtenus.	ORTHOGRAPHE. Points obtenus.	RÉDACTION. Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE DE POINTS par élève.	Observations.
1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.								
10 $\frac{1}{2}$	9	19 $\frac{1}{2}$	3	8	11	21 $\frac{1}{2}$	12 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$	35 $\frac{1}{2}$	166 $\frac{1}{2}$	16.05	
8 $\frac{1}{2}$	"	8 $\frac{1}{2}$	"	1	1	14 $\frac{1}{2}$	12	10 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$	30	101	10.10	
"	"	"	"	"	"	5	2	"	"	2	5	2.50	
"	"	"	"	"	"	2 $\frac{1}{2}$	2	"	"	2	4 $\frac{1}{2}$	2.25	
"	"	"	"	"	"	6	5 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$	37 $\frac{1}{2}$	9.40	
1	"	"	"	"	"	"	1 $\frac{1}{2}$	"	"	1 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	0.60	
23	20	43	8	5	15	24	12	10	12	54	243	27. "	
3	"	3	"	"	"	12	6	2	3	11	46	5. "	
29 $\frac{1}{2}$	50	59 $\frac{1}{2}$	12	8	20	34 $\frac{1}{2}$	27	18 $\frac{1}{2}$	21 $\frac{1}{2}$	67	348	24.00	
"	"	"	"	1	1	12	5 $\frac{1}{2}$	3	4	12 $\frac{1}{2}$	36	7.20	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
3 $\frac{1}{2}$	"	3 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	"	1 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	1	2	6 $\frac{1}{2}$	32	8. "	
11 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$	22	8	6	14	14 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$	7	11	28 $\frac{1}{2}$	186 $\frac{1}{2}$	37.30	
1 $\frac{1}{2}$	"	1 $\frac{1}{2}$	"	"	"	6	5 $\frac{1}{2}$	"	"	5 $\frac{1}{2}$	20 $\frac{1}{2}$	3.80	
3	"	3	3	2	5	3	2 $\frac{1}{2}$	3	3	8 $\frac{1}{2}$	38	38. "	
1	"	1	"	"	"	"	1	"	"	1	3	3. "	
3	"	3	"	"	"	5	3	2	2	9	55	11. "	
"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	3	5	1. "	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
5	"	3	"	"	"	6	5 $\frac{1}{2}$	3	1	7 $\frac{1}{2}$	37 $\frac{1}{2}$	18.75	
1 $\frac{1}{2}$	"	1 $\frac{1}{2}$	"	"	"	"	1	"	"	1	2 $\frac{1}{2}$	1.25	
5	2	7	6	2	8	6	2 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	2	7	51	25.50	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
7 $\frac{1}{2}$	9	16 $\frac{1}{2}$	"	8	8	15	5 $\frac{1}{2}$	2	6	13 $\frac{1}{2}$	99 $\frac{1}{2}$	19.90	
5 $\frac{1}{2}$	3	8 $\frac{1}{2}$	"	4	4	3	7	3	2 $\frac{1}{2}$	12 $\frac{1}{2}$	51	10.20	





N O M S de la PROVINCE ET DE LA COMMUNE.	NOMBRE de concurrentes des écoles officielles et privées.	ARITHMÉTIQUE. Points obtenus sur la							GÉOGRAPHIE. Points obtenus.	ASTRONOMIE. Points obtenus.	GÉOMÉTRIE. Points obtenus sur la		
		1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	3 <sup>e</sup> quest.	4 <sup>e</sup> quest.	5 <sup>e</sup> quest.	Total.	1 <sup>re</sup> quest.			2 <sup>e</sup> quest.	Total.	
Ninove . . . . .	O.	3	4	3	4	6	6	23	5 $\frac{1}{2}$	2	6	7 $\frac{1}{2}$	13 $\frac{1}{2}$
	P.	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
S'-Nicolas . . . . .	O.	2	2	"	"	"	3	5	4	"	"	5	5
	P.	2	1	"	1	"	"	2	2	"	"	6	6
Termonde . . . . .	O.	1	1	1	3	"	3	8	3	"	2	"	2
	P.	1	2	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"
<b>HAINAUT.</b>													
Ath . . . . .	O.	1	3	"	"	"	"	3	"	"	"	1	1
	P.	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Charleroi . . . . .	O.	8	6	5	6	6	12	35	12	6 $\frac{1}{2}$	5	10 $\frac{1}{2}$	15 $\frac{1}{2}$
	P.	8	1	2	1	3	6	13	6	2 $\frac{1}{2}$	"	3 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$
Frameries . . . . .	O.	1	3	2	3	3	3	14	2 $\frac{1}{4}$	"	"	2	2
	P.	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Houdeng . . . . .	O.	2	"	5	2	6	6	17	4	4	2	3	5
	P.	2	"	"	"	"	"	"	1 $\frac{1}{2}$	"	1	"	1
Jemappes . . . . .	O.	4	1	1 $\frac{1}{2}$	2	6	8 $\frac{1}{2}$	19	3 $\frac{1}{2}$	"	1	2 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$
	P.	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4
La Louvière . . . . .	O.	7	4	3	9	9	12	39	11	6	2	15	17
	P.	6	"	1	2	1	6	10	1 $\frac{1}{2}$	1	1	2	3
Lessines . . . . .	O.	5	3	"	"	3	6	12	4 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	4	2	6
	P.	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mons . . . . .	O.	3	4	3	3	6	9	25	6 $\frac{1}{2}$	4	6 $\frac{1}{2}$	11	17 $\frac{1}{2}$
	P.	5	4	"	3	3	"	10	2	"	"	1	1
Pâturages . . . . .	O.	6	7 $\frac{1}{2}$	"	10 $\frac{1}{2}$	9	9	36	6	1	1	4	5
	P.	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Strépy . . . . .	O.	7	10	"	12	3	18	43	18	5	4	5 $\frac{1}{2}$	9 $\frac{1}{2}$
	P.	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tournay . . . . .	O.	3	5 $\frac{1}{2}$	3	5	6	6	25 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	5	"	3	3
	P.	3	1	"	"	"	1 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	"	"	"	"	"
Wasmes . . . . .	O.	4	3	6	6	12	12	39	8 $\frac{1}{2}$	"	4	10 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{2}$
	P.	4	4	"	1	"	"	5	1	"	1	"	1

SCIENCES NATURELLES. Points obtenus sur la			HISTOIRE. Points obtenus sur la			DROIT PUBLIC. Points obtenus.	ÉCRITURE. Points obtenus.	ORTHOGRAPHE. Points obtenus.	RÉDACTION. Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE DE POINTS par élève.	Observations.
1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.								
2	»	2	0	4	10	9	4 1/2	0	5 1/2	16	81	27. »	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
2 1/2	*	2 1/2	»	»	»	5 1/2	3	1	1 1/2	5 1/2	27 1/2	13.75	
1	»	1	»	»	»	5	2 1/2	1 1/2	1	5	21	10.50	
»	»	»	»	»	»	3	2 1/2	2 1/2	1 1/2	6 1/2	22 1/2	22.50	
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	3	1.50	
»	»	»	»	»	»	5	1	1	»	2	11	11. »	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
14	13 1/2	27 1/2	»	4 1/2	4 1/2	19 1/2	9 1/2	7 1/2	9 1/2	26 1/2	147	18.40	
1	3	4	3	3	6	16 1/2	10 1/2	3 1/2	3	19	70 1/2	8.80	
1	3	4	»	2	2	3	1 1/2	1 1/2	2	5	32 1/2	32.50	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
6	5 1/2	11 1/2	2	3	7	6	4	4	4	12	66 1/2	33.25	
1	»	1	»	»	»	»	2	1	1	4	7 1/2	3.75	
6 1/2	3	9 1/2	2	1	3	6	5	3	3 1/2	11 1/2	56	14. »	
4 1/2	»	4 1/2	»	»	»	6	3	»	»	3	17 1/2	4.30	
18 1/2	19 1/2	38	3	1	4	20 1/2	11 1/2	10 1/2	12	34	169 1/2	24.20	
5 1/2	9	14 1/2	»	»	»	6	6 1/2	3	3	12 1/2	48 1/2	8. »	
8 1/2	6	14 1/2	»	3	3	9	3 1/2	1	2 1/2	7	59 1/2	19.80	
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	1	0.30	
14 1/2	9	23 1/2	»	3	3	15	8	4 1/2	6 1/2	10	113 1/2	22.70	
2	»	2	»	»	»	6	5 1/2	3	4	12 1/2	33 1/2	6.70	
13	6	19	»	»	»	15	7	4	5 1/2	16 1/2	88 1/2	14.75	
1	»	1	»	»	»	3	3 1/2	»	»	5 1/2	7 1/2	1. »	
15	18	33	9	4 1/2	15 1/2	19 1/2	9	8	7 1/2	24 1/2	166	23.70	
»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	2	2	1. »	
4 1/2	4	8 1/2	3	3	6	6	4 1/2	5	5 1/2	15	74 1/2	28. »	
»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	3	5 1/2	1.80	
11 1/2	3	14 1/2	9	3	12	12	8	3	6	19	119	29.90	
»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	2	9	2.20	



SCIENCES NATURELLES. Points obtenus sur la			HISTOIRE. Points obtenus sur la			DROIT PUBLIC. Points obtenus.	ÉCRITURE. Points obtenus.	ORTHOGRAPHE. Points obtenus.	RÉDACTION Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE DE POINTS par élève.	Observations.
1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.								
4 $\frac{1}{2}$	9	15 $\frac{1}{2}$	6	"	6	12	6	4 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	15	75 $\frac{1}{2}$	18.50	
"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	3	4	1.50	
1	1	2	1 $\frac{1}{2}$	1	2 $\frac{1}{2}$	"	2	2	1	5	11	5.50	
1	"	1	"	"	"	"	1	1	"	2	5	2.50	
5	3	6	"	2	2	5	2 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$	38	38.	"
"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1.	"
1	"	1	"	"	"	12	7	4 $\frac{1}{2}$	4	15 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	16.10	
4	3	7	"	"	"	9	4 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	2	9	51	12.70	
7	3 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$	"	"	"	9	4	3 $\frac{1}{2}$	4	11 $\frac{1}{2}$	63	15.75	
6 $\frac{1}{2}$	1	7 $\frac{1}{2}$	"	"	"	5 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	2	2 $\frac{1}{2}$	9	37 $\frac{1}{2}$	9.37	
1	"	1	"	"	"	5 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	3	2	8 $\frac{1}{2}$	35 $\frac{1}{2}$	17.75	
"	"	"	"	"	"	3	3 $\frac{1}{2}$	1	1	5 $\frac{1}{2}$	15 $\frac{1}{2}$	7.75	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	



Écoles de filles. — Maximum des points : 48.

PHYSIQUE. Points obtenus.	BOTANIQUE. Points obtenus.	HISTOIRE. Points obtenus.	DROIT PUBLIC. Points obtenus sur la			ÉCRITURE Points obtenus.	ORTHOGRAPHE. Points obtenus.	RÉDACTION. Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE DE POINTS par élève.	Observations.
			1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.							
6	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	15	15	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	38 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	111	11.10	
3	5	"	"	3	3	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	26	52	5.80	
2	6	2	"	"	"	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	20	53	17.70	
"	3	"	"	"	"	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	11	20 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6.80	
"	"	1	3	3	6	3	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7	21	21. "	
"	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	5	7	5	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	13 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	49 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12.40	
"	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	56 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	18.80	
2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	2	3	5	4	4	2	10	39	13. "	
"	5	"	1	3	4	1	3	3	10	34	1.7	
"	5	"	"	"	"	2	1	"	3	8	4. "	
"	1	1	"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	3	3	9	28	28. "	
"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1. "	
"	"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"	"	1	1	1	3	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12.50	
"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1. "	
"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1. "	
"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1. "	
2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	3	4	6	10	6	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	16	56 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	18.80	
1	1	"	"	"	"	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	1	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	19	6.30	
"	4	"	1	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	3	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	23	11.50	
"	6	"	"	1	1	2	1	1	4	12	6. "	
3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	9	13	11	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	28	110 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	27.60	
"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	3	1.50	
"	5	1	"	"	"	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	6	16 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	42 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10.80	
"	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	"	2	2	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	4	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	44	11. "	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	2	1	"	3	3	1.50	







PHYSIQUE. Points obtenus.	BOTANIQUE. Points obtenus.	HISTOIRE. Points obtenus.	DROIT PUBLIC. Points obtenus sur la			ÉCRITURE. Points obtenus.	ORTHOGRAPHE. Points obtenus.	RÉDACTION. Points obtenus.	TOTAL des points obtenus.	TOTAL GÉNÉRAL des points obtenus.	MOYENNE DE POINTS par élève.	Observations.
			1 <sup>re</sup> quest.	2 <sup>e</sup> quest.	TOTAL.							
»	1 <sup>1/2</sup>	»	1	»	1	1 <sup>1/2</sup>	2	1	4 <sup>1/2</sup>	10 <sup>1/2</sup>	10.50	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	1	»	2 <sup>1/2</sup>	3	5 <sup>1/2</sup>	2	3	2	7	29	29. »	
»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	1	1. »	
»	2	»	1	1 <sup>1/2</sup>	2 <sup>1/2</sup>	2	3	2	7	21	21. »	
»	»	»	»	»	»	1	1	»	2	2	2. »	
»	2 <sup>1/2</sup>	»	»	»	»	6	4 <sup>1/2</sup>	2	12 <sup>1/2</sup>	57	12.50	
»	2	»	»	»	»	1	1	»	2	4	2. »	
1	1 <sup>1/2</sup>	»	»	»	»	1 <sup>1/2</sup>	1 <sup>1/2</sup>	1	4	15	15. »	
1	1	»	»	»	»	2 <sup>1/2</sup>	1 <sup>1/2</sup>	1 <sup>1/2</sup>	5 <sup>1/2</sup>	14	14. »	

(92)

**ANNEXE II.**  

---

**TABLEAU**

*indiquant le nombre de points respectivement obtenus par les élèves des deux catégories dans les différentes branches.*

---

A. — GARÇONS.

---

NOM DE LA COMMUNE.	NOMBRE DE CONCURRENTS.		ARITHMÉTIQUE.		GÉOGRAPHIE.	
	A. No venant pas des écoles privées.	B. Venant des écoles privées.	A.	B.	A.	B.
Anvers . . . . .	10	18	90 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	49 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	24
Borgerhout . . . . .	3	5	14	9	"	3
Malines . . . . .	4	4	18	"	15	"
Anderlecht . . . . .	5	5	33	18	15	9
Bierges . . . . .	2	2	30	9	3	"
Bruxelles-Nord . . . . .	10	10	96	21	24	"
Bruxelles-Sud . . . . .	5	6	46 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	15	"
Dieghem . . . . .	1	1	6	9	3	3
Evere-Helmet . . . . .	6	6	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	"	"
Geet-Betz . . . . .	2	2	3	"	"	"
Ixelles . . . . .	4	3	63	24	18	"
Etterbeek . . . . .	1	1	13 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	3
Koekelberg . . . . .	2	1	"	"	"	"
Genappe . . . . .	2	2	24	18	9	6
Hamme-Mille . . . . .	1	1	15	15	6	6
Laeken . . . . .	4	4	28 <sup>2</sup> / <sub>3</sub>	"	9	"
Molenbeek . . . . .	13	11	110 <sup>2</sup> / <sub>3</sub>	"	48	"
Schaerbeek . . . . .	11	8	73	"	30	"
St-Josse-ten-Noode . . . . .	3	5	39	18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	15	6
St-Gilles . . . . .	3	2	47 <sup>2</sup> / <sub>3</sub>	"	9	"
Wavre . . . . .	6	5	12	"	"	"
Bruges . . . . .	2	2	24	"	9	"
Neuve-Église . . . . .	"	"	"	"	"	"
Ostende . . . . .	4	4	58 <sup>2</sup> / <sub>3</sub>	21	21	6
Alost . . . . .	3	5	54	15 <sup>2</sup> / <sub>3</sub>	9	3
Erembodegem . . . . .	2	2	27	"	6	"
Gand . . . . .	22	20	187 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	52	62 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	21
Ledeberg . . . . .	5	4	33 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	15	"
Lokeren . . . . .	1	1	"	"	"	"
Ninove . . . . .	2	2	3	"	"	"
St-Nicolas . . . . .	3	3	38	9	11	9
Termonde . . . . .	2	2	10 <sup>2</sup> / <sub>3</sub>	"	6	"
Charleroi . . . . .	2	2	18	3	6	"
Frameries . . . . .	2	"	19	"	6	"
Houdeng . . . . .	1	1	9	"	6	"

à 10 ans. — Écoles de garçons.

DESSIN ET FORMES géométriques.		SCIENCES naturelles.		ÉCRITURE, orthographe et rédaction.		Observations.
A.	B.	A.	B.	A.	B.	
51	10	75	17	87	26	
1 1/2	1 1/2	8 1/2	7 1/2	6 1/2	5 1/2	
18	"	27	"	13	2	
16	"	26 1/2	11 1/2	15	5	
7 1/2	1 1/2	9 1/2	5	6 1/2	3	
51 1/2	3	66 1/2	4	53 1/2	5 1/2	
20	2 1/2	35 1/2	3 1/2	16	5	
"	"	5 1/2	9	4	4 1/2	
17 1/2	"	4 1/2	"	17 1/2	3	
5	"	4 1/2	1	1	1	
10	"	50	4 1/2	25	5	
3	2	10	5	7 1/2	3 1/2	
"	"	"	"	"	"	
4 1/2	4 1/2	16	10	12	7	
"	"	8	4	5 1/2	2	
10 1/2	"	19 1/2	"	11	2	
38	"	61 1/2	"	48 1/2	1	
33	"	46 1/2	"	42	"	
12	3	24	9 1/2	20	9	
15 1/2	"	28	"	14 1/2	1	
"	"	9	"	8	2	
6	"	13	"	10 1/2	2	
"	"	"	"	"	"	
24	6	39 1/2	17	19	10 1/2	
4 1/2	"	19	5	15	5	
7 1/2	"	18 1/2	"	9	"	
92 1/2	31	120	45 1/2	85	28 1/2	
10	"	21	"	12 1/2	2	
"	"	"	"	"	"	
"	"	5	"	2	"	
9 1/2	1 1/2	24	7 1/2	10	8	
6	"	9 1/2	"	9 1/2	"	
4 1/2	"	8	"	9	2	
10	"	17	"	8 1/2	"	
1 1/2	"	5 1/2	"	2	1	

NOM DE LA COMMUNE.	NOMBRE DE CONCURRENTS.		ARITHMÉTIQUE.		GÉOGRAPHIE.	
	A.	B.	A.	B.	A.	B.
	No venant pas des écoles privées.	Venant des écoles privées.				
Jemappes . . . . .	6	6	42	»	14	»
La Louvière . . . . .	5	2	25 $\frac{1}{2}$	18	6	»
Lessines . . . . .	2	2	3	»	»	»
Mons . . . . .	2	2	28 $\frac{1}{2}$	16 $\frac{1}{2}$	12	»
Pâturages . . . . .	3	2	50	»	9	»
Strépy . . . . .	5	4	57 $\frac{1}{2}$	»	5	»
Tournai . . . . .	7	6	74	16	15	3
Wasmes . . . . .	1	2	6 $\frac{1}{2}$	12	»	6
Chênée . . . . .	2	2	27	5 $\frac{1}{2}$	9	3
Ensival . . . . .	2	3	36	27 $\frac{1}{2}$	12	6
Houtain-l'Évêque . . . . .	2	2	14	»	6	»
Huy . . . . .	»	»	»	»	»	»
St-Nicolas . . . . .	6	4	18	»	3	»
Liège . . . . .	7	7	52 $\frac{1}{2}$	42	3	9
Verviers . . . . .	4	3	46	»	15 $\frac{1}{2}$	»
Namur . . . . .	1	1	8	»	»	»
TOTAUX . . . . .	215	198	1,718	455 $\frac{1}{2}$	126	117

DESSIN ET FORMES géométriques.		SCIENCES naturelles.		ÉCRITURE, orthographe et rédaction.		<i>Observations.</i>
A.	B.	A.	B.	A.	B.	
25	»	50	»	17 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	
9	3	25	14	15	7	
4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	
9	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	20 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	17	4	
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	19	»	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	
5	»	26	»	16	4	
25	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	45	10	55 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
4	3	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
12	2	17 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	12	5	
12	9	21 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	16 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
»	»	6	»	4	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	
21 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	44 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	20	52	20	
18	»	24	»	19 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	
»	»	6	2	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	
652	99	1,120	250 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	814 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	229 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	

NOM DE LA COMMUNE.	NOMBRE DE CONCURRENTS.		ARITHMÉTIQUE.		GÉOGRAPHIE.		ASTRONOMIE.	
	A. Ne venant pas des écoles privées.	B. Venant des écoles privées.	A.	B.	A.	B.	A.	B.
Anvers. . . . .	22	23	7	77	44	23	11	2
Berchem . . . . .	8	0	75	25	13	8	"	"
Malines . . . . .	6	0	51	5	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	6	"
Bierges . . . . .	1	1	15	"	3	"	2	"
Bruxelles-Nord . . . . .	14	14	122 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	40	37 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2
S <sup>t</sup> -Gilles . . . . .	5	1	55	8	13	2	6	"
Ixelles . . . . .	"	4	"	27	"	6	"	"
Bruxelles-Sud . . . . .	2	2	7	3	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"	"
Dieghem . . . . .	1	1	15	3	3	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"
Evere . . . . .	6	6	64	13	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	"
Geet-Betz . . . . .	2	1	10	"	"	"	"	"
Genappe . . . . .	2	2	21	5	6	"	"	"
Hamme-Mille . . . . .	1	2	4	"	2	"	"	"
Laeken . . . . .	7	6	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	16	3	1	"
Koekelberg . . . . .	1	1	9	6	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"
Molenbeek . . . . .	12	12	94	24	26	8	8	1
S <sup>t</sup> -Josse-ten-Noode . . . . .	4	3	44	"	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1
Schaerbeek . . . . .	9	10	62	20 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	20 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"
Wavre . . . . .	6	4	82 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17	10	"	2	"
Bruges . . . . .	1	1	6	1	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"	"
Neuve-Église . . . . .	1	1	13	6	3	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	"
Ostende . . . . .	1	1	9	9	3	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	"
Alost. . . . .	1	1	12	"	3	3	"	"
Gand. . . . .	15	13	116	27	23	11	3	"
Ledeberg . . . . .	6	5	72	29	18	12	9	3
Ninove . . . . .	4	4	39	4	12	5	"	"
S <sup>t</sup> -Nicolas . . . . .	1	1	12	15	3	3	"	"
Charleroi . . . . .	6	3	79	"	17	3	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"
Frameries. . . . .	1	"	15	"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"	"
Houdeng . . . . .	1	1	14	"	3	"	1	"
Jemappes . . . . .	5	5	37	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"
La Louvière . . . . .	1	2	12	13	3	3	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
Lessines . . . . .	3	3	22	13	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	"	"
Strépy . . . . .	3	3	18	3	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"
Tournai . . . . .	9	8	83 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	13	22	5	13	"

à 12 ans. — Écoles de garçons.

GÉOMÉTRIE.		SCIENCES naturelles.		HISTOIRE		DROIT PUBLIC.		ÉCRITURE, orthographe et rédaction.		Observations.
A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.	
51 $\frac{1}{2}$	21 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	22 $\frac{1}{2}$	31	6	45	29	107 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$	
5 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	11	7 $\frac{1}{2}$	2	5	16 $\frac{1}{2}$	5	58 $\frac{1}{2}$	19 $\frac{1}{2}$	
24 $\frac{1}{2}$	"	27	2	2	"	14 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$	8	
5	"	"	"	"	"	"	"	7 $\frac{1}{2}$	"	
60 $\frac{1}{2}$	12	60 $\frac{1}{2}$	11 $\frac{1}{2}$	18	1	38	18	61	18 $\frac{1}{2}$	
25 $\frac{1}{2}$	1	28 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$	"	14 $\frac{1}{2}$	"	55 $\frac{1}{2}$	3	
"	11 $\frac{1}{2}$	"	9 $\frac{1}{2}$	"	1	"	12	"	14 $\frac{1}{2}$	
6	"	6 $\frac{1}{2}$	"	1	"	6	3	9	1 $\frac{1}{2}$	
2	"	2 $\frac{1}{2}$	"	5	"	5	"	7 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	
9 $\frac{1}{2}$	2	24 $\frac{1}{2}$	"	2	"	5	"	20	0	
5	"	4	"	2 $\frac{1}{2}$	"	"	"	5 $\frac{1}{2}$	"	
6 $\frac{1}{2}$	"	1	"	5	"	8	"	14 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	
"	"	2 $\frac{1}{2}$	"	1	"	2 $\frac{1}{2}$	"	1	"	
14	2	21 $\frac{1}{2}$	6	5	1	20 $\frac{1}{2}$	8 $\frac{1}{2}$	27	9 $\frac{1}{2}$	
1	1	2 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	"	"	2 $\frac{1}{2}$	3	3	3 $\frac{1}{2}$	
39	6 $\frac{1}{2}$	40 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$	22	"	27	12	55	18	
19 $\frac{1}{2}$	1	22 $\frac{1}{2}$	1	16	"	12	3	23	1	
26 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$	54	2 $\frac{1}{2}$	14	5	24	14 $\frac{1}{2}$	25	12 $\frac{1}{2}$	
20	"	25	3	1	"	9	3	32 $\frac{1}{2}$	6	
1	"	1	1	1	"	5	"	6	4	
6	4	6	1 $\frac{1}{2}$	5	"	5	2 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	
2	2	1 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	"	"	"	"	5 $\frac{1}{2}$	5	
2 $\frac{1}{2}$	"	"	"	4	"	"	"	2	1	
32 $\frac{1}{2}$	8 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$	15 $\frac{1}{2}$	13	5	28 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	21 $\frac{1}{2}$	
16 $\frac{1}{2}$	9	20 $\frac{1}{2}$	11 $\frac{1}{2}$	19	9	18	12	37 $\frac{1}{2}$	18 $\frac{1}{2}$	
7	3	20 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	10	"	8 $\frac{1}{2}$	"	18 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	
5	5	4 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	1	3	"	3	4 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$	
54	2	29	4	20 $\frac{1}{2}$	1	18	3	58	4 $\frac{1}{2}$	
1	"	4 $\frac{1}{2}$	"	"	"	"	"	4	"	
5	"	4 $\frac{1}{2}$	"	5	"	2 $\frac{1}{2}$	"	5 $\frac{1}{2}$	1	
14 $\frac{1}{2}$	6	15	2 $\frac{1}{2}$	5	4	11 $\frac{1}{2}$	6	22 $\frac{1}{2}$	8	
1	6	5 $\frac{1}{2}$	6	1	5	5	3	6	6	
"	1	8	6 $\frac{1}{2}$	"	"	8 $\frac{1}{2}$	3	8 $\frac{1}{2}$	3	
5	"	6	"	1	"	3	"	12	1	
46 $\frac{1}{2}$	8	48	5	16 $\frac{1}{2}$	"	25 $\frac{1}{2}$	9	47 $\frac{1}{2}$	12 $\frac{1}{2}$	

NOM DE LA COMMUNE.	NOMBRE DE CONCURRENTS.		ARITHMÉTIQUE.		GÉOGRAPHIE.		ASTRONOMIE.	
	A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.
	Ne venant pas des écoles privées.	Venant des écoles privées.						
Wasmes . . . . .	10	7	76	10	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1
Houtain-l'Évêque . . . . .	1	1	3	0	3	"	"	"
Huy . . . . .	1	1	2	"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	"	"
Liège . . . . .	1	1	"	0	"	"	"	"
S <sup>t</sup> -Nicolas . . . . .	2	1	19	0	5	"	"	0
Verviers . . . . .	4	2	30	3	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	0	"	"
Namur . . . . .	2	2	20	2	5	4	"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
TOTAUX . . . . .	189	175	1,615	452 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	404 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	158	116 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	15

GÉOMÉTRIE.		SCIENCES naturelles.		HISTOIRE.		DROIT PUBLIC.		ÉCRITURE, orthographe et rédaction.		Observations.
A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.	
27 $\frac{1}{2}$	»	52	5 $\frac{1}{2}$	24	2	17 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	36 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$	
»	»	2 $\frac{1}{2}$	»	1	»	»	»	5	1	
1	»	4 $\frac{1}{2}$	»	1	»	»	»	4 $\frac{1}{2}$	1	
»	»	1	»	»	»	»	»	1	1	
1	»	5 $\frac{1}{2}$	»	3	»	3	»	5 $\frac{1}{2}$	»	
5	»	9 $\frac{1}{2}$	»	2 $\frac{1}{2}$	»	6	»	15	1	
8	1	11	7	1	4	6	6	12	5 $\frac{1}{2}$	
350 $\frac{1}{2}$	128	671 $\frac{1}{2}$	156 $\frac{1}{2}$	272	55	407 $\frac{1}{2}$	167	873	306 $\frac{1}{2}$	

## Troisième degré. — Élèves âgés de

NOM DE LA COMMUNE.	NOMBRE DE CONCURRENTS.		ARITHMÉTIQUE.		GÉOGRAPHIE.		ASTRONOMIE.	
	A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.
	No venant pas des écoles privées.	Venant des écoles privées.						
Anvers . . . . .	6	5	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	0 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10 <sup>2</sup> / <sub>3</sub>	2
Borgerhout . . . . .	1	1	•	•	•	•	•	•
Malines . . . . .	3	3	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
Bierges . . . . .	1	1	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	3	•
Bruelles-Nord . . . . .	1	1	•	•	2	3	•	•
Bruelles-Sud . . . . .	1	•	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•
Ixelles . . . . .	1	1	6	7	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	•	•
St-Gilles . . . . .	•	•	•	•	•	•	•	•
Genappe . . . . .	1	1	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	2	•
Molenbeek-St-Jean . . . . .	1	1	6	•	2	•	•	•
St-Josse-ten-Noode . . . . .	1	1	5	1	5	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	•
Schaerbeek . . . . .	1	1	6	6	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	•
Wavre . . . . .	4	5	21	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•
Bruges . . . . .	1	1	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	•	•
Neuve-Église . . . . .	1	1	9	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	•	5	•
Ostende . . . . .	1	1	6	•	3	•	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•
Gand . . . . .	5	1	34	•	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	8	•
Ledeberg . . . . .	1	1	4	•	•	•	•	•
Lokeren . . . . .	1	1	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	3	•	•	•
Frameries . . . . .	3	1	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	2	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
Lessines . . . . .	1	1	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	4	•	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•
Pâturages . . . . .	1	•	•	•	•	•	•	•
Strépy . . . . .	1	•	5	•	1	•	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•
Wasmès . . . . .	•	1	•	•	•	•	•	•
Chênée . . . . .	1	1	8	4	4	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
Eusival . . . . .	1	1	9	2	5	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•
Liège . . . . .	2	2	10	•	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	•	•
Verwiers . . . . .	2	2	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	3	1	3	•
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>44</b>	<b>36</b>	<b>221</b>	<b>50</b>	<b>157</b>	<b>52<sup>1</sup>/<sub>2</sub></b>	<b>52<sup>1</sup>/<sub>2</sub></b>	<b>7<sup>1</sup>/<sub>2</sub></b>

plus de 12 ans. — Écoles de garçons.

GÉOMÉTRIE.		PHYSIQUE.		BOTANIQUE.		HISTOIRE.		DROIT PUBLIC.		ÉCRITURE, orthographe et rédaction.	
A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.
8	3	4	»	13	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8	7	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1
4	»	»	2	3	»	2	»	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	19	6
2	»	1	»	1	»	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	4	»	8	1
1	»	»	»	1	2	»	»	»	»	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4
»	»	»	»	1	»	»	»	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	5	»
3	»	»	»	2	2	»	»	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	4	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	1	»	1	»	1	»	2	»	4	4
2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	2	»	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	»	»	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1
2	»	3	»	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	»	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	8	4
1	»	»	»	1	1	»	»	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	5
7	»	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	6	3	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	18	»	20	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	1	»	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	»	»	»	»	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3
6	»	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	3	»	6	»	9	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
5	»	2	»	2	1	»	»	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	9	5
10	»	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	10	»	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	13 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	28 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	»	»	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	»	»	1	1	4	1
2	»	»	»	»	»	»	»	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1
13	3	3	3	5	»	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	4	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6
2	»	2	»	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	1	»	2	»	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
2	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	»	2	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	»	»	3	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7
1	»	3	»	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	1	»	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	7	2
1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4
7	1	6	»	3	2	1	»	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3
80 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	66 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	20 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	28 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	99 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	26 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	233	101

(101)

**T A B L E A U**

*indiquant le nombre des points respectivement obtenus par les élèves des  
deux catégories dans les différentes branches.*

---

**B. — FILLES.**

---

## Premier degré. — Enfants de 8

NOM DE LA COMMUNE.	NOMBRE DE CONCURRENTES.		ARITHMÉTIQUES.		GÉOGRAPHIE.	
	A.	B.	A.	B.	A.	B.
	Ne venant pas des écoles privées.	Venant des écoles privées.				
Anvers . . . . .	29	25	100 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	50	22 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
Berchem . . . . .	2	2	5	•	5	•
Borgerhout . . . . .	5	5	15	0	9	•
Malines . . . . .	5	5	32	21	12	•
Alost . . . . .	6	6	9	•	16	•
Erembodegem . . . . .	1	1	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	3	•
Gand . . . . .	15	14	78 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	23	30	5
Ledeberg . . . . .	15	11	145	15	45	•
Lokeren . . . . .	1	1	1	6	•	•
Ninove . . . . .	2	2	•	•	3	•
Termonde . . . . .	3	3	•	•	•	•
Anderlecht . . . . .	5	2	9	5	6	3
Bierges . . . . .	2	2	30	•	12	•
Bruxelles-Nord . . . . .	10	10	66	25	21	6
Bruxelles-Sud . . . . .	10	10	75 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	11	12	•
Dieghem . . . . .	1	1	12	6	3	3
Etterbeek . . . . .	•	•	•	•	•	•
Èvere . . . . .	•	1	•	•	•	3
Geet-Betz . . . . .	1	1	•	•	•	•
Genappe . . . . .	2	2	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	6	•
Hamme-Mille . . . . .	3	3	7	•	15	•
Ixelles . . . . .	11	10	115	61	24	15
Koekelberg . . . . .	1	•	4	•	3	•
Laeken . . . . .	2	2	•	•	•	•
Molenbeek . . . . .	10	9	58 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	12	•
Schaerbeek . . . . .	6	11	55	66 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	24
St-Josse-ten-Noode . . . . .	3	1	35	4	13 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•
St-Gilles . . . . .	5	2	37	11	18	5
Wavre . . . . .	4	2	45	•	•	•
Bruges . . . . .	4	4	16	1	3	3
Neuve-Église . . . . .	4	4	6	6	•	4
Ostende . . . . .	2	2	32	•	12	•
Charleroi . . . . .	2	2	8	•	6	•
Frameries . . . . .	1	1	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	3	•
Houdeng . . . . .	2	1	27	15	9	6

à 10 ans. — Écoles de filles.

DESSIN ET FORMES géométriques.		SCIENCES naturelles.		ÉCRITURE, orthographe et rédaction.		Observations.
A.	B.	A.	B.	A.	B.	
63	50	82	64 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$	51 $\frac{1}{2}$	
5	"	8	"	4	"	
7 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	16	"	8 $\frac{1}{2}$	"	
7	3	23	16 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{2}$	11	
10 $\frac{1}{2}$	"	28 $\frac{1}{2}$	"	19 $\frac{1}{2}$	2	
2	"	7	"	4	1	
21 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	60	6 $\frac{1}{2}$	42	7	
64	6 $\frac{1}{2}$	105 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$	58	8 $\frac{1}{2}$	
"	"	"	"	"	1	
"	"	6	"	5	"	
5 $\frac{1}{2}$	"	1 $\frac{1}{2}$	"	5	"	
1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	"	7 $\frac{1}{2}$	8	5 $\frac{1}{2}$	
10 $\frac{1}{2}$	"	20 $\frac{1}{2}$	"	12 $\frac{1}{2}$	"	
28 $\frac{1}{2}$	6	56 $\frac{1}{2}$	25 $\frac{1}{2}$	29 $\frac{1}{2}$	11 $\frac{1}{2}$	
26	"	45 $\frac{1}{2}$	"	42	7	
3	1	4 $\frac{1}{2}$	3	6 $\frac{1}{2}$	4	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	2	
"	"	"	"	"	"	
"	"	7	"	3 $\frac{1}{2}$	1	
"	"	20	"	11	"	
35	14	58	21 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$	16 $\frac{1}{2}$	
"	"	4	"	8	"	
"	"	"	"	2	"	
13	1	22	2 $\frac{1}{2}$	20	3	
2	18 $\frac{1}{2}$	18	56 $\frac{1}{2}$	13	30 $\frac{1}{2}$	
15 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	19 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	19 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	
12	3 $\frac{1}{2}$	24 $\frac{1}{2}$	8	17 $\frac{1}{2}$	8	
9	"	26	"	11 $\frac{1}{2}$	"	
5 $\frac{1}{2}$	"	14	5	8	5	
"	"	7	11	7 $\frac{1}{2}$	11 $\frac{1}{2}$	
12	"	9 $\frac{1}{2}$	"	12 $\frac{1}{2}$	1	
4 $\frac{1}{2}$	"	8 $\frac{1}{2}$	"	8 $\frac{1}{2}$	"	
3	"	5	"	4 $\frac{1}{2}$	1	
9 $\frac{1}{2}$	6	17 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$	11	6	

NOM DE LA COMMUNE.	NOMBRE DE CONCURRENTES.		ARITHMÉTIQUE.		GÉOGRAPHIE.	
	A. Ne venant pas des écoles privées.	B. Venant des écoles privées.	A.	B.	A.	B.
Jemappes . . . . .	2	2	•	•	•	•
La Louvière. . . . .	4	4	13	0 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	•
Lessines . . . . .	6	6	10	•	•	•
Pâturages. . . . .	6	7	50	12	15	•
Strépy . . . . .	8	5	79 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	30	•
Tournai. . . . .	6	4	20 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	6	•
Chênée. . . . .	6	5	18	•	12	•
Ensival. . . . .	1	2	14	•	6	•
Houtain-l'Évêque. . . . .	2	2	3	•	•	•
Huy . . . . .	1	1	5	•	•	•
St-Nicolas. . . . .	2	4	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	11	•	•
Liège . . . . .	6	8	31 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	21	•	•
Verviers . . . . .	5	4	41 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	14	9	1
Namur . . . . .	5	5	22 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	6	6
TOTAUX. . . . .	222	216	1,362 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	401 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	428 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	111 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>

DESSIN ET FORMES géométriques.		SCIENCES naturelles.		ÉCRITURE, orthographe et rédaction.		<i>Observations.</i>
A.	B.	A.	B.	A.	B.	
1	•	•	•	2	•	
1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	16 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
4	•	16	•	9	1	
16 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	17	•	16	2	
17 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	68 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	39	•	
•	•	16 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	9	3	
12	•	27 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	16	•	
6	•	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	
•	•	•	•	2	2	
5	•	4	•	4	•	
3	5	2	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10	38	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	19 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
16 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7	26	19	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
9	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	4	
481	126 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	951	297 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	689	225	

NOM DE LA COMMUNE.	NOMBRE DE CONCURRENTES.		ARITHMÉTIQUE.		GÉOGRAPHIE.		ASTRONOMIE.	
	A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.
	Ne venant pas des écoles privées.	Venant des écoles privées.						
Anvers . . . . .	10	10	30	25	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8	•
Berchem . . . . .	2	2	•	•	•	•	•	•
Malines . . . . .	4	4	11	•	6	•	•	•
Bruxelles-Nord . . . . .	9	9	78	13	21	4	4	•
S <sup>t</sup> -Gilles . . . . .	14	5	111 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	31	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10	•
Ixelles . . . . .	•	4	•	11	•	5	•	•
Bruxelles-Sud . . . . .	5	6	65	1	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•
Dieghem . . . . .	1	1	12	•	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	2	•
Evere . . . . .	5	5	15	•	3	2	•	•
Geet-Betz . . . . .	1	1	•	•	•	•	•	•
Genappe . . . . .	2	2	18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	•	•
Hamme-Mille . . . . .	2	1	18	•	5	•	•	•
Laeken . . . . .	5	5	37 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	•	•
Koekelberg . . . . .	1	•	•	•	•	•	•	•
Molenbeek-S <sup>t</sup> -Jean . . . . .	10	11	40 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8	17	2	5	•
Etterbeek . . . . .	1	1	2	1	1	•	2	•
S <sup>t</sup> -Josse-ten-Noode . . . . .	2	2	14	•	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	1	•
Schaerbeek . . . . .	15	15	53 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	22	20	8	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•
Wavre . . . . .	2	2	18	•	6	•	•	•
Bruges . . . . .	1	1	5	1	3	•	•	•
Neuve-Église . . . . .	•	2	•	9	•	•	•	•
Ostende . . . . .	3	3	50	6	9	1	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•
Erembodegem . . . . .	1	1	•	•	•	•	•	•
Alost . . . . .	5	5	6	•	10	3	•	•
Gand . . . . .	16	15	99	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	27 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	•
Ledeberg . . . . .	2	2	17 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5	6	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	•
Lokeren . . . . .	2	2	26	•	6	•	•	•
Ninove . . . . .	3	3	23	•	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	2	•
S <sup>t</sup> -Nicolas . . . . .	2	2	5	2	4	2	•	•
Termonde . . . . .	1	1	8	2	3	•	•	•
Ath . . . . .	1	1	3	•	•	•	•	•
Charleroi . . . . .	8	8	35	13	12	6	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
Frameries . . . . .	1	1	14	•	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	•	•
Houdeng . . . . .	2	2	17	•	4	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	•
Jemappes . . . . .	4	4	19	•	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	•	•

à 12 ans. — Écoles de filles.

GÉOMÉTRIE.		SCIENCES naturelles.		HISTOIRE.		DROIT PUBLIC.		ÉCRITURE, orthographe et rédaction.		Observations.
A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.	
20 <sup>1/2</sup>	10 <sup>1/2</sup>	19 <sup>1/2</sup>	8 <sup>1/2</sup>	11	1	21 <sup>1/2</sup>	14 <sup>1/2</sup>	33 <sup>1/2</sup>	30	
"	"	"	"	"	"	5	2 <sup>1/2</sup>	2	2	
7	"	"	"	"	"	6	"	7 <sup>1/2</sup>	1 <sup>1/2</sup>	
26	3	45	3	13	"	24	12	34	11	
24 <sup>1/2</sup>	5	59 <sup>1/2</sup>	"	20	1	34 <sup>1/2</sup>	12	67	12 <sup>1/2</sup>	
"	1	"	5 <sup>1/2</sup>	"	1 <sup>1/2</sup>	"	5 <sup>1/2</sup>	"	0 <sup>1/2</sup>	
21 <sup>1/2</sup>	4	22	1 <sup>1/2</sup>	14	"	14 <sup>1/2</sup>	6	28 <sup>1/2</sup>	5 <sup>1/2</sup>	
2	1	3	1	5	"	5	"	8 <sup>1/2</sup>	1	
2	"	3	"	"	"	5	"	9	3	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	3	1 <sup>1/2</sup>	"	"	6	"	7 <sup>1/2</sup>	1	
"	"	7	"	8	"	6	"	7	"	
"	2	16 <sup>1/2</sup>	8 <sup>1/2</sup>	8	4	15	3	15 <sup>1/2</sup>	12 <sup>1/2</sup>	
"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	
21 <sup>1/2</sup>	1	22	5	11	"	6	3	35	17 <sup>1/2</sup>	
1	2 <sup>1/2</sup>	5 <sup>1/2</sup>	1	"	"	3	2 <sup>1/2</sup>	2	3	
3	1	8 <sup>1/2</sup>	"	3	"	6	"	6	2	
24 <sup>1/2</sup>	10 <sup>1/2</sup>	40	10 <sup>1/2</sup>	10	3	52 <sup>1/2</sup>	15	37	32	
5	"	9	"	3	"	5 <sup>1/2</sup>	"	13	"	
3	2 <sup>1/2</sup>	6	1	1	"	"	"	6	1	
"	2	"	"	"	"	"	"	"	7 <sup>1/2</sup>	
9 <sup>1/2</sup>	"	16	1 <sup>1/2</sup>	8	"	9	3	15	5	
"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	
3	"	10	1	4	"	8 <sup>1/2</sup>	"	17 <sup>1/2</sup>	3	
52	6	46	12	7	1	29	18	68	25 <sup>1/2</sup>	
10	2	7	"	"	"	6	"	12	4	
"	"	11 <sup>1/2</sup>	"	1	"	6	"	13	"	
15 <sup>1/2</sup>	"	2	"	10	"	9	"	16	"	
5	6	2 <sup>1/2</sup>	1	"	"	5 <sup>1/2</sup>	5	5 <sup>1/2</sup>	5	
2	"	"	"	"	"	3	"	6 <sup>1/2</sup>	1	
1	"	"	"	"	"	3	"	2	"	
15 <sup>1/2</sup>	5 <sup>1/2</sup>	27 <sup>1/2</sup>	4	4 <sup>1/2</sup>	6	19 <sup>1/2</sup>	16 <sup>1/2</sup>	26 <sup>1/2</sup>	19	
2	"	4	"	2	"	3	"	3	"	
5	1	11 <sup>1/2</sup>	1	7	"	6	"	12	4	
3 <sup>1/2</sup>	4	9 <sup>1/2</sup>	4 <sup>1/2</sup>	3	"	6	6	11 <sup>1/2</sup>	3	

NOM DE LA COMMUNE.	NOMBRE DE CONCURRENTES.		ARITHMÉTIQUE.		GÉOGRAPHIE.		ASTRONOMIE.	
	A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.
	Ne venant pas des écoles privées.	Venant des écoles privées.						
La Louvière . . . . .	7	6	39	10	11	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	1
Lessines . . . . .	5	5	12	»	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»
Mons . . . . .	5	5	25	10	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	4	»
Pâturages . . . . .	6	7	56	»	6	»	1	»
Strépy . . . . .	7	2	45	»	18	»	5	»
Tournai . . . . .	5	5	25 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	5	»
Wasmes . . . . .	4	4	30	5	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	»	»
Chênée . . . . .	4	5	17	1	4	»	»	»
Houtain-l'Évêque . . . . .	2	2	»	»	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	»	»
Huy . . . . .	1	1	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»	5	»	»	»
Liège . . . . .	4	4	25	17	2	4	2	»
Verviers . . . . .	4	4	14	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	6	5	4	2
Namur . . . . .	2	2	14	5	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	»	»
TOTAUX . . . . .	103	183	1,155	207 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	559	80 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	91 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>

GÉOMÉTRIE.		SCIENCES naturelles.		HISTOIRE.		DROIT PUBLIC.		ÉCRITURE, orthographe et rédaction		Observations.
A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.	
17	5	58	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	•	20 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	0	31	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
6	•	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	3	•	9	•	7	1	
17 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	25 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	3	•	15	6	10	12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
5	•	19	1	•	•	15	3	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	33	•	13 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	24 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	
3	•	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	6	•	6	•	15	3	
14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	12	•	12	•	19	2	
6	•	13 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	6	•	12	•	15	3	
•	1	2	1	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	•	•	5	2	
3	•	6	•	2	•	3	•	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	
9	5	1	7	•	•	12	9	15 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	0	
8	4	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	•	9	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9	
3	•	1	•	•	•	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
363	81 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	501	103	205 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	17 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	443 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	147	727 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	286	

## Troisième degré. — Élèves âgés de

NOM DE LA COMMUNE.	NOMBRE DE CONCURRENTES.		ARITHMÉTIQUE.		GÉOGRAPHIE.		ASTRONOMIE.	
	A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.
	Ne venant pas des écoles privées.	Venant des écoles privées						
Auvers . . . . .	10	0	17 $\frac{1}{2}$	3	11 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	4	2 $\frac{1}{2}$
Bruxelles-Nord . . . . .	5	5	11 $\frac{1}{2}$	4	9 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	2	"
Bruxelles-Sud . . . . .	1	4	3	7 $\frac{1}{2}$	3	7	"	1 $\frac{1}{2}$
Ixelles . . . . .	3	3	9 $\frac{1}{2}$	0	12 $\frac{1}{2}$	6	2 $\frac{1}{2}$	3
St-Gilles . . . . .	2	2	6	"	6 $\frac{1}{2}$	"	1 $\frac{1}{2}$	"
Dieghem . . . . .	1	1	5 $\frac{1}{2}$	"	4	"	"	"
Evere . . . . .	1	1	0	"	2	"	"	"
Geet-Betz . . . . .	1	1	"	"	"	"	"	"
Hamme-Mille . . . . .	3	3	6	4 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	8 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$
Schaerbeek . . . . .	2	2	"	"	3	1	3	"
Wavre . . . . .	4	2	28 $\frac{1}{2}$	"	21 $\frac{1}{2}$	1	5	"
Bruges . . . . .	4	4	10 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$	5	8 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	3
Neuve-Église . . . . .	"	2	"	"	"	"	"	"
Gand . . . . .	3	3	2	"	3 $\frac{1}{2}$	1	1 $\frac{1}{2}$	"
Ledeberg . . . . .	2	3	2	"	"	"	"	"
Ninove . . . . .	2	2	6	"	3 $\frac{1}{2}$	"	"	"
Termonde . . . . .	2	2	3	"	2	"	"	"
Ath . . . . .	2	1	4	"	2	"	"	"
Charleroi . . . . .	1	1	5 $\frac{1}{2}$	"	2 $\frac{1}{2}$	1	"	"
La Louvière . . . . .	2	2	14	4	6	7	1	1
Lessines . . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"
Mons . . . . .	1	1	1	"	"	"	"	1
Pâturages . . . . .	1	"	5	"	1	"	"	"
Strépy . . . . .	2	1	5 $\frac{1}{2}$	"	3	"	1	"
Tournai . . . . .	1	1	6	"	5	"	1 $\frac{1}{2}$	"
Wasmès . . . . .	1	1	5	"	2	"	"	"
Chênée . . . . .	1	"	"	"	3 $\frac{1}{2}$	"	"	"
Ensival . . . . .	1	1	4	"	5	"	3	"
Huy . . . . .	1	1	2	"	1 $\frac{1}{2}$	"	2	"
Liège . . . . .	3	2	15	"	4 $\frac{1}{2}$	"	"	"
Verviers . . . . .	1	1	2	1 $\frac{1}{2}$	1	"	3	3
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>65</b>	<b>61</b>	<b>186</b>	<b>38</b>	<b>132</b>	<b>44</b>	<b>40</b>	<b>18<math>\frac{1}{2}</math></b>

plus de 12 ans -- Écoles de filles.

GÉOMÉTRIE.		PHYSIQUE.		BOTANIQUE.		HISTOIRE.		DROIT PUBLIC.		ÉCRITURE, orthographe et rédaction.	
A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.
11	5	6	5	12 $\frac{1}{2}$	5	2 $\frac{1}{2}$	0	7 $\frac{1}{2}$	3	38 $\frac{1}{2}$	95
1	0	2	0	6	3	2	0	0	0	20	11
1	4	0	0	0	7 $\frac{1}{2}$	1	1 $\frac{1}{2}$	6	7	7	15 $\frac{1}{2}$
0	0	0	2 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	2	6 $\frac{1}{2}$	5	18 $\frac{1}{2}$	10
3	0	0	0	3	3	0	0	4	0	10	3
5	0	0	0	1	0	1	0	2 $\frac{1}{2}$	0	9	1
0	0	0	0	0	0	1 $\frac{1}{2}$	0	0	0	5	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
0	0	2 $\frac{1}{2}$	1	3	1	3	0	10	0	16	5 $\frac{1}{2}$
1	0	0	0	4	6	0	0	2 $\frac{1}{2}$	1	9 $\frac{1}{2}$	4
4 $\frac{1}{2}$	0	5 $\frac{1}{2}$	0	4	0	4 $\frac{1}{2}$	0	15	0	28	2
2	1	0	0	5	4 $\frac{1}{2}$	1	2	0	2	16 $\frac{1}{2}$	15 $\frac{1}{2}$
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
0	0	1	0	2 $\frac{1}{2}$	0	0	0	2 $\frac{1}{2}$	0	14	9
2 $\frac{1}{2}$	0	0	0	3	0	0	0	1	0	10	5
0	0	0	0	2	1	0	0	2	0	8	2
2	0	0	0	1 $\frac{1}{2}$	0	0	0	0	0	9	2
6	0	0	0	5	2	0	0	0	0	4 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
2	0	1 $\frac{1}{2}$	0	1 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	0	0	4	0	8	1
6	4 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	0	3	5	0	0	0	5	12 $\frac{1}{2}$	15 $\frac{1}{2}$
0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3 $\frac{1}{2}$	0
0	0	0	0	2	3	0	0	0	0	3	3
3	0	0	0	1 $\frac{1}{2}$	0	0	0	0	0	2 $\frac{1}{2}$	0
0	0	0	0	5 $\frac{1}{2}$	0	0	0	2	0	7 $\frac{1}{2}$	1
4 $\frac{1}{2}$	0	0	0	1	0	0	0	5	0	7 $\frac{1}{2}$	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
0	0	0	0	1 $\frac{1}{2}$	0	0	0	1	0	4 $\frac{1}{2}$	0
3 $\frac{1}{2}$	0	0	0	1	0	0	0	5 $\frac{1}{2}$	0	7	1
4	0	0	0	2	0	0	0	2 $\frac{1}{2}$	0	7	2
2 $\frac{1}{2}$	0	0	0	2 $\frac{1}{2}$	2	0	0	0	0	12 $\frac{1}{2}$	2
2 $\frac{1}{2}$	2	1	1	1 $\frac{1}{2}$	1	0	0	0	0	4	5 $\frac{1}{2}$
67	16 $\frac{1}{2}$	18	7 $\frac{1}{2}$	84	55	18	5 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{1}{2}$	21	303	145

(116)

## ANNEXE III.

TABLEAU DES ÉLÈVES, RANGÉS PAR ÉCOLES, QUI ONT OBTENU PLUS DE 20 POINTS.

1<sup>er</sup> degré. — A. Écoles officielles.

Points.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	DÉSIGNATION DES ÉCOLES	
				de garçons	de filles.
20	5	8	13	Schaerbeek, Motenbeek, Gaud, Liège (2).	Charleroi, Tournai, Berchem, Borgerhout, Bruxelles-Sud, Saint-Gilles, Bruges, Ledeberg.
21	3	4	7	Tournai, Schaerbeek, Gand.	Strépy, Borgerhout, Bruxelles-Sud, Ledeberg.
22	5	7	12	Anderlecht, Bruxelles - Nord, Alost (2), Liège.	La Louvière, Strépy, Anderlecht, Ixelles, Liège, Ledeberg, Chênée.
23	6	3	9	Anvers, Evere, Bruxelles-Nord, Gand (2), Liège.	Schaerbeek (2), Ixelles.
24	3	7	10	Houdeng, Jemappes, Dieghem.	Strépy (2), Bruxelles-Nord, Gand, Bruges, Verviers, Ledeberg.
25	3	6	9	Strépy, Bierges, Termonde.	Tournai, Anvers, Gand, Namur, Ledeberg, Chênée.
26	1	3	4	Houtain.	Bruxelles-Sud, Ixelles, Gand.
27	7	1	8	Anvers (3); Bruxelles - Nord, Ixelles, Gand, Wavre.	Gand.
28	4	6	10	Evere, Schaerbeek, Bruxelles-Nord, Molenbeek.	Strépy, Anvers, Hamme-Mille, Ixelles, Molenbeek, Gand.
29	7	7	14	Jemappes, Strépy, Tournai, Anvers, Bruxelles-Nord, Bruxelles-Sud, Saint-Nicolas (Liège).	Houdeng, Anvers, Dieghem, Malines, Gand, Wavre, Ledeberg.
30	4	9	13	Jemappes, Strépy, Saint-Gilles, Erembodeghem.	Frameries, Pâturages, Strépy, Anvers (2), Genappe, Schaerbeek, Bruxelles-Sud, Gand.
31	4	2	6	Pâturages, Bierges, Schaerbeek, Molenbeek.	Ixelles (2).
32	3	10	13	Jemappes, Hamme-Mille, Malines.	Pâturages, Strépy, Anvers, Malines, Schaerbeek, Ixelles, Wavre, Liège, Namur, Ledeberg.
33	8	4	12	Anvers(2), Bruxelles-Nord, Ixelles, Molenbeek, Ostende, Verviers, Saint-Nicolas.	Pâturages, Schaerbeek, Wavre, Verviers.
34	•	3	3	»	Ixelles, Liège, Ledeberg.
35	4	2	6	Charleroi, Anvers, Ledeberg, Gand.	Ledeberg (2).
36	2	3	5	Anvers, Saint-Gilles.	Schaerbeek, Ixelles, Gand.
37	4	•	4	Pâturages, Tournai, Gand, Erembodeghem.	•
38	1	2	3	Chênée.	Saint-Josse, Molenbeek.
39	4	1	5	Malines, Mons, Bruxelles-Nord, Chênée.	Saint-Gilles.
40	7	1	8	Bruxelles - Nord (2), Laeken, Gand (2), Etterbeek, Tournai.	Bruxelles-Nord.

Points.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	DÉSIGNATION DES ÉCOLES	
				de garçons.	de filles.
41	2	3	5	Molenbeek, Bruxelles-Sud.	Anvers, Bruxelles-Nord, Ostende.
42	6	»	6	Saint-Nicolas, Molenbeek, Brux-Sud, Schaerbeek, Ostende.	
43	3	1	4	Molenbeek, Ledeborg, Anderlecht.	Houdeng.
44	5	»	5	Gand, Frameries, Ostende, Anderlecht, Ixelles.	
45	5	2	7	Gand, Verviers, Ostende, Molenbeek, Saint-Gilles.	Bierges, Ensival.
46	5	2	5	Genappe, Anvers, Bruges.	Bierges, Strépy.
47	1	2	3	La Louvière.	Bruxelles-Sud, Ledeborg.
48	4	2	6	Mons, Gand, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode.	Ostende, Saint-Josse-ten-Noode
49	5	1	4	Ensival (2), Tournai.	Saint-Gilles.
50	2	1	3	Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode.	Verviers.
51	1	»	1	Gand.	
	120	105	225		

*1<sup>er</sup> degré. — B. Écoles privées.*

20	1	»	1	Gand.	
21	6	1	7	Mons, La Louvière (2), Ostende, Anderlecht, Ensival.	Anderlecht.
22	2	1	3	Borgerhout, Bruxelles-Nord.	Anvers.
23	2	2	4	Gand, Saint-Nicolas.	Malines, Anvers.
24	1	2	3	Hamme-Mitte	Anvers, Schaerbeek.
25	2	1	3	Dieghem, Alost.	Ixelles.
26	1	1	2	Liège.	Malines.
28	»	1	1	»	Gand.
29	»	1	1	»	La Louvière.
30	2	»	2	Saint-Josse, Ostende.	»
31	»	2	2	»	Bruxelles-Nord (2).
32	»	1	1	»	Saint-Gilles.
34	1	2	3	Tournai.	Ixelles, Schaerbeek.
37	1	»	1	Liège.	»
38	1	»	1	Liège.	»
39	1	»	1	Gand.	»
40	1	1	2	Anvers.	Houdeng.
42	»	1	1	»	Ixelles.
45	3	»	3	Ensival, Anvers, Genappe.	»
	23	17	42		

II<sup>e</sup> degré. — A. Écoles officielles.

Points.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	DÉSIGNATION DES ÉCOLES	
				de garçons.	de filles.
20	4	7	11	Gand, Ostende, Wavre, Evère.	Gand, Chênée, Alost, Laeken, Anvers, Bruxelles-Sud (2).
21	3	4	7	Gand, Laeken, Malines.	Laeken, Genappe, Bruxelles-Nord (2).
22	4	8	12	Tournai, Laeken, Wavre, Anvers.	Strépy (2), Gand, Termonde, Chênée, Mons, Schaerbeek, Hamme-Mille.
23	5	5	10	Anderlecht (2), Bruxelles-Nord, Anvers (2).	Molenbeek, Bruxelles-Sud, Pâturages, Schaerbeek (2).
24	4	4	8	Ledeberg, Schaerbeek, Berchem, Geet-Betz.	Tournai, Chênée, Bruges, Alost.
25	5	6	11	Alost, Schaerbeek, Bruxelles-Nord (2), Evère.	Mons, Strépy, Laeken, Schaerbeek, Wavre, Anvers.
26	8	2	10	Jemappes, Laeken, Anderlecht, Molenbeek, Anvers, Malines, Bruxelles-Nord (2).	Gand, Hamme-Mille.
27	7	2	9	Frameries, Lessines, Wasmes, Laeken, Genappe, Bruxelles-Nord (2).	Schaerbeek, Bruxelles-Nord.
28	0	6	12	Wasmes, St-Nicolas (Liège), Berchem (2), Bruxelles-Nord, Molenbeek.	Jemappes, Gand, Ledeborg, Liège, Verviers, St-Josse.
29	8	5	15	Tournai (2), Gand, Molenbeek, Wavre, Berchem, Genappe, Anvers.	Lessines, Pâturages, Strépy, Wasmes, Bruxelles-Nord.
30	4	4	8	Houdeng, Gand, Namur, Malines.	Mons, Wasmes, Namur, Bruxelles-Nord.
31	4	6	10	Gand (2), Laeken, Anvers.	Strépy, Gand, Ostende (2), Bruxelles-Nord, Bruxelles-Sud.
32	6	3	9	La Louvière, Ledeborg, St-Nicolas, Namur, Molenbeek, Bruxelles-Sud.	Frameries, Gand, Ninove.
33	4	4	8	Ledeberg, Bruxelles-Nord, Bruxelles-Sud, Evère.	Charleroi, Ledeborg, Lokeren, Ninove.
34	5	3	8	Charleroi, Ninove, Verviers, Wavre, Anvers.	Gand, Wavre, Bruxelles-Nord.
35	7	3	10	Strépy, Tournai, Gand, Ninove, Wavre, Bruxelles-Nord, Bruxelles-Sud.	La Louvière, Bruxelles-Nord, Bruxelles-Sud.
36	10	•	10	Charleroi, Jemappes, Gand, Anderlecht, Molenbeek, Schaerbeek, Bruxelles-Nord, Anvers (3)	•
37	4	•	4	Ninove, Molenbeek, Schaerbeek, Bruxelles-Sud.	•
38	6	5	11	Tournai, Verviers, Schaerbeek, Wavre, Malines, Anvers.	Houdeng, La Louvière, Huy, Bruxelles-Sud, Dieghem.
39	7	4	11	Charleroi, Tournai, Wasmes, Molenbeek, Bruxelles-Nord, Dieghem, Evère.	Schaerbeek, Bruxelles-Sud (3).
40	3	2	5	Malines, Houdeng, Wasmes.	Charleroi, Bruxelles-Sud.

Points.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	DÉSIGNATION DES ÉCOLES	
				de garçons.	de filles.
41	4	1	5	St-Josse, Anvers, Wasmes, Je-mappes.	Bruxelles-Sud.
42	1	2	3	Molenbeek.	Wasmes, Bruxelles-Sud.
43	1	»	1	Charleroi.	»
44	3	1	4	Tournai, Neuve-Église, Bierges.	Tournai.
45	1	1	2	Bruxelles-Sud.	Ostende.
47	3	»	3	Charleroi, Bruxelles-Nord, Saint-Josse-ten-Noode.	»
48	2	»	2	Charleroi, Tournai.	»
49	»	1	1	»	Anvers.
51	2	»	2	Ledeberg (2).	»
	151	89	220		

*II<sup>e</sup> degré. — B. Écoles privées.*

20	2	2	4	Neuve-Église, Molenbeek.	Liège, Laeken.
21	1	1	2	Wasmes.	Schaerbeek.
22	»	1	1	»	Schaerbeek.
23	1	2	3	Schaerbeek.	Ostende, Anvers.
24	2	1	3	Bruxelles-Nord, Anvers.	Laeken.
28	1	»	1	Anvers.	»
29	2	»	2	Berchem, Anvers.	»
34	1	1	2	Bruxelles-Nord.	Bruxelles-Sud.
35	1	»	1	Molenbeek.	»
36	2	»	2	Molenbeek, Bruxelles-Sud.	»
38	1	»	1	Saint-Nicolas.	»
47	2	»	2	La Louvière, Ledeborg.	»
	16	8	24		

*III<sup>e</sup> degré. — A. Écoles officielles.*

Points.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	DÉSIGNATION DES ÉCOLES	
				de garçons.	de filles.
20	2	1	3	Anvers, Lokeren.	Bruges.
21	1	4	5	Verviers.	Huy, Liège, Hamme-Mille, Bruxelles-Nord.
22	1	1	2	Genappe.	Bruxelles-Nord.
25	»	1	1	»	Hamme-Mille.
24	1	1	2	Chênée	Ixelles.
25	1	1	2	Molenbeek.	Charleroi.
26	1	»	1	Anvers.	»
27	2	3	5	Anvers, Lessines.	Wavre, St-Gilles, La Louvière.
28	»	1	1	»	Wavre.
29	3	1	4	Gand, Wavre, Verviers.	Ensival.
30	1	1	2	Frameries.	Tournay.
31	2	»	2	Gand, Ensival.	»
32	»	1	1	»	St-Gilles.
33	5	»	5	Bierges, St-Josse, Ostende.	»
34	1	»	1	Frameries.	»
35	1	»	1	Malines.	»
36	1	»	1	Wavre.	»
37	»	1	1	»	Anvers.
38	1	1	2	Wavre.	Wavre.
46	1	»	1	Neuve-Église.	»
47	1	»	1	Gand.	»
	24	18	42		

*III<sup>e</sup> degré. — B. Écoles privées.*

21	»	1	1	»	La Louvière.
22	2	1	3	Malines, Chênée.	Anvers.
26	1	»	1	Anvers.	»
27	»	1	1	»	Bruges.
28	1	»	1	Frameries.	»
31	1	»	1	Gand.	»
32	»	1	1	»	Ixelles.
33	»	1	1	»	Bruxelles-Sud.
	5	5	10		

(122)

## ANNEXE IV.

## CHOIX DE RÉPONSES REMARQUABLES.

3 <sup>me</sup> degré. — Élèves ayant obtenu au moins 36 points sur 48. — Écoles officielles.	{	Garçons. . . . .	4
		Filles . . . . .	2
2 <sup>me</sup> degré. — Élèves ayant obtenu au moins 45 points sur 51.	{	Écoles officielles. {	Garçons. . . . . 8
		Filles. . . . .	2
	{	Écoles privées. Garçons. . . . .	2
1 <sup>er</sup> degré. — Élèves ayant obtenu au moins 45 points sur 51.	{	Écoles officielles. {	Garçons. . . . . 19
		Filles. . . . .	40
	{	Écoles privées. Garçons. . . . .	5
TOTAL. . . . .			<u>50</u>

A. — *Troisième degré. Maximum : 48 points.*

N° 1. — 47 points. — Garçon, élève d'école primaire officielle à GAND, de plus de 12 ans.

## Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Schrijf uwen naam en uwe voornamen. . . . .	X . . . .
2. Hoe oud zijt gij? . . . . .	Ik ben 13 jaren 9 maande.
3. In welke gemeente woont gij? . . . . .	Ik woon te Gent.
4. Welk beroep of bedrijfscofenen uwe ouders uit?	Mijn vader is handelsreiziger, mijne moeder is huisvrouw.
5. Men heeft 168 frank betaald voor 17,5 meters stoffe; hoeveel kosten 7 meters? 3 points.	17,5 meters stoffe kosten 168 f 1 meter stoffe kost $\frac{168 \text{ f.}}{17,5}$ en 7 meters stoffe kosten $\frac{168,7}{17,5} = 67,44 \text{ f.}$
6. Hoeveel hectoliters water kunnen er in eenen put die 3 meters lang, 2,50 meters breed en 1,70 meter diep is? 3 points.	Om den inhoud van eenen put te vinden moet men de lengte $\times$ breedte $\times$ diepte vermenigvuldigen. Dus : $3 \times 2,5 \times 1,7 = 12,75$ kubieke m. inh. put. 12,75 kubieke meters = 12750 kub. décimèt. 12750 kubieke decimeters = 12750 liters of 127,50 hectoliters. Er zullen er dus 127,50 hectol. water inkunnen.
7. Eene rol of cilindervormige kolom is 6 meters hoog en heeft eenen omtrek van 4,40 meters. Zoek : 1° den inhoud van de gebogene oppervlakte; 2° den kubieken inhoud dezer kolom. 3 points.	Gebogene oppervl. = omtrek B. $\times$ H. dus $4,4 \text{ m.} \times 6 \text{ m.} = 26,4$ vierkante meters gebogene oppervlakte. Inhoud cylinder = oppervlakte B $\times$ H. $4,4 \div \pi = 1,40 \text{ m. diam. of } 0,7 \text{ m. straal,}$ $0,7^2 \times \pi = 1,5386 \square \text{ m. oppervl. bases,}$ $1,5386 \square \text{ m.} \times 6 = 9,2316 \text{ kub. m. inh. cijl.}$
8. Noem de belgische steden die besproeid worden door de Maas, en geef de voornaamste nijverheids bedrijven op, die in iedere dezer steden worden uitgeoefend. 5 points.	Dinant (landbouwvoortbrengselen, koeken, marmer). Namen (messenmakerijen, ijzergieterijen). Andenne (papeteries). Hoei (huidenvetterijen, papiermakerijen). Luik (blanke wapens). Visé (strooien hoeden). Maescick (landbouwvoortbrengselen, vee, enz.).
9. In welke landen en aan welke waterloopen liggen de volgende steden : Vlissingen, Keulen, Weenen, Lyon, Geneve? 2 $\frac{1}{4}$ points.	Vlissingen (Holland, Schelde). Keulen (Duitschland, Wezer). Weenen (Oostenrijk, Danube), Lyon (Frankrijk, Rhône). Geneve (Italie, Meer van Geneve).

**Questions.****Réponses.**

- |  |   |
|--|---|
| <p>10. Hoe legt gij de afwisseling van dag en nacht uit?<br/>3 points.</p>   | <p>De afwisseling van dag en nacht wordt veroorzaakt door de draaiende of dagelijksche beweging der aarde rond zich zelve (mouvement diurne ou journalier).</p>   |
| <p>11. Teeken eenen gelijkbeenigen driehoek en zeg hoe gij de hoogte van dezen driehoek meet.<br/>3 points.</p>                | <p><i>Bon.</i> — Men meet de hoogte eens gelijkbeenigen driehoeks met den perpendicularen afstand et nemen tusschen het toppunt (sommets) en de bases.</p>  |
| <p>12. Teeken twee vierkanten, het eene tweemaal zoo groot als het andere.<br/>3 points.</p>                                   | <p><i>Bon.</i> (Nous supprimons l'explication qui ne peut être comprise sans la figure.)</p>  |
| <p>13. Bewys met een voorbeeld dat de warmte de lichamen of voorwerpen uitzet.<br/>3 points.</p>                               | <p>De warmte zet de lichamen uit. Het is voor deze rede dat men eene kleine opening tusschen twee rails van den spoorweg laat, en dat de smid den ijzeren band gloeiend maakt welke hij ronds de wielen doet.</p> |
| <p>14. Noem de voornaamste organen of deelen der planten.<br/>3 points.</p>  | <p>De voornaamste deelen der planten zijn de wortelen de stam, de takken, de takken, de bladeren, de bloemen, en de vruchten.</p>   |
| <p>15. Rond welk tijdstip en ten gevolge van welke gebeurtenissen werd ons land bij Frankrijk ingelijfd?<br/>2 1/2 points.</p> | <p>Ons land werd bij Frankrijk ingelijfd na den veldslag van Jemmapes 1792 en die van Fleurus 1794 waarin de generaal Dumouriez de zegepraal op de Oostenrijkers behaalde.</p>                                    |
| <p>16. Wat is de Belgische Grondwet? . . . . .<br/>3 points.</p>   | <p>De belgische Grondwet of Constitutie is eene akte die de grondregels onzer staatkundige inrichting vast stelt en die de rechten en vrijheden der burgers bepaalt.</p>  |
| <p>17. Welke vrijheden waarborgt zij?<br/>3 points.</p>  | <p>De bijzonderste vrijheden welke zij waarborgt zijn de persoonlijke vrijheid, de vrijheid van geweten, de vrijheid van onderwijs, de vrijheid van vereeniging, de drukpersvrijheid, enz.</p>                    |

N° 2. — 48 points. — Garçon, élève d'école officielle à NEUVE-ÉGLISE,  
de plus de 12 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X. . .
2. Quel est votre âge? . . . . .	J'aurai 13 ans le 15 Septembre prochain.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . .	J'habite la commune de Neuve-Eglise.
4. Quelle est la profession de vos parents? . . .	Ils sont cabaretiers et cultivateurs.
5. On a payé 168 francs pour 17,5 mètres d'étoffe, quel est le prix de 7 mètres? 5 points.	Si pour 17,5 mètres on paye 168 francs pour 1 mètre on paye 17,5 fois moins ou $\frac{168}{17,5}$ pour 7 mètres on paye 7 fois plus ou $\frac{168 \times 7}{17,5} = 67,20$ francs $\begin{array}{r} 168 \\ \times 7 \\ \hline 1176 \end{array} \quad \begin{array}{r} 1176 \\ 1260 \\ \hline 350 \\ \hline 000 \end{array} \quad \begin{array}{r} 17,5 \\ \hline 67,2 \end{array}$ francs prix de 7 mètres
6. Combien d'hectolitres d'eau peut contenir une citerne de 3 mètres de longueur, 2,50 mètres de largeur et 1,70 mètre de profondeur? 3 points.	R Le prix de 7 mètres est de 67,20 francs. Puisque cette citerne a 3 mètres de longueur et 2,50 mètres de largeur elle a 3 mètres $\times$ 2,50 = 7,50 mètres carrés de surface et puisque son hauteur est de 1,70 mètre sa contenance est de 7,50 mq $\times$ 1,70 m hauteur ou 12,750 mètres cubes. Puisque il y a 10 Hl dans 1 mètre cube dans 12,750 mc. il y a 12,750 $\times$ 10 = 127,50 Hl R Cette citerne peut contenir 127 Hl 50 litres d'eau.
7. Une colonne de forme cylindrique a une hau- teur de 6 mètres et une circonférence de 4,40 mètres. Cherchez : 1° la superficie de la surface courbe, 2° le volume de cette colonne. 3 points.	Puisque cette colonne a une circonférence de 4,40 m. et une haut de 6 mètres la superficie de la surface courbe est de 4,40 $\times$ 6 m ou 26,40 mètres carrés. Pour chercher le volume de la colonne je cherche la sur- face de la base en multipliant la circonférence par la moitié du rayon. $\begin{array}{r} 4,40 \\ 26,840 \\ \hline 81760 \end{array} \quad \begin{array}{r} 3,1416 \\ 1,40 \text{ m. diamètre} \end{array} \quad \begin{array}{r} 1,40 \\ 20 \\ \hline 0,35 \text{ cm} \end{array} \quad \begin{array}{r} 4,4 \text{ m. circonférence} \\ 0,35 \frac{1}{2} \text{ rayon} \\ \hline 220 \\ \hline 132 \end{array}$ Moitié du rayon 132 1,340 mq surf de la (base Et je dois multiplier la surface de la base par la hauteur 1,34 $\times$ 6 = 9,240 mc. 1,34 mq surf de la base R La surface courbe a 6 m. hauteur 26,40 mètres carrés de super- ficie et la colonne a un vo- lume de 9,240 mètres carrés.
8. Nommez les villes belges arrosées par la Meuse et faites connaître les principales industries de chacune d'elles. 3 points.	Les villes belges arrosées par la Meuse sont Dinant qui fabrique différents objets en fer nommés dinanderics et des couques renommées, Namur qui est connue par sa coutellerie; Andenne qui fabrique des produits réfractaires et des pipes; Huy, Liège où il y a des hauts fourneaux, des ateliers pour la construction de mécaniques et une fonderie de canons; Visé qui prend part à l'industrie de Liège et Maeseyck.
9. Dans quels pays et sur quels cours d'eau sont situées les villes suivantes : Flessingue, Cologne, Vienne, Lyon, Genève? 3 points	Flessingue est une ville de la Hollande; Cologne est une ville de la Prusse Rhénane, située sur le Rhin; Vienne est la capitale de l'Autriche et est située sur le Danube; Lyon se trouve en France et est arrosée par le Rhône; Genève, en Suisse, est située sur le lac de Genève.

**Questions.**

10. Comment expliquez-vous le phénomène de la succession du jour et de la nuit ?  
3 points.
11. Dessinez un triangle isocèle et dites comment vous mesurez la hauteur de ce triangle ?  
3 points.
12. Dessinez deux carrés dont l'un soit le double de l'autre.  
3 points.
13. Prouvez par un exemple que les corps se dilatent par la chaleur.  
2 points.
14. Nommez les organes principaux de la plante ?  
2 points.
15. Vers quelle époque et à la suite de quels événements notre pays fut-il annexé à la France ?  
3 points.
16. Qu'est-ce que la Constitution belge ? . . .  
5 points.
17. Quelles sont les libertés qu'elle consacre ? . . .  
3 points.

**Réponses.**

- Chaque jour la terre fait un tour sur elle-même et quand une place est située du côté du Soleil il y fait clair jusqu'à ce qu'elle ne reçoive plus la lumière solaire et qu'elle soit du côté opposé au soleil ; alors commence la nuit qui dure jusqu'à ce que cette place soit encore une fois tournée vers le soleil.
- Bon.* Pour chercher la hauteur de ce triangle je tire une perpendiculaire de la base au sommet du triangle.
- Bon.*
- Lorsque on met les rails d'un chemin de fer on laisse un peu de place entre deux rails parce qu'en été ces rails se dilatent par la chaleur.
- Les organes principaux de la plante sont les racines, la tige et les feuilles. Sans ces organes la plante ne saurait vivre.
- La Belgique appartenait à l'Autriche, mais les autres pays l'enviaient, parce qu'elle était fort riche ; la France la prit par la victoire de Fleurus, en 1794 et la conserva jusqu'à la chute de Napoléon en 1815.
- La constitution belge, c'est la loi fondamentale qui a été faite en 1830 par les membres du congrès national et qui forme la base de toutes les autres lois.
- Les libertés qu'elle consacre sont : la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement, la liberté de l'association et la liberté individuelle. Tous les Belges sont égaux devant la loi, personne ne peut être privé de sa propriété que pour l'utilité publique et moyennant un bon paiement et les Belges peuvent adresser des pétitions aux autorités publiques.

N° 3. — 38.5 points. — Garçon, élève d'école officielle à WAVRE, de plus de 12 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X...
2. Quel est votre âge? . . . . .	J'ai eu 13 ans le 15 mai.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . . . .	J'habite la commune de Wavre (Basse-Wavre).
4. Quelle est la profession de vos parents? . . . . .	C'est la chaudronnerie et le commerce.
5. On a payé 168 francs pour 17,5 mètres d'étoffe; quel est le prix de 7 mètres? 3 points.	Si 17,5 mètres coûtent 168 fr., 1 mètre coûtera 47,5 fois moins et 7 mètres, 7 fois plus = 67 francs et 20 centimes.
6. Combien d'hectolitres d'eau peut contenir une citerne de 3 mètres de longueur, 2,50 mètres de largeur et 1,70 mètre de profondeur . . . . . 1 point.	Si la citerne a 3 mètres de longueur, 2 mètres 50 de largeur et 1m70, sa capacité sera de 3 m. × 2m50 × 1m70, ce qui donne 12 mètres carrés, 75 décimètres carrés.
7. Une colonne de forme cylindrique a une hauteur de 6 mètres et une circonférence de 4,40 mètres. Cherchez : 1° la superficie de la surface courbe; 2° le volume de cette colonne. 1 1/2 point.	Pour avoir la surface courbe, je fais le carré de 4m. 40; j'ai 19m. 56; je divise 19,56 par 4 fois le rapport ou 12,5664 et j'ai 1m <sup>2</sup> 5dm <sup>2</sup> 06cm <sup>2</sup> et 16 m/m <sup>2</sup> . Voilà la surface courbe; pour avoir le volume, je multiplie cette surface par 6, la hauteur et j'ai 9m. cubes 245dm. cubes, 696 cm cubes.
8. Nommez les villes belges arrosées par la Meuse et faites connaître les principales industries de chacune d'elles. 5 points.	Les villes belges situées sur la Meuse sont: 1° Dinant, qui fabrique des couques et qui a des hauts fourneaux et des scieries de marbre; 2° Namur, qui possède de nombreuses coutelleries, des établissements métallurgiques et des verreries. Dans ses environs on extrait la houille. 3° Andenne, où l'on fait des poteries, des verreries, des pipes. 4° Huy, qui possède d'innombrables vignes et des établissements métallurgiques de toutes sortes. Dans ses environs on fabrique l'alun. 5. Liège, qui fabrique des armes blanches, des armes à feu, qui possède des ateliers de construction, des houillères, des hauts-fourneaux, etc. 6. Visé, où l'on fabrique de la bonnetterie et des chapeaux de paille. On y trouve des chantiers pour la construction de bateaux. 7. Maeseyck, où il y a des tanneries.
9. Dans quels pays et sur quels cours d'eau sont situées les villes suivantes: <i>Flessingue, Cologne, Vienne, Lyon, Genève</i> ? 5 points.	Flessingue est situé en Hollande, sur l'Escaut occidental; Cologne, en Allemagne, sur le Rhin; Vienne, en Autriche, sur le Danube. Lyon, en France, au confluent du Rhône et de la Saône; Genève, en Suisse, sur le Rhône (lac de Genève.)
10. Comment expliquez-vous le phénomène de la succession du jour et de la nuit? 2 1/2 points.	La terre tournant, un côté doit toujours être dans l'obscurité et l'autre dans la lumière, puisque le soleil, qui produit cette lumière, est fixe.
11. Dessinez un triangle isocèle et dites comment vous mesurez la hauteur de ce triangle. 2 1/2 points.	<i>Médiocre.</i> — Je mesure la hauteur en faisant abaisser du sommet une ligne qui tombe perpendiculairement sur la base.
12. Dessinez deux carrés dont l'un soit le double de l'autre. 0 point.	<i>Mauvais.</i>

**Questions.**

**Réponses.**

- |   |   |
|---|---|
| <p>13. Prouvez par un exemple que les corps se dilatent par la chaleur.<br/>5 points.</p> <p>14. Nommez les organes principaux de la plante . . .<br/>1 1/2 point.</p> <p>15. Vers quelle époque et à la suite de quels événements notre pays fut-il annexé à la France?<br/>2 1/2 points.</p> <p>16. Qu'est-ce que la Constitution belge? . . .<br/>3 points.</p> <p>17. Quelles sont les libertés qu'elle consacre? . . .<br/>3 points.</p> | <p>Je pourrais passer dans un trou une boule froide; si je lui donne beaucoup de chaleur, elle ne pourra plus passer à travers ce trou.</p> <p>Les organes principaux de la plante sont : les racines, la tige et les feuilles.</p> <p>Notre pays fut annexé à la France vers l'an 1793, par les batailles que les Français gagnèrent sur les Autrichiens à Fleurus et dans d'autres villages.</p> <p>La Constitution belge est la loi fondamentale du pays de laquelle dépendent toutes les autres.</p> <p>Ce sont : la liberté individuelle, la liberté des cultes, la liberté de la presse, la liberté d'enseignement et la liberté d'association.</p> |
|---|---|

N° 4. — 36,5 points. — Garçon, élève d'école officielle à WAVRE, de plus de 12 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

**Questions.**

**Réponses.**

- |  |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
|--|---|---|--|-------|--|----|--|---|--|-----|--|-----|--|-----|--|-----|--|----|--|---------------------------|--|-----|--|-----|--|------|--|-----|---|--|---|-----|--|---|--|--|----------|--|--|---|----|--|---|----|--|------|--|--|--------|--|------|--|--------|--|--------|--|--------|--|-----------|--|-----|--|-----------|--|
| <p>1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . . X....</p> <p>2. Quel est votre âge? . . . . . J'ai eu 15 ans le 30 Janvier</p> <p>3. Quelle est la commune que vous habitez? . . . La commune que j'habite s'appelle Wavre</p> <p>4. Quelle est la profession de vos parents? . . . Mon père est un serrurier et ma mère une ménagère</p> <p>5. On a payé 168 francs pour 17,5 mètres d'étoffe; quel est le prix de 7 1/2 mètres?<br/>5 points.</p> <p>6. Combien d'hectolitres peut contenir une citerne de 5 mètres de longueur, 2,50 mètres de largeur et 1,70 mètres de profondeur? . . .<br/>5 points.</p> <p>7. Une colonne de forme cylindrique a une hauteur de 6 mètres et une circonférence de 4,40 mètres. Cherchez : 1° la superficie de la surface courbe; 2° le volume de cette colonne?<br/>4 point.</p> | $17^m5 - \frac{168 \times 7}{16,5} = 67 \text{ f } 20$ $\frac{1}{7}$<br><table style="display: inline-table; margin-right: 20px;"> <tr><td style="text-align: right;">3</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">× 2,5</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">15</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">6</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">7,5</td><td></td></tr> </table> <table style="display: inline-table; margin-right: 20px;"> <tr><td style="text-align: right;">7,5</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">1,7</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">525</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">75</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">12,75 = 127 hectolitres 5</td><td></td></tr> </table><br><table style="display: inline-table; margin-right: 20px;"> <tr><td style="text-align: right;">4,4</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">× 6</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">26,4</td><td></td></tr> </table> <table style="display: inline-table; margin-right: 20px;"> <tr><td style="text-align: right;">4,4</td><td style="text-align: right;">2</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">4</td><td style="text-align: right;">2,9</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">0</td><td></td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">48 × 2,2</td><td></td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">4</td><td style="text-align: right;">44</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">0</td><td style="text-align: right;">44</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">4,84</td><td></td><td></td></tr> </table> <table style="display: inline-table;"> <tr><td style="text-align: right;">3,1456</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">4,81</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">125664</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">231328</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">125664</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">15,265344</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">× 6</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">91,232064</td><td></td></tr> </table> | 3 |  | × 2,5 |  | 15 |  | 6 |  | 7,5 |  | 7,5 |  | 1,7 |  | 525 |  | 75 |  | 12,75 = 127 hectolitres 5 |  | 4,4 |  | × 6 |  | 26,4 |  | 4,4 | 2 |  | 4 | 2,9 |  | 0 |  |  | 48 × 2,2 |  |  | 4 | 44 |  | 0 | 44 |  | 4,84 |  |  | 3,1456 |  | 4,81 |  | 125664 |  | 231328 |  | 125664 |  | 15,265344 |  | × 6 |  | 91,232064 |  |
| 3  |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| × 2,5  |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 15   |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 6  |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 7,5  |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 7,5  |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 1,7  |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 525  |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 75   |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 12,75 = 127 hectolitres 5  |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 4,4  |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| × 6  |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 26,4   |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 4,4  | 2   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 4  | 2,9   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 0  |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 48 × 2,2   |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 4  | 44  |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 0  | 44  |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 4,84   |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 3,1456   |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 4,81   |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 125664   |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 231328   |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 125664   |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 15,265344  |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| × 6  |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |
| 91,232064  |   |   |  |       |  |    |  |   |  |     |  |     |  |     |  |     |  |    |  |                           |  |     |  |     |  |      |  |     |   |  |   |     |  |   |  |  |          |  |  |   |    |  |   |    |  |      |  |  |        |  |      |  |        |  |        |  |        |  |           |  |     |  |           |  |

**Questions.****Réponses.**

8. Nommez les villes belges arrosées par la Meuse et faites connaître les principales industries de chacune d'elles?  
5 points.
9. Dans quels pays et sur quels cours d'eaux sont situées les villes suivantes : *Flessingue, Cologne, Vienne, Lyon, Genève*?  
2 points.
10. Comment expliquez-vous le phénomène de la succession du jour et de la nuit?  
0 point.
11. Dessinez un triangle isocèle et dites comment vous mesurez la hauteur de ce triangle?  
1 point.
12. Dessinez deux carrés dont l'un soit le double de l'autre?  
0 point.
13. Prouvez par un exemple que les corps se dilatent par la chaleur?  
5 points.
14. Nommez les organes principaux de la plante?  
5 points.
15. Vers quelle époque et la suite de quels événements notre pays fut-il annexé à la France?  
2  $\frac{1}{2}$  points.
16. Qu'est-ce que la Constitution belge?  
3 points.
17. Quelles sont les libertés qu'elle consacre?  
5 points.
- Les villes belges arrosées par la Meuse sont : Dinant qui possède des tanneries, des carrières de marbre noir et de pierres bleue Namur son industrie comprend la coutellerie, les verreries, les tanneries, carrière de marbre noir et pierres de taille. Andenne fabrique de la porcelaine, de la faïence et des pipes. Il y a des papeteries. Huy possède des tanneries, des distilleries, des fonderies et des papeteries. Liège fabrique des armes de tous genre, de la tôle, des tissus de laine. Il y a une fonderie royale de canons. Visé on construit des bateaux et il y a de la bonneterie. Maeseyek fait un commerce de cuirs.
- Flessingue est située sur l'Escaut. Cologne sur le Rhin Vienne sur le Danube Lyon au confluent de la Sône et du Rhone. Genève sur le Rhone
- La terre tournant toujours autour du soleil cela explique que quand le soleil est plus éloigné de la terre il fait jour et quand il est plus rapproché il fait nuit.
- Médiocre.*
- Mauvais.*
- Si on fait passer une boule froide dans un cercle elle passera mais si on la met chauffer elle ne passera plus.
- Les organes principaux de la plante sont : la racine, la tige, les feuilles, les fleurs, les fruits. Cela explique que les corps se dilatent.
- En 1792 par la victoire de Dumouriez la Belgique passa sous la domination française En 1794 par la victoire que les Français remportèrent sur notre pays la Belgique passa sous la domination française.
- La Constitution belge est la loi fondamentale de notre pays.
- Les libertés qu'elle consacre sont : la liberté des culte, la liberté de la presse, la liberté d'enseignement, la liberté d'association, la liberté individuelle.

N° 3. — 38,5 points. — Fille, élève d'école officielle à WAVRE,  
de plus de 12 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X...
2. Quel est votre âge? . . . . .	14 ans.
3. Quel est la commune que vous habitez? . . .	Wavre.
4. Quelle est la profession de vos parents? . . .	Entrepreneur maçon.
5. On a payé 168 francs pour 17,5 mètres d'étoffe; quel est le prix de 7 mètres? 3 points.	$168 : 17,5 = 9,60$ $9,60 \times 7 = 67,20.$
6. Combien d'hectolitres d'eau peut contenir une citerne de 3 mètres de longueur, 2,50 mètres de largeur et 1,70 mètre de profondeur. 3 points.	$4 \text{ m}^3 \times 3 \times 2,50 \times 1,70 = 12 \text{ m. cubes } 750 \text{ ou } 127 \text{ hectolitres}$ 80 litres.
7. Une colonne de forme cylindrique a une hau- teur de 6 mètres et une circonférence de 4,40 mètres. Cherchez : 1° la superficie de la surface courbe; 2° le volume de cette colonne. 3 points.	$4,40 \times 6 = 26 \text{ metres carrés } 40 \text{ décimèt. et}$ $4,40 : 3,1416 = 1,40$ $1,40 : 4 = 0,35$ $4,40 \times 0,35 = 1,54$ $1,54 \times 6 = 9 \text{ mètres cubes } 240 \text{ décimèt cubes.}$
8. Nommez les villes belges arrosées par la Meuse et faites connaître les principales industries de chacune d'elles. 3 points.	La Meuse arrose en Belgique Dinant renommé pour ses couques, Namur renommé pour ses coutelle- ries, Andenne pour ses faïenceries, Huy pour ses papeteries, Liège pour ses armes.
9. Dans quels pays et sur quels cours d'eau sont situées les villes suivantes : <i>Flessingue, Co-</i> <i>logne, Vienne, Lyon, Genève?</i> 3 points.	Flessingue en Hollande sur l'Escaut Cologne en Allemagne sur le Rhin Vienne en Autriche sur le Danube Lyon en France sur le Rhône Genève en Suisse sur le Rhône.
10. Comment expliquez-vous le phénomène de la succession du jour et de la nuit? 3 points.	En 24 heures la terre fait un tour sur elle-même; il y a donc alternativement un côté éclairé par le soleil et un côté dans l'ombre; le côté éclairé c'est le jour et le côté dans l'ombre c'est la nuit.
11. Dessinez un triangle isocèle et dites comment vous mesurez la hauteur de ce triangle? 1 1/2 point.	<i>Médiocre.</i>
12. Dessinez deux carrés dont l'un soit le double de l'autre. 0 point.	<i>Mauvais.</i>
13. Prouvez par un exemple que les corps se dilatent par la chaleur. 1/2 point.	Le bois se dilate par la chaleur.
14. Nommez les organes principaux de la plante . . . 2 points.	Les organes de la nutrition sont les racines, la tige et les branches. Les organes de la respiration sont les feuilles.
15. Vers quelle époque et à la suite de quels événe- ments notre pays fut-il annexé à la France? 1 1/2 point.	Après la bataille de Fontenoy en 1745 la Belgique fut occupée 3 ans par les Français. En 1794 après la bataille de Fleurus la Belgique fut annexée à la France.
16. Qu'est-ce que la Constitution belge? . . . . . 3 points.	La Constitution belge c'est la base des lois et des libertés qui fait des Belges le peuple le plus libre du monde.
17. Quelles sont les libertés qu'elle consacre? . . . 3 points.	Elle consacre 5 grandes libertés : la liberté de l'en- seignement, la liberté d'association, la liberté in- dividuelle, la liberté du culte et la liberté de la presse.

N° 6. — 37 points. — Fille, élève d'école officielle à ANVERS,  
de plus de 12 ans.

Écriture 2. — Orthographe 3. — Rédaction 2 1/2.

Questions.	Réponses.
1. Schrijf uwen naam en uwe voornamen . . .	X. . . . .
2. Hoe oud zijt gij? . . . . .	15 jaar geworden den 6 <sup>n</sup> December.
3. In welke gemeente woont gij? . . . . .	Ik woon in de gemeente Antwerpen.
4. Welk beroep of bedrijf oefenen uwe ouders uit?	Vader daglooner, moeder huishoudster.
5. Men heeft 168 frank betaald voor 17,5 meters stofte; hoeveel kosten 7 meters? 2 1/2 points.	Voor 17,5 m : betaald men 168 frk. $\begin{array}{r} \text{° } 1 \text{ ° } \text{ zal } \text{° } 168 \\ \text{° } 7 \text{ ° } \text{ » } \text{° } \frac{168}{17,5} \\ \hline 168 \times 7 = 61,20 \text{ frk.} \\ 1,75 \end{array}$
6. Hoeveel hectoliters water kunnen er in eenen put die 5 meters lang, 2,50 meters breed en 1,70 meter diep is? 1 1/2 point.	Een put is 3 m l. : $\times$ 2,50 m breed = 7,50 m : $7,50 \text{ vkm} \times 1,70 \text{ meters} = 7,750 \text{ kubmeters of } 7750 \text{ kd} :$ $1 \text{ kd} : = 1 \text{ l} : \text{ waters dus } 7750 \text{ l. water inhoud van dezen put.}$
7. Eene rol of cilindervormige kolom is 6 meters hoog en heeft eenen omtrek van 4,40 meters. Zoek : 1° den inhoud van de gebogene oppervlakte; 2° den kubicken inhoud dezer kolom. 1 1/2 point.	m : omtrek $4,40 \times 6 \text{ m hoog} = 26,40$ inhoud van het zijdevlak. $26,40 : 3 \frac{1}{7} \text{ of } \frac{22}{7} = \frac{9680}{7} = 13,82 \frac{6}{7} \text{ m} :$ doorm : van het gronden boven vlak (cirkel) $13,82 \frac{6}{7} : 2 = 69 \frac{13}{7}$ straal. Die vermenigd : met zich zelve; daarna met $3 \frac{1}{7}$ voor de oppervlakte van den cirkel dit 2 maal nemen 1 maal voor het boven, en 1 maal voor het ondervlakte $\frac{4840}{7} \times \frac{4840}{7} = \frac{23425600}{49} \times 3 \frac{1}{7} = \frac{22}{7} = \frac{515363200}{343} \times 2$ $\frac{1030726400}{343} = 300,5032 \frac{421}{343} \text{ m} : + 26,40 = 326,9032$ $\frac{421}{343} \text{ m. 7.}$
8. Noem de belgische steden die besproeid worden door de Maas, en geef de voornaamste nijver- heids bedrijven op, die in iedere dezer steden worden uitgeoefend. 2 1/2 points.	De Maas komt uit Frankrijk besproeit in België Dinant Namen, Hoei, Luik, Visé, en Maaseik. Dinant is gekend voor zijne lekkere koeken, men vindt in de omstreken marmergroeven. Namen, maakt sijne messen, koperwerk, en andere meta- len voorwerpen. Luik vervaardigt kanonnen, wapens geweren en heeft een koninglijke kanon- gieterij.
9. In welke landen en aan welke waterloopen liggen de volgende steden : <i>Vlissingen, Keu- len, Weenen, Lyon, Geneve</i> ? 2 1/2 points.	Vlissingen gelegen op de Schelde handeldrijvende stad van Holland Keulen stad in Duichschland Weenen aan den Donau hoofelstad van Oosten- rijk. Lyon stad in Frankrijk aan de Loire, Genève aan het meer in dien van dien naam, in Zwitzer- land.
10. Hoe legt gij de afwisseling van dag en nacht uit? 3 points.	De aarde beweegt zich op den tijd van 24 uren om hare as. Deze beweging en het schuins hangen der aarde over de zon, brengen de afwisseling van dag en nacht te weeg
11. Teeken eenen gelijkbeenigen driehoek en zeg hoe gij de hoogte van dezen driehoek meet. 2 1/2 points.	<i>Médiocre.</i> — Men meet de hoogte van eenen gelijkbee- nigen driehoek, met van het toppunt van dit vlak tot in het midden der basis eene lijn te trekken, de lengte dier lijn is de loodrechte hoogte van den driehoek.
12. Teeken twee vierkanten, het eene tweemaal zoo groot als het andere. 0 point.	<i>Mauvais.</i>
13. Bewijs met een voorbeeld dat de warmte de lichamen of voorwerpen uitzet. 2 points.	Wanneer men eene kit water op de kachel plaatst en deze verwarmt, zal men bemerken dat het water na eenigen tijd er zal uitloopen. Dit geeft

**Questions.****Réponses.**

- |   |  |
|---|--|
| <p>14. Noem de voornaamste organen of deelen der planten.<br/>3 points.</p> <p>15. Rond welk tijdstip en ten gevolge van welke gebeurtenissen werd ons land bij Frankrijk ingelijfd?<br/>2 1/2 points.</p> <p>16. Wat is de belgische Grondwet? . . . . .<br/>3 points.</p> <p>17. Welke vrijheden waarborgt zij? . . . . .<br/>5 points.</p> | <p>ons een bewijs dat het water door de warmte wordt uitgezet.</p> <p>De plant bestaat uit de wortel, de stengel, de takken, twijgjes, de bladeren, de bloemen en het zaad.</p> <p>In 1795 werd ons land, ten gevolge van den zegepraal die de Franschen op de Oosterrijkers te Fleures gewonnen hadden (1794), aan Frankrijk ingelijfd.</p> <p>De Belgische grondwet is een schrift door het nationaal Congres in 1830 opgesteld het welk aan de Belgen de vrijheden, die wij vroeger niet zoo machtig bezeten hebben, waarborgt.</p> <p>Zij behelst de vijf volgende vrijheden : de persoonlijke vrijheid, de vrijheid van godsdienst, die van het onderwijs, die van vereeniging en de drukpers vrijheid.</p> |
|---|--|

B. — *Deuxième degré. Maximum : 51 points.*

N<sup>o</sup> 1. — 51 points. — Garçon, élève d'école officielle à LEDEBERG,  
de 10 à 12 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

**Questions.**

1. Schrijf uwen naam en uwe voornamen . . . . .
2. Hoe oud zijt gij? . . . . .
3. In welke gemeente woont gij? . . . . .
4. Welk beroep of bedrijf oefenen uwe ouders uit?
5. Vermenigvuldig 8,47 met 56 . . . . .  
5 points.
6. Een voerman heeft op zijnen wagen vijf pakken geladen; het eerste weegt 146,2 kilogrammen, het tweede 88,04 kilogr., het derde 96 kilogr., het vierde 0,867 kilogr. en het vijfde 8,46 k. Zoek het gansche gewicht zijner lading?  
5 points.
7. Indien men eene som van 418 frank 40 centiemen verdeelt gelijkelijk tusschen acht arme huisgezinnen, hoeveel zal ieder huisgezin ontvangen? 5 points.
8. Hoeveel deciliteren gaan er in eenen halven decaliter? 5 points.
9. Hoeveel vierkante decimeters zijn er in eenen vierkanten meter? 5 points.
10. Noem de negen provinciën van België met hare hoofdsteden. 5 points.
11. Hoeveel luchtstreken zijn er? Waardoor onderscheiden zij zich van elkander? 5 points.
12. Teeken een parallelogram en duid met eene stippellijn de hoogte aan en eene der hockpunts lijnen of diagonalen van dien parallelogram. 5 points.
13. Teeken eenen rechthoek waarvan de breedte driemaal zoo groot zij als de hoogte.  
5 points.
14. Noem drie vleeschetende en drie herkauwende dieren. 5 points.
15. Waardoor onderscheiden zich de herkauwende dieren? 5 points.
16. Welke vorst regeerde over België na den slag van Waterloo? 5 points.
17. Wanneer en hoe is België een onafhankelijk land geworden? 5 points.
18. Welke zijn de kleuren der vaderlandsche vlag.  
3 points.

**Réponses.**

- X...
- Van den 21 mei 12 jaar oud.
- Ik woon in de stad Gent.
- Mijn vader is smid.
- $8,47 \times 56 = 504,92$
- Deze lading weegt  $146,2 + 88,04 + 96 + 0,867 + 8,46 = 356,567$  kilogrammen.
- Ieder huisgezin ontvangt:  $418,40 : 8 = 52,50$  fr
- Er gaan 50 deciliteren in eenen halven decaliter.
- Er zijn 100 vierk. decimeters in eenen vierkanten meter.
- West-Vlaanderen (Brugge) Oost-Vlaanderen (Gent) Antwerpen (Antwerpen) Limburg (Hasselt) Luik (Luik) Luxemburg (Aarlen) Namen (Namen) Henegouwen (Bergen) Brabant (Brussel)
- Er zijn 5 luchtstreken: Noorder koude en zuider koude luchtstreek, (zeer koud). Noorder en zuider gematigde- (gematigd) en de verzengende luchtstreek (brandend heet).
- Bon.
- Bon.
- De wolf, Leeuw, hond, zijn vleeschetende dieren. De koe, de geit, het schaap, zijn herkauwende dieren.
- De herkauwers onderscheiden zich bij de andere dieren, omdat ze hun eten een tweede maal herkauwen en het dan weder inzwelgen.
- Na den slag van Waterloo, waar Napoleon verslagen werd, werd bij besluit van het weener congres, België met Holland vereenigd Willem I was koning van dit schoone gewest.
- Ongelukkiglijk bleef het zoo niet. Willem I was een stijfhoofdige en hardnekkige koning. Hij schafte de jury af en de openbaarheid der tribunalen, legde, om het tekort van de schatkist in te vullen (die tot de verbazende som van twee milliards beliep) eene groote belasting op het malen en slachten strafte streng de schrijvers die zijne wetten critikeeren, men moest uitsluitelijk de vlaamsche taal gebruiken enz. maar integendeel deed hij vele kanalen graven en stichtte hier de universiteit van Gent.
- In het jaar 1850 stonden de Belgen tegen de Hollanders op en verjoegen ze uit het land op verscheidene plaatsen en België werd bij besluit van het weener congres onzijdig verklaard.
- Onze kleuren zijn zwart (aan den stok) geel (in het midden) en rood (aan het uiteinde).

N<sup>o</sup> 2. — 51 points. — Garçon, élève d'école officielle à LEDEBERG,  
de 10 à 12 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.

1. Schrijf uwen naam en uwe voornamen. . . . .
2. Hoe houd zijt gij? . . . . .
3. In welke gemeente woont gij?
4. Welk beroep of bedrijf oefenen uwe ouders uit?
5. Vermenigvuldig 8,47 met 56. . . . .  
3 points.
6. Een voerman heeft op zijnen wagen vijf pakken geladen; het eerste weegt 146,2 kilogrammen, het tweede 85,04 kilogr., het derde 96 kilogr. het vierde 0,867 kilogr., en het vijfde 8,46 kilogr. Zoek het gansche gewicht zijner lading?  
3 points.
7. Indien men eene som van 418 frank 40 centiemmen verdeelt gelijkelijk tusschen acht arme huisgezinnen, hoeveel zal ieder huisgezin ontvangen?  
3 points.
8. Hoeveel deciliters gaan er in eenen halven decaliter?  
3 points.
9. Hoeveel vierkante decimeters zijn er in eenen vierkanten meter?  
3 points.
10. Noem de negen provinciën van België met hare hoofdsteden.  
3 points.
11. Hoeveel luchtstreken zijn er? Waardoor onderscheiden zij zich van elkander?  
3 points.

Réponses.

X....  
Van den 13<sup>den</sup> April, l. l. 12 jaar.  
Ik woon te Ledeborg.  
Mijne moeder huisvrouw, mijn vader, chef manoeuvre in den atelier te Ledeborg.

$$\begin{array}{r} 8,47 - 1 \\ 56 - 0 \\ \hline 5082 \\ 2541 \\ \hline 304,92 - 0 \end{array}$$

De lading weegt

$$\begin{array}{r} 146,2 - 4 \\ 85,04 - 8 \\ 96 - 6 \\ 0,867 - 3 \\ 8,46 - 0 \\ \hline 236,567 \\ 336,567 - 3 - 3 \end{array}$$

8 huisgezinnen hebben 418. 4 fr.  
1 huisgezin heeft 418. 4 : 8 = 52.3 fr.

$\frac{1}{2}$  decaliter = 5 liters = 1 lit. 4.0 deciliters = 5 x 10 = 50 deciliters.

In eenen vierkanten meter zijn er 100 vierkante decimèters.

De negen provinciën van België zijn; West-Vlaanderen (Brugge), Oost-Vlaanderen (Gent), Antwerpen (Antwerpen), Limburg (Hasselt), Luik (Luik), Luxemburg Arlon, Namen Namur, Henegouwen Bergen en Brabant, Brussel.

Er zijn 5 luchtstreken, de Noorder-koudeluchtstreck, tusschen de Noordpoolen en de Noordpoolcirkel, de zuiderkoude luchtstreck, tusschen de zuidpool en de zuidpoolcirkel, de noordergematigde tusschen de noordpoolcirkel en de kreeftskeerkring, de zuidergematigde tusschen de Z. p. cirkel en de Steenboks keerkring, de verzengde of warme luchtstreck tusschen de bijde keerking. In de noorder en zuiderkoude l. st. is het altijd koud, sneeuw en ijs, lange nachten, weinig of niet vruchtbaar de noorder gematigde leveren, de landbouwvoortbrengselen, rozijnen, wijn, enz., in de verzengde of warme rijst, koffie, appelcienen, palmen enz.

<b>Questions.</b>	<b>Réponses.</b>
<p>12. Teeken een parallellogram en duid met eene stippellijn de hoogte aan en eene der hoekpunts lijnen of diagonalen van dien parallellogram.</p> <p style="text-align: right;">3 points.</p>	<p><i>Bon.</i></p>
<p>13. Teeken eenen rechthoek waarvan de breedte driemaal zoo groot zij als de hoogte.</p> <p style="text-align: right;">5 points.</p>	<p><i>Bon.</i></p>
<p>14. Noem drie vleeschetende en drie herkauwende dieren.</p> <p style="text-align: right;">3 points.</p>	<p>Drie vleeschetende dieren, leeuw, tijger, hond, drie herkauwende, koe, schaaap, kemel.</p>
<p>15. Waardoor onderscheiden zich de herkauwende dieren?</p> <p style="text-align: right;">5 points.</p>	<p>De herkauwende dieren onderscheiden zich dat zij hun voedsel herkauwen, het is te zeggen het een tweede maal herbijten, hunne maag bestaat uit vier deelen, deze van den kemel uit vijf, een dat water uitwaast, om zich in de woestijn te laven eenigen zijn bedekt met wol, schaaap, anderen met haar, de meesten dragen hoornen, koe, os enz.</p>
<p>16. Welke vorst regeerde over België na den slag van Waterloo?</p> <p style="text-align: right;">5 points.</p>	<p>Ons land werd na de slag van Waterloo met Noord-Nederland vereenigd en Wilhem I werd koning over dit schoon gewest.</p>
<p>17. Wanneer en hoe is België een onafhankelijk land geworden?</p> <p style="text-align: right;">5 points.</p>	<p>In 1850 werd België onafhankelijk, men speelde te Brussel in den schouwburg het stuk <i>La Muette de Portici</i>, het volk door de vaderlands-lievende liederen opgewekt, moesten van den Hollander niet meer weten. Wilhem had groote belastingen op het maaien en het slachten opgelegd een grondwet werd voorgesteld en op het gebod van Wilhem voorgedragen, de Nederlandsche taal werd alleen uitgewerkt, dit grieftte voornamelijk de Walen. Het volk liep uit den schouwburg en plunderde verscheidene huizen der Hollanders. Luik liep ook in oproer en uit al de delen des lands werden de Hollanders verjaagde (sept. 1830).</p>
<p>18. Welke zijn de kleuren der vaderlandsche vlag.</p> <p style="text-align: right;">5 points.</p>	<p>De kleuren der nationale vlag zijn, zwart, geel en rood.</p>

N° 3. — 48 points. — Garçon, élève d'école officielle à CHARLEROI,  
de 10 à 12 ans.

Écriture 2.5. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.

Réponses.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .</p> <p>2. Quel est votre âge? . . . . .</p> <p>3. Quelle est la commune que vous habitez? . .</p> <p>4. Quelle est la profession de vos parents? . .</p> <p>5. Multipliez 8,47 par 36 . . . . .<br/>3 points.</p> <p>6. Un voiturier a chargé sur sa charrette cinq colis; le premier pèse 146,2 kilogrammes, le deuxième 85,04 kilogrammes, le troisième 96 kilogrammes, le quatrième 0,867 kilogrammes et le cinquième 8,46 kilogrammes. Quel est le poids total de sa charge?<br/>5 points.</p> <p>7. Si l'on partage par parts égales une somme de 418 francs 40 centimes entre huit familles pauvres, combien recevra chaque famille?<br/>5 points.</p> <p>8. Combien y a-t-il de décilitres dans un demi-décalitre?<br/>5 points.</p> <p>9. Combien de décimètres carrés dans un mètre carré?<br/>3 points.</p> <p>10. Nommez les neuf provinces de la Belgique avec leurs chefs-lieux. . . . .<br/>5 points.</p> <p>11. Combien y a-t-il de zones? Qu'est-ce qui les distingue?<br/>5 points.</p> <p>12. Dessinez un parallélogramme et indiquez au moyen d'un pointillé la hauteur et l'une des diagonales de ce parallélogramme.<br/>2 points.</p> <p>13. Dessinez un rectangle dont la base soit triple de la hauteur.<br/>5 points.</p> <p>14. Nommez trois animaux carnassiers et trois ruminants.<br/>5 points.</p> <p>15. Qu'est-ce qui distingue les ruminants? . . . . .<br/>5 points.</p> <p>16. Qui est le prince qui a régné sur la Belgique après la bataille de Waterloo. . . . .<br/>2 points.</p> <p>17. Quand et comment la Belgique est-elle devenue indépendante?<br/>2 points.</p> <p>18. Quelles sont les couleurs du drapeau national?<br/>3 points.</p> | <p>X...</p> <p>11 ans 6 mois.</p> <p>Charleroi.</p> <p>Mon père est employé au moulin de M. X...</p> $\begin{array}{r} 8,47 \\ 36 \quad 0 \\ \hline 5082 \quad 1 \times 0 \\ 2511 \quad 0 \\ \hline 304,92 \end{array}$ <p>Le poids total de sa charge = 336k,567.</p> $\begin{array}{r} 418,40 \quad   \quad 8 \\ 40 \quad \quad 52,30 \\ \hline 48 \\ 24 \\ \hline 00 \end{array}$ <p>Chaque famille aura 52,30 frs.</p> <p>Un <math>\frac{1}{2}</math> décalitre = 5 litres. Puisqu'il faut 10 décilitres pour 5 litres il en faudra 5 fois plus = 10 décil. <math>\times 5 = 50</math> décilitres.</p> <p>Il y a 100 décim<sup>2</sup>. dans un m<sup>2</sup>.</p> <p>Flandre occ<sup>l</sup>e chef-lieu Bruges Flandre or<sup>l</sup>e chef-lieu Gand Anvers chef-lieu Anvers Limbourg chef-lieu Hasselt Liège chef-lieu Liège Luxembourg chef-lieu Arlon Namur chef-lieu Namur Hainaut chef-lieu Mons Brabant chef-lieu Bruxelles</p> <p>Il y a cinq zones: Les 2 zones glaciales se distinguent des zones tempérées. 1° Dans les premières le climat est plus froid que dans les secondes. Les zones tempérées se distinguent de la zone torride, parce que dans celle-ci il fait beaucoup plus chaud que dans les zones tempérées.</p> <p>Médiocre.</p> <p>Bon.</p> <p>Le chat Le chien et la panthère La vache, le cerf, le mouton.</p> <p>Les ruminants se distinguent 1° parce qu'ils ont 4 estomacs. 2° Ils ruminent c'est-à-dire machent sans paraître avoir rien à manger</p> <p>Guillaume.</p> <p>Après la bataille de 1850 La Belgique se souleva et repoussa les Hollandais alors plusieurs hommes courageux déclarèrent que la Belgique formerait un état indépendant.</p> <p>Rouge jaune et noir.</p> |
|--|--|

N° 4. — 48 points. — Garçon, élève d'école officielle à Tournai,  
de 10 à 12 ans.

Écriture 2.5. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X. . . . .
2. Quel est votre âge? . . . . .	Je vais avoir 12 ans au mois de juillet prochain.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . . . .	J'habite la commune de Tournai.
4. Quelle est la profession de vos parents? . . . . .	Mes parents sont chaisiers.
5. Multipliez 8,47 par 36 . . . . .	$\begin{array}{r} 8,47 \\ 36 \\ \hline 5082 \\ 2541 \\ \hline 304,92 \end{array}$
3 points.	
6. Un voiturier a chargé sur sa charrette cinq colis; le premier pèse 146,2 kilogrammes, le deuxième 85,04 kilogrammes, le troisième 96 kilogrammes, le quatrième 0,867 kilogrammes et le cinquième 8,46 kilogrammes. Quel est le poids total de sa charge?	Le poids total des 5 colis = 146,2 + 85,04 + 96 + 0,867 + 8,46 = 226,567 kilogrammes.
4 point.	$\begin{array}{r} 146,2 \\ 85,04 \\ 96,00 \\ 0,867 \\ 8,46 \\ \hline 226,567 \end{array}$
7. Si l'on partage par parts égales une somme de 418 francs 40 centimes entre huit familles pauvres, combien recevra chaque famille?	Si 8 familles ont ensemble 418,40 fr. 1 " aura 8 fois moins = $418,40 : 8 = 52,30$ fr.
3 points.	
8. Combien y a-t-il de décilitres dans un demi-décalitre?	Dans un demi-décalitre il y a 50 décilitres.
3 points.	
9. Combien de décimètres carrés dans un mètre carré?	Dans un mètre carré il y a 100 décimètres carrés.
3 points.	
10. Nommez les neuf provinces de la Belgique avec leurs chefs-lieux.	La Flandre Occidentale a pour chef-lieu Bruges; la Flandre Orientale a pour chef-lieu Gand, la province d'Anvers a pour chef-lieu Anvers, le Brabant a pour chef-lieu Bruxelles; le Limbourg a pour chef-lieu Asselt; la province de Liège a pour chef-lieu Liège; le Luxembourg a pour chef-lieu Arlon, la province de Namur a pour chef-lieu Namur et le Hainaut a pour chef-lieu Mons.
3 points.	
11. Combien y a-t-il de zones? Qu'est-ce qui les distingue?	Il y a 5 zones; les 2 zones glaciales une autour du pôle nord et l'autre autour du pôle sud; les deux zones tempérées, qui se trouvent l'une entre le cercle polaire antarctique et le tropique du capricorne; l'autre entre le cercle polaire et le tropique du Cancer, et la zone torride entre les 2 tropiques.
3 points.	
12. Dessinez un parallélogramme et indiquez au moyen d'un pointillé la hauteur et l'une des diagonales de ce parallélogramme.	Bon.
3 points.	
13. Dessinez un rectangle dont la base soit triple de la hauteur.	Bon.
3 points.	
14. Nommez trois animaux carnassiers et trois ruminants.	Le lion, le tigre, le loup; la vache, le mouton, la chèvre
3 points.	
15. Qu'est-ce qui distingue les ruminants?	Les ruminants ont un estomac à 4 poches; et ils mâchent une 2 <sup>e</sup> fois leur nourriture.
3 points.	
16. Qui est le prince qui a régné sur la Belgique après la bataille de Waterloo?	C'est le prince Guillaume de Nassau qui a régné sur la Belgique après la bataille de Waterloo.
3 points.	
17. Quand et comment la Belgique est-elle devenue indépendante?	La Belgique est indépendante depuis que Léopold I <sup>er</sup> a été nommé roi des Belges en 1831 après la révolution de 1830.
2 1/2 points	
18. Quelles sont les couleurs du drapeau national?	Les couleurs du drapeau national sont : rouge, jaune et noir.
3 points.	

N° 5. — 47.5 points. — Garçon, élève d'école officielle à SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, de 10 à 12 ans.

Écriture 2.5. — Orthographe 2.5. — Rédaction 2.5.

Questions.

Réponses.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .</p> <p>2. Quel est votre âge ? . . . . .</p> <p>3. Quelle est la commune que vous habitez ? . . .</p> <p>4. Quelle est la profession de vos parents ? . . .</p> <p>5. Multipliez 8,47 par 36 . . . . .<br/>2 points.</p> <p>6. Un voiturier a chargé sur sa charrette cinq colis; le premier pèse 146,2 kilogrammes, le deuxième 83,04 kilogrammes, le troisième 96 kilogrammes, le quatrième 0,867 kilogrammes et le cinquième 8,46 kilogrammes. Quel est le poids total de sa charge ?<br/>5 points.</p> <p>7. Si l'on partage par parts égales une somme de 418 francs 40 centimes entre huit familles pauvres, combien recevra chaque famille ?<br/>5 points.</p> <p>8. Combien y a-t-il de décilitres dans un demi-décalitre ?<br/>3 points.</p> <p>9. Combien de décimètres carrés dans un mètre carré ?<br/>5 points.</p> <p>10. Nommez les neuf provinces de la Belgique avec leur chefs-lieux.<br/>5 points.</p> <p>11. Combien y a-t-il de zones ? Qu'est ce qui les distingue ?<br/>3 points.</p> | <p>X. . . . .</p> <p>Mon âge est dix ans et un mois.</p> <p>La commune que j'habite est Saint-Josse-ten-Noode.</p> <p>La profession de mes parents est cordonnier.</p> $\begin{array}{r} 8,47 \\ 36 \\ \hline 5082 \\ 2551 \\ \hline 305,92 \end{array}$ <p>Pour chercher le poids total de sa charge je devrai additionner 146,2 plus 83,04 plus 96 plus 0,867 plus 8,46 et j'ai<br/>146,2 + 83,04 + 96 + 0,867 + 8,46 = 336,567 kil. <span style="float: right;">146,200<br/>83,040<br/>96,000<br/>0,867<br/>8,460<br/>336,567</span></p> <p>Réponse : Le poids total de sa charge est de 336,567 kilogrammes.</p> <p>Pour chercher la part de chaque famille je devrai diviser 418,40 fr. par 8 et j'ai<br/>418,40 : 8 = 52,3 fr.<br/>Réponse : Chaque famille recevra 52,30 fr. <span style="float: right;">418,40 : 8 =<br/>418,40 : 8,00 =<br/>4184 : 80 = 52,3<br/>400<br/>184<br/>160<br/>240<br/>240<br/>0</span></p> <p>Dans un demi-décalitre il y a 50 décilitres.</p> <p>Dans un mètre carré il y a 100 décimètres carrés.</p> <p>Les neufs provinces de la Belgique avec leurs chefs-lieux sont : La Flandre Occidentale, chef-lieu Bruges, la Flandre Orientale, chef-lieu Gand, la province d'Anvers, chef-lieu Anvers, la province de Limbourg chef-lieu Hasselt, la province de Liège, chef-lieu Liège, le Luxembourg, chef-lieu Arlon, le Namur, chef-lieu Namur, le Hainaut, chef-lieu Mons, le Brabant, chef-lieu Bruxelles.</p> <p>Il y a cinq zones savoir : les deux zones glaciales, les deux zones tempérées, et la zone torrides. Les zones glaciales sont celles où l'hiver dure toute l'année; les zones tempérées sont celles où il ne fait ni trop froid ni trop chaud; la zone torride est celle où l'on reçoit les rayons du soleil perpendiculairement sur la tête.</p> |
|---|---|

<b>Questions.</b>	<b>Réponses.</b>
<p>12. Dessinez un parallélogramme et indiquez au moyen d'un pointillé la hauteur et l'une des diagonales de ce parallélogramme. 5 points.</p>	<p><i>Bon.</i></p>
<p>13. Dessinez un rectangle dont la base soit le triple de la hauteur. 5 points.</p>	<p><i>Bon.</i></p>
<p>14. Nommez trois animaux carnassiers et trois ruminants. 3 points.</p>	<p>Les trois animaux carnassiers sont : le lion, le tigre et la panthère. Les trois ruminants sont : le mouton, la vache, le cerf.</p>
<p>15. Qu'est-ce qui distingue les ruminants ? 3 points.</p>	<p>Les ruminants se distinguent par quatre poches dont est composé leur estomac. Ces poches sont : la panse, le bonnet, le feuillet et la caillette.</p>
<p>16. Qui est le prince qui a régné sur la Belgique après la bataille de Waterloo ? 3 points.</p>	<p>Le prince qui a régné sur la Belgique après la bataille de Waterloo est Guillaume premier, roi des Pays-Bas.</p>
<p>17. Quand et comment la Belgique est-elle devenue indépendante ? 2 points.</p>	<p>La Belgique est devenue indépendante en 1830 par la révolution.</p>
<p>18. Quelles sont les couleurs du drapeau national ? 3 points.</p>	<p>Les couleurs du drapeau national sont : rouge, jaune et noir.</p>

N° 6. — 47,5 points. — Garçon, élève d'école officielle à BRUXELLES-NORD,  
de 10 à 12 ans.

Écriture 2. — Orthographe 2,5. — Rédaction 2,5.

Questions.	Réponses.														
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X...														
2. Quel est votre âge ? . . . . .	12 ans 1 mois et 18 jours,														
5. Quelle est la commune que vous habitez ? . . .	J'abite Bruxelles, rue X...														
4. Quelle est la profession de vos parents ? . . .	Mon père est écrivain à une maison de commerce et ma mère travaille dans la maison.														
5. Multipliez 8,47 par 36 . . . . . 5 points.	$\begin{array}{r} 8,47 \\ \times 36 \\ \hline 5082 \\ 2541 \\ \hline 304,92 \end{array}$														
6. Un voiturier a chargé sur sa charrette cinq colis; le premier pèse 146,2 kilogrammes, le deuxième 85,04 kilogrammes, le troisième 96 kilogrammes, le quatrième 0,867 kilo- grammes et le cinquième 8,46 kilogrammes. Quel est le poids total de sa charge ? 5 points.	<table border="0"> <tr><td>1<sup>er</sup></td><td>146,20 k.</td></tr> <tr><td>2<sup>ème</sup></td><td>85,040</td></tr> <tr><td>3<sup>ème</sup></td><td>96,000</td></tr> <tr><td>4<sup>ème</sup></td><td>0,867</td></tr> <tr><td></td><td>8,460</td></tr> <tr><td></td><td><hr/></td></tr> <tr><td></td><td>336,567 kilogrammes.</td></tr> </table>	1 <sup>er</sup>	146,20 k.	2 <sup>ème</sup>	85,040	3 <sup>ème</sup>	96,000	4 <sup>ème</sup>	0,867		8,460		<hr/>		336,567 kilogrammes.
1 <sup>er</sup>	146,20 k.														
2 <sup>ème</sup>	85,040														
3 <sup>ème</sup>	96,000														
4 <sup>ème</sup>	0,867														
	8,460														
	<hr/>														
	336,567 kilogrammes.														
7. Si l'on partage par parts égales une somme de 418 francs 40 centimes entre huit familles pauvres, combien recevra chaque famille ? . . . 5 points.	<table border="0"> <tr><td>418,40</td><td>  8</td></tr> <tr><td>40</td><td>52,30 fr.</td></tr> <tr><td>018</td><td></td></tr> <tr><td>16</td><td></td></tr> <tr><td>024</td><td></td></tr> <tr><td>21</td><td></td></tr> <tr><td>00</td><td></td></tr> </table> <p>Chaque famille recevra 52,30 fr.</p>	418,40	8	40	52,30 fr.	018		16		024		21		00	
418,40	8														
40	52,30 fr.														
018															
16															
024															
21															
00															
8. Combien y a-t-il de décilitres dans un demi- décalitre ? 5 points.	Il y a 50 décilitres dans un demi-décalitre.														
9. Combien de décimètres carrés dans un mètre carré ? 5 points.	Il y a 100 décimètres carrés dans un mètre carré.														
10. Nommez les neuf provinces de la Belgique avec leurs chefs-lieux ? 5 points.	Les neuf provinces de la Belgique sont. La Flandre Occidentale chef-lieu Bruges, la Flandre Orientale chef lieu Gand, la province d'Anvers chef- lieu Anvers la province de Limbourg, chef-lieu Hasselt, la province de Liège, chef-lieu Liège, la province de Luxembourg chef-lieu Arlon la provin- ce de Namur chef-lieu Namur la province de Hainaut chef lieu Mons, et la province de Bra- bant chef lieu Bruxelles.														
11. Combien y a-t-il de zones? Qu'est-ce qui les distingue? 5 points.	Il y a cinq zones, la zone glaciale du nord parce qu'il y fait très froid, la zone temperé du Nord parce qu'il y fait froid et chaud la zone torride parce qu'il y fait très chaud la zone temperée du sud parce qu'il y fait chaud et froid et la zone glaciale du sud parce qu'il y fait très froid.														

<b>Questions.</b>	<b>Réponses.</b>								
<p>12. Dessinez un parallélogramme et indiquez au moyen d'un pointillé la hauteur et l'une des diagonales de ce parallélogramme? 3 points.</p>	<p><i>Bon.</i></p>								
<p>13. Dessinez un rectangle dont la base soit triple de la hauteur? 3 points.</p>	<p><i>Bon.</i></p>								
<p>14. Nommez trois animaux carnassiers et trois ruminants? 3 points.</p>	<table border="0"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">carnassiers</td> <td>ruminants</td> </tr> <tr> <td>1<sup>er</sup> le lion</td> <td>1 le cerf</td> </tr> <tr> <td>2<sup>eme</sup> la loutre</td> <td>2 l'arcali</td> </tr> <tr> <td>3<sup>eme</sup> l'hyène.</td> <td>3 le chameau.</td> </tr> </table>	carnassiers	ruminants	1 <sup>er</sup> le lion	1 le cerf	2 <sup>eme</sup> la loutre	2 l'arcali	3 <sup>eme</sup> l'hyène.	3 le chameau.
carnassiers	ruminants								
1 <sup>er</sup> le lion	1 le cerf								
2 <sup>eme</sup> la loutre	2 l'arcali								
3 <sup>eme</sup> l'hyène.	3 le chameau.								
<p>15. Qu'est-ce qui distingue les ruminants? 3 points.</p>	<p>Les ruminants sont des animaux qui ont quatre estomacs, le pied forchu, ils ont des cornes, la femelle donne du lait. Leur chair est bonne à manger, tout est employé. Ces animaux lorsqu'ils ont maché du manger après une première déglutition ils les machent une seconde fois.</p>								
<p>16. Qui est le prince qui a régné sur la Belgique après la bataille de Waterloo? 3 points.</p>	<p>Après la bataille de Waterloo elle fut gouvernée par Guillaume de Nassau.</p>								
<p>17. Quand et comment la Belgique est-elle devenue indépendante? 1 1/2 point.</p>	<p>La Belgique fut indépendante après la révolution Belge et à cause du prince Nassau</p>								
<p>18. Quelles sont les couleurs du drapeau national? 3 points.</p>	<p>Les couleurs du drapeau national sont rouge jaune et noire.</p>								

N° 7. — 47 points. — Garçon, élève d'école officielle à CHARLEROI,  
de 10 à 12 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X...
2. Quel est votre âge? . . . . .	11 ans
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . .	Marcinelle.
4. Quelle est la profession de vos parents? . . .	Mon père est agent comptable
5. Multipliez 8,47 par 36 . . . . .	$\begin{array}{r} 8,47 \\ \times 36 \\ \hline 5082 \\ 2514 \\ \hline 304,92 \end{array}$
5 points.	$\begin{array}{r} 0 \\ 1 \times 0 \\ 0 \\ \hline 146,200 \\ + 83,040 \\ 96,000 \\ 0,867 \\ 8,460 \\ \hline \end{array}$
6. Un voiturier a chargé sur sa charrette cinq colis; le premier pèse 146,2 kilogrammes, le deuxième 83,04 kilogrammes, le troisième 96 kilogrammes, le quatrième 0,867 kilogrammes et le cinquième 8,46 kilogrammes. Quel est le poids total de sa charge? 5 points.	Le poids total est 336 k. 367 grammes
7. Si l'on partage par parts égales une somme de 418 francs 40 centimes entre huit familles pauvres, combien recevra chaque famille? 5 points.	$\begin{array}{r} 418^r 40 \quad   \quad 8 \\ 40 \quad \quad \quad   \quad 52,30 \\ \hline 018 \\ 16 \\ \hline 024 \\ 24 \\ \hline 000 \end{array}$
5 points.	Chaque famille aura 52,30 fcs
8. Combien y a-t-il de décilitres dans un demi-décalitre? 5 points.	Il y a 50 décilitres dans un demi-décalitre.
9. Combien de décimètres carrés dans un mètre carré? 0 point.	Il y a mille décimètres carrés dans un mètre carré
10. Nommez les neuf provinces de la Belgique avec leurs chefs-lieux. 5 points.	Flandre occidentale chef-lieu Bruges Flandre orientale chef-lieu Gand Province d'Anvers chef-lieu Anvers Province de Limbourg chef-lieu Hasselt. Province de Hainaut chef-lieu Mons Province de Liège chef-lieu Liège. Province de Luxembourg ch. l. Arlon Province de Namur chef-lieu Namur. Province de Brabant chef lieu Bruxelles.
11. Combien y a-t-il de zones? Qu'est-ce qui les distingue? 2 points.	Il y a aux pôles 2 zones appelées zones glaciales Entre ces zones et l'équateur, il y a 2 zones tempérées. A l'équateur, c'est la zone torride.
12. Dessinez un parallélogramme et indiquez au moyen d'un pointillé la hauteur et l'une des diagonales de ce parallélogramme. 5 points.	Bon.
13. Dessinez un rectangle dont la base soit triple de la hauteur. 5 points.	Bon.
14. Nommez trois animaux carnassiers et trois ruminants. 5 points.	Le lion, le tigre, la panthère. Le bœuf, le cerf, le mouton.
15. Qu'est-ce qui distingue les ruminants? . . . 5 points.	Les ruminants ont quatre estomacs qui sont la panse, le bonnet, le feuillet et la caillette. Ils font remonter la nourriture dans la bouche pour la mâcher.
16. Qui est le prince qui a régné sur la Belgique après la bataille de Waterloo? 5 points.	Elle fut donnée à la Hollande. Ce fut Guillaume, roi de Hollande, qui la gouverna.
17. Quand et comment la Belgique est-elle devenue indépendante? 5 points.	En 1830 elle se souleva et reconquit sa liberté et repoussa tous les Hollandais qui se trouvaient dans notre pays.
18. Quelles sont les couleurs du drapeau national? 5 points.	Rouge, jaune et noir.

N° 8. — 45,5 points. — Garçon, élève d'école officielle à BRUXELLES-SUD,  
de 10 à 12 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms. . . . .	X...
2. Quel est votre âge? . . . . .	J'aurai 12 ans le 27 juin.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . .	J'habite la commune de S <sup>t</sup> Gilles.
4. Quelle est la profession de vos parents? . . .	Mon père est ouvrier ajusteur; ma mère est journalière.
5. Multipliez 8,47 par 56. . . . . 5 points.	Je multiplie 8,47 par 56 en multipliant comme s'ils étaient entiers mais séparer sur le produit autant de chiffres décimaux qu'il y en a dans le nombre décimal, c'est-à-dire deux. Exemple : <div style="text-align: right; margin-left: 20px;"> <math display="block">\begin{array}{r} 8,47 \\ \times 56 \\ \hline 5082 \\ 2841 \\ \hline 304,92 \end{array}</math> </div>
6. Un voiturier a chargé sur sa charrette cinq colis; le premier pèse 146,2 kilogrammes, le deuxième 85,04 kilogrammes, le troisième 96 kilogrammes, le quatrième 0,867 kilogrammes et le cinquième 8,46 kilogrammes. Quel est le poids total de sa charge? 5 points.	Le 1 <sup>er</sup> colis 146,2 kilogrammes, le 2 <sup>e</sup> 85,04 kilogrammes, le 3 <sup>e</sup> 96 kilogr., le 4 <sup>e</sup> 0,867 kilogr., et le 5 <sup>e</sup> 8,46 kilogr., ils pèsent donc ensemble 146,2 k. + 85,04 k. + 96 k. + 0,867 k. + 8,46 k. = 556,567 kilogrammes.
7. Si l'on partage par parts égales une somme de 418 francs 40 centimes entre huit familles pauvres, combien recevra chaque famille? 5 points.	Une somme de 418,40 doit être partagée entre 8 familles; chaque famille aura la 8 <sup>e</sup> partie ou $418,40 : 8 = 52,30$ francs.
8. Combien y a-t-il de décilitres dans un demi-décilitre? 5 points.	Dans un demi-décilitre, il y a 50 décilitres.
9. Combien de décimètres carrés dans un mètre carré? 5 points.	Dans un mètre carré, il y a 100 décimètres carrés.
10. Nommez les neuf provinces de la Belgique avec leurs chefs-lieux. 5 points.	La Flandre occidentale chef-lieu Bruges, la Flandre orientale Gand, la province d'Anvers Anvers, le Limbourg Hasselt, la province de Liège Liège, le Luxembourg Arlon, la province de Namur Namur, le Hainaut Mons, le Brabant Bruxelles.
11. Combien y a-t-il de zones? Qu'est-ce qui les distingue? 5 points.	Il y a cinq zones. La 1 <sup>re</sup> se distingue par les dunes, le Furne-Ambacht, les polders, la Flandre sablonneuse, le pays de Waes et la Campine; la 2 <sup>e</sup> par la Flandre limoneuse, le Hainaut, le Brabant, le Hageland et la Hesbaye; la 3 <sup>e</sup> par l'entre-sambre et Meuse, le condroz et le pays de Herve. Les autres n'ont pas de distinctions particulières.
12. Dessinez un parallélogramme et indiquez au moyen d'un pointillé la hauteur et l'une des diagonales de ce parallélogramme. 5 points.	Bon.
13. Dessinez un rectangle dont la base soit triple de la hauteur. 2 1/3 points.	Médiocre.
14. Nommez trois animaux carnassiers et trois ruminants. 5 points.	Le lion, le tigre et le chat. Le renne, le cerf et la vache.
15. Qu'est-ce qui distingue les ruminants? . . . 5 points.	Ce qui distingue les ruminants : c'est leur estomac à quatre poches et qu'ils mâchent deux fois les aliments.
16. Qui est le prince qui a régné sur la Belgique après la bataille de Waterloo? 3 points.	Le prince qui a régné sur la Belgique après la bataille de Waterloo est Guillaume de Nassau.
17. Quand et comment la Belgique est-elle devenue indépendante? 2 points.	La Belgique est devenue indépendante par la révolution qu'il a eu lieu en 1850.
18. Quelles sont les couleurs du drapeau national? 5 points.	Les couleurs du drapeau national sont : le rouge, le jaune et le noir.

N<sup>o</sup> 9. — 49 points. — Fille, élève d'école officielle à ANVERS,  
de 10 à 12 ans.

Écriture 2. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Schrijf uwen naam en uwe voornamen . . .	X...
2. Hoe oud zijt gij? . . . . .	ik ben 12 jaar van 3 Januarië 1885
3. In welke gemeente woont gij? . . . . .	ik woon in de gemeente Antwerpen.
4. Welk beroep of bedrijf oefenen uwe ouders uit?	Mijn vader is klerk op een stijfjel fabriek
5. Vermenigvuldig 8,47 met 36 . . . . . 5 points.	$8,47 \times 36 = \begin{array}{r} 8,47 \\ \times 36 \\ \hline 5082 \\ 2541 \\ \hline 304,92 \end{array}$
6. Een voerman heeft op zijnen wagen vijf pakken geladen; het eerste weegt 146,2 kilogrammen, het tweede 85,04 kilogr., het derde 96 kilogr., het vierde 0,867 kilogr. en het vijfde 8,46 k. Zoek het gansche gewicht zijner lading? 5 points.	<p>Het eerste pak weegt 146,200 kilogrammen.</p> <p>» tweede » 85,040 »</p> <p>» derde » 96,000 »</p> <p>» vierde » 0,867 »</p> <p>» vijfde » 8,460 »</p> <p>Het weegt 336,567 . . . te samen.</p>
7. Indien men eene som van 418 frank 40 centiemen verdeelt gelijkelijk tusschen acht arme huisgezinnen, hoeveel zal ieder huisgezin ontvangen? 5 points.	8 arme huisgezinnen hebben 418,40
8. Hoeveel deciliters gaan er in eenen halven decaliter? 5 points.	1 arm huisgezin heeft $\frac{418,40}{8} = 52,30$ f.
9. Hoeveel vierkante decimeters zijn er in eenen vierkanten meter? 5 points.	In 1 liter zijn 10 deciliters in 5 liters of $\frac{1}{2}$ decaliter zijn $10 \times 5 = 50$ deciliters.
10. Noem de negen provincien van België met hare hoofdsteden? 5 points.	In eenen vierkanten meter zijn 100 <input type="checkbox"/> decimeters, want er zijn 10 <input type="checkbox"/> decim. in de lengte en 10 in de breedte dus $10 \times 10 = 100$ <input type="checkbox"/> decimeters.
11. Hoeveel luchtstreken zijn er? Waardoor onderscheiden zij zich van elkander? 5 points.	West-Vlaanderen hoofdplaats Brugge Oost Vlaanderen hoofdplaats Gend Antwerpen hoofdplaats Antwerpen Limburg hoofdplaats Hasselt Brabant hoofdplaats Brussel Luik hoofdpl. ats Luik Henegouwen hoofdplaats Bergen Namen hoofdplaats Namen en Luxembourg hoofdplaats Arlon.
12. Teeken een parallelogram en duid met eene stippellijn de hoogte aan en eene der hoekpunts lijnen of diagonalen van dien parallelogram. 2 points.	Er zijn 5 luchtstreken De eene de verzengde luchtstrel is zeer warm, de noordelijke en zydelijke gematigde luchtstreek is gematigd warm, de noordelijke bevrozene luchtstreek even als de zuidelijke is zeer koud.
13. Teeken eenen rechthoek waarvan de breedte driemaal zoo groot zij als de hoogte. 5 points.	<i>Médiocre.</i>
14. Noem drie vleeschetende en drie herkauwende dieren. 5 points.	<i>Bon.</i>
15. Waardoor onderscheiden zich de herkauwende dieren? 5 points.	De drij vleescheters zijn, de leeuw, de tijger en wolf de drij herkauwende dieren zijn, de koe, het schaap, en de geit.
16. Welke vorst regeerde over België na den slag van Waterloo? 5 points.	De herkauwende dieren onderscheiden zich van de omdat zij het voedsel dat ze reeds genuttigd hebben, wederom uit de maag doen komen en het nogmaals kauwen.
17. Wanneer en hoe is België een onafhankelijk land geworden? 5 points.	Na den slag van Waterloo werd België met holland vereenigd, onder den septer van Willem I.
18. Welke zijn de kleuren der vaderlandsche vlag? 5 points.	In 1850 na de omwenteling is België een onafhankelijk land geworden, en kreeg voor koning Leopold I.
	De kleuren der vaderlandsche vlag zijn. Rood, geel en zwart.

N<sup>o</sup> 10. — 45.5 points. — Fille, élève d'école officielle à OSTENDE,  
de 10 à 12 ans.

Écriture 2.5. — Orthographe 2.5. — Rédaction 2.

Questions.	Réponses.
1. Schrijf uwen naam en uwe voornamen . . .	X. . . .
2. Hoe oud zijt gij? . . . . .	elf jaar
3. In welke gemeente woont gij? . . . . .	Mariakerke.
4. Welk beroep of bedrijf oefenen uwe ouders uit?	Mijn vader is goudsmid.
5. Vermenigvuldig 8,47 met 56? . . . . .	$\begin{array}{r} 8,47 \\ \times 56 \\ \hline 5082 \\ 2841 \\ \hline 304,92 \end{array}$
5 points.	
6. Een voerman heeft op zijnen wagen vijf pakken geladen; het eerste weegt 146,2 kilogrammen, het tweede 85,4 kilog., het derde 96 kilogr., het vierde 0,867 kilog., en het vijfde 8,46 kilogr. Zoek het gansche gewicht zijner lading? . . . . .	Als een voerman vijf pakken heeft en dat het eerste 146,2 k. het 2 <sup>de</sup> 85,4 k. het 3 <sup>de</sup> 96 k. het 4 <sup>de</sup> 0,867 k. en het 5 <sup>de</sup> 8,46 k. weegt dan zal hij in alles 146,2 + 85,4 + 96 + 0,867 + 8,46 = 336,567 kilogram lading dat hij in alles mede heeft
5 points.	
7. Indien men eene som van 418 frank 40 centiemen verdeelt gelijkelijk tusschen acht arme huisgezinnen, hoeveel zal ieder huisgezin ontvangen? . . . . .	$\begin{array}{r} 418,40 \\ 40 \overline{) 418,40} \\ \underline{40} \phantom{00} \\ 18 \phantom{00} \\ \underline{16} \phantom{00} \\ 24 \phantom{00} \\ \underline{24} \phantom{00} \\ 00 \end{array}$
5 points.	52,30 frs dat ieder armen heeft.
8. Hoeveel deciliteren gaan er in eenen halven decaliter? . . . . .	Er zijn 50 deciliteren in eenen halven decaliter omdat een decaliter gelijk is aan 100 deciliteren dus den halv van 100 is 50.
5 points.	
9. Hoeveel vierkante decimeters zijn er in eenen vierkanten meter? . . . . .	In een vierkante meter zijn er honderd vierkante decimeters.
5 points.	
10. Noem de negen provincien van België met hare hoofdsteden? . . . . .	West Vlaanderen hoofdstad Brugge. Oost Vlaanderen hoofdstad Gent. Antwerpen hoofdstad Antwerpen. Brabant hoofdstad Brabant. Namen hoofdstad Namen. Luik hoofdstad Luik. Luxemburg hoofdstad Arlon. Limburg hoofdstad Hasselt. Hainouwen hoofdstad Brussel.
5 points.	
11. Hoeveel luchtstreken zijn er? Waardoor onderscheiden zij zich van elkander? . . . . .	Her zijn 5 luchtstreken te weten : 2 koude twee gematende en een warm luchtstreken.
5 points.	
12. Teeken een Parallelogram en duid met eene stippelijne de hoogte aan en eene des hoekpunts lijnen of diagonalen van dien parallelogram? . . . . .	<i>Mémoires.</i>
2 points.	
13. Teeken een rechthoek waarvan de breedte driemaal zoo groot is als de hoogte? . . . . .	<i>Mémoires.</i>
2 1/2 points.	
14. Noem drie vleeschetende en drie erkauwende dieren? . . . . .	de hond, de kat en den wolf zijn vleeschetende dieren. De koe, het schaap en de geit zijn herkauwende dieren.
5 points.	
15. Waardoor onderscheiden zich de herkauwende dieren? . . . . .	Men onderscheiden zich de herkauwers dat zij zoogdieren zijn dat zij twee maal hun eten herkauwen dat zij gespleten hoeven hebben dat zij vier zakken hebben te weten : de pens de muls de boekpens en de leb.
5 points.	
16. Welken vorst regeerde over België na den slag van Waterloo? . . . . .	Na den slag van Waterloo regeerde men Willem I.
5 points.	
17. Wanneer en hoe is België een onafhankelijk land geworden? . . . . .	In 1830 is België een onafhankelijk land geworden.
1 point.	
18. Welke zijn de kleuren der vaderlandsche vlag? . . . . .	De kleuren der vaderlandsche vlag zijn zwart geel en rood.
5 points.	

N° 11. — 47.5 points. — Garçon, élève d'école privée à LA LOUVIÈRE.  
de 10 à 12 ans.

Écriture 2. — Orthographe 1.5. — Rédaction 2.5.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X....
2. Quel est votre âge ? . . . . .	11 ans et 2 mois.
3. Quelle est la commune que vous habitez ? . . .	La commune de la Louvière.
4. Quelle est la profession de vos parents ? . . .	Ma mère est ménagère et mon père est machiniste.
5. Multipliez 8,47 par 56 . . . . . 5 points.	$8,47 \times 56 = 501,92$ .
6. Un voiturier a chargé sur sa charrette cinq colis ; le premier pèse 146,2 kilogrammes, le deuxième 83,04 kilogrammes, le troisième 96 kilogrammes, le quatrième 0,867 kilogrammes et le cinquième 8,46 kilogrammes. Quel est le poids total de sa charge ? 5 points.	Le poids total de sa charge est de $146,2 \text{ k} + 83,04 \text{ k} + 96 \text{ k} + 0,867 \text{ k} + 8,46 \text{ k} = 536,567 \text{ k}$ .
7. Si l'on partage par parts égales une somme de 418 francs 40 centimes entre huit familles pauvres, combien recevra chaque famille ? 5 points.	Chaque famille recevra $418,40 \text{ fr} : 8 = 52,30$ .
8. Combien y a-t-il de décilitres dans un décalitre ? 5 points.	Dans un demi décalitre il y a 50 décilitres.
9. Combien de décimètres carrés dans un mètre carré ? 5 points.	Dans un mètre carrés il y a 100 décimètres carrés.
10. Nommez les neuf provinces de la Belgique avec leurs chefs-lieux. 5 points.	Les neuf provinces de la Belgique sont : la province de Hainaut chef lieu Mons la Flandre Occidentale chef lieu Bruges la Flandre Orientale chef lieu Gand la province d'Anvers chef lieu Anvers la province du Limbourg chef lieu Hasselt la province de Liège chef lieu Liège la province du Luxembourg chef lieu Arlon la province de Namur chef lieu Namur la province de Brabant chef lieu Bruxelles.
11. Combien y a-t-il de zones ? Qu'est ce qui les distingue ? 1 1/2 point.	Il y a 2 zones la zone glaciale arctique il fait froid et la zone glaciale antarctique il fait froid la zone tempérée qui est au nord il fait plus chaud la zone tempérée qui est au sud il fait chaud.
12. Dessinez un parallélogramme et indiquez au moyen d'un pointillé la hauteur et l'une des diagonales de ce parallélogramme. 5 points.	Bon.
13. Dessinez un rectangle dont la base soit le triple de la hauteur. 5 points.	Bon.
14. Nommez trois animaux carnassiers et trois ruminants ? 5 points.	Le lion le tigre le chien. La vache la chèvre le mouton.
15. Qu'est-ce qui distingue les ruminants ? . . . 5 points.	Les ruminants ont 4 estomac.
16. Qui est le prince qui a régné sur la Belgique après la bataille de Waterloo. 5 points.	Le prince qui a régné après la bataille de Waterloo est le prince d'Orange.
17. Quand et comment la Belgique est-elle devenue indépendante. 2 points.	La Belgique est devenue indépendante en 1831 après une grande révolution.
18. Quelles sont les couleurs du drapeau national ? 5 points.	Les couleurs du drapeau national sont : noir, jaune, et rouge.

N° 12. — 45.5 points. — Garçon, élève d'école privée à LEDEBERG,  
de 10 à 12 ans.

Écriture 2. — Orthographe 2.5. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Schrijf uwen naam en uwe voornamen . . . .	X . . . .
2. Hoe oud zijt gij? . . . . .	12 jaren.
5. In welke gemeente woont gij? . . . . .	Ledeberg.
4. Welk beroep of bedrijf oefenen uwe ouders uit?	Mijn vader is donderspil plaatsr.
5. Vermenigvuldig 8,47 met 56 . . . . . 5 points.	$8,47 \times 56 = 504,92.$
6. Een voerman heeft op zijnen wagen vijf pakken geladen; het eerste weegt 146,2 kilogrammen, het tweede 85,04 kilogr., het derde 96 kilogr., het vierde 0,867 kilogr. en het vijfde 8,46 k. Zoek het gansche gewicht zijner lading? 5 points.	Het gewicht zijner lading is 556,867 kilogr.
7. Indien men eene som van 418 frank 40 centiemen verdeelt gelijkelijk tussehen acht arme huisgezinnen, hoeveel zal ieder huisgezin ontvangen? 5 points.	Ieder huisgezin zal 52,50 fr hebben
8. Hoeveel decililiters gaan er in eenen halven decaliter? 5 points.	Er gaan 50 decilit. in eenen halven decalit.
9. Hoeveel vierkante decimeters zijn er in eenen vierkanten meter? 5 points.	Er zijn 100 vierkante decim. in een $\square$ met.
10. Noem de negen provinciën van België met hare hoofdsteden. 5 points.	De provinciën en hoofdsteden zijn West-Vlaanderen hoofstad Brugge. Oost Vl. hoofstad Gent. Antwerpen hoofstad Antwerpen. Limburg hoofstad Hasselt Luik hoofstad Luik. Luxemburg hoofstad Arlon. Namen hoofstad Namen. Henegouwen hoofstad Bergen. Brabant hoofstad Brussel.
11. Hoeveel luchtstreken zijn er? Waardoor onderscheiden zij zich van elkander? 4 point.	Er zijn 5 luchtstreken.
12. Teeken een parallelogram en duid met eene stippellijn de hoogte aan en eene der hoekpunts lijnen of diagonalen van dien parallelogram. 5 points	<i>Bon.</i>
13. Teeken eenen rechthoek waarvan de breedte driemaal zoo groot zij als de hoogte. 5 points.	<i>Bon.</i>
14. Noem drie vleeschetende en drie herkauwende dieren. 5 points.	Den hond, den tijger, en den leeuw. de koe, het schaap de geit.
15. Waardoor onderscheiden zich de herkauwende dieren? 5 points.	De herkauwers onderscheiden zich door dat zij hun eten 2 maal knouwen.
16. Welke vorst regeerde over België na den slag van Waterloo? 5 points.	Belgie werd door Willem den I koning van Holland waar Belgie met vereenigd was geregeerd.
17. Wanneer en hoe is België een onafhankelijk land geworden? 4 point.	Belgie is in het jaar 1850 onafhankelijk geworden.
18. Welke zijn de kleuren der vaderlandsche vlag? 5 points.	De kleuren der vaderlandsche vlag zijn zwart geel en rood.

C. — *Premier degré Maximum : 51 points.*

N<sup>o</sup> 1. — 51 points — Garçon, élève d'école officielle à GAND,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Schrijf uwen naam en uwe voornamen . . .	X...
2. Hoe oud zijt gij? . . . . .	Ik ben 10 jaren oud
3. In welke gemeente woont gij? . . . . .	Ik woon te Gent
4. Tel te zamen $34 + 7 + 86$ . . . . . 5 points.	$34 + 7 + 86 = 127$
5. Hoeveel is $6 \times 7$ ; $8 \times 5$ ; $7 \times 8$ ? . . . . . 3 points.	$6 \times 7 = 42$ ; $8 \times 5 = 40$ ; $7 \times 8 = 56$
6. Wat is het vierde gedeelte van 32, het derde gedeelte van 27? . . . . . 3 points.	Het vierde gedeelte van 32 is 8 en het derde gedeelte van 27 is 9.
7. Karel krijgt van zijnen vader 45 centiem en van zijne moeder 54 centiem; hoeveel heeft hij te kort om eenen frank te hebben? 3 points.	Karel zal 21 centimen te kort hebben om eenen frank te hebben.
8. Hoeveel meters zijn er in 8 decameters? . . . . . 3 points.	In 8 decameters zijn er tachtich meters.
9. Hoe heet het tiende gedeelte van eenen liter? 3 points.	Het tiende gedeelte van een liter is eenen deciliter.
10. Hoe heet het land dat wij bewonen? . . . . . 3 points.	Het land dat wij bewonen heet België.
11. In welk werelddeel is ons land gelegen? . . . . . 3 points.	Ons land is in Europa gelegen.
12. Teeken eenen rechten hoek en eenen stompen hoek. . . . . 3 points.	Bon.
13. Trek twee evenwijdige of gelijklopende schuinsche lijnen. . . . . 3 points.	Bon.
14. Noem vier tamme zoogdieren . . . . . 3 points.	Het paard, De koe, het varken, de geit.
15. Noem vier vogels . . . . . 3 points.	De arend, de pelikaan de zwaluw en de duif
16. Noem vier visschen . . . . . 3 points.	De snoek, de blick, de paling, de karpel.
17. Waardoor onderscheiden zich de vogels van de visschen? . . . . . 3 points.	De vogels onderscheiden zich van de visschen, dat het lichaam der vogels bedekt is met pluimen en dat der visschen met schubben. Het bloed der vogels is warm en dat der visschen koud. De visschen ademen door kiewen en de vogels bij midder van longen

N° 2. — 50 points. — Garçon, élève d'élève officielle à SAINT-JOSSE-TEN-NOODE,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X....
2. Quel est votre âge? . . . . .	J'ai 9 ans.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . .	S <sup>t</sup> Josse ten Noode.
4. Additionnez $54 + 7 + 86$ . . . . .	$54 + 7 + 86 = 127$ .
5 points.	
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 5$ , $7 \times 8$ ? . . .	$6 \times 7 = 42$ , $8 \times 5 = 40$ , $7 \times 8 = 56$ .
5 points.	
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . . .	Le quart de 32 est 8 Le tiers de 27 est 9.
5 points.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc?	Il a reçu de son père 45 centimes de sa mère 54 Il aura en tout $45 + 54 = 79$ Il lui man- quera $100 - 79 = 21$ centimes.
5 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres?	Dans 8 décamètres il y a 81 mètres.
5 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre?	La dixième partie du litre s'appelle décilitre.
5 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? .	La Belgique.
5 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays?	Notre pays est situé dans l'Europe.
5 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus. .	Bon.
5 points.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles? . .	Bon.
5 points.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques. .	Le cheval, le chien, le chat, la chèvre.
5 points.	
15. Nommez quatre oiseaux. . . . .	Le pigeon, l'aigle, le hibou, le vautour.
5 points.	
16. Nommez quatre poissons. . . . .	Le brochet, le hareng, la baleine, le requin.
$2 \frac{1}{2}$ points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons?	Les oiseaux ont des ailes un bec des plumes et deux pattes Les poissons ont des écailles, des nageoires
$2 \frac{1}{2}$ points.	

N° 3. — 50 points. — Garçon, élève d'école officielle à Ixelles,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 2  $\frac{1}{2}$ . — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X...
2. Quel est votre âge? . . . . .	10 ans.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . .	La commune d'Ixelles.
4. Additionnez $54 + 7 + 86$ ? . . . . .	127.
3 points.	
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 5$ , $7 \times 8$ ? . . .	42, 40, 56.
3 points	
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . . .	8, 9.
3 points.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc?	Il manque 21 cent.
3 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres?	Il y 80 mètres
3 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre?	Le décilitre.
3 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons?	La Belgique
3 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays?	Dans l'Europe.
3 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . .	Bon.
3 points.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . .	Bon.
3 points.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques . .	La vache, le porc, la chèvre, le mouton.
3 points.	
15. Nommez quatre oiseaux. . . . .	Le faucon, l'oie, le canard, le cygne.
3 points.	
16. Nommez quatre poissons . . . . .	Le hareng, le turbot, la carpe, le brochet.
3 points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons?	Que les oiseaux vivent dans l'air et les poissons dans l'eau, le sang de l'oiseaux est chaud tandis que le poisson a le sang froid.
2 $\frac{1}{2}$ points.	

N° 4. — 49 points. — Garçon, élève d'école officielle à TOURNAI,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X...
2. Quel est votre âge? . . . . .	Mon âge est 9 ans et demie.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . .	La ville de Tournai.
4. Additionnez 54 + 7 + 86 . . . . .	= 127.
3 points.	
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 5$ , $7 \times 8$ ? . . .	42, 40, 56.
3 points.	
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . . .	Le quart de 32 est 8. Le tiers de 27 est 9.
3 points.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc?	Charles a reçu en tout 45 centimes + 54 centimes = 79 centimes. Il lui manque pour avoir un franc 100 centimes — 79 centimes = 21 centimes.
3 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décimètres?	Dans 8 décim. il y a 80 m.
3 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre?	Le dixième du litre est le décilitre.
3 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? .	Le nom du pays que nous habitons est Belgique.
3 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays?	Notre pays est situé dans l'Europe.
3 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . .	Bon.
3 points.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . .	Bon.
3 points.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . .	Le cheval, la vache, l'âne et le chien
3 points.	
15. Nommez quatre oiseaux. . . . .	L'autruche, l'aigle, la perdrix et la pouté.
3 points.	
16. Nommez quatre poissons . . . . .	Le requin, l'anguille, la morue et le brochet.
3 points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons?	C'est-ce que les oiseaux volent dans l'air et les poissons nagent dans l'eau.
1 point.	

N° 5. — 49 points. — Garçon, élève d'école officielle à ENSIVAL,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 2 1/2. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X...
2. Quel est votre âge? . . . . .	J'aurais 10 ans au mois d'août.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . .	J'abite la commune d'Ensival.
4. Additionnez $54 + 7 + 86$ . . . . . 5 points.	$54 + 7 + 86 = 127$ .
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 5$ , $7 \times 8$ ? . . . . . 5 points.	$6 \times 7 = 42$ , $8 \times 5 = 40$ , $7 \times 8 = 56$ .
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . . . 5 points.	Le quart de 32 est 8 le tiers de 27 est 9.
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc? 5 points.	$84 + 34 = 79$ Si Charles a reçu 0,45 frs de son père et 0,34 frs $100 - 79 = 21$ de sa mère il a donc 0,45 frs + 0,34 frs = 0,79 frs. Si il a 0,19 frs il lui manque donc pour avoir 1 francs $1 - 0,79 = 0,21$ franc.
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres? 5 points.	Dans 8 decamètres il y a 80 mètres.
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre? 5 points.	La dixieme partie du litre s'appelle decilitre.
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? . 5 points.	Le nom du pays que nous habitons est la Belgique.
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays? 5 points.	Notre pays est situé dans L'Europe.
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . . 5 points.	Bon.
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . . 5 points.	Bon.
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . . 5 points.	La vache, le cheval, la brebis, le mouton.
15. Nommez quatre oiseaux . . . . . 5 points.	Le hiboux, l'aigle, le vautour, le moineau.
16. Nommez quatre poissons . . . . . 5 points.	Le hareng la truite la morue l'épinoche.
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons? 1 1/2 point.	Les oisiseaux ont des ailes et les poissons n'en ont pas les ailes sont remplacées par des nagoires avec ceux-ci ils s'en servent pour nager.

N° 6. — 49 points. — Garçon, élève d'école officielle à ENSIVAL,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 2  $\frac{1}{2}$ . — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X...
2. Quel est votre âge ? . . . . .	mon âge est 9 $\frac{1}{2}$ et deux mois.
3. Quelle est la commune que vous habitez ? . . .	J'habite la commune d'Ensival.
4. Additionnez $54 + 7 + 86$ . . . . .	la réponse est 127.
3 points.	
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 5$ , $7 \times 8$ ? . . . . .	$6 \times 7 = 42$ . — $8 \times 5 = 40$ . — $7 \times 8 = 56$ . —
3 points.	
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27 ? . . . . .	le quart de 32 est 8 le tiers de 27 est 9.
3 points.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc ?	Si Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 c. il lui faudra encore 21 centimes pour avoir un franc.
3 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres ?	dans 8 décamètres il y a 80 mètres.
3 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre ?	La dixième partie du litre s'appelle un décilitre.
3 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons ? . .	Le nom du pays que nous habitons est la Belgique.
3 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays.	Notre pays est situé dans l'Europe.
3 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . . .	Bon.
3 points.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . . .	Bon.
3 points.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . . .	Le bœuf, le cheval, le mouton, la vache sont des mammifères domestique.
3 points.	
15. Nommez quatre oiseaux. . . . .	L'hirondelle, le hibou, l'aigle, le rossignole sont des oiseaux.
3 points.	
16. Nommez quatre poissons . . . . .	Le hareng, la sardine, l'écrevisse, la truite.
2 $\frac{1}{2}$ points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons ?	Les oiseaux se distinguent des poissons à cause de leurs ailes, de leur bec, et de leurs pattes.
2 points.	

N° 7. — 48.5 points. — Garçon, élève d'école officielle à SAINT-JOSSE-TEN-NOODE,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X....
2. Quel est votre âge? . . . . .	10 ans.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . .	La commune ou j'habite est St-Josse-ten-Noode.
4. Additionnez $54 \times 7 \times 86$ . . . . .	$54 + 7 + 86 = 127$ .
5 points.	
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 5$ , $7 \times 8$ ? . . . . .	$6 \times 7 = 42$ . $8 \times 5 = 40$ . $7 \times 8 = 56$ .
5 points.	
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . . . . .	Le quart de 32 est 8. Le tiers de 27 est 9.
5 points.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc?	Il a reçu de son père 45 centimes de sa mère 34 il entout reçu 79 cent donc 100 cent — 79 c = 21 cent
5 points.	Réponse Il lui manque encore 21 centimes.
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres?	Dans 8 décamètres il y a 80 mètres.
5 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre?	La dixième partie du litre est un décilitre.
5 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? . . .	Le nom du pays ou nous habitons s'apelle la Belgique.
5 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays.	Notre pays est dans l'Europe
5 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . . .	Bon.
5 points.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . . . .	Bon.
5 points.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . . . .	La vache, la Chèvre, le mouton le Cheval.
5 points.	
15. Nommez quatre oiseaux . . . . .	L'hirondelle, le moineau le perroquet, la pie.
5 points.	
16. Nommez quatre poissons. . . . .	le brochet le diodon le hareng le saumon.
5 points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons?	Que les poissons ne savent pas voler et que les oiseaux savent pas rester dans l'eau comme les poissons.
$\frac{1}{2}$ point.	

N° 8. -- 48 points. — Garçon, élève d'école officielle à SCHAEERBEEK,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 2 1/2. — Rédaction 2 1/2.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X....
2. Quel est votre âge? . . . . .	J'ai 9 1/2 ans
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . . . .	J'habite St Josse ten Noode
4. Additionnez 34 + 7 + 86 . . . . .	34 + 7 + 86 = 127
5 points.	
5. Combien font 6 × 7, 8 × 5, 7 × 8? . . . . .	6 × 7 = 42, 8 × 5 = 40, 7 × 8 = 56
5 points.	
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . . . . .	Le quart de 32 est 8, 1/3 de 27 est 9
3 points.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc?	Solutions Charles a reçu (perc) 0,45 fr de sa mere 0,54 fr il aura 0,45 + 0,54 = 0,99 fr. il lui manquera 1,00 — 0,99 = 0,01 fr R <sup>ps</sup> il lui manque 0,01 fr
3 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres?	dans 8 décam il y a 80 m <sup>2</sup>
3 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre?	La dixieme partie du litre sappelle décilitre
3 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? . . . . .	Nous habitons la Belgique
5 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays? . . . . .	L'Europe
5 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . . . . .	Bon.
5 points.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . . . .	Bon.
5 points.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . . . .	Le chat le chien Le cheval la vache
5 points.	
15. Nommez quatre oiseaux . . . . .	Le paon l'aigle le hiboux la fauvette
5 points.	
16. Nommez quatre poissons . . . . .	le brochet la carpe Le saumon La truite
5 points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons?	Les oiseaux volent et les poissons nagent
4 point.	

N° 9. — 48 points. Garçon, élève d'école officielle à GAND,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 2 1/2, — Orthographe 3. — Rédaction 2 1/2.

Questions.	Réponses.
1. Schrijf uw en uwe voornamen . . .	X.....
2. Hoe oud zijt gij? . . . . .	Ik ben 9 jaar.
3. In welke gemeente woont gij? . . . . .	Ik woont in de stad Gent geleden in de provincie Oost-Vlaanderen kapelstraat n° x.
4. Tel te zamen 54 + 7 + 86 . . . . . 5 points.	Ik tel te zamen 54 + 7 + 86 dat maakt 54 + 7 + 86 = 127.
5. Hoeveel is 6 × 7; 8 × 5; 7 × 8? . . . . . 5 points.	Ik vermenigvuldig 6 × 7 dat is gelijk aan 6 × 7 = 42; 8 × 5 = 40; en 7 × 8 = 56.
6. Wat is het vierde gedeelte van 52, het derde gedeelte van 27? . . . . . 5 points.	Het 4 gedeelte van 52 is gelijk aan 52 : 4 = 13, het derde gedeelte van 27 is gelijk aan 27 : 3 = 9.
7. Karel krijgt van zijnen vader 45 centiemen en van zijne moeder 54 centiemen; hoeveel heeft hij te kort om eenen frank te hebben? . . . . . 5 points.	Karel heeft te kort om eenen frank te hebben 400 — 79 = 21 Karel heeft te kort om eenen frank te hebben 21 centiemen.
8. Hoeveel meters zijn er in 8 decameters? . . . . . 5 points.	Er zijn in 8 decameters 8 × 10 = 80. Er zijn 80 meters in 8 decameters.
9. Hoe heet het tiende gedeelte van eenen liter? . . . . . 5 points.	Het tiende van eenen liter heet eenen déciliter.
10. Hoe heet het land dat wij bewonen? . . . . . 5 points.	Het waar wij wonen heet België.
11. In welk werelddeel is ons land gelegen? . . . . . 5 points.	Ons land is gelegen in het werelddeel Europa.
12. Teeken eenen rechten hoek en eenen stompen hoek. . . . . 5 points.	Bon.
13. Trek twee evenwijdige of gelijklopende schuinsche lijnen. . . . . 5 points.	Bon.
14. Noem vier tamme zoogdieren . . . . . 5 points.	Het paard, den hond; den ezel, de koe.
15. Noem vier vogels . . . . . 5 points.	De musch, de papegaai; de duif, de zwaluw.
16. Noem vier visschen . . . . . 5 points.	De snoek, de schellevisch; de stokvisch, de paling.
17. Waardoor onderscheiden zich de vogels van de visschen? . . . . . 1 point.	Het onderscheid van de vogels en de visschen is, dat de vogels vliegen en de visschen die zwemmen.

N° 10. — 48 points. — Garçon, élève d'école officielle à Mons,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X...
2. Quel est votre âge? . . . . .	J'ai dix ans et 3 mois moins quatre jours.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . .	La commune que j'habite est Mons.
4. Additionnez $54 + 7 + 86$ . . . . . 5 points.	$54 + 7 + 86 = 127$ .
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 8$ , $7 \times 8$ ? . . . . . 5 points.	$6 \times 7 = 42$ , $8 \times 8 = 64$ , $7 \times 8 = 56$ , $42 + 64 + 56 = 158$ .
6. Quel est le quart de 52; le tiers de 27? . . . . . 5 points.	Le quart de 52 est 13; le $\frac{1}{3}$ de 27 est 9.
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 34 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc? 5 points.	Si il a reçu 45 centimes à son père et 34 centimes à sa mère, il a en tout 79 centimes. Il lui manque donc 21 centimes pour avoir 1 franc.
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres? 5 points.	Dans 8 décamètres il y a 80 mètres.
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre? 5 points.	La dixième partie du litre s'appelle décilitre.
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? 5 points.	Le pays que nous habitons est la Belgique.
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays? 5 points.	Notre pays est situé dans l'Europe.
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . . . . . 1 $\frac{1}{2}$ point.	Médiocre.
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . . . . 5 points.	Bon.
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . . . . 5 points.	Le Cheval, la Vache, le Chat, le Chien.
15. Nommez quatre oiseaux. . . . . 5 points.	L'Hirondelle, Le Moineau, l'Alouette, le Corbeau.
16. Nommez quatre poissons . . . . . 5 points.	L'Anguille, le Brochet, la Carpe, le Meunier.
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons? 1 $\frac{1}{2}$ point.	Ce qui distingue les oiseaux des poissons c'est que les oiseaux volent et que les poissons nagent et que les oiseaux ont des ailes et les poissons ont des nageoires.

N° 11. — 47 points. — Garçon, élève d'école officielle à LA LOUVIÈRE,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X...
2. Quel est votre âge? . . . . .	J'ai 9 ans $\frac{1}{2}$ .
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . . . .	J'habite La Louvière.
4. Additionnez $54 + 7 + 86$ . . . . .	$54 + 7 + 86 = 127$ .
5 points.	
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 5$ , $7 \times 8$ ? . . . . .	$6 \times 7 = 42$ . $8 \times 5 = 40$ . $7 \times 8 = 56$ .
5 points.	
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . . . . .	Le quart de 32 est 8. Le tiers de 27 = 9.
5 points.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc? . . . . .	Solution. Il a reçu en tout : $45 + 54 = 99$ centimes. » lui manque 100 c. — $99 \text{ c} = 1$
5 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres? . . . . .	Dans 8 décamètres, il y a 800 mètres.
0 point.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre? . . . . .	La dixième partie du litre s'appelle le décilitre.
5 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? . . . . .	Le pays que nous habitons est la Belgique.
5 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays? . . . . .	Nous sommes en Europe.
5 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . . . . .	Bon.
5 points.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . . . .	Bon.
5 points.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . . . .	La vache, le cheval, la brebis, le porc.
5 points.	
15. Nommez quatre oiseaux . . . . .	La perdrix, le roitelet, l'aigle, le rossignol.
5 points.	
16. Nommez quatre poissons . . . . .	Le brochet, le requin, la truite, le saumon.
5 points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons? . . . . .	Les poissons respirent au moyen de branchies et les oiseaux par leurs poumons.
2 points.	

N° 12. — 46.5 points. — Garçon, élève d'école officielle à ANVERS,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 2 1/2. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms. . . . .	X...
2. Quel est votre âge? . . . . .	j'ai 10 ans.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . .	J'habite Anvers.
4. Additionnez $34 + 7 + 86$ . . . . .	Est 127 . . . . .
5 points.	
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 5$ , $7 \times 8$ ? . . . .	$6 \times 7 = 42$ ; $8 \times 5 = 40$ ; $7 \times 8 = 56$ .
5 points.	
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . . .	le quart de 32 est 8. le tiers de 27 est 9.
5 points.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 34 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc?	21 centimes.
5 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres?	il y a 80 mètres.
3 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre?	décilitre.
3 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? .	Belgique.
5 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays?	en Europe.
3 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus? .	Bon.
5 points.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles. . .	Bon.
5 points.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques. .	La baleine.
0 point.	
15. Nommez quatre oiseaux. . . . .	Le colibri, le pinson, le serin, le moineau.
5 points.	
16. Nommez quatre poissons. . . . .	le dauphin, la sardine, le hareng, la carpe.
5 points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons?	Les oiseaux ont le sang chaud et les poissons pas. Les oiseaux volent et les poissons nagent.
2 points.	

N° 13. — 46 5 points. — Garçon, élève d'école officielle à BRUGES,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 2  $\frac{1}{4}$ . — Orthographe 3. — Rédaction 2.

Questions.	Réponses.
1. Schrijf uwen naam en uwe voornamen . . .	X...
2. Hoe oud zijt gij? . . . . .	Ik ben 9 jaar.
3. In welke gemeente woont gij? . . . . .	Ik woont in de gemeente Brugge.
4. Tel te zamen $54 + 7 + 89$ . . . . .	$54 + 7 + 86 = 127$ .
3 points.	
5. Hoeveel is $6 \times 7$ ; $8 \times 5$ ; $7 \times 8$ ? . . . . .	$6 \times 7 = 42$ ; $8 \times 5 = 40$ ; $7 \times 8 = 56$ .
3 points.	
6. Wat is het vierde gedeelte van 32, het derde gedeelte van 27?	Het vierde gedeelte van 32 is 8, het derde gedeelte van 27 is 9.
5 points.	
7. Karel krijgt van zijnen vader 45 centiemen en van zijne moeder 54 centiemen; hoeveel heeft hij te kort om eenen frank te hebben?	Als Karel van zijn vader 45 centiemen krijgt en van zijne moeder 54 dus hij moet noch 21 centiemen hebben.
5 points.	
8. Hoeveel meters zijn er in 8 décameters? . . .	Er zijn 80 meters in 8 decameters.
5 points.	
9. Hoe heet het tiende gedeelte van eenen liter? . . .	Het tiende gedeelte van een liter heet een deciliter
3 points.	
10. Hoe heet het land dat wij bewonen? . . . . .	Het land dat wij bewonen heet België.
5 points.	
11. In welk werelddeel is ons land gelegen? . . .	Ons land is in Europa gelegen.
5 points.	
12. Teeken eenen rechten hoek en eenen stompen hoek.	Bon.
5 points.	
13. Trek twee evenwijdige of gelijklopende schuinsche lijnen.	Bon.
5 points.	
14. Noem vier tamme zoogdieren. . . . .	De hond, de kat, de koer, het schaap.
5 points.	
15. Noem vier vogels. . . . .	De kanarievogel, de nachtegaal, de arend, de papegaai.
5 points.	
16. Noem vier visschen. . . . .	De snoek, de karpel, de haring, de forelle.
5 points.	
17. Waardoor onderscheiden zich de vogels van de visschen?	Men onderscheiden de vogels van de visschen aan hunne vleugels.
0 point.	

N° 14. — 46 points. — Garçon, élève d'école officielle à GENAPPE,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 2  $\frac{1}{2}$ , — Orthographe 3. — Rédaction 2.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X....
2. Quel est votre âge? . . . . .	9 ans.
3. Quel est la commune que vous habitez? . . .	J'habite le commune de Genappe
4. Additionnez $54 + 7 + 86$ . . . . .	$54 + 7 = 41 + 86 = 127$ .
5 points.	
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 5$ , $7 \times 8$ ? . . .	$6 \times 7 = 42$ $8 \times 5 = 40$ $7 \times 8 = 56$ .
5 points.	
6. Quel est le quart de 52; le tiers de 27? . . .	Le quart de 52 est 8 le tiers de 27 est 9.
5 points.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc?	Il lui manque pour avoir un franc 1 fr. — 79 cent. = 21 centimes.
5 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres?	Si un décamètre vaut 10 m. 8 dec. valent $8 \times 10$ mètres = 80 mètres.
5 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre?	La dixième partie du litre s'appelle décilitre.
5 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons?	la Belgique
5 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays?	dans l'Europe
5 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . . .	Bon.
5 points.	
13. Tracez des lignes obliques parallèles . . . . .	Médiocre.
1 $\frac{1}{2}$ point.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . .	Le cheval, l'âne, la vache et le bœuf
5 points.	
15. Nommez quatre oiseaux. . . . .	L'aigle, le hibou, l'hirondelle et la poule
5 points.	
16. Nommez quatre poissons . . . . .	Le hareng, la truite, le poisson rouge et la carpe
5 points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons?	c'est que les oiseaux ont des ailes et que les poissons ont des branchies.
1 point.	

N° 15. — 45,5 points. — Garçon, élève d'école officielle à VERVIERS,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X...
2. Quel est votre âge? . . . . .	Mon âge est neuf ans et $\frac{1}{2}$ .
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . .	La commune que j'habite est Verviers.
4. Additionnez $54 + 7 + 86$ . . . . .	$54 + 7 + 86 = 127$ .
5 points.	
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 5$ , $7 \times 8$ ? . . .	$6 \times 7 = 42$ , $8 \times 5 = 40$ , $7 \times 8 = 56$ .
5 points.	
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . . .	Le quart de 32 est 8. Le tiers de 27 est 9.
5 points.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc?	Si Charles a reçu 45 centimes; de son père et 54 centimes; de sa mère pour avoir un franc il lui manque 21 centimes.
5 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres?	dans 8 décamètres il y a 80 mètres.
5 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre?	La dixième partie du litre se nomme décilitre.
5 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? . . .	Le nom du pays que j'habite se nomme Verviers.
0 point.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays?	Elle est située dans l'Europe.
5 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus. . .	Bon.
5 points.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles. . . .	Bon.
5 points.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques. . .	Le cheval, la vache, le mouton le bœuf voila des mammiferes domestiques.
5 points.	
15. Nommez quatre oiseaux. . . . .	Le pinson, le moineau, la fauvette, le rossignol.
5 points.	
16. Nommez quatre poissons. . . . .	Le hareng, le brochet, la truite et la balaine.
2 $\frac{1}{2}$ points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons?	C'est que les oiseaux volent en l'air et les poissons nagent dans l'eau.
1 point.	

N° 16. — 43.5 points. — Garçon, élève d'école officielle à GAND,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 2. — Orthographe 2. — Rédaction 2.5.

Questions.	Réponses.
1. Schrijf uwen naam en uwe voornamen . . .	X..
2. Hoe oud zijt gij? . . . . .	Ik ben acht jaar en half oud
3. In welke gemeente woont gij? . . . . .	In woont in de stad Gent
4. Tel te zamen $54 + 7 + 86$ . . . . .	$54 + 7 + 86 = 127$ .
5 points.	
5. Hoeveel is $6 \times 7$ ; $8 \times 5$ ; $7 \times 8$ ? . . . . .	$6 \times 7 = 42$ ; $8 \times 5 = 40$ $7 \times 8 = 56$
5 points.	
6. Wat is het vierde gedeelte van 52, het derde gedeelte van 27? . . . . .	Het vierde gedeelte van 52 is acht en het derde gedeelte van 27 is 9.
5 points.	
7. Karel krijgt van zijnen vader 45 centiemen en van zijne moeder 54 centiemen; hoeveel heeft hij te kort om eenen frank te hebben? . . . . .	Karel heeft 21 centiemen te kort om eenen frank te hebben
5 points.	
8. Hoeveel meters zijn er in 8 decameters? . . . . .	In acht decameters zijn er 80 meters
5 points.	
9. Hoe heet het tiende gedeelte van eenen liter? . . . . .	Het tiende gedeelte van eenen liter is den déciliter
5 points.	
10. Hoe heet het land dat wij bewonen? . . . . .	Ons dat wij bewonen is België
5 points.	
11. In welk werelddeel is ons land gelegen? . . . . .	Ons land is in Europa gelegen
5 points.	
12. Teeken eenen rechten hoek en eenen stompen hoek. . . . .	Bon.
5 points.	
13. Trek twee evenwijdige of gelijklopende schuinsche lijnen. . . . .	Bon.
5 points.	
14. Noem vier tamme zoogdieren . . . . .	Het paard, het konijn, de hond en den ezel zijn tamme zoogdieren.
5 points.	
15. Noem vier vogels . . . . .	De nachtegaal, de leeuwerik, de gier en de aarend zijn vier vogels.
5 points.	
16. Noem vier visschen . . . . .	De snoek, de paling, de blik en de karpel zijn vier visschen
5 points.	
17. Waardoor onderscheiden zich de vogels van de visschen? . . . . .	De vogels onderscheidden zich van de vischen met het water.
0 point.	

N° 17. — 45 points. — Garçon, élève d'école officielle à MOLENBEEK,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 2.5. — Rédaction 2.5.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X. . . . .
2. Quel est votre âge? . . . . .	11 ans et 5 mois.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . .	j'habite Bruxelles.
4. Additionnez 54 + 7 + 86. . . . .	font 127
3 points.	
5. Combien font 6 × 7, 8 × 5, 7 × 8? . . . . .	font 6 × 7 = 42, 8 × 5 font 40, 7 × 8 = font 56
3 points.	
6. Quel est le quart de 52; le tiers de 27? . . . . .	le quart de 52 et 8, le tiers de 27 et 6 $\frac{1}{3}$
1 $\frac{1}{2}$ point.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 34 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc?	il lui faut encor 21 centimes
3 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres?	il y a 80 mètres dans 8 décamètres
3 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre?	la dixième partie du litre s'appelle déci litre
3 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? . . .	le nom du pays que nous habitons s'appelle la Belgique
3 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays?	notre pays est situé de le sud de l'europe
3 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . . .	Bon.
3 points.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . . . .	Bon.
3 points.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . . . .	le chien, le cheval, l'âne et la vache sont des mammifères domestiques
3 points.	
15. Nommez quatre oiseaux . . . . .	la pie, le pinson, l'hirondelle et le pigeon, sont des oiseaux.
3 points.	
16. Nommez quatre poissons. . . . .	la baleine, le pladis, le maqueraux
1 $\frac{1}{2}$ point.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons?	que les poissons vivent dans l'eau et que les oiseaux vivent dans l'aire.
1 point.	

N° 18. — 45 points. — Garçon, élève d'école officielle à SAINT-GILLES,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 2.5. — Orthographe 2. — Rédaction 2.5.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X.....
2. Quel est votre âge? . . . . .	J'ai 10 ans 1 mois.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . .	J'habite la commune de S <sup>t</sup> -Gilles
4. Additionnez $54 + 7 + 86$ . . . . .	$54 + 7 + 86 = 127$ .
3 points.	
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 5$ , $7 \times 8$ ? . . . . .	$6 \times 7 = 42$ , $8 \times 5 = 40$ , $7 \times 8 = 56$ .
5 points.	
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . . . . .	le $\frac{1}{4}$ de 32 = 8, le tiers de 27 = 9.
5 points.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc.	$45 + 54 = 99$ il lui manquera pour avoir un frs. $100 - 99 = 1$ centim.
5 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décimètres? . . . . .	8 décim. = 80 m.
3 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre? . . . . .	La dixième partie du litre est un décilitre.
3 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? . . . . .	La Belgique.
3 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays? . . . . .	dans l'Europe
3 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . . . . .	Médiocre.
1 $\frac{1}{2}$ point.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . . . .	Assez bon.
2 points.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . . . .	le chien, le cheval, l'âne, la vache.
3 points.	
15. Nommez quatre oiseaux . . . . .	le perroquet, le canaris, le moineau et la mésange.
3 points.	
16. Nommez quatre poissons . . . . .	Le requin, l'hareng, la carpe et le prochet.
3 points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons? . . . . .	C'est que les oiseaux ont des plumes, le sang chaud et les poissons ont des écailles sur le corps et le sang froid.
2 $\frac{1}{2}$ points	

N° 19. — 45 points. — Garçon, élève d'école officielle à OSTENDE,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 1.5. — Orthographe 2. — Rédaction 1.5.

Questions.	Réponses
1. Schrijf uwen naam en uwe voornamen . . . . .	X...
2. Hoe oud zijt gij? . . . . .	Ik ben 10 jaar
3. In welke gemeente woont gij? . . . . .	Ik woont in Oostende
4. Tel te zamen $54 + 7 + 86$ . . . . .	dat is 127
5 points.	
5. Hoeveel is $6 \times 7$ ; $8 \times 5$ ; $7 \times 8$ ? . . . . .	42; 40; 56
5 points.	
6. Wat is het vierde gedeelte van 32, het derde gedeelte van 27? . . . . .	8; 9
5 points.	
7. Karel krijgt van zijnen vader 45 centiemen en van zijne moeder 54 centiemen; hoeveel heeft hij te kort om eenen frank te hebben? . . . . .	hij heeft 21 centimen (kort om eenen frank te hebben)
5 points.	
8. Hoeveel meters zijn er in 8 décameters? . . . . .	er zijn 80 meters in 8 decameters
5 points.	
9. Hoe heet het tiende gedeelte van eenen liter? . . . . .	het tiende gedeelte van de liters is de deciliter
5 points.	
10. Hoe heet het land dat wij bewonen? . . . . .	Het land dat wij bewonen heet België
5 points.	
11. In welk werelddeel is ons land gelegen? . . . . .	Ons land is gelegen in Europa
5 points.	
12. Teeken eenen rechten hoek en eenen stompen hoek. . . . .	Bon.
5 points.	
13. Trek twee evenwijdige of gelijklopende schuinsche lijnen. . . . .	Bon.
5 points.	
14. Noem vier tamme zoogdieren . . . . .	de hond : de koe; het paard en de kat zijn tamme zoogdieren
5 points.	
15. Noem vier vogels . . . . .	De arend; de valk, de koekoek en de papegaai zijn vogels
5 points.	
16. Noem vier visschen . . . . .	de tong, de roobart, de kabeljauw en de paling zijn visschen
5 points.	
17. Waardoor onderscheiden zich de vogels van de visschen? . . . . .	men onderscheidt ze om dat de visschen geene vluugels hebben en om dat ze geene pootjes hebben en de vogels wel
1 point.	

N° 20. — 50 points. — Fille élève d'école officielle à VERVIERS,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.														
1. Écrivez vos nom et prénoms. . . . .	X....														
2. Quel est votre âge? . . . . .	Neuf ans cinq mois.														
3. Quelle est la commune que vous habitez? .	Verviers.														
4. Additionnez 34 + 7 + 86. . . . . 3 points.	$\begin{array}{r} 34 \\ + 7 \\ 86 \\ \hline 127 \end{array}$														
5. Combien font 6 × 7, 8 × 5, 7 × 8? 3 points.	6 × 7 = 42, 8 × 5 = 40, 7 × 8 = 56.														
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . . . 3 points.	Le quart de 32 est 8. Le tiers de 27 est 9.														
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 34 centimes; combien lui manque- t-il pour avoir un franc? 3 points.	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="text-align: right;">45</td><td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;">Si Charles a reçu de son père 45 cen-</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">+ 34</td><td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;">times et de sa mère 34 centimes, il a donc</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">79</td><td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;">reçu en tout 45 × 34 = 79 centimes. Si</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">100</td><td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;">dans 1 fr. il y a 100 centimes et que</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">- 79</td><td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;">Charles a reçu 79 centimes pour avoir un</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">21</td><td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;">frs il lui manque donc 100 - 79 = 21 cen-</td></tr> <tr><td></td><td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;">times.</td></tr> </table>	45	Si Charles a reçu de son père 45 cen-	+ 34	times et de sa mère 34 centimes, il a donc	79	reçu en tout 45 × 34 = 79 centimes. Si	100	dans 1 fr. il y a 100 centimes et que	- 79	Charles a reçu 79 centimes pour avoir un	21	frs il lui manque donc 100 - 79 = 21 cen-		times.
45	Si Charles a reçu de son père 45 cen-														
+ 34	times et de sa mère 34 centimes, il a donc														
79	reçu en tout 45 × 34 = 79 centimes. Si														
100	dans 1 fr. il y a 100 centimes et que														
- 79	Charles a reçu 79 centimes pour avoir un														
21	frs il lui manque donc 100 - 79 = 21 cen-														
	times.														
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décimètres? 5 points.	Dans 8 décimètres il y a 80 mètres parce que dans un décimètre il y a 10 mètres et dans 8 mètres il y aura donc 8 fois 10 ou 10 × 8 = 80 mètres														
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre? 5 points.	La dixième partie du litre s'appelle décilitre.														
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? 3 points.	Le pays que nous habitons est la Belgique.														
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays? 3 points.	Notre pays est situé en Europe.														
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus. . . 3 points.	Bon.														
13. Tracez deux lignes obliques parallèles. . . . 5 points.	Bon.														
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . . 3 points.	La vache, le chien, la chatte, le mouton.														
15. Nommez quatre oiseaux . . . . . 3 points.	Le pinson, l'hirondelle, le moineau, le serin.														
16. Nommez quatre poissons . . . . . 2 1/3 points.	Le brochet, la carpe, la baleine, le saumon.														
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des pois- sons? 2 1/3 points.	Les oiseaux ont des plumes et des ailes et couvent leurs petits, les poissons n'ont pas de plumes ni d'ailes mais ils ont des nageoires, ils ne couvent pas leurs petits.														

N° 21. — 49 points. — Fille, élève d'école officielle à SAINT-GILLES,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.						
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X....						
2. Quel est votre âge? . . . . .	Mon âge est 10 ans.						
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . . . .	J'habite la commune de St-Gilles.						
4. Additionnez $34 + 7 + 86$ . . . . .	$34 + 7 = 41 + 86 = 127$ .						
3 points.							
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 5$ , $7 \times 8$ ? . . . . .	$6 \times 7 = 42$ $8 \times 5 = 40$ $7 \times 8 = 56$ .						
5 points.							
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . . . . .	le quart de 32 est 8? le tiers de 27 = 9.						
3 points.							
7. Charles a reçu de son père 43 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc?	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="text-align: right;">0,45</td> <td style="text-align: right;">0,79</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">+ 0,34</td> <td style="text-align: right;">- 1,06</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">0,79</td> <td style="text-align: right;">0,21 fr.</td> </tr> </table>	0,45	0,79	+ 0,34	- 1,06	0,79	0,21 fr.
0,45	0,79						
+ 0,34	- 1,06						
0,79	0,21 fr.						
5 points.							
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décimètres?	dans 8 décimètres il y a 80 mètres.						
3 points.							
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre?	la dixième partie du litre s'appelle décilitre.						
3 points.							
10. Quel est le nom du pays que nous habitons?	le nom du pays où nous habitons s'appelle Belgique.						
3 points.							
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays?	Notre pays est situé dans l'Europe.						
5 points.							
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . . . . .	Bon.						
3 points.							
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . . . .	Bon.						
3 points.							
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . . . .	Le chien, le cheval, le porc et la vache.						
5 points.							
15. Nommez quatre oiseaux . . . . .	l'hirondelle, le rossignol, le canari, le moineau.						
3 points.							
16. Nommez quatre poissons . . . . .	la halibute, la truite, le brochet, le hareng.						
2 $\frac{1}{2}$ points.							
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons?	les oiseaux ont des ailes ils ont des plumes tandis que le poisson vit dans l'eau.						
1 $\frac{1}{2}$ point.							

N° 22. — 48,5 points. — Fille, élève d'école officielle à SAINT-JOSSE-TEN-NOODE,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 2 1/2. — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.												
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X.....												
2. Quel est votre âge? . . . . .	Mon âge est 9 1/2 ans.												
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . .	J'habite la commune de St-Josse-ten-Noode.												
4. Additionnez 54 + 7 + 86. . . . . 5 points.	$\begin{array}{r} 31 \\ 7 \\ + 86 \\ \hline 127 \end{array}$												
5. Combien font 6 × 7, 8 × 5, 7 × 8? . . . . . 3 points.	6 × 7 = 42 — 8 × 5 = 40 — 7 × 8 = 56.												
6. Quel est le quart de 52; le tiers de 27? . . . . . 3 points.	Le 1/4 de 52 est 13. Le tiers de 27 est 9.												
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc? 3 points.	Si de sa mère il a reçu 31 cent. et de son père 45 il lui manquera 21 centimes. <table style="display: inline-table; vertical-align: middle; border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="padding: 0 5px;">+</td><td style="padding: 0 5px;">0,31</td></tr> <tr><td style="padding: 0 5px;">+</td><td style="padding: 0 5px;">0,45</td></tr> <tr><td style="padding: 0 5px;"></td><td style="padding: 0 5px;">0,79</td></tr> <tr><td style="padding: 0 5px;"></td><td style="padding: 0 5px;">1 00</td></tr> <tr><td style="padding: 0 5px;"></td><td style="padding: 0 5px;">— 0,79</td></tr> <tr><td style="padding: 0 5px;"></td><td style="padding: 0 5px;">= 21</td></tr> </table>	+	0,31	+	0,45		0,79		1 00		— 0,79		= 21
+	0,31												
+	0,45												
	0,79												
	1 00												
	— 0,79												
	= 21												
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres? 3 points.	Dans 8 décamètres il y a 80. Si dans 1 décamètre il y a 10 m : dans 8 décamètres il y aura 8 fois plus ou 80 mètres.												
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre? 3 points.	La dixième partie du litre s'appelle décilitre.												
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? . . . 3 points.	Le nom du pays que nous habitons c'est la Belgique.												
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays? 3 points.	Notre pays est situé dans l'Europe.												
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . . . 3 points.	Bon.												
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . . . . 3 points.	Bon.												
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . . . . 3 points.	Les mammifères domestiques sont : La vache, le chien, la brebis, la chèvre.												
15. Nommez quatre oiseaux. . . . . 3 points.	Le moineau, l'hirondelle, le canari, le rossignol.												
16. Nommez quatre poissons . . . . . 3 points.	Le brochet, la carpe, le hareng, le saumon.												
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons? 1 point.	Les oiseaux se distinguent des poissons par leurs plumes.												

N° 23. — 48 points. — Fille, élève d'école officielle à OSTENDE,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 2. — Orthographe 3. — Rédaction 2  $\frac{1}{2}$ .

Questions.	Réponses.
1. Schrijf uwen naam en uwe voornamen . . .	X....
2. Hoe oud zijt gij? . . . . .	Ik ben acht jaar en half.
3. In welke gemeente woont gij? . . . . .	Ik woon in de gemeente Oostende.
4. Tel te zamen $54 + 7 + 86$ . . . . . 5 points.	$54 + 7 + 86 = 127$ .
5. Hoeveel is $6 \times 7$ ; $8 \times 5$ ; $7 \times 8$ ? . . . . . 5 points.	$6 \times 7 = 42$ ; $8 \times 5 = 40$ ; $7 \times 8 = 56$ .
6. Wat is het vierde gedeelte van 32, het derde gedeelte van 27? . . . . . 5 points.	Het vierde gedeelte van 32 is 8. Het derde gedeelte van 27 is 9.
7. Karel krijgt van zijnen vader 45 centiemen en van zijne moeder 34 centiemen; hoeveel heeft hij te kort om eenen frank te hebben? . . . . . 5 points.	Als Karel van zijn vader 45 centiemen krijgt en van zijne moeder 34 dus hij zal noch 21 centiemen te kort hebben voor frank.
8. Hoeveel meters zijn er in 8 decameters? . . . . . 5 points.	In 8 decameters zijn er 80 meters.
9. Hoe heet het tiende gedeelte van eenen liter? . . . . . 5 points.	Het tiende gedeelte van een liter is een deciliter.
10. Hoe heet het land dat wij bewonen? . . . . . 5 points.	Het land dat wij bewonen heet België.
11. In welk werelddeel is ons land gelegen? . . . . . 5 points.	Ons land is in Europa gelegen.
12. Teekenen eenen rechten hoek en eenen stompen hoek? . . . . . 5 points.	Bon.
13. Trek twee evenwijdige of gelijklopende schuinsche lijnen . . . . . 5 points.	Bon.
14. Noem vier tamme zoogdieren . . . . . 5 points.	Het paard, de ezel, de hond, de kat.
15. Noem vier vogels . . . . . 5 points.	De musch, de leeuwrik, de arend en de vink.
16. Noem vier visschen . . . . . 5 points.	De haring, de paling, de schelvisch, en de plaat.
17. Waardoor onderscheiden zich de vogels van de visschen? . . . . . 1 $\frac{1}{2}$ point.	Men onderscheidt tusschen de vogels en de visschen dat de vogels pluimen op hun vel hebben en de visschen niet, dat de vogels vliegen, en de visschen zwemmen, dat de vogels twee vleugels en twee pooten hebben en de visschen vinnen.

N° 24. — 47.5 points. — Fille, élève d'école officielle à LEDEBERG,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 2. — Rédaction 2 1/4.

Questions.	Réponses.
1. Schrijf uwen naam en uwe voornamen. . . . .	X....
2. Hoe oud zijt gij? . . . . .	Ik ben 10 jaar gepaseerd.
3. In welke gemeente woont gij? . . . . .	Ik woon te Ledeborg.
4. Tel te zamen $54 + 7 + 86$ . . . . . 5 points.	$54 + 7 + 86 = 127$ .
5. Hoeveel is $6 \times 7$ ; $8 \times 5$ ; $7 \times 8$ ? . . . . . 5 points.	$6 \times 7 = 42$ ; $8 \times 5 = 40$ ; $7 \times 8 = 56$ .
6. Wat is het vierde gedeelte van 52, het derde gedeelte van 27? . . . . . 5 points.	het vierde gedeelte van 52 is 8 het derde gedeelte van 27 is 20.
7. Karel krijgt van zijnen vader 45 centiemen en van zijne moeder 54 centiemen; hoeveel heeft hij te kort om eenen frank te hebben? . . . . . 5 points.	hij heeft 21 centiemen te kort om eenen frank te hebben.
8. Hoeveel meters zijn er in 8 decameters? . . . . . 5 points.	Er zijn 80 meter in 8 décameters.
9. Hoe heet het tiende gedeelte van eenen liter? . . . . . 5 points.	De déciméter is het 10 <sup>de</sup> deel van de liter.
10. Hoe heet het land dat wij bewonen? . . . . . 5 points.	het land dat wij bewonen heet België.
11. In welk werelddeel is ons land gelegen? . . . . . 5 points.	Ons land is in Europa gelegen.
12. Teeken eenen rechten hoek en eenen stompen hoek. . . . . 5 points.	Bon.
13. Trek twee evenwijdige of gelijklopende schuinsche lijnen. . . . . 5 points.	Bon.
14. Noem vier tamme zoogdieren. . . . . 5 points.	De hond het paard de kat en het schaap.
15. Noem vier vogels . . . . . 5 points.	De kanarivogel de musch De Nachtergal en de papegaie.
16. Noem vier visschen . . . . . 5 points.	De roge De paling De aaring De schelvisch.
17. Waardoor onderscheiden zich de vogels van de visschen? 2 1/4 points.	Wij onderscheiden zich de vogels van de visschen omdat de vogels waarm bloed hebben hun lichaam is met plumen bedekt en zij vliegen De visschen hebben koud bloed hun lichaam is naakt, of met sehuben bedekt en zij zwemen.

N° 25. — 47.5 points. — Fille, élève d'école officielle à BRUXELLES-SUD,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 2 1/4. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X....
2. Quel est votre âge? . . . . .	Mon âge est de 10 moins 2 mois.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . .	La commune que j'habite est la Chapelle
4. Additionnez $54 + 7 + 86$ . . . . .	$54 + 7 + 86 = 127$ produit.
5 points.	
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 5$ , $7 \times 8$ ? . . . . .	$6 \times 7 = 42$ ? $8 \times 5 = 40$ ? $7 \times 8 = 56$ ?
5 points.	
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . . .	Le quart de 32 = 8. — Le tiers de 27 = 9. —
5 points.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc?	de son père 0,45 de sa mère 54 = 0,79 pour avoir 1 franc il lui manque encore 100 cen. moins 0,79 = 0,21.
5 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres?	Dans huit décam. il y a 80 mètres.
5 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre?	Le dixième du litre se nomme le décilitre.
5 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? .	Le pays que n° habitons est la Belgique.
5 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays?	Notre pays est situé dans l'Europe.
5 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . .	<i>Médiocre.</i>
2 1/2 points.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . .	<i>Bon.</i>
5 points.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . .	Le cheval l'âne le chien la vache.
5 points.	
15. Nommez quatre oiseaux. . . . .	Le pigeon, l'aigle, le rouge-queue, la bergeronnette
5 points.	
16. Nommez quatre poissons. . . . .	L'églefin, le rouget la plie le Hareng.
5 points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons?	Les oiseaux ont des plumes les poissons ont des écailles les oiseaux ont un bec les poissons n'en n'ont pas les oiseaux ont deux pattes de devant et deux pattes de derrière les poissons nages certains oiseaux ne nages pas certains oiseaux sont nocturnes et diurnes tandis que les poissons ne le sont pas.
2 points.	

N° 26. — 46  $\frac{1}{2}$  points. — Fille, élève d'école officielle à BIERGES,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 1  $\frac{1}{2}$ . — Orthographe 2  $\frac{1}{2}$ . — Rédaction 2.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X....
2. Quel est votre âge ? . . . . .	10 ans.
2. Quelle est la commune que vous habitez ? . .	Bierges.
4. Additionnez $54 + 7 + 86$ . . . . .	$= 127$ $54 + 7 + 86 = 127$ .
5 points.	
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 5$ , $7 + 8$ ? . .	$6 \times 7 = 42$ $8 \times 5 = 40$ $7 + 8 = 56$ .
5 points.	
6. Quel est le quart de 32 ; le tiers de 27 ? . .	le quart est 8. le tiers de 27 est 9.
5 points.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 34 centimes ; combien lui manque-t-il pour avoir un franc ?	il a reçu au tout 79 centimes 100 centimes — 79 = 21 centimes.
5 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décimètres ?	dans 8 décimètres il y a 80 mètres.
5 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre ? .	on appelle décilitre.
5 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons ? .	la Belgique.
5 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays.	dans l'Europe.
5 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . .	Bon.
5 points.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . .	Bon.
5 points.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques . .	le cheval la vache le chien la brebis
5 points.	
15. Nommez quatre oiseaux. . . . .	l'hirondelle l'allouette le moineau le perroquet.
5 points.	
16. Nommez quatre poissons . . . . .	la baleine le hareng la sole la tanche.
2 $\frac{1}{2}$ points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons ?	les oiseaux ont des ailes, tandis que les poissons n'en n'ont pas les oiseaux ont le sang rouge et les poissons ont le sang blanc.
2 points.	

N° 27. — 46 points. — Fille, élève d'école officielle à STRÉPY-BRACQUEGNIES,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 2  $\frac{1}{2}$ . — Rédaction 2.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X....
2. Quel est votre âge? . . . . .	J'ai dix ans.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . .	Strépy Bracquagnies.
4. Additionnez $54 + 7 + 86$ ? . . . . . 5 points.	$54 + 7 + 86 = 127$ .
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 5$ , $7 \times 8$ ? . . . . . 5 points.	$6 \times 7 = 42$ , $8 \times 5 = 40$ , $7 \times 8 = 56$ .
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . . . . . 5 points.	$32 : 4 = 8$ ; $27 : 3 = 9$ .
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc? . . . . . 5 points.	Si Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes pour avoir un franc il lui manque 21 centimes.
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres? . . . . . 5 points.	80 mètres dans 8 décamètres.
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre? . . . . . 5 points.	le décilitre.
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? . . . . . 5 points.	la Belgique.
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays? . . . . . 5 points.	en Europe.
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . . . . . 1 $\frac{1}{2}$ point.	Médiocre.
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . . . . 5 points.	Bon.
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . . . . 5 points.	le chat le chien la vache le cheval.
15. Nommez quatre oiseaux . . . . . 5 points.	la mésange la chouette l'hirondelle la pie.
16. Nommez quatre poissons . . . . . 5 points.	le saumon la raie le turbot la morue.
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons? . . . . . 1 point.	les oiseaux vol et les poissons nages.

N° 28 — 45 points. — Fille, élève d'école officielle à BIERGES,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 2. — Orthographe 2 1/4. — Rédaction 2.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X. ....
2. Quel est votre âge? . . . . .	8 ans.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . . . .	Bierges.
4. Additionnez $54 + 7 + 86$ . . . . .	$54 + 7 + 86 = 127$ .
5 points.	
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 8$ , $7 \times 8$ ? . . . . .	$6 \times 7 = 42$ $8 \times 8 = 64$ $7 \times 8 = 56$ .
5 points.	
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . . . . .	Le quart de 32 est 8 le tiers de 27 est 9.
5 points.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc?	$45 + 54 = 99$ centimes $100$ centimes $- 99 = 1$ centime.
5 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres?	Il y a dans 8 décamètres 80 mètres.
5 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre?	La dixième partie du litre est le décilitre.
5 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? . . . . .	La Belgique.
5 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays?	Dans l'Europe.
5 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . . . . .	<i>Médiocre.</i>
1 1/2 point.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . . . .	<i>Bon.</i>
5 points.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . . . .	Le cheval la vache le chien le mouton.
5 points.	
15. Nommez quatre oiseaux . . . . .	Lalouette le pinson le rossignol le moineau.
5 points.	
16. Nommez quatre poissons . . . . .	Le hareng la sole la morue le brochet.
5 points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons?	Les oiseaux ont des ailes les poissons n'en n'ont pas.
1 point.	

N° 29. — 48 points. — Fille, élève d'école officielle à ENSIVAL,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 2 1/2. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X. . . . .
2. Quel est votre âge? . . . . .	10 ans
3. Quelle est la commune que vous habitez? . . . . .	J'habite la comune d'Ensival
4. Additionnez $54 + 7 + 86$ . . . . .	$54 + 7 + 86 = 127$
1 point.	
5. Combien font $6 + 7$ , $8 + 5$ , $7 + 8$ ? . . . . .	$6 \times 7 = 42$ , $8 \times 5 = 40$ , $7 \times 8 = 56$
2 points.	
6. Quel est le quart de 52; le tiers de 27? . . . . .	Le quart de 52 c'est 13 et le tiers de 27 c'est 9
5 points.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 34 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc?	Si Charles a reçu 45 centimes de son père et 34 centimes de sa mère il aura donc reçu $45 + 34 = 79$ centimes pour avoir 1 franc il lui faudra encore 21 centimes
5 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres? . . . . .	Dans 8 décamètres il y a 80 mètres.
5 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre? . . . . .	La dixième partie du litre s'appelle le décilitre
5 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? . . . . .	Il s'appelle la Belgique
5 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays? . . . . .	Notre pays est situé en Europe
5 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . . . . .	Bon.
5 points.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . . . .	Bon.
5 points.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques . . . . .	La vache, le cheval, la chèvre et le mouton.
5 points.	
15. Nommez quatre oiseaux . . . . .	La perdri, le dindon, la bécasse et l'oie
5 points.	
16. Nommez quatre poissons . . . . .	Le hareng, la truite, la sardine, l'écrevisse
2 1/2 points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons? . . . . .	Les oiseaux vivent dans l'air et les poissons vivent dans l'eau
4 points.	

N° 30. — 45.5 points. — Garçon, élève d'école privée à ANVERS,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 3. — Orthographe 2  $\frac{1}{2}$ . — Rédaction 2.

Questions.	Réponses.
1. Schrijf uwen naam en uwe voornamen . . .	X . . . .
2. Hoe oud zijt gij? . . . . .	Ik ben 10 jaar geworden.
3. In welke gemeente woont gij? . . . . .	Ik woon in de gemeente van St-Willibrordus. Antwerpen.
4. Tel te zamen $54 + 7 + 86$ . . . . . 5 points.	$54 + 7 + 86 = 127$ .
5. Hoeveel is $6 \times 7$ ; $8 \times 5$ ; $7 \times 8$ ? . . . . . 5 points.	$6 \times 7 = 42$ ; $8 \times 5 = 40$ ; $7 \times 8 = 56$ .
6. Wat is het vierde gedeelte van 52, het derde gedeelte van 27? 5 points.	Het vierde gedeelte van 52 is 8. Het derde gedeelte van 27 is 9.
7. Karel krijgt van zijnen vader 45 centiemen en van zijne moeder 54 centiemen; hoeveel heeft hij te kort om eenen frank te hebben? 5 points.	Karel heeft 21 centiemen te weinig om eenen frank te hebben.
8. Hoeveel meters zijn er in 8 decameters? . . . 5 points.	Er zijn 80 meters in 8 décameters.
9. Hoe heet het tiende gedeelte van eenen liter? 5 points.	Het tiende gedeelte van eenen liter heet deciliter.
10. Hoe heet het land dat wij bewonen? . . . . . 5 points.	Het land dat wij bewonen heet België.
11. In welk werelddeel is ons land gelegen? . . . 5 points.	Ons land is in het werelddeel van Europa gelegen.
12. Teeken eenen rechten hoek en eenen stompen hoek. 1 $\frac{1}{2}$ point.	<i>Médiocre.</i>
13. Trek twee evenwijdige of gelijklopende schuinsche lijnen. 5 points.	<i>Bon.</i>
14. Noem vier tamme zoogdieren. . . . . 2 $\frac{1}{2}$ points.	Het schaap; het hert, de gijt, en de kat.
15. Noem vier vogels . . . . . 5 points.	De musch, de zwaluw, het sijsje en de vink.
16. Noem vier visschen . . . . . 5 points.	De schelvisch, de inktvisch, de pladijs en de goudvisch.
17. Waardoor onderscheiden zich de vogels van de visschen? 1 point.	Men onderscheidt de vogels van de visschen omdat de vogels vliegen en de visschen zwemmen.

N° 31. — 45.5 points — Garçon, élève d'école privée à GENAPPE, de 8 à 10 ans.

Écriture 2. — Orthographe 3. — Rédaction 2.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms. . . . .	X ..
2. Quel est votre âge? . . . . .	9 ans
3. Quelle est la commune que vous habitez? .	Genappe
4. Additionnez 54 + 7 + 86. . . . .	127
5 points.	
5. Combien font $6 \times 7$ , $8 \times 8$ , $7 \times 8$ ? .	42 40 56
5 points.	
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . .	8 9
5 points.	
7. Charles a reçu de son père 43 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc?	21 centimes
5 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décimètres?	80 mètres
5 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre?	décilitre
5 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons? .	la Belgique
5 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays?	dans l'Europe
5 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus. .	<i>Don.</i>
5 points.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles. . .	<i>Médiocre.</i>
1 $\frac{1}{2}$ point.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques. .	Le cheval la vache le bœuf l'âne
5 points.	
15. Nommez quatre oiseaux . . . . .	Le moineau l'alouette la pie l'aigle
5 points.	
16. Nommez quatre poissons. . . . .	le hareng, la truite, le poisson rouge le poisson blanc
5 points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons?	parce que les oiseaux ont des ailes et les poissons des branchies
1 point.	

N° 32. — 45  $\frac{1}{2}$  points. Garçon, élève d'école privée à ENSIVAL,  
de 8 à 10 ans.

Écriture 2  $\frac{1}{2}$ . — Orthographe 3. — Rédaction 3.

Questions.	Réponses.
1. Écrivez vos nom et prénoms . . . . .	X....
2. Quel est votre âge? . . . . .	Mon âge est 9 ans.
3. Quelle est la commune que vous habitez? . .	La commune que j'habite est Ensival,
4. Additionnez 34 + 7 + 86 . . . . .	$34 + 7 + 86 = \frac{127}{127}$
5 points.	
8. Combien font 6 × 7, 8 × 5, 7 × 8? . . .	6 × 7 = 42, 8 × 5 = 40, 7 × 8 = 56?
2 points.	
6. Quel est le quart de 32; le tiers de 27? . .	Le quart de 32 est 8; le tiers de 27 est 9?
3 points.	
7. Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes; combien lui manque-t-il pour avoir un franc?	Si Charles a reçu de son père 45 centimes et de sa mère 54 centimes. pour avoir un franc il lui manque donc 100 c — 99 c = 1 centime?
5 points.	
8. Combien y a-t-il de mètres dans 8 décamètres?	Dans 8 décamètres il y a 80 mètres.
5 points.	
9. Comment s'appelle la dixième partie du litre?	La dixième partie du litre est le décilitre.
5 points.	
10. Quel est le nom du pays que nous habitons?	Le nom du pays que nous habitons s'appelle Belgique.
3 points.	
11. Dans quelle partie du monde est situé notre pays?	Notre pays est situé dans l'Europe.
3 points.	
12. Dessinez un angle droit et un angle obtus . .	<i>Médiocre.</i>
1 $\frac{1}{2}$ point.	
13. Tracez deux lignes obliques parallèles . . .	<i>Bon.</i>
5 points.	
14. Nommez quatre mammifères domestiques . .	La vache, la chèvre, la brebis et le chien?
5 points.	
15. Nommez quatre oiseaux . . . . .	La pie, le pinson, la cigogne et le canard?
5 points.	
16. Nommez quatre poissons . . . . .	La baleine, le hareng, la morue et la carpe?
2 $\frac{1}{2}$ points.	
17. Qu'est-ce qui distingue les oiseaux des poissons?	Les oiseaux volent et les poissons nagent.
4 point.	

## ANNEXE V.

*Note supplémentaire au sujet des examens faits dans les écoles primaires.*

---

La comparaison des examens d'élèves d'écoles primaires avec ceux auxquels ont été soumis les miliciens donne lieu à quelques observations intéressantes. On a été surpris des réponses singulières qui avaient été faites par des jeunes gens de vingt ans, et l'on a expliqué leur ignorance par le laps de temps considérable qui s'était écoulé depuis leur sortie de l'école.

Les examens actuels montrent que cette appréciation n'était pas complètement exacte; on retrouve, en effet, chez des élèves fréquentant les écoles primaires et dont l'âge varie de 10 à 18 ans, la même confusion d'idées, la même ignorance, et il est permis d'en conclure que les miliciens n'ont pas oublié, mais qu'ils n'ont jamais su.

Nous ne pouvions songer à faire imprimer toutes les compositions qui ont servi de base à notre examen comparatif, mais nous en avons extrait une série de réponses destinées à prouver notre assertion. On verra qu'en histoire notamment les époques et les personnages, les faits et les noms se mêlent dans le plus inextricable fouillis et que pour beaucoup d'esprits il n'existe aucune perspective historique.

Cette constatation présente un réel intérêt; elle prouve qu'on doit avant tout simplifier l'étude de l'histoire. A l'école primaire il ne faut pas enseigner beaucoup de faits d'une manière superficielle, il faut en enseigner peu d'une manière approfondie. Le défaut de tous les manuels est de vouloir résumer les gros traités d'histoire de Belgique en ne consacrant à chaque point que deux ou trois lignes: le résultat, c'est qu'aucun personnage ne prend son relief, aucune époque son caractère, et qu'on peut indifféremment placer Godefroid de Bouillon au XIX<sup>e</sup> siècle et attribuer au comte d'Egmont ou à Jacques van Artevelde l'honneur d'avoir vaincu à Waterloo.

Nous croyons que cette expérience est instructive, et qu'elle ne doit être perdue ni pour le Gouvernement ni pour le personnel enseignant.

---

A. — 3° degré (*enfants de plus de 12 ans*).

2° QUESTION. — Quel est votre âge ?

R. Je suis treize ans (*élève flamande*).

4° QUESTION. — Quelle est la profession de vos parents ?

R. Un café.

La profession est Catherine et Gaspard.

9° QUESTION. — Dans quel pays et sur quel cours d'eau sont situées les villes suivantes : *Flessingue, Cologne, Vienne, Lyon, Genève* ?

R. *Cologne* . . . . en Russie.  
 en France.  
 en Espagne.  
 en Autriche.  
 en Danemark.  
 dans la province de Liège.  
 dans le pays de Charleroi.  
 dans la province de Brabant.  
 du côté de Lille.  
 sur la Sambre.  
 sur la Vesdre.  
 sur le Viroin.  
 sur l'Escaut, à Gand, etc.

Un élève répond : « Flessingue se trouve dans la province de Hainaut, Cologne dans la province de Brabant, Vienne dans la province de Brabant, Lyon dans la province de Luxembourg et Genève dans le Luxembourg. »

10° QUESTION. — Comment expliquez-vous le phénomène de la succession du jour et de la nuit ?

R. La nuit succède au jour parce qu'elle vient avant le jour. J'explique la nuit quand le soleil est allé dormir.

La terre tourne toujours, nous tournons toujours avec la terre, ensuite nous arrivons sous la terre, et alors c'est la nuit.

Les élèves flamands surtout n'ont pas compris la question : Hoe legt gij de afwisseling van dag en nacht uit ?

Ils répondent : In den dag met te leeren en de nacht met te slapen,  
 in den dag klaar en de nacht donker,  
 de dag aan de zon en de nacht aan de maan,  
 de dag begint te 12 uren, de nacht scheidt er uit te 5 uren.  
 ik leg de afwisseling uit in goed te leeren,  
 te rekenen, te schrijven, te teekenen  
 en net te zijn.

13° QUESTION. — Prouvez par un exemple que les corps se dilatent par la chaleur.

R. Quand on court, la sueur court de notre front.  
Quand il fait trop chaud, on a mal à la tête.

15° QUESTION. — Vers quelle époque et à la suite de quels événements notre pays fut-il annexé à la France ?

R. Vingt ans avant la naissance de J. C.

En 481.

Au V<sup>e</sup> siècle, en suite des guerres faites entre les Français et les Romains.

Du temps de Clovis.

En 840.

Vers le XI<sup>e</sup> siècle.

Vers le XIII<sup>e</sup> siècle.

En 1302, par la bataille d'or.

En 1400.

Vers 1400, Philippe le Bel se maria avec la fille du comte de Flandre; le comte mort, Philippe le Bel hérita des Flandres et le Brabant, qui lui appartenait; il força sa cousine Élisabeth à lui céder le Hainaut et la province de Namur; il donna une pension à sa tante et la força de donner le Luxembourg.

Par suite de la guerre entre Édouard III et le roi de France.

Vers le XV<sup>e</sup> siècle.

Vers le XV<sup>e</sup> siècle, par le mariage de Marie de Bourgogne avec Philippe le Hardi.

Par Philippe le Bon, vers le XVI<sup>e</sup> siècle.

Au XVII<sup>e</sup> siècle.

Vers le XVII<sup>e</sup> siècle, par suite de la révolution française, qui fut entre la Belgique et la France.

En 1715.

Vers 1760.

Vers 1771.

En 1789.

Vers le XVIII<sup>e</sup> siècle, quand Napoléon fut banni dans l'île.

A la suite de la révolution brabançonne, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Louis XIV se jeta sur la Belgique.

Après la bataille de Waterloo.

En 1830.

En 1870.

En 1871.

En 1883.

Par les soldats belges.

Parce que les Belges n'étaient pas satisfaits de leur roi.

Quand le roi a été chassé du pays, — etc.

16° QUESTION. — Qu'est-ce que la Constitution belge ?

R. C'est Bruxelles.

C'est une province qui a toujours été exercée par les  
Hollandais.

La Constitution belge est une république française.

La Constitution belge est la France plus grande que  
notre pays.

La Constitution belge est une association d'hommes  
travaillant au même métier.

La Constitution belge est l'Afrique, l'Asie, l'Amérique,  
l'Océanie.

C'est la base du Trône.

Ce sont les réunions d'hommes savants qui se rassem-  
blent.....

C'est une lecture que l'on dicte au Roi afin qu'il prête  
le serment.....

De belgische Grondwet is dat de Koning niet meer  
mag stelen dan wij, of hij is zelf gepakt.

De belgische Grondwet is naar de Noordzee en voert  
zijn water door beken, rivieren en stroomen naar de  
Noordzee.

De belgische Grondwet is geel, rood en zwart.

17° QUESTION. — Quelles sont les libertés qu'elle consacre ?

R. La liberté de la guerre.

La liberté de la Prusse, la liberté de Roulers, la liberté  
individuelle.

Les libertés qu'elle sacré, sont les toiles, les étoffes et  
les laines.

Ce sont les plus nombreuses et les plus ardentes, etc.

B. — 2° degré (*enfants de 10 à 12 ans*).

4° QUESTION. — Quelle est la profession de vos parents ?

R. La profession de mes parents est 53 et 39 ans.

Chrétienne.

Wel te leeren.

Mes parents demandent que je sois studieux et obéissant.

15° QUESTION. — Qu'est-ce qui distingue les ruminants ?

R. Parce qu'ils habitent avec les hommes.

C'est que les ruminants allaitent leurs petits, et les car-  
nassiers ne le font pas.

Par leurs cris.

Quatre pieds et quatre jambes.

Les ruminants ont trois ventres.

C'est qu'ils passent l'hiver dans leur habitation.

Parce qu'ils mangent deux fois leur déjeuner.

Quand ils mangent, c'est que le manger vient toujours  
de retour dans leur bouche.

C'est mon père.

Le serpent.

Beaucoup d'élèves flamands se méprennent sur le sens de la question :

Waardoor onderscheiden zich de herkauwende dieren?

R. Zy onderscheiden zich door gras.

Met klaveren.

Zy onderscheiden zich tot het voedsel van menschen.

16° QUESTION. — Qui est le prince qui a régné sur la Belgique après la  
bataille de Waterloo ?

R. Léopold I <sup>er</sup> ,	Léopold II,
Le prince d'Autriche,	Napoléon I <sup>er</sup> ,
Le prince d'Orléans,	Baudouin bras de fer,
Charles Quint,	Ce sont les frères Donce,
Guillaume I <sup>er</sup> , prince de Rome,	Napoléon II,
Le prince Rodolphe,	Napoléon III,
C'est Bauduin,	César,
Le prince de Waterloo,	Le fils de la reine Marie Henriette,
Jules César en 1830,	Constantinople,
Le roi de France,	Le prince Napoléon,
La reine Caroline,	Pepin de Landen,
Le comte de Hainaut,	Le prince Albert,
Le prince de Galles,	L'empereur Joseph,
La jambe de bois,	Le fils de François de Saxe-Cobourg,
Godefroid de Bouillon,	Maximilien,
Jacques Van Artevelde,	Le bon Dieu,
Boduognat,	Le bourgmestre.
Marie Thérèse,	

De vorst regeerde over Belgie de loop van de Maas en van de Schelde.

17° QUESTION. — Quand et comment la Belgique est-elle devenue indé-  
pendante ?

R. Sous le règne de Guillaume I<sup>er</sup>,  
Avant Godefroid de Bouillon,  
A l'arrivée des Francs,  
Aux Croisades,  
Avec les Éburons,  
Avant la naissance de Jésus-Christ,  
Après la mort de Charlemagne,  
Sous les Communes,  
En 1814, en 1832, en 1833, etc.  
La Belgique est devenue très civilisée.  
Elle est devenue plus petite.

## ANNEXE VI.

*Rédactions faites dans les écoles primaires de Bruges, lors de la visite de la Commission d'enquête le 19 et le 20 janvier 1883.*

A. École de filles dirigée par M<sup>lle</sup> Engels, à Bruges.

Rédaction faite par les élèves de la classe supérieure : *La carrière choisie par l'élève.*

I. Spécimen de rédaction flamande, assez bonne. Élève de 16  $\frac{1}{2}$  ans.

Brugge, den 19 januari, 1883.

MIJNHEER,

Het is reeds eenigen tijd, dat ik voornemens ben, mij voor den freubelleergang te bereiden. Mijn verlangen is uitmuntende groot. Mijne ouders zijn ook van hetzelfde gedacht; en, indien ik in het onderzoek mocht gelukken, zou er voor myne ouders en voor mij nooit geen gelukkiger dag gekomen zijn.

Mijn grootste verlangen is later mijne ouders gelukkig te maken door regelmatigheid en bijzonderlijk door een goed gedrag.

Indien ik de lessen en de oefeningen welke mijne onderwijzeres mij geeft, niet verwaarloos zal ik, hoop ik wel mijnen wensch eens mogen vervult zien.

II. Spécimen de rédaction flamande, faible. Élève de 13 ans.

Brugge, den 19 januari, 1883.

MIJNHEER,

Ik heb de gelegenheid, van aan uwe vraag te antwoorden, dat ik sedert lang de gedachten heb, van mij naar de positie van de telegraaf te begeven, en ik zou willen mijne gedachten ten uitvoer brengen. Ik doe, al wat ik kan, om aan dezen goeden uitslag te gelukken. Meest, van al begeer ik het, voor mijne ouders gelukkig te maken, en om hun weder te geven al wat zij voor mij doen.

Ik hoop, Mijnheer, dat dit het cenigste middel is dat ik zou kunnen verkiezen.

*Uwe toegenegene dienaars,*

**III. Spécimen de rédaction française, assez bonne. Élève de 14 ans.**

Bruges, le 19 janvier, 1883.

**MONSIEUR,**

Je m'empresse de satisfaire à votre désir en vous faisant connaître la profession que je désire embrasser.

Depuis longtemps déjà, j'avais fixé mes idées sur la carrière de l'enseignement ; et, maintenant plus que jamais, je persiste dans cette résolution. Vous m'avez aussi demandé pourquoi je choisissais cette carrière. Je tâcherai, monsieur, de vous répondre en peu de mots. Mon plus grand désir a toujours été de tirer de l'ignorance nombre d'enfants, et puis je me fais une position honorable, qui me permettra plus tard de soigner mes parents, et de leur rendre une partie de tout ce qu'ils ont fait pour moi. Je veux aussi faire honneur à mon institutrice, M<sup>lle</sup> Engels, qui s'est donnée tant de peine pour nous inculquer de bons sentiments.

Permettez-moi, Monsieur, de vous remercier de la bonne intention que vous voulez bien nous porter, et croyez à la reconnaissance éternelle de

*Votre dévouée servante,***IV. Spécimen de rédaction française, faible. Élève de 17 ans.****MONSIEUR LE PRÉSIDENT,**

Depuis quelque temps, Monsieur le Président, la position m'est venu pour venir fille du magasin, j'aime beaucoup cette position, parce que je trouve quand on a encore des frères et sœurs plus petites, qu'on doit donner le bon exemple et qu'on doit travailler quand on est venu à cet âge. Mes parents veulent aussi de bon cœur, parce qu'on n'a pas toutes les mêmes capacités pour venir institutrice.

Ainsi, Monsieur le Président, je crois que j'ai trouvée une bonne idée et pourra correspondre avec le vôtre, et en faisant ces bienfaits pour mes Parents, qui doivent aussi travailler pour leur pain.

*Votre très-humble servante,*

Élève de 14 ans.

Bruges, le 18 janvier 1883.

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT,**

Depuis longtemps déjà, l'ambition que j'éprouvais pour embrasser la position d'institutrice ne cessait d'être pour moi un passe-temps des plus agréables.

Aussi, Monsieur le Président, ne saurais-je assez vous assurer combien cette envie est gravée dans mon cœur, et qui, j'espère, avec tous les efforts que je ferai, pourra se réaliser. La position d'institutrice, qu'y a-t-il en effet de plus beau et de plus honorable ?

Avec cela et une conduite irréprochable on peut aller partout, passer les routes, qui quelquefois sont parsemées d'épines, tandis que, avec cette brillante position et une simple conduite, on ressemble à une mère qui donne de mauvais exemples à ses jeunes enfants.

Espérant, Monsieur le Président, que cette idée pourra correspondre avec la vôtre, j'ai l'honneur d'être avec le plus grand respect

*Votre très humble subordonnée,*

B. École de filles n° 1, à Bruges.

Rédaction faite par les élèves de la 2<sup>e</sup> année : *L'animal que je préfère.*

I. Spécimen de rédaction flamande. Élève de 10 1/4 ans.

Brugge, den 20 Januarij.

ZEER BEMINDE VRIENDIN,

Ik heb eene zeer nuttige les gelezen waarvan ik u zal mededeelen. Het is de les « Het Paard ». Dit beest bewijst ons de grootste diensten welke wij ooit zouden kunnen verkregen hebben.

Het paard is het grootste en het sterkste onzer huisdieren. Het is zoo verstandig en moedig als de hond. Het behoort tot de dikhuidigen. Het hoofd van het paard is lang, het heeft eenen langen hals waarop prachtige manen zwieren. Het paard ziet des nachts bijna zoo goed als in den dag. Het lijf van het paard is rond en wel gemaakt het rust op vier zenuwige beenen. Het heeft eenen korten staart maar voorzien met lange buizame haren welke dienen voor het verjagen der vliegen in den zomer. Het kleur van het paard kan witgeel, vos, roodbruin, zwart bruin of bont zijn.

Ik denk lieve vriendin wanneer gij eene nuttige les leest mij zal mededeelen.

In deze hoop blijf ik

*Uwe toegenegene vriendin,*

## II. Spécimen de rédaction française. Élève de 13 ans.

École communale de filles, n° 1.

CHÈRE AMIE,

Hier notre maîtresse nous a fait connaître la vache, comme vous le savez la vache est un animal utile, voilà pourquoi je l'estime. Elle appartient à l'ordre des ruminants, parce qu'elle maché une seconde fois sa nourriture.

La vache nous donne le lait, le beurre et le fromage délicieux, sa chaire nous donne une nourriture fortifiante.

Est-ce donc étonnant, chère amie, que tout le monde aime cet animal ?

J'espère, chère amie, que cette petite leçon vous sera agréable et je languis en retour une petite réponse.

Votre amie.

## C. École de filles, n° 1, à Bruges.

Rédaction faite par les élèves de la classe supérieure : *Parlez d'un livre que vous avez lu.*

## I. Spécimen de rédaction flamande. Élève de 14 ans.

Brugge, den 20 januari 1883.

WAARDE OVERSTEN,

Het boek, dat ik gelezen heb heeft voor titel : wat eene moeder lijden kan door Hendrik Conscience. Ik ben aangetrokken geweest om dit boek te lezen door de schoone uitdrukkingen die in al de werken des schrijvers voorkomen. Zeehier in eenige woorden den inhoud van dit aantrekkelijk boekje : Het was gedurende eenen grooten hongersnood, duizenden werklieden bevonden zich zonder werk en bijgevolg : zonder brood. De markt was opgevuld van menschen die hunne laatste meubelen en kleedingstukken gingen verkoopen om een weinige brood voor hunne kinderen te koopen. Daar stond ook een man die gedurig eene sleden aan de koopers prees. Eindelijk kreeg hij er eenigs geld voor van eene liefdadige vrouw. Zij was door zijn eerlijk aangezicht ten zijnen voordeele gestemd en zij volgde zijne stappen vast besloten indien er eenig goed werk te verrichten was voor geene opofferingen achteruit te wijken.

Na hem eenigen tyd langs wijken en stegen tot dat voor een armzalig huisje bleef staan. Wat akelig schouwspel bood zich daar voor haar aan. De moeder flauw van honger zat bij het bed van een stervend kind twee andere kinderen zaten in eenen uitgedoofden haard te bibberen van koude. De vrouw was zoodanig in droefheid verslonden dat zij haren man en de vrouw maar gewaar wierd als zij daar reeds eenige minuten. De liefdadige

vrouw had de voorzorg genomen eene mand mondbehoefden mede te nemen. Toen zij binnenkwam waren de kinderen verschrikt zich. . . . .

**II. Spécimen de rédaction française. Élève de 15 ans.**

Brugge, den 20 januari 1885.

*Histoire de l'Ouvrière charitable.*

WAARDE OVERSTEN,

La vie de Françoise Olivier est un enchaînement d'actions, d'obligeance et de dévouement. Elle est une pauvre et simple fileuse. Depuis que sa mère infirme, qu'elle a soignée pendant des années des fruits de son travail, est morte dans ses bras sa vive bienfaisance ne connaît plus de bornes elle va à la rencontre des malheureux comme si ceux - , bien étaient envoyés du ciel. Ce sont quatre, six, sept vieillards, qu'elle a pris dans sa maison et elle les a soignés, des infirmités, des blessures, rien ne lui enlève son courage, elle ne les laisse plus s'en aller, qu'après leur guérison, ou leur mort; un vieillard aveugle est pendant trois ans l'objet de tous ses soins elle le guide, le console, le nourrit, et l'assiste jusque dans son agonie. Un autre infirme qui se courbe sous le poids de l'âge et qui s'appelle, François Olivier, et qui s'est injustement peut-être approprié ce nom, se présente chez elle et dit qu'il est de sa famille. Tu es malheureux alors c'est sûr que tu es de ma famille, lui répond fille l'angelique. Il reçoit de propres vêtements, une nourriture saine et jusqu'à son lit de mort; la pauvre fileuse se prive du nécessaire pour la soigner.

---

**D. École de garçons, n<sup>o</sup> 2, à Bruges.**

Rédaction faite par les élèves de la classe supérieure : *Lettre à l'instituteur pour lui faire connaître que l'on quitte l'école et quelle carrière on va embrasser.*

**Spécimen de rédaction flamande. Élève de 15 ans et demi.**

Brugge, den 19 januari 1885.

GEACHTE ONDERWIJZER,

Nu, dat de tijd voor mij gekomen is om mijne ouders te helpen; verlang, ik, waarde onderwijzer, een ambacht aan te vangen.

Gaarne zou ik u mondelings komen spreken, maar ongelukkiglijk ben ik weerhouden; het is dus met groote spijt, dat ik uwe lessen niet meer kan volgen; ik ben van zin schrijnwerker te worden, bij mijnen vader, om hem in zijnen ouden dag te kunnen ondersteunen; ik beloof u, waarde onder-

wijzer, altijd mijn best te doen, om later een gelukkig man in de samenleving te worden.

Ik bedank u duizendmaal voor de lessen, welke gij mij gegeven hebt, en ik beloof u, met de eerste gelegenheid, zelf te komen spreken.

Aanvaard, geachte onderwijzer, de groetenissen van.

*Uwen onderdanigen leerling.*

---

E. École de garçons, n° 1, à Bruges.

Rédaction faite par les élèves de la classe supérieure : *L'animal que je préfère.*

Spécimen de rédaction flamande. Élève de 16 ans.

Brugge, den 20 januari 1883.

LIEVE VRIEND,

Ik denk dat u het aangenaam zal zijn, u mijn gedacht te geven het dier dat ik het liefst zie.

Voor mij de hond voor zijne getrouweid die hij ons toont wanner wij hem streelen, zijne verkleeftheid aan den mensch, wanneer er dieven op het hof komen, die hij verjaagt door zijn aandurig geblaf binst den nacht ; is het dier die ik het liefst zie de hond.

Lieve vriend, ik denk dat dit u zeer nuttig zal zijn over hetgeen ik u kom te verhalen, en u mijn dier te laten kennen die ik het liefst heb. Lieve vriend, hebt de goedheid u ook eens bezig te houden, mij een briefken te schrijven, waarin gij het dier aantoont die gij het liefst hebt.

Ontvangt, beste vriend mijne vriendelijke groetenissen.

*Uwen vriend.*

---

## ANNEXE VII.

*Note sur les professions exercées antérieurement ou cumulées  
par les instituteurs des écoles privées.*

Nous avons montré dans le rapport, par des extraits de dépositions faites devant la Commission d'enquête, de quelle manière on avait procédé au recrutement des instituteurs privés; les exemples cités étaient suffisants pour permettre de porter un jugement sur la valeur du personnel enseignant. Toutefois la Commission d'enquête a voulu se procurer des renseignements plus complets; elle s'est adressée aux administrations communales, et elle a réuni un volumineux dossier dans lequel se trouvent indiquées les professions exercées antérieurement ou cumulées par les instituteurs privés. Il nous serait impossible de reproduire intégralement ces documents; mais nous croyons utile d'en imprimer quelques extraits. On verra qu'il n'est pas téméraire d'affirmer que c'est *par centaines* qu'on compte, dans les écoles catholiques, des hommes ne présentant aucune des garanties de capacité les plus élémentaires qu'on puisse demander à un instituteur.

*Ressort scolaire de Gand.*

Les professions cumulées par les instituteurs sont :

Marchand de vin et liqueurs. . . . .	1
Employé . . . . .	1
Clerc d'église. . . . .	18
Boutiquier. . . . .	7
Cultivateur . . . . .	6
Ouvrier tailleur . . . . .	1
Marchand de légumes . . . . .	1
Boulangier . . . . .	1
Écangueur. . . . .	1
Marchand de tabac . . . . .	2
Organiste . . . . .	2
Clerc, boulangier et boutiquier . . . . .	1
Clerc et fabricant de bougies . . . . .	1
Laboureur et cabaretier . . . . .	1
Agent d'assurances . . . . .	3
Clerc de notaire. . . . .	1
Barbier et jardinier . . . . .	1

Tailleur et boutiquier. . . . .	1
Charpentier . . . . .	1
Libraire. . . . .	1
Commerçant en étoffes de laine, etc. . .	1
Secrétaire communal . . . . .	2
Couturière. . . . .	1
Dentellière, . . . . .	2
Etc.	

Dans une commune, l'instituteur en chef est en même temps clerc, organiste, sonneur de cloches et employé à l'état civil; dans une autre, il est receveur du bureau de bienfaisance, receveur-secrétaire de l'hôpital, secrétaire de l'école de dessin, agent d'assurances et agent en produits chimiques.

Parmi les professions exercées antérieurement, nous relevons les suivantes :

Cordonnier . . . . .	3
Tisserand . . . . .	3
Vacher. . . . .	1
Tresseur de chaises. . . . .	2
Ouvrier tailleur . . . . .	1
Dentellière . . . . .	5
Cultivateur, . . . . .	13
Etc.	

Dans les autres ressorts, nous prenons au hasard quelques cantons.

*Canton de Lokèren.*

Professions antérieures :

Instituteur ou institutrice officiel . . . . .	21
— — d'écoles adoptées . . . . .	12
Employé du chemin de fer . . . . .	1
Clerc . . . . .	2
Boulangier . . . . .	2
Commissionnaire. . . . .	1
Cultivateur . . . . .	3
Aide-charpentier . . . . .	1
Sacristain . . . . .	1
Domestique de ferme . . . . .	1
Écolier, écolière . . . . .	6

*Canton de Vilvorde.*

Instituteur ou institutrice d'école officielle . . . . .	22
— — d'école adoptée . . . . .	5
Cultivateur . . . . .	5

Couturière . . . . .	3
Ménagère. . . . .	1
Horloger. . . . .	1
Sacristain. . . . .	12
Organiste. . . . .	1
Chantre . . . . .	1
Boutiquier . . . . .	2
Garçon boulanger . . . . .	1
Garçon de ferme . . . . .	1
Ouvrier . . . . .	2
Nettoyeuse . . . . .	1
Écolier . . . . .	4
Bouchère . . . . .	1
Menuisier . . . . .	1
Employé. . . . .	1
Négociant . . . . .	1
Cabaretière, . . . . .	1
Etc.	

Les professions cumulées sont :

Sacristain . . . . .	12	Agent d'affaires . . . . .	1
Laboureur . . . . .	3	Marchande de beurre. . . . .	1
Organiste . . . . .	2	Épicier . . . . .	1
Couturière . . . . .	1	Terrassier . . . . .	1
Secrétaire communal . . . . .	1	Marchand, . . . . .	1
Cabaretier . . . . .	2	Etc.	

*Canton de Thuin.*

Ancien instituteur d'école officielle . . . . .	3	Vachère. . . . .	1
Ancien instituteur d'école adoptée . . . . .	40	Couturière . . . . .	1
Chantre . . . . .	1	Accoucheuse . . . . .	1
Peu de cumuls.		Écolier, . . . . .	2
		Etc.	

*Canton de Soignies.*

Conducteur de vaches . . . . .	1	Ouvrier . . . . .	1
Ménagère . . . . .	2	Charron. . . . .	1
Tisserand . . . . .	1	Fermier . . . . .	1
Voyageur de commerce . . . . .	1	Ancien sergent . . . . .	1
Sacristain . . . . .	1	Petit-frère . . . . .	6
Maître de musique . . . . .	1	Agent de change. . . . .	1

*Canton de Hérenthals.*

Étudiant . . . . .	2	Boutiquier . . . . .	2
Organiste . . . . .	4	Écolier . . . . .	3
Clerc. . . . .	11	Tailleur. . . . .	1
Secrétaire communal . . . . .	1	Journalier . . . . .	1
Agent d'assurances . . . . .	2	Tailleuse . . . . .	1
Secrétaire du bureau de bien- faisance . . . . .	1	Boucher. . . . .	1
Cultivateur. . . . .	4	Boulangier . . . . .	1
Maréchal ferrant . . . . .	1	Domestique . . . . .	3

*Canton de Hasselt.*

Les professions cumulées sont les suivantes :

Inspecteur des écoles catholiques	1	Agent de société d'assurances . . . . .	2
Clerc d'église . . . . .	3	Cultivateur. . . . .	1
Organiste . . . . .	4	Charron . . . . .	1
Secrétaire de la Société St-Vin- cent de Paul . . . . .	1	Menuisier . . . . .	1
Receveur communal. . . . .	1	Boutiquier . . . . .	1
Secrétaire communal . . . . .	2	Cabaretier . . . . .	1
Receveur du bureau de bien- faisance . . . . .	3	Chantre. . . . .	1
		Curé ou vicaire . . . . .	7

Parmi les professions antérieures, nous relevons :

Servante. . . . .	1	Domestique de ferme . . . . .	1
Meunier. . . . .	1	Journalier . . . . .	1
Maçon . . . . .	1	Clerc de notaire. . . . .	1
Manœuvre de maçon. . . . .	1	Élève d'école moyenne. . . . .	3

*Canton d'Arlon.*

Professions antérieures :

Cultivateur . . . . .	1	Savetier. . . . .	1
Journalier . . . . .	1	Bonne d'enfants . . . . .	1
Maçon . . . . .	1	Vacher . . . . .	2
Couturière. . . . .	1	Étudiant . . . . .	3
Ouvrier de carrière. . . . .	1		

Professions cumulées :

Chantre. . . . .	2	Organiste . . . . .	1
Secrétaire communal . . . . .	1	Curé . . . . .	3
Sacristain . . . . .	1		

*Canton de Lierre.*

## Professions cumulées .

Clerc . . . . .	9	faisance. . . . .	1
Organiste . . . . .	10	Négociant en charbons . . . . .	1
Secrétaire communal. . . . .	3	Couturière . . . . .	2
Receveur du bureau de bien-		Géomètre juré . . . . .	3

Parmi les professions antérieures, nous relevons :

Briquetier . . . . . 1

*Canton de Dinant.*

## Professions antérieures :

Secrétaire communal. . . . .	1	Sabotier . . . . .	1
Étudiant . . . . .	1	Vacher . . . . .	2
Chantre . . . . .	1	Vachère, . . . . .	1
Cultivateur . . . . .	1	Etc.	

*Canton d'Aubel.*

## Professions antérieures:

Peintre décorateur . . . . .	1	Ménagère . . . . .	2
Garçon boulanger. . . . .	1	Commerçant. . . . .	1
Écolier. . . . .	4	Garde-malades, . . . . .	1
Cultivateur . . . . .	1	Etc.	
Journalier. . . . .	1		

*Canton de Menin.*

## Professions antérieures:

Ancien instituteur officiel . . . . .	16	Aide-maçon . . . . .	1
» » privé . . . . .	20	Ouvrier tisserand . . . . .	1
Ouvrier de fabrique. . . . .	1	Ouvrier agricole. . . . .	1
Employé . . . . .	2	Aide-maréchal ferrant, . . . . .	1
Écolier . . . . .	3	Etc.	
Clerc. . . . .	3		

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
RAPPORT DE M. VANDERKINDERE SUR L'ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC ET PRIVÉ. . . . .	1
Objet du rapport. . . . .	1
<b>I. Les écoles adoptées sous le régime de la loi de 1842 . . . . .</b>	<b>2</b>
Opposition du clergé aux écoles officielles . . . . .	2
Valeur des écoles adoptées . . . . .	3
Les écoles gardiennes sous la loi de 1842 . . . . .	4
Comment s'obtenait l'adoption . . . . .	4
Entraves au développement des écoles d'adultes. . . . .	5
Écoles dominicales . . . . .	5
Témoins féminins qui n'ont pu signer . . . . .	5
Femmes qui n'ont pu signer leur acte de mariage . . . . .	6
<b>II. Les écoles privées depuis la loi de 1879 . . . . .</b>	<b>9</b>
L'école privée n'est pas une véritable école . . . . .	9
Instituteurs non diplômés . . . . .	11
Composition du personnel enseignant. — Institutrices. . . . .	14
Instituteurs. . . . .	15
Traitement des instituteurs privés . . . . .	21
Mobilier scolaire des écoles privées . . . . .	22
Mépris de l'instruction . . . . .	23
Punitions . . . . .	28
Le programme. . . . .	30
Examens comparatifs . . . . .	31
Résultats de la lutte scolaire . . . . .	34
<b>III. L'école officielle . . . . .</b>	<b>36</b>
Lacunes de l'enseignement officiel . . . . .	36
Supériorité de l'école officielle . . . . .	37
Le programme officiel . . . . .	37
Système intuitif . . . . .	38
Méthode . . . . .	39
Langue véhiculaire . . . . .	39
Sciences naturelles . . . . .	39
Physiologie . . . . .	40
Culture intellectuelle. . . . .	40
Éducation morale . . . . .	41
<b>IV. Conclusions . . . . .</b>	<b>42</b>

	Pages.
ANNEXES . . . . .	45
I. Tableau indiquant le nombre de points obtenus par les élèves des écoles officielles et des écoles privées admis au concours organisé par la Commission d'enquête . . . . .	45
1 <sup>er</sup> degré. — Garçons . . . . .	46
2 <sup>e</sup> degré. — Garçons . . . . .	54
3 <sup>e</sup> degré. — Garçons . . . . .	62
1 <sup>er</sup> degré. — Filles . . . . .	69
2 <sup>e</sup> degré. — Filles . . . . .	78
3 <sup>e</sup> degré. — Filles . . . . .	86
II. Tableau indiquant le nombre de points respectivement obtenus par les élèves des deux catégories dans les différentes branches :	
A. Garçons . . . . .	95
1 <sup>er</sup> degré . . . . .	94
2 <sup>e</sup> degré . . . . .	98
3 <sup>e</sup> degré . . . . .	102
B. Filles . . . . .	105
1 <sup>er</sup> degré . . . . .	106
2 <sup>e</sup> degré . . . . .	110
3 <sup>e</sup> degré . . . . .	114
III. Tableau des élèves, rangés par écoles, qui ont obtenu plus de 20 points . . . . .	117
IV. Choix de réponses remarquables . . . . .	125
A. 3 <sup>e</sup> degré . . . . .	124
B. 2 <sup>e</sup> degré . . . . .	154
C. 1 <sup>er</sup> degré . . . . .	149
V. Note supplémentaire au sujet des examens faits dans les écoles primaires . . . . .	181
VI. Rédactions faites dans les écoles primaires de Bruges, lors de la visite de la Commission d'enquête, le 19 et le 20 janvier 1885 . . . . .	186
VII. Note sur les professions exercées antérieurement ou cumulées par les instituteurs des écoles privées . . . . .	192

---

**ERRATUM.**

Page 14, note marginale, au lieu de *instituteurs*, lisez *institutrices*.

---